

Donner aux Femmes entrepreneures de la Région MENA le pouvoir d'accéder, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux affaires et aux marchés

Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, et Tunisie



Chaîne de Valeur Sensible au Genre dans les secteurs de l'Agroalimentaire, du Textile et de l'Habillement et des Technologies de l'Information et de la Communication

PROFIL PAYS ACVSG ALGERIE

Équipe de recherche et de rédaction

Faiza Benhadid, Meriem Boudjadja

Juillet 2022

Table des Matières

<i>Liste des Tableaux</i>	4
<i>Liste des Figures</i>	4
<i>Liste des Abréviations</i>	5
Introduction	8
Section I -Contexte Général	8
1. Données sociodémographiques	8
2. Systèmes politique, judiciaire et économique	8
3. Indicateurs Économiques	8
Section II - Cadre de l'étude/du rapport	9
Section III - La méthodologie et les outils	10
1. Approche et recherche documentaire	10
2. Structure/ Corps du rapport	10
Chapitre I - L'état des lieux : faits, chiffres et analyse	12
Section I - Égalité des sexes en Algérie : faits et chiffres	13
1. Niveau d'instruction	13
2. Participation Économique et Opportunité	14
3. Autonomisation et participation politique des femmes	16
4. Les femmes dans le monde de l'entreprenariat en Algérie	17
5. Violence Fondée sur le Genre et harcèlement sexuel	18
Section II - Statut juridique et droits des femmes en Algérie	19
1. Statut juridique et les droits ayant un impact sur la vie publique et privée	19
- <i>Les principes de non-discrimination et d'égalité</i>	19
- <i>Les droits politiques</i>	19
- <i>Droits personnels et familiaux</i>	20
- <i>Le principe d'intégrité et de sécurité</i>	21
2. Liberté et droits impactant l'autonomisation économique des femmes	22
- <i>Le droit au travail</i>	23
- <i>Liberté de circulation</i>	23
- <i>Le droit à la propriété</i>	24
- <i>Droit à l'héritage</i>	25
- <i>Liberté d'Investissement</i>	26
- <i>Liberté de commerce</i>	26
- <i>Droit de bénéficiaire de facilités bancaires</i>	27
3. Normes Internationales et Droits Humains	27
4. Mécanismes, politiques et programmes	29
- <i>Mécanismes</i>	29
- <i>Programmes</i>	30
Chapitre II- Méthodologie et outils sélectionnés : la réalité du terrain	32
Section I – Méthodologie et outils sélectionnés	32
1. Le Cadre Méthodologique	32
1.1. La recherche documentaire	32
1.2. Évaluation et Analyse	33
- Approches Quantitatives vs. Qualitatives	33

-	Méthodes et mesures quantitatives vs. qualitatives	33
2.	Le Cadre Genre	34
2.1.	Le Cadre Conceptuel Genre	34
2.2.	Concepts de genre et outils analytiques.....	35
3.	Les outils	37
3.1.	La cartographie	37
3.2.	Évaluation Rapide / ER parmi les entrepreneurs (hommes & femmes).....	39
3.3.	Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre /ACVSG	40
-	L'Analyse Chaîne de Valeur /ACV : définition	40
-	L'Analyse Chaîne de Valeur /ACV : l'outil.....	42
-	L'Analyse Chaîne de Valeur Sensible au Genre/ACVSG : le cadre analytique.....	42
3.4.	Le cadre opérationnel et les objectifs de l'ACVSG	45
3.5.	Sélection des secteurs/sous-secteurs et des Chaînes de valeur.....	47
-	Critères de sélection des secteurs et sous-secteurs connexes	47
-	Critères de sélection des chaînes de valeur	48
3.6.	Méthodologie Opérationnelle	52
3.7.	Étapes et techniques à utiliser	53
3.8.	Le processus d'analyse et d'évaluation dans le cadre de l'ACVSG.....	56
	Section II - La réalité du terrain	58
1.	Le plan initial	58
2.	Défis rencontrés.....	60
3.	Mesures d'atténuation : une méthodologie révisée.....	61
3.1	La recherche documentaire/revue de littérature.....	61
3.2	La cartographie	61
3.3	Évaluation Rapide	61
3.4	L'Analyse de Chaîne de Valeur Sensible au Genre.....	62
	Section III – Cartographie et Analyse de l'Évaluation Rapide de l'Entrepreneuriat.....	63
1.	Résultats de la Cartographie en Algérie.....	63
2.	Évaluation rapide de l'Entrepreneuriat en Algérie	66
2.1.	Présentation de l'échantillon	66
2.2.	Analyse du processus entrepreneurial	66
2.3.	Freins et obstacles à l'entrepreneuriat (Démarrage et développement des entreprises)	66
2.4.	Accès aux marchés	67
2.5.	Répercussions de la crise sanitaire du Covid-19.....	67
2.6.	Connaissances des organisations professionnelles	67
2.7.	Conclusions	67
	Chapitre III –Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre	69
	Section I – État des Lieux de l'ACVSG	69
	Section II - Analyse des principaux résultats de la Matrice	119
1.	Au niveau de la dimension économique	119
2.	Au niveau de la dimension genre et inclusion sociale	122
3.	Au niveau de la dimension institutionnelle	123
4.	Analyse des résultats & SWOT.....	124
	Conclusions & Recommandations.....	127

1.	Conclusions	127
2.	Recommandations	130
	ANNEXES	132
	Annexe 1 : Women, Business and the Law, Algérie 2021	132
	Annexe 2: Score de l'Algérie dans l'Index WBL	134
	Annexe 3: Liste Bibliographique	136

Liste des Tableaux

Tableau 1 - Indicateurs généraux en Algérie	8
Tableau 2 - Évolution du score de l'Algérie (2006-2021)	12
Tableau 3 - Évolution du taux de scolarité en Algérie (2006 -2021).....	13
Tableau 4 - Distribution du niveau d'éducation par genre	13
Tableau 5 - Évolution de la Participation Économique et Opportunité en Algérie (2006 -2021)	14
Tableau 6 - Participation Économique et Opportunité en Algérie 2021	15
Tableau 7 - Évolution de l'autonomisation politique en Algérie	16
Tableau 8 - Distribution des indicateurs de l'autonomisation politique en Algérie en 2021	16
Tableau 9 - Nombre de petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie selon la taille de l'entreprise	18
Tableau 10 - Modèle de cartographie des acteurs	38
Tableau 11 - Rôles de Genre : Entre Être et Faire	42
Tableau 12 - Matrice d'Analyse Chaîne de Valeur Sensible au Genre	50
Tableau 13 - Questions de l'analyse PESTEL	54
Tableau 14 - Type et nombre d'Institutions and Organisations en Algérie	64
Tableau 15 - Synthèse de l'analyse des chaînes de valeur sensibles au genre en Algérie	69
Tableau 16 - Résultats des scores par critères de comparaison des sous-secteurs en Algérie	119
Tableau 17 - Scores de l'ACVSG en Algérie	124
Tableau 18 - Analyse SWOT du sous-secteur des TIC en Algérie	125

Liste des Figures

Figure 1 - Spécialisation dans l'enseignement supérieur en Algérie	14
Figure 2 - Description de la Chaîne de Valeur	41
Figure 3 - Niveaux de Chaîne de Valeur	42
Figure 4 - Exemple d'Analyse de Genre, organisation sociétale, culture et économie	44
Figure 5 - Dimensions des Chaînes de Valeur	48
Figure 6 - Analyse PESTEL	54
Figure 7 - Analyse PEST	54
Figure 8 - Analyse SWOT	55
Figure 9 - Analyse SWOT détaillée	56
Figure 10 - Analyse des Cinq Forces de Porter	57

Liste des Abréviations

ACV	Analyse Chaîne de Valeur
ACVSG	Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre
AECE	Autorité Économique de Certification Électronique
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AITA	Association Algérienne des Technologies de l'Information
ANDN	Agence Nationale pour le Développement du Numérique
ANFEDR	Association Nationale Femme et Développement Rural
ANPT	Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
APC	Assemblées Populaires Communales
APFFH	Association pour la Promotion de la Femme et la Fille Hachémite
APN	Assemblée Populaire Nationale
APPEPT	Association pour la Propreté, Protection de l'Environnement et de la Promotion du Tourisme Oran
APS	Agence Algérie Presse Service
ARPCE	Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques
ARPT	Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications
ASA	Association des Scientifiques Algériens
AT	Algérie Télécom
AWSTPF	Association de Wilaya Sciences et Travail pour la Promotion de la Femme
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BCI	Better Cotton Initiative
BIT	Bureau International du Travail
BMZ	Ministère Fédéral Allemand pour la Coopération Économique et le Développement
BPG	Besoins Pratiques de Genre
BSG	Besoins Stratégiques de Genre
BTSO	Business and Trade Support Organisations
CAPC	Confédération Algérienne du Patronat Citoyen
CARE	Cercle d'Action et de Réflexion autour de l'Entreprise
CERIST	Centre de Recherche et d'Information Scientifique
CERTIC	Centre d'Études et de Recherches des TIC
CGEA	Confédération Générale des Entreprises Algériennes
CIB	Détenteurs des cartes interbancaires
CIPA	Confédération des Industriels et Producteurs Algériens
CJD	Centre des Jeunes Dirigeants Algériens
CNEPRU	Comité National d'Évaluation et de Programmation de la Recherche Universitaire
CNEIDFFE	Centre National d'Études, d'Information et de Documentation sur la Famille, la Femme et l'Enfance
CNFF	Conseil National de la Famille et de la Femme
CNPA	Confédération Nationale du Patronat Algérien
CNRC	Centre National du Registre du Commerce
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CPE	Conseil de Participations l'état
CREAD	Centre de Recherche en Économie Appliquée pour le Développement

CSG	Construction Sociale du Genre
DA	Dinar Algérien
DAIP	Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle
DDG	Discussions De Groupe
DGSN	Direction Générale la Sûreté Nationale
ECOFI	Entreprise de gestion des systèmes d'information
EF	Expertise France
EGDI	E-Government Development Index
EIGE	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
ERP	Enterprise Resource Planning
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Forum Économique Mondial
FGAR	Fonds de Garantie des Crédits à la PME
FIF	Forum International de la Femme
FMI	Fonds Monétaire International
FNTTC	Fédération nationale des travailleurs du textile et du cuir
FPCI	Fonds de Promotion de la Compétitivité Industrielle
FSDRS	Fonds Spécial de Développement des Régions du Sud
FSI	Fournisseurs De Services Internet
GAAN	Groupement Algérien des Acteurs du Numérique
GETEX	Groupe Public des Textiles et Cuirs
GGGR-WEF	Global Gender Gap Report du Forum Économique Mondial
GIE	Groupement d'Intérêt Économique de la Monétique
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (Agence de coopération allemande)
Ha	Hectare
IAA	Industries Agro-Alimentaires
IDE	Investissements Directs Étrangers
INRAA	Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie
INTTIC	Institut National Des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication
ISMMEE	Industries Sidérurgies, Métalliques, Mécaniques et Électriques
MIWE	Mastercard Index on Women Entrepreneurs / l'Indice Mastercard des Femmes entrepreneurs
MPTIC	Ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique
MSNFCF	Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition Féminine
NTIC	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
ONAEA	Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement pour Adultes
ONS	Office National des Statistiques
ONU	Organisation des Nations unies
PADSEL NOA	Programme d'Appui au Développement local durable et aux actions Sociales du Nord-Ouest de l'Algérie
PASA	Appui Au Secteur De l'Agriculture – Pôle Soummam
PCT	Poids du Critère dans le Total
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Production Intérieure Brute Agricole
PESTEL	Political, Economic, Social, Technological, Environmental and Legal



PME	Petite ou Moyenne Entreprise
PNB	Produit National Brut
PNDAR	Programme National de Développement Agricole et Rural
PNR	Programmes Nationaux de Recherche
PPP	Partenariat Public-Privé
RADP	République Algérienne Démocratique et Populaire
RC	Rôle Communautaire
RNC	Registre National du Commerce
RP	Rôle Productif
RR	Rôle Reproductif
SA	Société par Actions
SATIM	Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique
SitAn	Situation Analysis (Analyse de Situation)
SEVE	Savoir Et Vouloir Entreprendre
SNU	Système des Nations Unies
SWOT	Strengths Weaknesses Opportunities Threats (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UGTA	Union Générale des Travailleurs Algériens
UIP	Union Interparlementaire
UNEP	Union Nationale des Entrepreneurs Publics
VFG	Violence Fondée sur le Genre

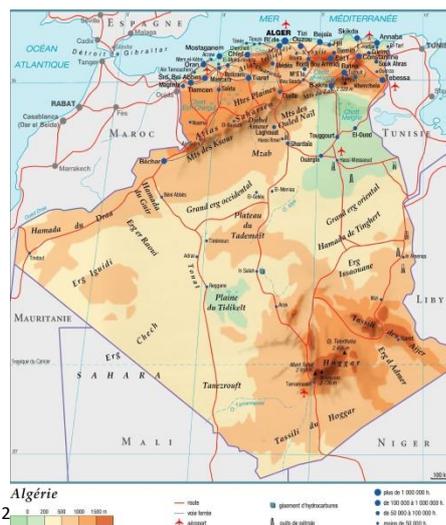
Introduction

Section I -Contexte Général

1. Données sociodémographiques

L'Algérie, dotée d'une superficie de 2 381 741km² dispose de frontières communes avec la Tunisie, le Maroc, le Sahara occidental, la Mauritanie et la Libye ainsi qu'avec deux pays du Sahel, le Mali et le Niger.

La population en Algérie était de 43,424 millions de personnes au 1^{er} juillet 2019 et le nombre des naissances vivantes avait atteint 1,034 million, soit 4.000 naissances de moins qu'en 2018. Au rythme de croissance de l'année 2019, la population résidente totale atteindrait 44,7 millions au 1^{er} janvier 2021, selon les estimations de l'Office National des Statistiques (ONS). La répartition de ces naissances vivantes par sexe donne 104 garçons pour 100 filles¹.



2. Systèmes politique, judiciaire et économique

La République Algérienne Démocratique et Populaire/RADP est une démocratie représentative constitutionnelle qui repose sur un régime semi-présidentiel multipartiste supporté par la constitution de 1996 révisée en 2020. Les prérogatives de l'État sont ainsi réparties entre le gouvernement, nommé par le président, et le parlement, élu au suffrage universel, et cela périodiquement tous les 5 ans, renouvelable une fois.

3. Indicateurs Économiques

Tableau 1 - Indicateurs généraux en Algérie

Indicateurs généraux ³	Femmes	Hommes	Valeur
PIB, US\$ milliards			147,3
PIB par habitant, \$ PPA internationaux constants de 2011			10,45
Population totale, million personne	21,30	21,75	43,05
Taux de croissance de la Population, %	1,95	1,96	1,95
Population par sexe (Femmes/Hommes), ratio F/H	49,48	50,52	0,98

¹ <https://www.aps.dz/algérie/104918-demographie-43-9-millions-d-habitants-en-algerie-en-janvier-2021>

² <https://www.larousse.fr/encyclopedie/data/cartes/1306004-Alg%C3%A9rie.HD.jpg>

³ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux fournis ci-dessus car ils ont été extraits d'une source différente, à savoir le Global Gender Gap Report 2021, du Forum Économique Mondial http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf

L'Algérie est la quatrième économie du continent africain, avec un PIB de 169 Mds USD en 2019. En générant 93-95% des exportations, les hydrocarbures constituent classiquement la pierre angulaire de l'économie algérienne. L'agriculture contribue au PIB à hauteur de 12% et emploie 10% de la population active. Le taux de croissance s'est élevé à 4,2% en 2019, couvrant ainsi les besoins nationaux à hauteur de 73%. L'industrie contribue à 39,6% du PIB et emploie 31% de la population. La production du secteur public a augmenté de 2,7% en 2019 malgré un recul de 3,6% durant le 4^{ème} trimestre. La préparation industrielle des aliments, le textile, les produits chimiques, les métaux et les matériaux de construction sont les principales activités du secteur qui a enregistré cependant une chute de 7% durant le premier semestre 2020.

Dans le secteur manufacturier, c'est surtout l'industrie pharmaceutique qui a été développée avec succès ces dernières années, alors que d'autres domaines prioritaires comme l'industrie de l'automobile ont rencontré des difficultés importantes, dues à une politique étatique dirigiste et à de nombreux scandales de corruption. Ce dernier secteur est pratiquement à l'arrêt. Le secteur tertiaire contribue à 41% du PIB et emploie 59% de la population active, dont 2/3 sont employés dans les services marchands et 1/3 dans les services non marchands. Vu le sous-développement du secteur Tourisme/Hôtellerie, l'Algérie a lancé 3 250 nouveaux projets en 2019 qui s'annoncent prometteurs avec la volonté de viser plusieurs millions de touristes en 2025⁴.

La pandémie du Covid-19 a mis à mal l'économie algérienne en 2020. La croissance réelle du PIB devrait, selon les estimations, avoir diminué de 5,5 % par suite des strictes mesures de confinement imposées pour limiter la propagation du Covid-19 en plus de la chute de la production d'hydrocarbures et de la baisse temporaire des cours du pétrole, ce qui a entraîné une forte contraction des recettes des exportations d'hydrocarbures⁵.

Par ailleurs, du fait de la pandémie, les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme les services et le bâtiment — qui opèrent pour l'essentiel dans le cadre de l'économie informelle — ont été durement touchés, et de nombreux emplois ont disparu de manière provisoire ou permanente.

Section II - Cadre de l'étude/du rapport

La priorité de ce projet a choisi de traiter est de « *Donner aux femmes entrepreneures de la région MENA le pouvoir d'accéder, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux affaires et aux marchés* » en vue de renforcer leur capacité à accroître leur accès aux ressources et leur contrôle à égalité avec les hommes entrepreneurs, avec un focus sur les marchés des affaires et du commerce. Son objectif thématique est la « *Création d'un environnement propice à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et à l'intégration des femmes dans les marchés des affaires et du commerce* » en Algérie, en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc et en Tunisie. Créer un environnement propice a signifié en premier la nécessité de produire des connaissances sur les femmes et les hommes d'affaires dans une perspective d'analyse comparative entre les sexes qui comprend le profilage des PME et la cartographie des principaux acteurs d'au moins trois secteurs sélectionnés soit l'agriculture, les industries légères et les services.

⁴ <https://www.s-ge.com/sites/default/files/publication/free/rapport-economique-algerie-2020-08.pdf>

⁵ <https://www.banquemondiales.org/fr/country/algeria/overview>

Section III - La méthodologie et les outils

1. Approche et recherche documentaire

L'approche du projet est d'investir dans l'amélioration des connaissances sur les femmes et les hommes d'affaires à partir d'une perspective d'analyse comparative de Genre. Le diagnostic des contraintes et des défis a visé la détermination des inégalités et des disparités entre les sexes en vue d'évaluer les besoins en matière de capacités et de ressources et par la suite de sélectionner des priorités au niveau des PME et des femmes entrepreneures elles-mêmes, y compris pendant et après le confinement dû à la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences. Ils seront abordés grâce au fait :

- D'évaluer/affiner l'analyse de la situation des femmes dans les affaires avec une méthodologie et des outils pertinents et adaptés qui incluent le profilage des PME et la cartographie des acteurs, y compris les hommes et les femmes d'affaires, dans un but d'analyse comparative de Genre.
- De réaliser une évaluation et une analyse des parties prenantes afin d'identifier les contraintes et les défis, de déterminer les inégalités et les écarts entre les sexes et d'évaluer les besoins en capacités et en ressources en vue de la sélection des priorités au niveau des PME et des femmes entrepreneurs elles-mêmes.
- De réaliser une Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre/ACVSG (Gender Sensitive Value Chain Analysis/GSCVA) dans un certain nombre de PME détenues/gérées par des femmes et des hommes, représentant un échantillon des secteurs à sélectionner, afin de procéder à une analyse comparative et d'identifier les principales lacunes.
- De développer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités et des moyens connexes pour entreprendre la conception, le développement de l'entreprise et des produits connexes ainsi que le processus pour aider les femmes à améliorer leurs activités économiques et de marketing et de renforcer leur compétitivité à l'exportation des produits et services des entreprises.
- De promouvoir l'accès au commerce en renforçant les capacités techniques et de gestion des femmes entrepreneurs et commerçantes, notamment par l'échange d'expériences, de leçons apprises et de bonnes pratiques entre elles et par la fourniture de facilités et d'opportunités raisonnables pour réaliser pleinement leur potentiel.

2. Structure/ Corps du rapport

Ainsi, après cette introduction, ce profil pays est organisé comme suit :

- Le Chapitre 1 est consacré à l'analyse de la situation et du statut des femmes Algériennes dans la législation et la politique, ainsi qu'à l'état des lieux relatif aux femmes entrepreneures en Algérie dans une perspective de Genre, de droits de l'homme et de développement durable.
- Le Chapitre 2 couvrira les cadres conceptuels et analytiques du Genre ainsi que la méthodologie et les outils tels que l'Analyse de la Chaîne de valeur Sensible au Genre/ACVSG. Les limites et les hypothèses de risque seront évaluées. Les détails



comprendront la planification par rapport à la réalité du terrain. Il comprendra également les résultats de la cartographie et de l'Évaluation Rapide.

- Le chapitre 3 présente l'ACVSG complète réalisée en et pour l'Algérie et ses résultats.
- Enfin, les conclusions résument le contenu du profil pays et présentent des recommandations.

Chapitre I - L'état des lieux : faits, chiffres et analyse

Bien qu'il ait fait l'objet de critiques lors de son lancement en 2006, l'indice global sur l'écart entre les sexes a prouvé au fil des ans qu'il constituait une base solide pour une analyse approfondie des pays et des séries chronologiques.

L'indice global sur l'écart entre les sexes évalue l'évolution des disparités entre les sexes dans quatre domaines clés (participation et opportunités économiques, niveau d'instruction, santé et survie, et autonomisation politique) et suit les progrès réalisés pour combler ces disparités dans le temps. L'indice mondial des écarts entre les sexes mesure les scores sur une échelle de 0 à 100 et les scores peuvent être interprétés comme la distance à la parité (c'est-à-dire le pourcentage de l'écart entre les sexes qui a été comblé).

En 2021, l'indice mondial de l'écart entre les sexes évalue 156 pays, fournissant ainsi un outil de comparaison entre les pays et permettant d'établir des priorités quant aux politiques les plus efficaces pour combler les écarts entre les sexes⁶. D'autant que si de nombreux progrès ont été accomplis au cours des 50 dernières années, l'égalité entre les sexes au niveau mondial n'était pas encore atteinte lorsque la crise a frappé en 2020.

La dernière édition, la 15^{ème}, du « *Global Gender Gap Report* » 2021⁷/GGGR-WEF est sortie un peu plus d'un an après que le Covid-19 ait été officiellement déclaré pandémie. Bien que la pandémie ait touché tous les pays, elle ne les a pas affectés de la même manière. Les données préliminaires suggèrent que l'urgence sanitaire et la récession économique qui en découle ont eu un impact plus important sur les femmes que sur les hommes, rouvrant partiellement des écarts qui avaient déjà été comblés.

Tableau 2 - Évolution du score de l'Algérie (2006-2021)

2006		2021		Progression (2006-2021)	
Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score
97	0,602	136	0,633	-39	+0,031

En 2006, seuls 10 pays de la région MENA étaient couverts par le GGGR-WEF, l'Algérie était l'un d'entre eux et se classait 97^{ème} place sur 115 pays. Dans le 2021 rapport du WEF sur l'écart entre les sexes, l'Algérie est classée 136^{ème} sur 156 pays, le meilleur pays de la région MENA classé est les Émirats Arabes Unis à la 72^{ème} place du classement mondial et le dernier de la région étant le Yémen à la 155^{ème} place.

⁶ <https://www.weforum.org/reports/ab6795a1-960c-42b2-b3d5-587eccda6023/digest>

⁷ <https://www.weforum.org/reports/ab6795a1-960c-42b2-b3d5-587eccda6023/in-full>

Section I - Égalité des sexes en Algérie : faits et chiffres

1. Niveau d'instruction

Selon le Global Gender Gap Report 2021 du Forum économique mondial, le niveau de scolarité en Algérie a progressé au niveau du score de 0,944 en 2006 à 0,966 en 2021 en revanche au niveau du classement, le pays a nettement régressé passant de 84^{ème} (sur 130 pays) en 2006 à 111^{ème} (sur 156 pays) en 2021⁸.

Tableau 3 - Évolution du taux de scolarité en Algérie (2006 -2021)

Au niveau de l'alphabétisation, l'Algérie est classée au 123^{ème} rang avec un taux de 75,3% pour les femmes contre 87,4% pour les hommes. Il est à noter toutefois qu'outre les fondamentaux égalitaires de la constitution, l'Algérie a mis en place une stratégie nationale d'alphabétisation qui a été approuvée en 2007 comme cadre général d'accès au savoir et à la connaissance ainsi que la reconnaissance du tamazight en tant que langue nationale officielle en plus de l'arabe.

2006		2021		Progression (2006-2021)	
Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score
84	0,944	111	0,966	-27	+0,022

La stratégie nationale multilingue d'alphabétisation de l'Algérie⁹ mise en œuvre par l'Office National d'Alphabétisation et d'Enseignement pour Adultes (ONAEA) vise particulièrement les zones rurales et notamment les femmes.

Les taux de scolarisation, à mesure qu'on évolue dans l'enseignement, connaissent un renversement de tendance où les garçons passe de 97,2 % au niveau de l'enseignement primaire à 38,8% pour l'enseignement supérieur contre les filles qui passent de 95,5% dans l'enseignement primaire à 64,4% au niveau de l'enseignement supérieur.

En effet, au fur et à mesure que l'on progresse dans le cycle scolaire, la proportion des femmes augmente de femmes inscrites à l'université alors que celle des hommes va en diminuant.

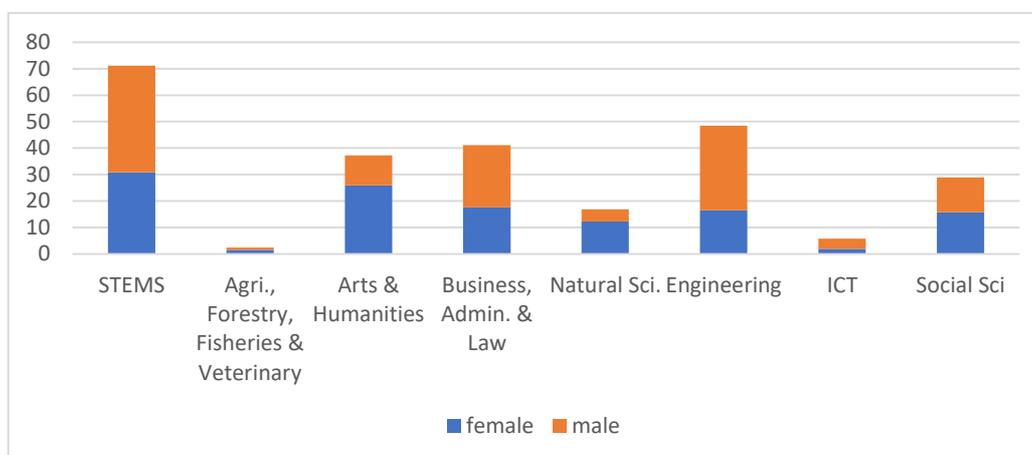
Tableau 4 - Distribution du niveau d'éducation par genre

	Rang	Score	Moyenne	Femmes	Hommes	F/H
Taux d'alphabétisation, %	123	0,862	0,897	75,3	87,4	0,86
Taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, en %	121	0,983	0,755	95,5	97,2	0,98
Taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire (%)	106	0,998	0,950	50,0	50,0	1,00
Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur, en %.	1	1,000	0,927	64,4	38,8	1,66

⁸ Idem

⁹ <https://fr.unesco.org/news/strategie-nationale-multilingue-dalphabetisation-lalgerie-recompensee-dun-prix-unesco>

Figure 1 - Spécialisation dans l'enseignement supérieur en Algérie¹⁰



Comme mis en évidence dans la figure ci-dessus, il existe une corrélation entre le sexe et le choix des disciplines au niveau des diplômé-e-s. Dans le domaine des arts et des sciences humaines, la représentation des femmes diplômées atteint 25,97 %, soit plus du double de celle des hommes (11,36 %). En ingénierie, c'est le phénomène inverse qui se produit : les hommes sont presque deux fois plus nombreux que les femmes (31,96% d'hommes et 16,57% de femmes). Si l'on considère que les sciences naturelles sont associées aux statistiques, dans le cadre de cet index GGGR-WEF, les femmes diplômées dans ce domaine représentent 12,33 % contre 4,56 % pour les hommes.

Bien que dans les matières STEM, les hommes diplômés affichent un pourcentage plus élevé que les femmes (40,3 % pour les hommes et 30,89 % pour les femmes), le score est bien meilleur que la moyenne mondiale globale, où le pourcentage de femmes obtenant des diplômes STEM (sur l'ensemble des femmes diplômées) est quatre fois inférieur à celui des hommes¹¹. Il est à noter que le taux des femmes parmi les diplômés en ingénierie est plus élevé dans la Région MENA par rapport au reste du monde. En Algérie, il est de 48,5%¹².

2. Participation Économique et Opportunité

Tableau 5 - Évolution de la Participation Économique et Opportunité en Algérie (2006 -2021)

L'Algérie a vu sa position sur le plan de la participation et opportunité économique régresser passant de 103^{ème} en 2006 à 142^{ème} et ce, malgré une légère progression dans le score.

2006		2021		Progression (2006-2021)	
Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score
103	0,443	142	0,456	-39	+0,013

Les dernières données disponibles montrent que le taux de participation des femmes à la population active en Algérie est de 17% contre 67,8%¹³ pour les hommes, soit presque 4 fois moins que celle des hommes. Le chômage était estimé à 11,9% en 2019 avec une composante majeure de femmes 20,4% et de jeunes 26,9%) selon

¹⁰ Global Gender Gap Report, 2021. P.405, http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf

¹¹ unesco.org/sites/default/files/documents/science-technology-and-gender-an-international-report-executive-summary-fr.pdf

¹² <https://www.webmanagercenter.com/2021/02/15/463501/voici-les-quatre-pays-ou-les-taux-de-femmes-ingenieures-sont-les-plus-eleves-au-monde/>

¹³ <http://wb-gender-portal-preview.s3-website-us-east-1.amazonaws.com/countries/algeria>

l'ONS¹⁴. Selon les données de l'ONU-Femmes, sur l'ensemble de l'année 2019, il était de 26,2% chez les femmes contre 10,8% chez les hommes¹⁵.

Dès son indépendance, l'Algérie a pris des mesures pour assurer l'égalité devant la loi aux femmes et aux hommes et un accès égal à l'éducation, à la formation et à l'emploi qui se sont matérialisés par de nombreuses réformes et adhésion aux cadres juridiques internationaux. Malgré cette évolution, des inégalités persistent sur plusieurs niveaux tels que le taux de participation des femmes à la vie active qui est d'environ 18,7% pour les femmes contre 73,6% des hommes, mais aussi un taux de chômage beaucoup plus important pour les femmes (20,4%) que pour les hommes (9,1%). Cette inégalité est expliquée dans l'étude menée par FES en 2016 sur l'accès des femmes algériennes au marché de l'emploi¹⁶, par la faible mobilité des femmes quand il s'agit de s'engager dans une activité hors-foyer. Ce facteur est encore plus contraignant pour les femmes rurales. Il faut reconnaître aussi que cela renvoie aussi à l'insuffisance d'informations des femmes quant à leurs droits en général et sur les dispositifs mis à leur disposition pour accéder soit au marché du travail, soit à l'auto-emploi ou encore, à l'entrepreneuriat et ce malgré le mouvement associatif qui fait des efforts pour informer les femmes sur leurs droits et vulgariser les dispositifs de soutien.

Tableau 6 - Participation Économique et Opportunité en Algérie 2021

Indicateurs	Rang	Score	Moy.	Femme	Homme	f/m
Taux de participation à la population active, %	151	0,254	0,655	18,7	73,6	0,25
Égalité des salaires pour un travail similaire, 1-7 (meilleur)	4	0,815	0,628	-	-	5,71
Revenu gagné estimé, int'l \$ 1,000	149	0,190	0,494	3,6	18,8	0,19
Législateurs, hauts fonctionnaires et gestionnaires, %	147	0,091	0,349	8,4	91,6	0,09
Travailleurs professionnels et techniques, %	98	0,804	0,755	44,6	55,4	0,80

En outre, l'analyse de la répartition de la population active par sexe et par secteur d'activité reflète le positionnement des femmes dans le secteur de la santé et de l'action sociale (45,1% des femmes actives), l'industrie manufacturière (18,9%) et l'administration publique (13,9%), contrairement à la répartition de la population active masculine, qui est centrée sur la construction (20,2%), le commerce (18,3%) et l'administration publique (16,5%)¹⁷.

Les données sur les femmes occupant des postes de direction exclusivement dans le secteur privé sont rares au niveau mondial et dans la région MENA en particulier. En ce qui concerne le leadership,

¹⁴ Cité in « Analyse rapide de l'impact socio-économique du COVID-19 sur l'Algérie et propositions pour une relance durable et résiliente », préparé par le Système des Nations Unies en Algérie En collaboration avec le Bureau Maghreb de la Commission Économique pour l'Afrique <https://www.undp.org>

¹⁵ <https://data.unwomen.org/country/algeria>

¹⁶ FES, étude exploratoire sur l'accès des femmes au marché du travail en Algérie, 2016. P.40. <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/algerien/13438.pdf>

¹⁷ ONS, Activité, Emploi & Chômage en Mai, P.20. https://www.ons.dz/IMG/pdf/emploi_chom_mai_2019.pdf

il n'y a malheureusement pas de données disponibles pour l'Algérie, bien que certains organismes placent le taux de femmes « managers » en Algérie à 8,4%.

3. Autonomisation et participation politique des femmes

Selon le GGGR-WEF¹⁸, l'Algérie a connu un léger recul au niveau du rang de l'indicateur relatif à l'autonomisation politique passant de la 98^{ème} place en 2006 à la 100^{ème} position en 2021, mais avec une amélioration du score de 0,049 à 0,151.

Tableau 7 - Évolution de l'autonomisation politique en Algérie¹⁹

Autonomisation politique	2006		2021		Progression (2006-2021)	
	Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score
	98	0,049	100	0,151	-2	+0,102

Pour la participation politique, aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit ou ne restreint la participation des femmes à la vie politique du pays (le droit de vote et d'être élue est garanti à la femme par la constitution). Toutefois, les femmes ne sont représentées au sein des assemblées élues (Assemblée Populaire Nationale (APN) qu'à hauteur de 26% de femmes contre 74% d'hommes. Par ailleurs, l'accès aux postes décisionnels dans la fonction publique n'est pas loin de la moyenne avec un taux de 40,7% de femme sur l'effectif total des fonctionnaires en Algérie²⁰.

Alors que ce point sera détaillé dans la section relative aux droits politiques des femmes en Algérie plus loin dans ce profil pays, il est possible de noter d'ores et déjà que la précédente Loi organique n°12-03 du 12 janvier 2012²¹, relative à l'élargissement de l'accès des femmes aux assemblées élues locales et nationales qui fixait les modalités d'accès des femmes à la représentation dans les assemblées élues a été modifiée. Son article 2 instaurant des quotas pour les listes de candidat-e-s des différents partis politiques, les obligeant à consacrer un pourcentage de leurs listes électorales à des femmes n'a pas été repris en 2021. Cette avancée, entres autres, avait alors permis à l'Algérie d'être le premier pays de la région à rejoindre le club très fermé des 30% en 2012, mais depuis le pays a bien régressé dans ce domaine.

Tableau 8 - Distribution des indicateurs de l'autonomisation politique en Algérie en 2021²²

Autonomisation politique	Rang	Score	Moyenne	Femmes	Hommes	F/H
Les femmes au parlement, en %	74	0,351	0,312	26,0	74,0	0,35
Femmes à des postes ministériels, en %	105	0,172	0,235	14,7	85,3	0,17
Années avec une femme/un homme à la tête de l'État	76	0,000	0,144	0,0	50,0	0,00

¹⁸ OCDE, Global Gender Gap Report, 2021. P.405, http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf

¹⁹ World Economic Forum: Global Gender Gap Report, 2021

²⁰ DGFPPRA, Agrégats relatifs aux effectifs de la Fonction Publique, <http://www.dgfp.gov.dz/fr/stat.asp#>

²¹ Loi organique n° 12-03 du 12 janvier 2012 fixant les modalités augmentant les chances d'accès de la femme à la représentation dans les assemblées élues. Journal officiel, 2012-01-14, n° 1, p. 39. https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_isn=89140&p_lang=fr

²² World Economic Forum: Global Gender Gap Report, 2021

4. Les femmes dans le monde de l'entrepreneuriat en Algérie

Les données portant sur le sujet en général et en Algérie en particulier, ont été difficiles à collecter même auprès des organisations internationales. L'Indice Mastercard des femmes chefs d'entreprise (MIWE) 2021 donne un aperçu de la progression des femmes dans les affaires à travers le monde en s'appuyant sur les facteurs socio-économiques qui favorisent ou entravent la capacité des femmes à progresser et à prospérer dans l'entrepreneuriat. À l'aide de 12 indicateurs et de 27 sous-indicateurs, il fournit une évaluation globale de la situation des femmes dans le monde des affaires, de la finance, de l'éducation et du travail, par rapport à leurs homologues masculins au niveau national et au niveau mondial. Dans la dernière édition de 2021, le nombre de pays analysés est passé de 58 à 65, le meilleur classement atteint par un pays de la région MENA est celui des Émirats Arabes Unis (46), l'Égypte arrive en dernière position (64) et l'Algérie se classe 60^{ème}.

Selon les chiffres publiés par l'Association « Savoir et Vouloir Entreprendre » (SEVE), l'Algérie comptait, en 2018, environ 150 000 femmes entrepreneures (hors professions libérales et activités agricoles)²³. Par ailleurs, l'indice Mastercard des femmes entrepreneures publié en 2019, fait état d'un pourcentage de femmes entrepreneures autour de 7,3% du nombre total d'entrepreneurs en Algérie²⁴. Ceci est loin d'être appréciable, toutefois, selon le Centre National du Registre du Commerce/CNRC²⁵, une petite évolution a pu être enregistrée. En effet, le nombre total des femmes inscrites au registre du commerce était de 168 556.

Fin février 2020, elles étaient au nombre de 160 908 dont 147 928 personnes physiques et 12 980 personnes morales, soit une augmentation de 7 648 en pleine crise sanitaire liée au Covid-19. Les chiffres arrêtés au 10 février 2021 indiquent que les femmes inscrites sous le statut de personnes physiques²⁶ étaient au nombre de 154662 sur un total de 1 928 567, soit un taux de 08%. La distribution au détail est leur activité dominante, avec un taux de 49,22%, suivie de celle des services avec un taux de 38,62%.

Selon la même source, il n'y a que 32 femmes, personnes physiques dans l'export soit un taux de 0,02%. Celles inscrites sous le statut de personnes morales²⁷ étaient au nombre de 13 894 sur un ensemble de 212 432, soit un taux de 6,5%. On les retrouve essentiellement dans les services (39,96%), suivie de la production des biens (26,16%), de l'importation (14,45%). Les personnes morales ne représentent que 1,14%. Il est évident que dans ce registre, le mot parité n'a pas sa place.

De plus, bien que la ventilation par sexe ne soit pas disponible en la matière, les entreprises algériennes sont en majorité des très petites entreprises (employant moins de 10 personnes) et des Petites et Moyennes Entreprises (employant entre 10 et 249 salariés). En 2018, 97,7 % des entreprises, sur un total de 1 093 170 entreprises recensées sont des entreprises avec moins de 10 salariés et 2 % emploient entre 10 et 49 salariés²⁸.

²³ <https://www.elwatan.com/pages-hebdo/sup-eco/entrepreneuriat-feminin-en-algerie-la-frilosite-des-banques-mise-a-lindex-18-11-2019>

²⁴ MIWE, rapport sur l'Indice Mastercard de Femmes entrepreneures (MIWE), 2019, P.114 <https://mastercard-index-of-women-entrepreneurs-2019.pdf>

²⁵ CNRC: Les femmes ne représentent que 08% du total des inscrits au RC <https://www.dzentreprise.net/cnrc-emploi-femmes>

²⁶ Un être humain doté, en tant que tel, de la personnalité juridique.

²⁷ Un groupement doté de la personnalité juridique. Généralement une personne morale se compose d'un groupe de personnes physiques réunies pour accomplir quelque chose en commun.

²⁸ <https://fr.statista.com/statistiques/977174/nombre-pme-algerie-par-type/>

Tableau 9 - Nombre de petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie selon la taille de l'entreprise

Moins de 10 salariés	1 068 027
Entre 10 et 49 salariés	21 863
Entre 50 et 249 salariés	3 280
Total	1 093 170

5. Violence Fondée sur le Genre et harcèlement sexuel

La Violence Fondée sur le Genre (VFG) est répandue et prend de nombreuses formes, toutes préjudiciables à la santé physique et psychologique des femmes. La violence contre les femmes et des filles constitue une expression extrême des relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes, et elle entrave leur capacité à s'engager dans des activités sociales, économiques ou politiques.

Les deux causes majeures du faible taux d'activité des femmes sont rapportées au problème de mobilité et au harcèlement sexuel dans les transports publics. Le pourcentage de femmes qui ont été victimes de harcèlement sexuel dans des lieux publics est très probant dans les pays arabes. Les données de la vague V (2018- 2019)²⁹ du Baromètre arabe révèlent que le harcèlement sexuel est un problème sexué. Dans tous les pays participant à l'enquête, 39 % des femmes interrogées (contre 22 % des hommes) ont déclaré avoir été exposées au harcèlement sexuel dans des lieux publics. La fréquence du harcèlement sexuel en Algérie au cours des 12 derniers mois pour les femmes est en moyenne de 39%. Il est de 47% pour les femmes âgées de 29 à 40 ans pour atteindre un pic à 61% pour celles entre les âges de 17 à 28. Ces chiffres sont globalement similaires dans toutes les que ce soit en milieu urbain ou rural, malgré un pic à Ain Témouchent de 86%.

L'enquête souligne que le problème le plus fréquemment cité par cette proportion de femmes est le harcèlement sexuel. Ce sont surtout les plus jeunes et celles qui travaillent dans les zones urbaines qui déclarent en pâtir. Une autre étude, ayant utilisé des techniques d'échantillonnage sélectif pour interroger des femmes dans des lieux publics et des lieux de travail, a révélé que pratiquement toutes les personnes interrogées ont déclaré avoir été confrontées à une forme ou une autre de harcèlement sexuel à un moment donné. Constatant que le harcèlement sexuel des femmes prend de plus en plus de l'ampleur, dans les milieux professionnels algériens, une étude³⁰ a été menée en 2018 auprès d'un échantillon aléatoire de femmes employées dans une entreprise algérienne, âgées de 20 à 60 ans qui ont répondu à un questionnaire d'auto évaluation sur le harcèlement sexuel. Les analyses statistiques ont montré qu'au total 77,92 % des employées en auraient été victimes, que ce soit par un responsable hiérarchique (56,66%) ou par un collègue à hauteur de 21,26%. En conséquence, ces comportements non désirés ont produit des effets néfastes sur la santé mentale des victimes.

Quant à la violence domestique, les données sont officielles publiées par la Direction Générale la Sûreté Nationale/DGSN indiquent pour l'année 2019 un total de 7 083 plaintes pour violences dont 5 133 pour violences physiques³¹. Malgré l'absence de communication institutionnelle sur la VFG durant cette pandémie, les chiffres ont augmenté comme partout dans le monde. Selon le « Réseau Wassila », le numéro vert mis en place par le Ministère de la Solidarité ne fonctionnait pas et bien

²⁹ <https://www.arabbarometer.org/wp-content/uploads/Sexual-Harassment-Domestic-Violence-Arab-Citizens-Public-Opinion-2019.pdf>

³⁰ <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/51075>

³¹ <https://mena.fes.de/blog/e/violences-contre-les-femmes-en-temps-de-confinement-en-algerie>

que le réseau n'ait pas été en mesure d'évaluer l'augmentation des appels spécifiques à la VFG, les femmes appelant leur réseau demandaient des informations quant à leurs droits relatifs au divorce, à la garde des enfants et/ou la pension alimentaire³².

Section II - Statut juridique et droits des femmes en Algérie

1. Statut juridique et les droits ayant un impact sur la vie publique et privée³³

▪ *Les principes de non-discrimination et d'égalité*

La Constitution algérienne de 2020³⁴ stipule que l'État garantit les droits et les libertés fondamentales. Les institutions de la République visent à assurer l'égalité en droits et en devoirs de tous les citoyens [hommes] et [femmes] en supprimant les obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle (Art. 35). « Les citoyens sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection de la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale (Art. 37) ». L'article 165 indique clairement que « la justice est fondée sur les principes de légalité et d'égalité. Elle est accessible à tous (...) ».

Par ailleurs, la réforme du code de la famille en 2005³⁵ a consacré, du moins dans certaines de ses dispositions, le principe de l'égalité entre les époux, puisque la femme algérienne n'est plus soumise à la règle de l'obéissance à son mari, tout comme chaque futur époux a également le libre arbitre de contracter une union matrimoniale. Cette révision a également mis fin à la différence de l'âge minimum légal du mariage pour la femme et le mari, qui a été uniformisé à 19 ans, âge de la majorité légale. L'Algérie est également le seul pays de la région où la mère divorcée qui a la garde de ses enfants mineurs peut aussi en exercer la tutelle totale dont il est possible de citer à titre d'exemple : la possibilité de voyager à l'étranger avec ses enfants mineurs sans l'autorisation du père et toute autre décision relative à leur éducation ou leur santé.

▪ *Les droits politiques*

Les droits politiques de la femme algérienne sont réaffirmés dans la Constitution de 2020 puisque « L'État œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en favorisant son accès à la représentation dans les assemblées élues (Art. 59)³⁶ ». Dans l'article 176 et l'article 198 de l'Ordonnance n° 21-01 adoptée le 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral³⁷, il est clairement spécifié que les listes de candidats présentées par les partis soit pour les assemblées locales/régionales soit pour le parlement au niveau national seront rejetées si elles ne tiennent pas compte d'un certain nombre de critères, dont « (...) la parité entre hommes et femmes et réserver au moins la moitié (1/2) des candidatures aux candidats de moins de quarante (40) ans, et qu'au

³² <https://mena.fes.de/blog/e/violences-contre-les-femmes-en-temps-de-confinement-en-algerie>

³³ Plus de détails à <http://www.arabwomenlegal-emap.org/Pages/CountryProfile.aspx?country=الجزائر>

³⁴ Journal Officiel De La République Algérienne N° 82 15 Jourmda El Oula 1442 30 décembre 2020 <https://www.joradp.dz/TRV/FConsti.pdf>

³⁵ République Algérienne démocratique et populaire, Code de la famille. 2007. P.30. Présidence de la république, Secrétariat Général du Gouvernement. <https://www.joradp.dz/trv/ffam.pdf>

³⁶ Journal Officiel de la République Algérienne N° 82 15 Jourmda El Oula 1442 30 décembre 2020 <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021071.pdf>

³⁷ Ordonnance n° 21-01 du 26 Rajab 1442 correspondant au 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral. <http://www.droit-afrique.com/uploads/Algerie-Code-2021-electoral.pdf>

moins un tiers (1/3) des candidats de la liste aient un niveau universitaire (...) ». Toutefois, le même article exempt les communes dont la population est inférieure à vingt mille (20 000) habitants de l'obligation de parité.

Le mot « quota » qui avait permis à la femme algérienne de faire un bond en avant reconnu dans le monde entier comme une extraordinaire avancée politique vient de disparaître du nouveau code électoral. En effet il est malheureux de constater que la précédente loi organique n°12-03 du 12 janvier 2012³⁸ relative à l'élargissement de l'accès des femmes aux assemblées élues locales et nationales qui fixait les modalités d'accès des femmes à la représentation dans les assemblées élues a été modifiée et son article 2 instaurant des quotas pour les listes de candidats des différents partis politiques, les obligeant à consacrer un pourcentage de leurs listes électorales à des femmes n'a pas été repris en 2021. Par ailleurs, c'est également le cas du code électoral et de la Loi n°12-04 du 12 janvier 2012 relative aux partis politiques³⁹ qui a également contribué à la promotion d'une plus grande présence et visibilité des femmes au sein des partis politiques.

Ainsi, pour son article 11, tiret 8 : « Le parti politique œuvre à la formation de la volonté politique du peuple dans tous les domaines de la vie publique en (...) œuvrant à la consécration de l'action démocratique et de l'alternance au pouvoir et à la promotion des droits politiques de la femme ». Ce sont ces dispositions qui ont permis à l'Algérie de rejoindre le club très fermé des 30% en 2012 avec un taux d'environ 32%, un pourcentage qui renvoie à l'objectif fixé lors de la conférence de Beijing en 1995 et que les pays auraient dû atteindre depuis longtemps. Dans le classement mensuel de l'Union interparlementaire (UIP) d'octobre 2021⁴⁰, 60 pays sur 193 atteignent ou dépassent les 30 %, seuls les Émirats arabes unis de la région MENA ayant un taux de femmes de 50 % des 80 membres du Parlement, le taux le plus élevé étant celui du Rwanda avec 61,3 %. Passant de 146 femmes au Parlement de 2012 à 33 en 2021, l'Algérie est classée 172^{ème} avec un taux de 8,1 %⁴¹.

- *Droits personnels et familiaux*

En ce qui concerne l'égalité dans la capacité d'exercice des droits, il convient de noter que l'article 86 du Code de la famille de 2005 dispose que « toute personne majeure non déchuée est pleinement capable conformément aux dispositions de l'article 40 du Code civil », soit 19 ans. C'est dans cette même perspective que l'article 7 fixe l'âge du mariage à 19 ans, correspondant à l'âge de la majorité pour les hommes et les femmes. Il met également fin à la distinction qui existait entre la majorité civile (article 40 du Code civil) et la majorité matrimoniale.

En ce qui concerne les relations personnelles entre les époux, l'ordonnance n°05-02 portant code de la famille a mis l'accent sur le caractère consensuel du mariage⁴². En effet, l'article 9 du code de la famille insiste sur le fait que le contrat de mariage résulte du consentement. Cela signifie que les époux doivent se présenter personnellement devant l'autorité légalement habilitée à les unir. Le mariage par procuration a donc été supprimé. Le consentement est d'autant plus requis que les deux époux peuvent formuler toute clause qu'ils jugent utile. Contrairement à l'ancien texte, l'article

³⁸ Loi organique n° 12-03 du 12 janvier 2012 fixant les modalités augmentant les chances d'accès de la femme à la représentation dans les assemblées élues. Journal officiel, 2012-01-14, n° 1, p. 39. https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_isn=89140&p_lang=fr

³⁹ Loi organique n°12-04 du 18 Safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012 relative aux partis politiques. https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/dmag/dv/dmag20120125_10_/dmag20120125_10_fr.pdf
⁴⁰ <https://data.ipu.org/women-ranking?month=10&year=2021>

⁴¹ Review details in the above political participation and empowerment

⁴² D Zennaki, l'évolution des rapports patrimoniaux entre époux, Mélanges François-Paul Blanc, tome 2, p 992, presses universitaires de Perpignan-Presses de l'université de Toulouse Capitole, 2011

19 du même code évoque à titre d'exemple les matières qui peuvent faire l'objet d'une clause, comme la polygamie. Il permet à l'épouse d'insérer une clause de monogamie dans le contrat de mariage ou dans un acte ultérieur. Cette prérogative est cependant moins un obstacle au remariage du mari qu'un moyen pour lui de justifier une action en divorce.

Bien plus, il faut souligner que l'égalité entre l'homme et la femme, telle que définie à l'article 4 du code de la famille, n'est qu'une égalité textuelle. En effet, il existe toujours une disposition discriminatoire, régie par les normes impératives du Code de la famille. C'est le cas, par exemple, de l'obligation pour la femme de recourir au wali pour conclure son contrat de mariage, comme condition sine-qua-non de la validité du mariage au même titre que la dot, les deux témoins, l'absence d'empêchement légal et la capacité matrimoniale.

Les articles 36 et 37 de la Loi du 9/6/84, l'un consacré aux obligations des deux époux et l'autre aux devoirs du conjoint (masculin), ont été modifiés par l'ordonnance 05-02 dans le sens d'établir un équilibre dans les droits et devoirs des époux. Le nouvel article 36 du code de la famille concerne les obligations réciproques des époux dans leurs relations personnelles, c'est-à-dire entre eux et avec leurs proches, d'une part, et dans leurs relations patrimoniales, d'autre part. Les expressions utilisées « contribuer conjointement », « consultation mutuelle », « respect mutuel » montrent que le législateur a voulu établir entre les époux une relation fondée sur la réciprocité et l'égalité. Les époux sont appelés à sauvegarder les liens conjugaux et les devoirs de la vie commune.

- *Le principe d'intégrité et de sécurité*

En ce qui concerne la Violence Fondée sur le Genre/VF, l'Algérie a été le premier pays de la région à adopter un cadre juridique complet et conforme à la définition internationale de cette violation des droits humains des femmes criminalisant la violence contre les femmes, malgré toutes les résistances et oppositions auxquelles cette loi a été confrontée. En effet, si les député-e-s de l'Assemblée Populaire Nationale/APN (parlement) ont adopté, le 4 mars 2015, le projet de loi portant amendement du code pénal pour la criminalisation de la VFG, les sénateurs ont préféré prendre leur temps. La loi a finalement été publiée au Journal officiel en décembre 2015⁴³. Faisant référence pour la première fois aux violences faites aux femmes au sein de la famille⁴⁴, la loi 15-19 du 30/12/2015, est un grand atout pour les droits, la sécurité et la protection des femmes. En effet, la pénalisation de la violence exercée par le mari a été considérée comme une grande avancée pour les femmes et une consécration de la mobilisation de la société civile qui avait porté cette revendication pendant des décennies. Elle étend la définition de l'infraction de violence commise par le conjoint à l'ex-conjoint de la victime si la violence est liée au mariage précédent. En effet, le code pénal comprend un article sur la protection des conjoints contre les coups et blessures volontaires, entraînant une infirmité, une amputation ou la mort de la victime, et introduit des sanctions en fonction du dommage. Avec la volonté évidente de protéger les femmes de la violence de leur mari, la loi stipule que toute personne qui frappe délibérément son conjoint risque, en fonction des blessures, de 1 à 20 ans de prison et la perpétuité en cas de décès.

Avant cette réforme, le code pénal incriminait les coups et blessures sans distinction de sexe, le viol, l'inceste, le harcèlement sexuel et la traite des êtres humains. Avec la nouvelle loi, le législateur

⁴³ Loi n° 15-19 du 18 Rabie El Aouel 1437 correspondant au 30 décembre 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal <https://www.joradp.dz/ftp/jo-francais/2015/f2015071.pdf>

⁴⁴ Houhou Yamina : La lutte contre les violences conjugales en droit algérien, Lexis- Nexis ,2013-p15

incrimine également les violences conjugales et toute forme d'agression répétée, de violence verbale, de violence psychologique ou de maltraitance, notamment en cas de récidive. Il précise également que la violence peut prendre plusieurs formes, y compris les agressions qui n'entraînent pas nécessairement des blessures visibles, introduisant ainsi la violence morale et psychologique. Il faut toutefois noter que l'alinéa 6 de l'article 266 bis/1 témoigne de la complaisance du législateur à l'égard du conjoint qui a commis des violences physiques ou morales « répétées » portant atteinte à la « dignité » ou à « l'intégrité physique ou psychique » de son partenaire. En effet, il lui permet d'échapper à la sanction pénale si l'épouse qui a survécu aux violences lui pardonne. Il y a aussi le poids de la pression familiale et sociale qui va s'ajouter à la loi pour culpabiliser la victime et la fragiliser et de ces faits, lui ôter toute envie de porter plainte, l'obligeant à pardonner contre son gré. En fait, ce paragraphe vide de leur substance toutes les autres dispositions de l'article 266 bis/1, et rend même ce dernier caduc. Il faut compter aussi le discours moralisateur et culpabilisant qui est encore constaté de la police ou de la gendarmerie lorsqu'elle a le courage de porter plainte contre un membre de sa famille. Par ailleurs, l'alinéa 2 de l'article 330 bis exonère le mari de toute poursuite pénale qui exerce des violences morales à l'encontre de sa femme afin de « disposer de ses biens ou de ses ressources financières », si là encore elle lui pardonne.

La loi, qui modifie et complète le code pénal⁴⁵, introduit la notion de harcèlement sexuel qui n'est plus limité au seul employeur, mais étend le champ des sanctions aux collègues de travail ou à toute autre personne qui harcèle autrui. Elle augmente la peine encourue et renforce également les sanctions à l'encontre de ceux qui le perpétuent. Elle sanctionne toute forme d'agression, de violence ou d'abus verbal ou psychologique, notamment en cas de récidive⁴⁶. Dans le code pénal, le législateur considère le harcèlement sexuel sur le lieu de travail comme une violence faite aux femmes. Il est sanctionné pénalement dans le Code pénal⁴⁷. C'est ainsi que la loi punit toute forme d'agression, de violence ou d'abus verbal ou psychologique. Les peines augmentent en cas de récidive.

Révisée en 2020, la Constitution algérienne a réitéré les grands principes des précédentes, y compris ceux relatifs à la VFG. Elle stipule clairement dans son article 40, les obligations de l'État qui « ... protège les femmes contre toutes les formes de violence en tous lieux et en toutes circonstances dans l'espace public, dans la sphère professionnelle et dans la sphère privée. La loi garantit l'accès des victimes aux structures d'accueil, aux dispositifs de prise en charge et à l'assistance judiciaire⁴⁸ ».

2. Liberté et droits impactant l'autonomisation économique des femmes⁴⁹

Certains droits et libertés sont essentiels à l'accès des femmes à l'économie et aux marchés. Ils sont essentiels pour réduire la discrimination en faveur de l'égalité des sexes et pour garantir l'autonomisation et la dignité des femmes. Certains d'entre eux sont constitutionnels et sont parfois intégrés dans la législation nationale, tandis que d'autres ne le sont pas, comme le droit à la

⁴⁵ République Algérienne démocratique et populaire, Code pénal. 2015. P.372. Présidence de la république, Secrétariat Général du Gouvernement. <https://www.joradp.dz/trv/fpenal.pdf>

⁴⁶ Loi n° 15-19 du 18 Rabie El Aouel 1437 correspondant au 30 décembre 2015 modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal <https://www.joradp.dz/ftp/jo-francais/2015/f2015071.pdf>

⁴⁷ République Algérienne démocratique et populaire, Code pénal. 2015. P.372. Présidence de la république, Secrétariat Général du Gouvernement. <https://www.joradp.dz/trv/fpenal.pdf>

⁴⁸ Journal Officiel De La République Algérienne N° 82 15 Jourmda El Oula 1442 30 décembre 2020 <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021071.pdf>

⁴⁹ Plus de détails à: <http://gender-trade.cawtarclearinghouse.org/>

propriété, le droit au patrimoine, le droit à l'investissement et au commerce. La plupart visent les citoyens, d'une façon neutre, sans spécifier les hommes ou les femmes mais ce n'est pas toujours le cas dans la pratique.

Au cours des dix dernières années, « Women, Business and the Law » a recueilli des données uniques sur les lois et règlements qui entravent l'esprit d'entreprise et l'emploi des femmes. L'indice présenté est structuré autour du cycle de vie d'une femme active, avec 35 points de données sur huit indicateurs⁵⁰. Les scores globaux sont ensuite calculés en prenant la moyenne de chaque indicateur, 100 représentant le score le plus élevé possible. Le score de l'Algérie dans la dernière édition du rapport est de 57,5 sur 100, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne régionale de MENA (de 51,5)⁵¹. Les pays qui se classent en tête avec 100 sont pour la plupart en Europe, le pays Arabe le mieux classé est les Émirats Arabes Unis avec un score de 82,5, le dernier est la Palestine avec 26,3.

- *Le droit au travail*

En matière de droit au travail, selon l'article 68 de la Constitution de 2020, « l'État œuvre à la promotion de la parité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. L'État encourage la promotion des femmes aux postes de responsabilité dans les institutions et administrations publiques ainsi que dans les entreprises »⁵². De même, le Code du travail⁵³ contient des dispositions interdisant toute forme de discrimination fondée sur le sexe. A cet égard, la Loi n° 90-11⁵⁴ relative aux relations de travail garantit le droit au travail pour tous prescrit l'égalité entre les sexes et interdit toute forme de discrimination entre les travailleurs en matière d'emploi, de salaire, de promotion, de formation ou de tout autre droit fondamental. Il interdit, par l'article 17, à peine de nullité et sans effet, l'établissement de tout accord, convention collective ou contrat de travail sur une base discriminatoire fondée sur l'âge, le sexe, la condition sociale ou familiale, les conventions politiques ou l'appartenance syndicale. D'autres lois peuvent être citées notamment le Code civil⁵⁵ et ses dispositions relatives à la propriété qui ne fait pas de différence entre les femmes et les hommes

- *Liberté de circulation*

L'article 49 de la constitution 2020 affirme formellement que « tout citoyen jouissant de tous les droits civils et politiques, a le droit de choisir librement le lieu de sa résidence et de circuler librement sur le territoire national. Le droit d'entrée et de sortie du territoire national est garanti...»⁵⁶. Grâce à l'ordonnance 05-02 de 2005 portant code de la famille, la notion de cohabitation harmonieuse, qui permet aux époux de décider de manière concertée du choix de leur domicile, a remplacé le devoir de cohabitation de l'épouse. Le fait qu'elle puisse exercer ce droit

⁵⁰ Voir Annexe 1

⁵¹ Voir Annexe 2

⁵² Journal Officiel De La République Algérienne N° 82 15 Joumda El Oula 1442 30 décembre 2020 <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021071.pdf>

⁵³ République Algérienne démocratique et populaire, Code du travail. 2002. P.294. Présidence de la république, Secrétariat Général du Gouvernement.

⁵⁴ Loi n° 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail. (Publié dans JO n°17 du 25/04/1990).

<https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/9557/77445/F820046424/DZA-9557.pdf>

⁵⁵ République Algérienne démocratique et populaire, Code civil. 2007. P.269. Présidence de la république, Secrétariat Général du Gouvernement.

⁵⁶ Journal Officiel De La République Algérienne N° 82 15 Joumda El Oula 1442 30 décembre 2020 <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021071.pdf>

signifie qu'elle peut tenir compte des possibilités d'emploi qui s'offrent à elle à proximité du domicile conjugal ou, si elle travaille déjà, choisir un domicile proche de son lieu de travail, qui lui offre une facilité de mouvement propice à l'évolution de sa carrière. Si la liberté de circulation ou le libre choix de la résidence peuvent contribuer directement ou indirectement à l'émancipation économique des femmes, il est également important de rappeler qu'elles restent dans la plupart des cas sous l'autorité masculine (mari, père, frère, oncle) et ce quoi qu'en dise la loi.

- *Le droit à la propriété*

La femme qui possède un bien mobilier ou immobilier assure son droit au logement et peut se lancer dans les affaires, le commerce ou l'investissement en mettant en gage ou en hypothéquant son bien afin d'obtenir un financement. Le droit à la propriété est un vecteur d'indépendance économique et d'émancipation des femmes. L'article 674 du code civil reconnaît le droit de propriété de chaque individu sans distinction entre les hommes et les femmes « la propriété est le droit de jouir et de disposer des choses, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par la loi ou les règlements... »⁵⁷. L'article 677 prévoit que : « Nul ne peut être privé de sa propriété que dans les cas et conditions prévus par la loi ». Selon cet article, les seules causes de privation du droit à la propriété privée sont l'expropriation pour « cause d'utilité publique » moyennant une « indemnité juste et équitable », et la nationalisation prévue par l'article 678 du code civil. Cette dernière ne peut être ordonnée que par la loi, qui détermine elle-même « la forme d'indemnité ». Les biens privés peuvent également être réquisitionnés (article 679 du code civil) en cas de « circonstances exceptionnelles, d'urgence et pour assurer la continuité du service public », à l'exception des locaux à usage d'habitation.

L'article 27 de la Loi 90-25 du 18/11/1990, portant orientation foncière, reconnaît le droit de propriété foncière et/ou immobilière « la propriété foncière privée est le droit de jouir et de disposer d'un terrain et/ou de droits immobiliers pour un usage conforme à la nature ou à la destination du bien »⁵⁸. La propriété privée des terres et des droits immobiliers est garantie par la Constitution (art.28.)⁵⁹. En effet, ces dispositions sont confirmées par la Constitution 2020 dans son article 60 qui stipule que « la propriété privée est garantie. La propriété ne peut être expropriée que dans le cadre de la loi et moyennant une indemnisation équitable (...) »⁶⁰.

En ce qui concerne les rapports entre les époux dans la gestion de leurs biens, l'article 37 de l'ordonnance n°05-02 de 2005 portant code de la famille pose le principe de la séparation des biens : « chaque époux conserve ses biens propres ». Cette disposition a remplacé les dispositions de l'ancien article 38-2, selon lequel « l'épouse a toute liberté de disposer de ses biens ». Par ce changement, le législateur a voulu éliminer l'idée de protection de la femme par la loi, qui implique son maintien dans un état de dépendance, et la remplacer par celle d'égalité des époux. Le deuxième alinéa de l'article 37 fait une exception en prévoyant que : « les époux peuvent convenir dans l'acte de mariage ou par un acte ultérieur, de la communauté des biens acquis pendant le mariage et déterminer les proportions revenant à chacun d'eux ». Ce texte autorise les époux à se soumettre à un régime de communauté de biens, les plaçant dans une situation égalitaire, puisque

⁵⁷ Ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975 portant code civil modifiée et complétée <http://lexalgeria.free.fr/cvildispogen.htm>

⁵⁸ <https://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/le-ministere/le-minist%C3%A8re/textes-legislatifs-et-reglementaires/40-le-dispositif-legal-regissant-la-wilaya-et-la-commune/87-loi-n-90-25-du-18-novembre-1990-relative-a-l-orientation-fonciere.html#:~:text=>

⁵⁹ <https://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/le-ministere/le-minist%C3%A8re/textes-legislatifs-et-reglementaires/40-le-dispositif-legal-regissant-la-wilaya-et-la-commune/87-loi-n-90-25-du-18-novembre-1990-relative-a-l-orientation-fonciere.html#:~:text=>

⁶⁰ <https://gazettes.africa/archive/dz/2020/dz-government-gazette-dated-2020-08-30-no-50.pdf>

chacun d'entre eux est libre de conserver ses biens propres, tout comme les deux peuvent convenir contractuellement d'un régime de confusion des biens⁶¹. Ainsi, contrairement à la relation personnelle entre époux, qui se caractérise par la subordination statutaire et la dépendance maritale de l'épouse, la relation patrimoniale révèle une indépendance appréciable de l'épouse par rapport à son mari.

Un dernier point et non des moindres concerne la préservation des ressources financières des femmes. La Loi 15-19 du 30/12/2015 prévoit une peine de six mois à deux ans d'emprisonnement pour « quiconque contraint sa femme à disposer de ses biens ou de ses ressources financières, incriminant clairement la violence économique ». Il faut toutefois rappeler que si elle lui pardonne, il échappe à la sanction.

- *Droit à l'héritage*

Comme le stipule la Constitution de 2020 dans son article 60 « (...) le droit à l'héritage est garanti. Les biens du waqf et des organisations caritatives sont reconnus et leurs attributions sont protégées par la loi »⁶². Or, le droit et les règles de succession contenus dans le Code algérien de la famille de 2005 ne garantissent pas l'égalité des parts d'héritage entre les époux et entre les frères et sœurs, transgressant ainsi les principes de la hiérarchie des normes proclamée par la Constitution et par la Charia elle-même. Ce droit déjà mutilé est majoritairement violé en Algérie comme dans tous les autres pays de la région.

Par ailleurs, bien que le droit à l'héritage soit constitutionnellement garanti par le droit musulman en vigueur, il est appliqué de manière sélective. En effet, l'inégalité entre les sexes se manifeste dans l'acquisition de biens par héritage. L'article 774 du code civil précise que la détermination des héritiers et de leurs parts héréditaires et la dévolution des biens successoraux sont régies par les règles du code de la famille. Entre autres, cette loi attribue à l'homme le double de la part de la femme, quel que soit le cas. Cette disposition ne tient compte que d'une seule disposition de la Charia, qui stipule qu'il existe des situations dans lesquelles l'homme et la femme peuvent bénéficier d'une part égale de l'héritage, tout comme il existe des situations dans lesquelles elle peut hériter plus que l'homme.

Outre la loi, les pratiques familiales et sociales exercent une forte pression sur les femmes - mères, filles, sœurs, nièces - pour qu'elles renoncent à leur part d'héritage de la terre, notamment en faveur de leurs frères, sous prétexte de préserver le patrimoine familial. Parfois, une petite compensation financière peut être décidée par la famille, mais pas toujours. L'héritage et la propriété foncière, régis par une loi discriminatoire et des normes sociales encore plus désavantageuses, maintiennent les femmes dans la dépendance de leur père, mari ou frère pour le logement, la nourriture et/ou le transport, ce qui limite considérablement leurs ressources et leur potentiel économique et/ou commercial. Parfois, elles se retrouvent complètement démunies pour ne pas dire à la rue.

⁶¹ Confusion of assets: The fact that a person acquires a new legal position which absorbs the rights and obligations relating to his previous position is called "confusion". <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/confusion.php#:~:text=Le%20fait%20par%20une%20personne,se%20nomme%20la%20%22confusion%22.>

⁶² <https://gazettes.africa/archive/dz/2020/dz-government-gazette-dated-2020-08-30-no-50.pdf>

- *Liberté d'Investissement*⁶³

Il existe un certain nombre de mesures organisant l'investissement en Algérie, tel que le décret 91-12 du 05/10/91 relatif à la promotion de l'investissement, qui fixe les conditions de l'investissement privé sans distinction. Certains accords bilatéraux accentuent la libéralisation, la promotion et l'encouragement de l'investissement, dont il est possible de citer un certain nombre d'exemples : décret 90-319 portant ratification de l'accord signé le 22/06/90 avec les USA, décret présidentiel 91-346 du 05/10/91 portant ratification de l'accord signé le 18/05/91 avec l'Italie ; -Décret présidentiel 91-345 du 05/10/91 ratifiant l'accord signé le 24/04/91 avec l'UE Belgo-Luxembourgeoise ; décret présidentiel 94-01 du 02/01/94 ratifiant l'accord du 13/02/93 signé avec la France et décret présidentiel 95-88 du 25/03/95 ratifiant l'accord signé avec l'Espagne le 23/12/93.

En fait, dès 1989, la liberté d'investissement a été consacrée par la Constitution. Le 17 juillet 2016, le Parlement algérien a approuvé une nouvelle réforme relative à un nouveau Code des investissements en adoptant la Loi n°16-09 du 29 Chaoual 1437 correspondant au 3 août 2016 relative à la promotion des investissements⁶⁴. L'objectif principal de ces nouvelles dispositions est de faciliter l'insertion et l'arrivée des investissements étrangers et d'augmenter l'attractivité de l'Algérie. L'article 61 de la Constitution de 2020 rappelle les engagements de l'État en matière d'investissements «la liberté du commerce et de l'industrie est garantie. La loi détermine les investissements lesquels, en raison de leur caractère stratégique, nécessitent la détention par l'État de la majorité des parts ou du contrôle direct ou indirect. La loi met en place des mécanismes appropriés chargés d'assurer un climat d'affaires soutenu et crée des procédures pour réaliser, gérer et liquider les investissements de manière transparente et efficace, de façon à garantir une concurrence réelle et loyale »⁶⁵.

- *Liberté de commerce*

Confirmée par la Constitution de 2020 (art. 61), la Constitution de 1989 avait déjà jeté les bases de la liberté du commerce et de l'industrie en modifiant le statut de la propriété publique (art. 17) et en limitant le rôle de l'État dans la sphère économique. Elle rétablit la distinction entre propriété publique et propriété privée (art. 18) et abolit le monopole de l'État sur le commerce extérieur (art. 19). La Loi 90-30 du 01/12/90 et les décrets 91-454 et 91-455 du 23/11/91 ont confirmé cette nouvelle orientation. La Loi 90-16 portant loi de finances complémentaire a aboli le monopole de l'État sur le commerce extérieur en permettant l'accès à tous les agents économiques sans discrimination fondée sur le genre.

Tous ces textes, qu'ils limitent ou favorisent la liberté du commerce, ne font pas de discrimination explicite entre les femmes et les hommes. L'article 8 du Code de Commerce⁶⁶ consacre expressément l'émancipation économique de la femme commerçante et son indépendance commerciale lorsqu'il stipule que « la femme commerçante est personnellement engagée par les

⁶³ Main source: OECD Investment Policy Reviews: Egypt 2020 <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/9f9c589a-en/1/3/4/index.html?itemId=/content/publication/9f9c589a-en&csp=1a0017284fd213909b8930994bc6bae6&itemIGO=oeed&itemContentType=book>

⁶⁴ Une exonération ciblée des droits de douane ; l'ajout de taxes supplémentaires ; la suppression de la règle des 51/49% et du droit de préemption du Code des investissements ; la simplification administrative pour les nouveaux investissements étrangers ; et la possibilité de recourir à un arbitrage ad hoc.

⁶⁵ Journal Officiel De La République Algérienne N° 82 15 Jourda El Oula 1442 30 décembre 2020 <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021071.pdf>

⁶⁶ <https://www.commerce.gov.dz/reglementation>

actes qu'elle accomplit pour les besoins de son commerce ». Elle peut également adhérer à des organisations professionnelles au même titre que ses collègues masculins, comme le stipule l'article 72 de la Constitution de 2020 « Le droit d'appartenir à un syndicat est reconnu à tous les travailleurs. La loi garantit le libre exercice de ce droit. Les commerçants du secteur économique peuvent s'organiser au sein d'organisations patronales dans le cadre légal »⁶⁷.

- *Droit de bénéficiaire de facilités bancaires*

La volonté de l'État algérien de libéraliser l'activité économique s'est manifestée par la transformation des grandes entreprises publiques en Sociétés par Actions (SA), soumises au code de commerce. La libéralisation du secteur bancaire a été concrétisée par la Loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la Monnaie et au Crédit⁶⁸, qui a ouvert le secteur bancaire aux investisseurs privés nationaux et étrangers. Cette ouverture à l'économie de marché a été l'occasion pour les femmes - comme pour les hommes - de devenir financièrement autonomes grâce aux différentes possibilités de prêts accordés par les différentes banques. Puis vint l'ordonnance 03-11 du 26/08/2003, complétée et modifiée par l'Ordonnance 10-04 du 26/08/2010 relative à la Monnaie et au Crédit, qui a introduit de nouvelles mesures dont le droit au compte, qui permet à toute personne qui se voit refuser l'ouverture d'un compte de dépôt par une banque quelconque de recourir à la Banque Centrale d'Algérie pour désigner une banque où elle pourra ouvrir un compte. Cette mesure bénéficie aussi bien aux femmes qu'aux hommes et ce, sans discrimination.

3. Normes Internationales et Droits Humains

Au niveau international, l'Algérie est signataire de plusieurs traités et conventions de droits humains. Les dispositions de la plupart ont été intégrées dans la législation nationale comme contribution dans l'amélioration de la participation et la représentation des femmes dans la vie publique et à améliorer leur statut et leurs droits dans la vie privée. L'Algérie a adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques⁶⁹, le Pacte International Relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels⁷⁰, la Convention Sur Les Droits Politiques de la Femme⁷¹ ainsi que la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF)⁷² qui a été ratifiée par décret présidentiel en 1996. Cependant, ces engagements ont été accompagnés d'un certain nombre de réserves, dont certaines sont toujours d'actualité, notamment celles relatives à l'exercice des droits civils des femmes et concernent des questions liées aux droits et obligations des hommes et des femmes au sein de la famille (par exemple, l'héritage, la tutelle, le divorce...).

Bien que la Constitution dans ses différentes versions depuis 1996, année de la ratification par l'Algérie de la CEDEF, ait lentement et sûrement évolué vers l'égalité et la parité conformément aux fondements de la Convention, les textes du droit de la famille restent marqués par de fortes inégalités entre les hommes et les femmes, malgré tous les amendements qui ont été faits. Ainsi, les réserves portent sur cinq articles (2, 9.2, 15.4, 16 et 29) de la CEDEF sachant que l'article 16, qui pose

⁶⁷ Journal Officiel De La République Algérienne N° 82 15 Jourmda El Oula 1442 30 décembre 2020 <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2021/F2021071.pdf>

⁶⁸ <https://gazettes.africa/archive/dz/2020/dz-government-gazette-dated-2020-08-30-no-50.pdf>

⁶⁹ <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/ccpr.aspx>

⁷⁰ <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cescr.aspx>

⁷¹ <https://treaties.un.org/>

⁷² <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cedaw.aspx>

le principe même de l'égalité, et trois qui concernent le statut juridique de la femme au sein de la famille, vident ainsi cette convention de son essence même. Pourtant, il convient de noter que certaines de ces réserves ont été levées "de facto" grâce à un certain nombre de réformes législatives telles que le Code de la famille mais aussi le Code de la nationalité qui a établi en 2005 le droit égal de la femme et de l'homme d'accorder leur nationalité à leur conjoint et à leurs enfants. Les révisions de la Constitution et la Loi de 2015 sur les VFG ont également largement contribué à limiter les formes évidentes ou latentes de discrimination, pour ne citer que quelques exemples. Les articles 38-1 et 39-1 du code de la famille de 1984 donnaient au seul conjoint le choix du domicile. Ils ont été abrogés par l'ordonnance 05/02 de 2005. Les dispositions prises lors de la réforme du Code de la famille en 2005, et plus particulièrement celle concernant l'article 7, visent à limiter les mariages d'enfants dans le sens stipulé par l'article 16.2 de la Convention CEDAW, qui recommande aux États de fixer « un âge minimum pour le mariage ».

En fait, il est juste de reconnaître que les réformateurs ont au moins fait de leur mieux pour s'assurer que toutes les questions relatives au mariage et/ou à la relation personnelle entre les époux sont conformes à la définition du mariage de l'article 4 de la CEDAW, qui stipule que « le mariage est un contrat consensuel entre un homme et une femme ». Il y a également conformité avec l'article 16.1-a de la CEDAW qui stipule que l'homme et la femme ont « le même droit de contracter mariage » et l'article 16.1-b qui stipule que les États prennent toutes les mesures appropriées pour que l'homme et la femme « aient le même droit de choisir librement leur conjoint et de ne contracter mariage que de leur libre et plein consentement ». Par ailleurs, en supprimant le principe d'obéissance de la femme à son mari et en prévoyant un choix consenti du domicile conjugal, la réforme du Code de la Famille⁷³ est conforme à l'article 15-4 de la CEDEF, en vertu duquel les États reconnaissent les mêmes droits à l'homme et à la femme en matière de liberté de circulation, d'élection de résidence et de domicile.

Malgré tout cela, au moins deux dispositions du code de la famille continuent de susciter des interrogations. La première concerne l'obligation pour la fille d'avoir un tuteur pour son mariage, quel que soit son âge, sachant que même son fils peut assumer cette fonction ; le fait que la possibilité offerte à la femme de choisir elle-même son wali/tuteur ne change rien à son infantilisation et à son incapacité juridique à se marier. La seconde concerne l'article 7, Alinéa 1 de la loi sur la famille, qui prévoit la possibilité de réduire l'âge du mariage par le biais d'une dérogation d'âge « pour des raisons d'intérêt ou de nécessité », qui n'est accordée par le juge que si, comme le précise le nouvel article, « l'aptitude au mariage des deux parties est établie ». Ceci va au-delà du principe de l'exception qui confirme la règle, puisqu'énoncer ainsi l'exception pour le mariage d'un mineur et celle de l'autorité du juge qui peut la décider en toute discrétion, annule toutes les règles et dans ce cas précis, celles relatives à la non-discrimination et à l'égalité. Ces éléments sont incompatibles avec l'article 5-a de la CEDEF et annulent la capacité de la femme à conclure son contrat de mariage.

Dès lors, y a-t-il lieu de s'interroger sur les avancées en matière d'égalité entre les sexes dans le code de la famille, principal texte qui consacre la discrimination à l'égard des femmes. En effet, même si certaines de ses dispositions ont statué sur l'égalité, le droit de la famille, d'autres clairement discriminatoires ou ambiguës, peuvent les rendre caduques. De plus, cette loi bénéficie d'une

⁷³ Ordonnance n° 05-02 of 2005

suprématie de droit et de fait sur toutes les autres lois, y compris la Constitution, qui est censée être la loi fondamentale du pays.

4. Mécanismes, politiques et programmes

▪ Mécanismes

Des progrès importants en matière d'égalité Genre ont été réalisés en Algérie au niveau institutionnel. Le décret n°13-134 du 29 Jomada El Oula 1434 correspondant au 10 Avril 2013 fixe les attributions et prérogatives du *Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme* (MSNFCF), point focal Genre du gouvernement. Le Ministère est chargé d'élaborer des politiques, des stratégies et des programmes et de veiller à leur mise en œuvre et à leur évaluation en collaboration avec divers partenaires des secteurs ministériels, organismes nationaux, la société civile et les médias afin de promouvoir les droits des femmes, des enfants et de la famille ainsi que la coordination et la consultation aux niveaux régional et international. Il convient de noter que l'Algérie a adopté, au début des années 2000, des politiques et des stratégies nationales et sectorielles de développement s'appuyant sur la croissance économique et le « développement humain durable et à la réalisation des droits de la personne, de l'égalité et de l'équité entre les citoyennes et les citoyens, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, à travers le cycle de vie ». ⁷⁴

L'adoption de la stratégie nationale de lutte contre la Violence Fondée sur le Genre en 2007 a conduit à des réformes juridiques et à la mise en œuvre d'une série de programmes ciblant les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile, ainsi que les services spécialisés. Dans sa mise en œuvre de sa stratégie nationale Genre, le MSNFCF est soutenu par deux structures nationales placées sous son autorité : le Centre National d'Études, d'Information et de Documentation sur la Famille, la Femme et l'Enfance (CNEIDFFE) et le Conseil National de la Famille et de la Femme (CNFF).

D'une part, le *Centre National d'Études, d'Information et de Documentation sur la Famille, la Femme et l'Enfance (CNEIDFFE)* ⁷⁵, créé par décret présidentiel n°10-155, est chargé de la réalisation des travaux d'études, d'information et de documentation relatifs à la famille, à la femme et à l'enfance ; il est appelé à en analyser les données pour aider les pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la femme et de protection de la famille et de l'enfance.

D'autre part, le *Conseil National de la Famille et de la Femme (CNFF)*, créé en 2006 par le décret n°06-421 ⁷⁶, est un organe consultatif contribuant à l'élaboration des programmes opérationnels en direction de la famille et de la femme. Sur la base des recherches et des études entreprises et des données collectées (famille, femme...), il est chargé d'émettre des recommandations concernant toutes mesures d'ordre juridique, économique, social et culturel visant la promotion de la famille et de la femme.

⁷⁴ <https://www.un.org/press/fr/2021/fem2209>

⁷⁵ Décret présidentiel n° 10-155 du 7 Rajab 1431 correspondant au 20 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement d'un centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance. Journal officiel. 2010.06.23. n°39. https://www.mfdgi.gov.dz/images/pdf/textes_reglementaires/F2010039.pdf

⁷⁶ Décret exécutif n° 06-421 du 22 novembre 2006 portant création du Conseil national de la famille et de la femme. Journal officiel, 2006-11-26, n° 75. <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/74787/77238/F1626639596/DZA-74787.pdf>

- Programmes

Plusieurs grands projets ont été programmés, concentrés sur l'autonomisation des femmes, y compris rurales et des jeunes. Ils ont été réalisés avec plus ou moins de succès, tels que le projet de mise en place d'un plan d'action en faveur des femmes PANPIF ou le projet A'AMAL, segment du programme d'appui jeunesse-emploi (PAJE), cofinancé par l'Union Européenne.

L'Algérie a notamment mis l'accent sur les vertus de l'entrepreneuriat féminin en soutenant l'accès des femmes au microcrédit. L'agence nationale de gestion du microcrédit⁷⁷ a annoncé en 2021 qu'elle intensifierait ses programmes en vue de sensibiliser à l'importance de l'entrepreneuriat les bénéficiaires du microcrédit à la création des coopératives professionnelles et à encourager au développement des activités rentables, en prévoyant d'attribuer 50% des microcrédits, pour le financement des projets des femmes. Objectif réalisé car en 2022, 64% des bénéficiaires des fonds alloués par l'Agence nationale de gestion des microcrédits étaient des femmes.⁷⁸

Déployé dans 6 wilayas et à travers 24 communes cibles, le Programme d'Appui au Développement local durable et aux actions Sociales du Nord-Ouest de l'Algérie (PADSEL NOA) accompagne les acteurs publics locaux dans le processus d'autonomisation économique des populations. Doté d'un budget de 43 millions d'euros, cofinancé par le gouvernement algérien et l'Union Européenne, ce programme accompagne le secteur privé, les ménages et les associations dans leurs actions de création et de consolidation d'Activités Génératrices de Revenus (AGR). Les activités génératrices de revenu « AGR » ont pour but l'amélioration des conditions de vie socio-économiques des femmes, souvent dans des situations de pauvreté et d'exclusion. Par leurs activités génératrices de revenu, les femmes accèdent à un statut économique qui se caractérise par l'appropriation de(s) pouvoir(s) leur permettant de contribuer au bien-être économique et social de la famille et par extension, de la société.

A titre d'exemple, un projet financé par le Fonds pour l'égalité des sexes d'ONU Femmes⁷⁹ a permis d'identifier les difficultés uniques auxquelles les femmes sont confrontées dans des régions rurales et leur a donné les moyens de gagner un revenu. 450 femmes des cinq communautés les plus pauvres ont participé au projet et appris à connaître leurs droits socio-économiques, les services publics existants et la manière d'y accéder. Elles ont également acquis de nouvelles compétences génératrices de revenus telles que l'apiculture, l'élevage de moutons, de chèvres et de lapins.

Le « Programme d'Appui au Secteur de l'Agriculture, (PASA) », cofinancé par l'Union européenne (UE), incluant de nombreux participant-e-s de la coopération européenne⁸⁰ à la hauteur de 16550000 euros. Le programme a été mis en œuvre d'octobre 2018 pour être clôturé en septembre 2022⁸¹. Le projet visait par le biais de méthodes d'enseignement (matériel audio-visuel pédagogique ou de sensibilisation) adaptées aux destinataires, à savoir des femmes rurales souvent analphabètes, et des formations sur le terrain par des conseiller-e-s agricoles a bénéficié à des oléicultrices et des

⁷⁷ <https://www.aps.dz/economie/118802-creation-de-projets-50-des-microcredits-prevus-en-2021-au-profit-des-femmes>

⁷⁸ <https://www.un.org/press/fr/2021/fem2209>

⁷⁹ <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2018/3/feature-rural-algerian-women-take-charge-fge>

⁸⁰ Le Ministère Fédéral Allemand pour la Coopération Économique et le Développement (BMZ) et l'agence d'exécution française Expertise France (EF)

⁸¹ <http://pasa-algerie.org/journee-internationale-de-la-femme-rurale-comment-garantir-une-pleine-participation-des-femmes-au-programme-pasa/>



oléifactrices. L'objectif étant que certaines d'entre elles puissent transmettre ce savoir et des bonnes pratiques à leurs pairs.

En matière d'économie sociale et solidaire, un projet, piloté par le ministère algérien du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale et le PNUD Algérie,⁸² soutenu par un financement du gouvernement du Japon, visait à améliorer les capacités des institutions locales à mieux soutenir les activités génératrices de revenus à fort impact social et environnemental, pouvant également encourager le développement d'emplois et le développement économique au niveau local. Ce programme visait aussi à renforcer les compétences et les capacités de jeunes entrepreneur-e-s par le biais de formations au développement des entreprises et d'activités de renforcement des capacités. Mis en œuvre en 2020-2021, ce projet a stimulé des initiatives innovantes menées par des jeunes et des femmes, initiatives en matière d'économie sociale et solidaire.

⁸² <https://www.undp.org/fr/algeria/news/les-femmes-et-la-protection-de-l%E2%80%99environnement-en-alg%C3%A9rie-l%E2%80%99exemple-de-yasmine>

Chapitre II- Méthodologie et outils sélectionnés : la réalité du terrain

Cette partie donne un bref aperçu de la méthodologie visant à définir l'environnement des femmes d'affaires : contraintes, obstacles et opportunités. Pour ce faire, une analyse globale de la situation a été menée à travers l'évaluation de l'environnement d'affaires des femmes avec des approches et des outils pertinents et adaptés qui incluent :

- Une recherche documentaire pour déterminer les inégalités de Genre et les écarts dans l'environnement des affaires sur la base des données disponibles,
- Un profilage des PME et cartographie des acteurs ciblant à la fois les hommes et les femmes d'affaires dans un but d'analyse comparative de Genre,
- Une évaluation et une analyse des parties prenantes pour identifier les contraintes et les défis,
- L'entreprise d'une analyse de la chaîne de valeur sensible au Genre dans un certain nombre de secteurs/sous-secteurs et des PME connexes détenues par des femmes et des hommes.

La sélection d'un échantillon parmi des secteurs tels que l'Agriculture, les Industries légères⁸³ et les Services (pour ne citer que ces exemples) avait pour but d'identifier les principales lacunes et de les analyser de manière comparative.

Les défis et les limites imposées par la pandémie du COVID-19, qu'ils aient été directs ou indirects, ainsi que les ajustements nécessaires à la méthodologie sont décrits dans le présent document.

Section I – Méthodologie et outils sélectionnés

1. Le Cadre Méthodologique

1.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire – ou revue de littérature est essentielle pour:

- Éviter la duplication des études précédentes et,
- Concentrer la nouvelle collecte de données sur des questions préoccupantes ou des domaines nécessitant une vérification.

La recherche documentaire effectuée était un moyen utile a permis de⁸⁴:

- Faire une évaluation préliminaire des informations existantes et à planifier les étapes ultérieures de l'analyse de la situation,
- Recouper d'autres données ou fournir une norme de comparaison ;
- Fournir une base de référence pour les comparaisons longitudinales avant/après,

⁸³ L'industrie/les industries légères sont généralement moins capitalistiques que l'industrie lourde et sont plus axées sur les consommateurs que sur les entreprises, car elles produisent généralement des biens de consommation plus petits. La plupart des produits de l'industrie légère sont fabriqués pour les utilisateurs finaux plutôt que comme intermédiaires destinés à être utilisés par d'autres industries

⁸⁴ Adapté de www.ceecis.org/remf/Service3/unicef

- Affiner la conception de l'évaluation/l'analyse en confirmant les problèmes et les questions clés ;
- Connaître le contexte du programme à développer et/ou à évaluer ;
- Améliorer l'information sur les réalisations précédentes liées au domaine d'intérêt (autres institutions et organisations)
- Répondre à quelques questions pour la planification stratégique et le plaidoyer.

Effectuer des recherches/examens documentaires est une première étape cruciale, pour au moins trois raisons⁸⁵:

- i. Savoir ce qui s'est passé avant permet une concentration sur de nouvelles choses à connaître,
- ii. Acquérir ces connaissances préalables évite de poser des questions non pertinentes aux clients, aux parties prenantes et aux partenaires et augmente la crédibilité,
- iii. Faire une recherche préparatoire peut être considéré pour certains comme une perte de temps pour le/la chercheur/e, l'organisation et les partenaires. Il est possible de le compenser des efforts qui sont nécessaires pour comprendre les problèmes du domaine d'intérêt, puis trouver le temps de discuter, d'affiner, de prioriser, de négocier et de dégager un consensus sur le problème à traiter.

En fait, l'acquisition de connaissances et de crédibilité favorisera la recherche d'un consensus et l'appropriation de la planification et de la mise en œuvre des activités requises pour atteindre les résultats escomptés.

1.2. Évaluation et Analyse

▪ **Approches Quantitatives vs. Qualitatives**

Dans le monde de la recherche, de l'évaluation et de l'analyse, il existe deux approches générales pour la collecte et la communication d'informations : l'approche quantitative et l'approche qualitative⁸⁶.

- **L'approche quantitative** se concentre sur la description d'un phénomène sur un plus grand nombre d'individus à l'aide de méthodes d'enquête. Elle tend à se rapprocher des phénomènes, offrant ainsi la possibilité de résumer les caractéristiques à travers les groupes ou les relations.
- **L'approche qualitative** se concentre sur la description et la compréhension d'un phénomène d'un point de vue plus proche et d'une manière plus approfondie.

▪ **Méthodes et mesures quantitatives vs. qualitatives**⁸⁷

Les deux méthodes et mesures peuvent produire des données et des informations qui peuvent être présentées sous forme numérique ou narrative. Lors du démarrage d'une recherche, d'une

⁸⁵ Adapté de www.ceecis.org/remf/Service3/unicef

⁸⁶ Sur les méthodes : quelle est la différence entre les approches qualitatives et quantitatives? : Adar Ben-Eliyahu, <http://chronicle.umbmentoring.org>

⁸⁷ <http://baselinesupport.campuslabs.com/hc/en-us/>

évaluation et/ou d'une analyse de situation, une décision doit être prise sur la profondeur des informations nécessaires :

- Mesures quantitatives - produisent des données qui partagent des faits ou des chiffres
- Méthodes qualitatives - produisent des données avec plus de profondeur et de description

L'évaluation n'est pas toujours réalisée avec une seule méthode, l'utilisation de méthodes mixtes est fortement recommandée.

En conclusion⁸⁸, *les méthodes quantitatives et qualitatives sont en fait complémentaires.*⁸⁹ Chacune a des forces et des faiblesses que l'autre n'a pas, et ensemble, elles peuvent présenter une image plus claire de la situation que seule. Souvent, les informations les plus précises sont obtenues lorsque plusieurs variétés de chaque méthode sont utilisées. Ce n'est pas toujours possible, mais quand c'est le cas, cela peut donner les meilleurs résultats.

→ *L'approche a été pré-structurée et le cadre conceptuel et analytique établi avec une définition préalable des dimensions et des sujets, des catégories et des sous-catégories.*

2. Le Cadre Genre

2.1. Le Cadre Conceptuel Genre

Le concept/cadre de Genre concerne « *les différents points de vue sur la façon dont les hommes et les femmes se comportent dans différentes cultures (et comment) ... la différence et l'identité de Genre sont données non seulement par notre biologie mais aussi par les points de vue de notre société ... Les points de vue sur le Genre peuvent changer, tandis que le fait d'être un homme ou une femme ne change pas* »⁹⁰.

En effet, les sociétés et les cultures fondent leur définition et leurs vues de la masculinité et de la féminité sur ce que sont ou devraient être les Identités Genre par rapport au sexe masculin et au sexe féminin qui devient et reste le fondement principal de la société définissant le présent et l'avenir des deux, femme et homme, à chaque étape de leur cycle de vie, qu'elle soit privée ou publique.

Cela signifie que toutes les sociétés, cultures, religions, systèmes politiques et économiques ont leur propre vision de la place (statut) et des rôles des femmes et des hommes. Ils peuvent avoir une vision identique ou différente de ce que devraient être la masculinité et la féminité, et une concordance de points de vue sur la valeur accordée aux femmes et aux hommes : *La masculinité et la féminité sont les attentes et les normes largement partagées concernant l'être masculin/homme approprié et l'être féminin/femme approprié.*

La Construction Sociale du Genre/CSG fait référence aux attributs économiques, sociaux et culturels associés au fait d'être mâle/homme ou femelle/femme. En effet, la société prescrit aux femmes et aux hommes, à travers le cycle de vie, des lieux et des rôles spécifiques établissant des relations et définissant ce que devrait être un comportement « masculin » et un comportement « féminin » et ainsi les valorisant différemment.

⁸⁸ Évaluation communautaire : Méthodes qualitatives pour évaluer les problèmes communautaires (section 15) dans <http://ctb.ku.edu/en>

⁸⁹ Community Assessment: Qualitative Methods to Assess Community Issues (Section 15) in <http://ctb.ku.edu/en>

⁹⁰ <http://talkitover.in/self/gender-stereotypes>

2.2. Concepts de genre et outils analytiques

La meilleure façon de savoir quelque chose est simplement de demander. Pour une Analyse Genre, il y a trois domaines principaux ou questions auxquelles il faut répondre, afin de garantir une Évaluation et Diagnostic de Genre précis. Ces questions sont les suivantes :

- Qui fait quoi ? Quand ? Où et avec qui ? (**Rôles & Relations**) ;
- Qui utilise quoi ? (**Accès aux ressources**). Qui décide qui l'utilise ? Qu'est-ce qui est utilisé et comment ? (**Contrôle des ressources**) ;
- Qui aura besoin de quoi et pourquoi ? (**Besoins**).

→ *Rôles de Genre : rôles reproductifs, productifs et communautaires*

La définition la plus simple et la plus facile des rôles Genre reconnus par la société est que la société attribuera des tâches à l'homme et à la femme, ainsi que les responsabilités et les droits qui en découlent ; en fonction de leur biologie et de leur appartenance sexuelle :

- *Genre Rôle Productif (RP)* : le rôle couvre les tâches entreprises par les hommes et les femmes pour être payés/salaires en espèces, mais reconnus uniquement pour les hommes car ils sont assignés au soutien de famille (nucléaire ou étendue selon le contexte).
- *Genre Rôle reproductif (RR)* est associé aux soins familiaux, conjoint, enfants et autres membres de la famille couvrant parfois deux à trois générations, et toutes les tâches domestiques connexes qui assurent la pérennité de la *reproduction du travail en ce qui concerne la continuité de la famille*⁹¹. C'est un rôle reconnu par la société uniquement pour les femmes par rapport à leur capacité à avoir, et donc de s'occuper, des enfants.
- *Le Rôle Communautaire/RC* a d'abord été utilisé en référence à toute activité qui contribue au bien-être de la communauté essentiellement dans les zones rurales. Ces activités sont généralement menées par les femmes - dans le prolongement de leur rôle reproductif - ou même par les filles de la communauté comme par exemple, la fourniture et l'entretien de ressources limitées de consommation collective, telles que l'eau, le bois, les soins de santé et l'éducation.⁹² Il fait désormais référence à tout travail bénévole entrepris par les organisations de la société civile pour le bien-être communautaire et sociétal. Dès lors, ce rôle n'est pas seulement assumé par les femmes de la communauté dans les zones rurales. Cependant, la répartition du RC entre les hommes et les femmes doit être conforme à la répartition « traditionnelle » des rôles entre les sexes : le leadership et l'autorité pour les hommes et les services (c'est-à-dire l'éducation, la santé, les soins donnés à la famille et aux enfants et la santé reproductive) pour les femmes.

Le RR et le PR sont économiquement liés : sans le premier, le second ne pourrait en aucun cas être exécuté ou du moins serait fortement restreint. En ce sens, les deux rôles sont profondément économiques. Pourtant, lors du calcul du Produit National Brut (PNB), seul le RP est pris en compte. La contribution des femmes (RR) à l'économie nationale reste invisible car elle n'est pas reconnue au

⁹¹ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/-main.pdf>

⁹² http://www.glopp.ch/A5/en/multimedia/A5_1_pdf1.pdf

sens économique du terme, car faisant partie du rôle dit « naturel » des femmes dérivé de leur fonction « naturelle » : procréation et soins apportés au bien-être de l'espèce humaine. *Même Socialement, le RR, en tant que « travail de femme », n'est pas toujours bien valorisé voire pas du tout.*

→ *Accès et contrôle des ressources*

La manière dont différents rôles et responsabilités sont affectés aux hommes et aux femmes a une implication directe sur leur niveau d'accès et de contrôle sur les ressources. En effet, l'accès et le contrôle des ressources vont au-delà des ressources du ménage ou de la société. Cela dépend de la valeur attribuée aux rôles et aux contributions des hommes et des femmes, ce qui aura nécessairement un impact sur la jouissance égale de ces ressources et des droits juridiques et humains y afférents. Il existe une relation directe entre le statut des femmes et leur accès et contrôle des ressources, avec un impact plus large sur leurs propres droits humains et légaux ainsi que sur les résultats du développement. Historiquement, en raison de la division du travail entre les sexes, des normes culturelles patriarcales, des lois ainsi que des inégalités économiques, les femmes dans toute leur diversité se sont vues refuser l'accès aux ressources telles que l'éducation, les services de santé, le crédit, la terre et les technologies.⁹³

L'analyse du niveau différencié d'accès aux ressources et leur contrôle par les femmes d'une part et les hommes, d'autre part, est essentielle pour l'ACVSG et cruciale pour détecter les pratiques discriminatoires et identifier les écarts de Genre conséquents, développer et planifier des interventions pour y remédier et par suite, la satisfaction des besoins pratiques et stratégiques vers une équité et l'égalité hommes-femmes dans la jouissance des droits humains.

→ *Évaluation et catégorisation des Besoins Genre*

Les Besoins Genre doivent être bien évalués, identifiés et compris pour s'assurer qu'ils sont traités correctement avec une réponse adéquate, efficace et équitable pour les hommes et les femmes. Il convient de noter que le maintien de l'équilibre entre les rôles multiples a des implications majeures pour les femmes et des conséquences graves sur leur accès et leur contrôle sur les ressources, pour ne citer que la santé, le bien-être, la gestion du temps et les effets sur la satisfaction de leurs besoins, qu'ils soient pratiques ou stratégiques.

L'origine des *besoins Genre* est définie dans un processus en trois étapes. L'Évaluation et l'Analyse Genre doivent répondre aux questions essentielles de « qui fera quoi, où, pourquoi et comment » (rôles) qui bénéficie de quoi ? (accès/contrôle des ressources), puis détermine « qui a besoin de quoi et pourquoi ? » (besoins) Dans ce contexte, il est important de souligner une fois de plus que :

1. Les **rôles**, le travail et la contribution des femmes dans la famille, la communauté et la société dans son ensemble résultant de leurs multiples rôles ne sont pas reconnus et restent sous-évalués.
2. En raison de la répartition inéquitable des Genres et de l'évaluation des rôles et devoirs des Genres, l'accès et le contrôle des femmes sur les **ressources** sont limités.

⁹³<http://www.forum.awid.org/forum12/about-the-forum-theme/access-to-control-of-resources/>

3. Par conséquent, **les besoins de Genre** à la fois pratiques et stratégiques sont non seulement sous-évalués mais également non satisfaits équitablement au détriment des femmes et parfois des hommes.

Les *Besoins Pratiques de Genre* (BPG) sont les besoins immédiats identifiés par les femmes et les hommes comme nécessaires à leur survie. Les BPG sont l'accès à la nourriture, à l'approvisionnement en eau, aux soins de santé, à l'enseignement primaire... Ils sont définis dans le cadre de leurs rôles socialement conçus et acceptés au sein de la dynamique de Genre existante et des structures de pouvoir associées, qui ne vont les remettre en cause.

Les *Besoins Stratégiques de Genre* (BSG) signifient permettre plus de choix, plus d'options et plus de voix. Ils traitent de la discrimination fondée sur le Genre, les relations déséquilibrées entre les hommes et les femmes, la soumission totale et l'autorité « suprême », les iniquités et les inégalités. Les BSG sont ceux liés à tout changement dans la redistribution actuelle du travail et du pouvoir entre les sexes et défient les rôles de Genre, luttent contre la Violence Fondée sur le Genre et en tentant de l'empêcher ou de la punir, l'accès à un salaire égal pour un travail égal... Les BSG défient l'establishment sociétal, politique et économique. De ce fait, leur revendication fait ou peut faire face à une forte opposition.

3. Les outils

3.1. La cartographie

La cartographie est un outil essentiel pour la recherche elle-même. Elle permet de garantir la pertinence de l'exercice puisqu'elle commence par une analyse des parties prenantes. Comme déjà mentionné, la phase actuelle du projet s'adresse aux femmes entrepreneures. La représentation et la sensibilisation de ce public ont été assurées grâce à un partenariat avec les entités gouvernementales et non gouvernementales concernées dans les six pays cibles (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie), ainsi qu'avec des partenaires et des réseaux identifiés rassemblant principalement des femmes et des hommes entrepreneurs, des PME, des organisations patronales, des Chambres de commerce et d'industrie, des réseaux d'entreprises et d'organisations commerciales et professionnelles.

Le principal groupe ciblé est celui des femmes entrepreneures, via leurs PME et leurs organisations professionnelles, dans les six pays ciblés, puis se limitant à ceux qui ont été les plus réactifs, étant donné l'expérience et les leçons apprises des exercices précédents, mais également du fait des effets du Covid-19 qui a restreint les déplacements et la communication en dépit des moyens virtuels. Les femmes ont également été contactées dans les Organisations d'Appui aux Entreprises et au Commerce (« Business and Trade Support Organisations/ BTSO », telles les chambres de commerce et d'industrie, confédérations patronales, agences de développement économique, associations d'entreprises...). Il était prévu que les mécanismes féminins assurent la coordination et la médiation auprès des autres institutions gouvernementales en charge de l'élaboration de politiques publiques dans des domaines connexes, en particulier les ministères du commerce, de l'agriculture, de l'industrie et des services. Il est regrettable que cela n'ait pas été le cas pour tous les pays couverts par le projet.

L'objectif de l'exercice était de permettre la production d'une connaissance de bon niveau portant sur les principaux acteurs et les forces en présence, qu'il se soit agi d'institutions gouvernementales

ou d'organisations non gouvernementales, des secteurs public ou privé, ainsi que des organisations de la société civile, impliquées dans les trois secteurs sélectionnés : L'agriculture, les industries légères et les services. Sans se limiter aux sous-secteurs au départ, cette identification préliminaire des détenteurs de droits et des porteurs d'obligations avait pour but de poser les bases de l'échantillonnage pour l'Évaluation Rapide.

La cartographie comprend, sans s'y limiter, les éléments suivants

- Ministères de l'économie, du commerce, de l'agriculture, de l'industrie, des technologies/télécommunications...
- Les mécanismes féminins,
- Les institutions financières,
- Les organisations professionnelles (par exemple, les organisations d'appui aux entreprises et au commerce, les employeurs, les confédérations patronales, les agences de développement économique, les associations d'entreprises, les chambres de commerce),
- Autre/s...

La cartographie des acteurs sera décomposée en quatre phases :

1. *Identifier* : lister les groupes, organisations et acteurs individuels pertinents.
2. *Analyser* : comprendre les perspectives, les intérêts et les rôles des acteurs.
3. *Cartographier* : visualiser les relations aux objectifs et aux autres acteurs.
4. *Prioriser* : classer la pertinence des parties prenantes et identifier les problèmes.

Le modèle suivant a été préparé pour consolider toutes les informations relatives aux entreprises et/ou aux organisations connexes.

Tableau 10 - Modèle de cartographie des acteurs

Description de l'institution/organisation/société	
Statut/type de l'institution/entreprise/organisation	
Couverture géographique/sectorielle	
Secteur	Femmes
Nombre d'employés	Women
	Hommes
Domaines d'intervention	
Exemples de produits	
Clientèle/clients	
Impact	Dans quelle mesure l'entreprise les a-t-elle touchés ? (Faible/moyen/élevé)
Influence	Quel est l'impact de l'entreprise sur leur secteur ? (Faible/moyen/élevé)
Contribution des acteurs au secteur	Qu'est-ce qui est important pour eux ?

Comment pourraient-ils contribuer au secteur ?

L'élaboration de la cartographie des acteurs en tant que phase préliminaire et ses résultats étaient très importants pour finaliser l'échantillonnage pour l'Évaluation Rapide ainsi que pour l'ACVSG. Les informations à collecter et la qualité du processus et des résultats ont fortement dépendu de la connaissance des personnes à inclure dans la cartographie et des conditions sur le terrain liées à la pandémie de Covid-19, confinement ou non.

3.2. Évaluation Rapide / ER parmi les entrepreneurs (hommes & femmes)

La collecte des données sera effectuée (en ligne ou en présentiel) en sélectionnant les entreprises de trois secteurs pour chaque pays. Un courriel d'explication présentant l'objectif de l'analyse et de la cartographie sera envoyé. Il soulignera également les avantages que les participants retireront de leur participation à l'étude.

Le questionnaire se compose de trois parties qui visent à recueillir des données portant sur :

- i. *Les caractéristiques démographiques/personnelles* des répondant-e-s (ex : le sexe, l'âge, l'éducation, l'expérience antérieure dans la création/gestion d'une entreprise sociale, la motivation, etc.) de même que les caractéristiques générales de l'entreprise (ex : le type, la taille/le nombre d'employés, la structure de la propriété ou de l'actionariat, l'année de création, le secteur d'activité économique, etc.)
- ii. *Les contraintes et les défis* pour déterminer les inégalités et les écarts entre les sexes, et évaluer les besoins en capacités et en ressources pour la sélection des priorités au niveau des PME et des femmes entrepreneures elles-mêmes.
- iii. *Les opportunités et les principaux obstacles* rencontrés par les femmes, lorsqu'elles tentent de s'engager ou de bénéficier des opportunités du marché économique. Cela comprend l'accès au financement et les contraintes pour les entreprises, le rôle de l'innovation au cours du cycle de vie de l'entreprise, l'influence des différentes catégories de parties prenantes sur le processus décisionnel de l'entreprise ainsi que le capital des entrepreneurs.

Compte tenu des difficultés du terrain et de certaines résistances et obstacles bureaucratiques, outre les hommes et femmes d'affaires, l'ER a également ciblé les principaux acteurs du « troisième secteur », à savoir les représentants des différents ministères concernés, du gouvernement local et d'autres parties prenantes (ONGs/secteur professionnel, médias et secteur financier) sélectionnés parmi les plus impliqués et les plus à même de représenter les points de vue de l'ensemble des secteurs.

Les résultats des entretiens et des Discussions De Groupe/DDG devaient permettre non seulement de comprendre les points de vue des personnes interrogées, mais aussi d'affiner la cartographie/le profilage et d'établir une évaluation/diagnostic rapide constituant une sorte de base de référence qualitative. Les réponses et les informations connexes recueillies qui devaient être recueillies grâce à l'évaluation rapide pourraient être résumées d'une façon succincte dans les questions suivantes :

- 1) Quelle est la carte géographique/démographique de la collectivité/département ?
- 2) Quelle est l'occupation actuelle de la personne ?

- 3) Quelles sont les normes et les rôles en matière Genre dans le pays ?
- 4) Quelles sont les possibilités d'emploi ?
- 5) Quelles sont les demandes pour les biens et les services ?
- 6) Quelles sont les opportunités réelles (déséquilibre entre l'offre et la demande) ?
- 7) Quelles sont les compétences recherchées par rapport à ces opportunités ?
- 8) Que devraient offrir les formations, sur la base de la demande de compétences identifiée ?
- 9) Quelles mesures d'accompagnement sont nécessaires pour stimuler les opportunités identifiées ?
- 10) Quels sont les mécanismes d'exclusion socio-économique observable ?
- 11) Quels sont les profils personnels des individus ciblés pour l'aide à la réintégration ?

Une structure détaillée du questionnaire et des DDGs avec des catégories et des sous-catégories a été élaborée. Elle comprend, entre autres, l'évaluation des effets de la pandémie de Covid-19 sur la vie privée et publique. L'analyse des résultats a constitué un cadre d'une base de données de preuves qui ont été collectées, indépendamment de la méthodologie de collecte de données (que ce soit des Discussions De Groupes/DDG, des entretiens ou des sources de données secondaires) pour les activités économiques liées aux trois secteurs, pour chaque pays et qui pourraient être catégorisées selon la question codée pour fournir ensuite les résultats dans la section suivante :

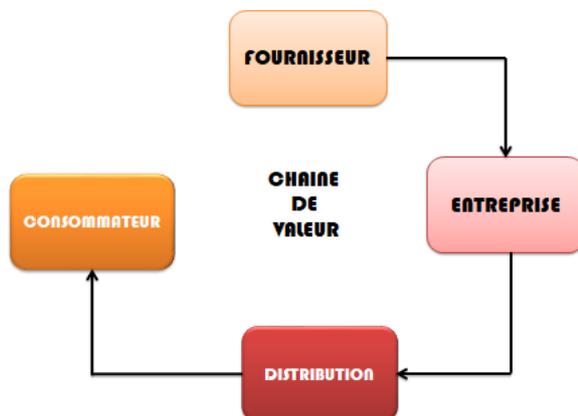
- a. En totalité ;
- b. Par activités économiques ou secteur ;
- c. Pour un pays spécifique.

3.3. Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre /ACVSG

▪ L'Analyse Chaîne de Valeur /ACV : définition

Le concept de base des chaînes de valeur comprendra au moins quatre éléments principaux : le fournisseur, l'entreprise, la distribution et le client, engagés dans une sorte de processus/chaîne, comme illustré ci-après :

Figure 2 - Description de la Chaîne de Valeur



En fait, la chaîne de valeur est un concept systémique qui se rapporte à chacune de ces hypothèses de développement ici présentes, car elle relie les produits/marchés commerciaux aux acteurs économiques (y compris les indépendants) et aux activités commerciales. Cette connexion est exprimée dans la définition du terme "chaîne de valeur" comme suit:⁹⁴

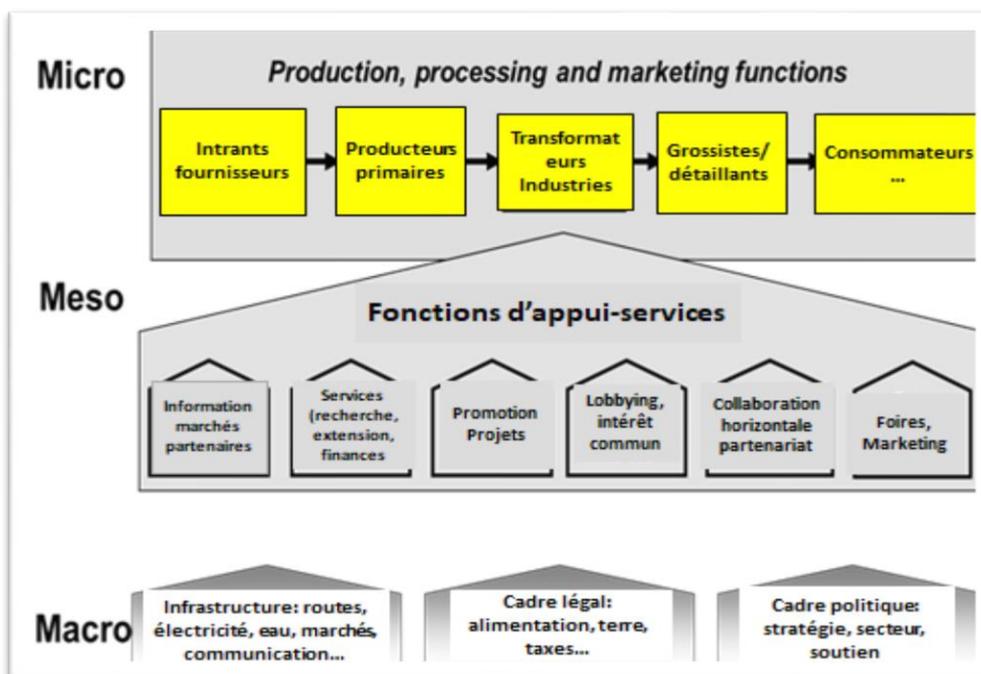
- La séquence d'activités commerciales connexes s'étend de la fourniture d'intrants spécifiques pour un produit ou une gamme de produits particulier à la production primaire, la transformation et la commercialisation, jusqu'à la vente finale du produit au consommateur.
- L'ensemble des entreprises qui exercent ces activités commerciales, c'est-à-dire les producteurs, les transformateurs, les commerçants et les distributeurs du produit particulier, liées par une série de transactions commerciales par lesquelles le produit est transmis des producteurs primaires aux consommateurs sur les marchés finaux.

Le concept de base des chaînes de valeur consistera en 3 niveaux superposés tel que détaillé ci-dessous:

- Niveau MICRO : qui se concentre sur les fournisseurs, les producteurs, l'entreprise, la distribution et les clients engagés dans une sorte de processus/chaîne. Les entreprises sont liées par une série de transactions commerciales à travers lesquelles le produit est transmis des producteurs primaires aux consommateurs sur les marchés finaux.
- Niveau MESO : ce niveau est représenté par tous les prestataires de services d'appui, c'est-à-dire les institutions d'appui publiques et privées qui sont intégrées dans le fonctionnement de la chaîne de valeur par le biais d'un soutien technique, d'un financement, d'un suivi des normes et des réglementations en vigueur, etc.
- Niveau MACRO : Les organismes publics exerçant une fonction de régulation qu'il s'agisse de règlements, de normes ou de standards internationaux pour un produit ou un service.

⁹⁴ Andreas Springer-Heinze, Manual on Sustainable Value Chain Development (Value Links 2.0 - Volume 1, Value Chain Analysis, Strategy and Implementation), 2018, <https://www.valuelinks.org/material/manual/ValueLinks-Manual-2.0-Vol-1-January-2018.pdf>

Figure 3 - Niveaux de Chaîne de Valeur



- **L'Analyse Chaîne de Valeur /ACV : l'outil⁹⁵**

L'ACV est un outil d'analyse stratégique. Il fournit une méthode visuelle pour analyser les activités commerciales d'une entreprise en examinant comment l'entreprise peut se créer un avantage concurrentiel. L'Analyse de la Chaîne de Valeur aide une entreprise à comprendre comment elle ajoute de la valeur à quelque chose et, par la suite, comment elle peut vendre son produit ou service à un prix supérieur au coût d'ajout de valeur, générant ainsi une marge bénéficiaire.

L'Analyse de la Chaîne de Valeur implique la collecte d'informations sur les entités (par exemple, les entreprises, les groupes de producteurs d'intrants primaires, les ménages ou les associations de producteurs) et les connexions de marché qui composent une chaîne de valeur donnée. Les informations recueillies clarifient les positions et les rôles des acteurs au sein de la chaîne, et sont utilisées pour mieux coordonner les activités de la chaîne et améliorer le flux de produits/services vers les utilisateurs finaux (consommateurs).

- **L'Analyse Chaîne de Valeur Sensible au Genre/ACVSG : le cadre analytique**

L'application d'une optique Genre à une Analyse de la Chaîne de Valeur permettra d'évaluer l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne leur participation à l'activité économique dans son ensemble. Les piliers interdépendants qui construisent le cadre conceptuel de Genre, à savoir les rôles de Genre, l'accès et le contrôle des ressources et les besoins selon le Genre, sont également les principaux outils d'analyse de Genre.

Tableau 11 - Rôles de Genre : Entre Être et Faire

Homme	Les rôles	Femme
-------	-----------	-------

⁹⁵ <https://www.visual-paradigm.com/guide/strategic-analysis/what-is-value-chain-analysis/>

Être chef de famille/soutien de famille	Productif	<i>Aucun rôle générateur de revenus (argent ou autre)</i>
<i>Être père et mari... Faire quoi ?</i>	Reproductif	Être une épouse, une mère et une femme au foyer
Être le chef / Le leader	Communautaire	Être pourvoyeur et un soutien et prendre soin des autres (enfants, personnes âgées, personnes vulnérables...)

Les hommes sont **LES leaders** de la communauté, tant en milieu urbain que rural. Leur Rôle Communautaire/RC est calqué sur leur Rôle Productif/RP. Ils négocient avec les autorités locales ou politiques et parlent au nom des femmes, de leurs droits qui sont pour eux essentiellement des devoirs. Cette « fonction » de leadership est associée aux droits de capacité de leur RP et, par conséquent, elle est parfois rémunérée (salaire ou indemnité) même si leur RC est censé être un travail bénévole.

Les femmes sont **LES prestataires**. Leur RC est calqué sur leur Rôle Reproductif/RR. En effet, on observe très souvent que les femmes sont responsables d'activités généralement liées à la gestion de la vie familiale et communautaire ou sont responsables de tâches telles que la visite et/ou soutien aux malades, aux personnes âgées, aux orphelins... Elles adhèrent et participent également aux associations parents-enseignants ou entreprennent des activités caritatives tant en ville qu'à la campagne. Les tâches et activités de leur RC renforceront toujours leur rôle reproductif, comme la prise en charge et la gestion des ressources naturelles telles la collecte de l'eau et du bois et plus récemment la protection de l'environnement. En fait, les choses sont loin d'être évidentes comme démontré précédemment, mais il est important de noter que le travail lié à leur RC est intimement associé au rôle reproductif des femmes et aux stéréotypes Genre qui y sont liés assignant aux femmes certains types de tâches très spécifiques.

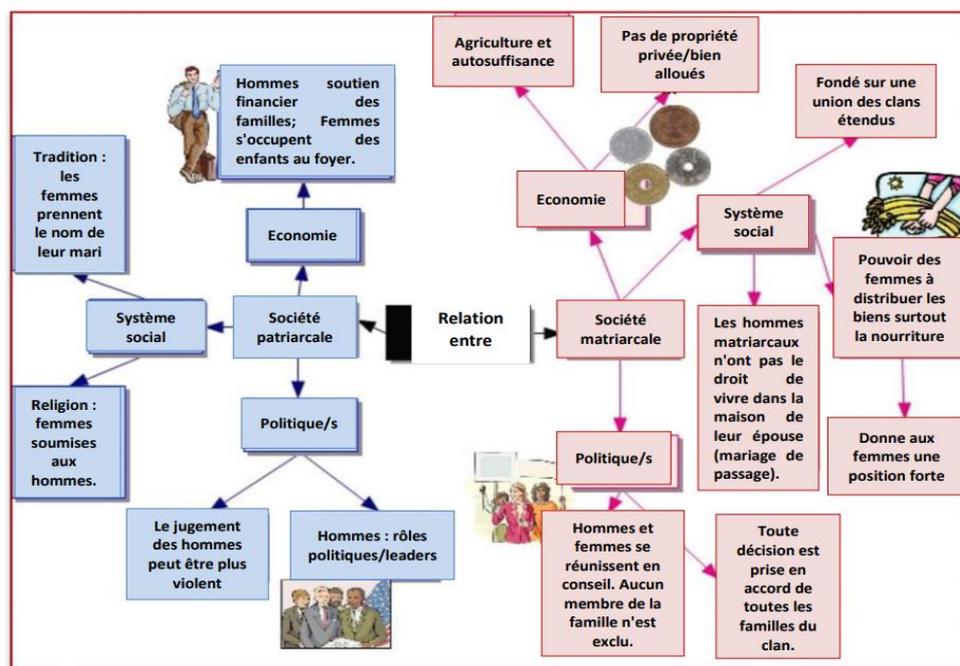
→ Sensibilité au genre

La sensibilité au Genre est le processus par lequel les gens sont sensibilisés à la façon dont le Genre joue un rôle dans la vie à travers leur traitement des autres. Les relations de Genre sont présentes dans toutes les institutions et la sensibilité au Genre se manifeste particulièrement dans la reconnaissance des privilèges et de la discrimination autour du Genre ; les femmes étant généralement considérées comme défavorisées par et dans la société⁹⁶.

Si les principes, la méthodologie, les concepts et les outils sont universels, leur application doit être contextualisée et adaptée à chaque situation et secteur, dans le temps et dans l'espace, en plus de d'autres facteurs dont ils peuvent dépendre. Culturellement, socialement et même économiquement, la répartition du travail et des rôles entre les sexes ainsi que le statut des femmes et des hommes pourraient différer totalement de ceux auxquels nous avons l'habitude de traiter, pour ne citer que les deux sociétés patriarcale et matriarcale comme exemples extrêmes (comme le montre l'exemple suivant) mais pas seulement.

⁹⁶ Équité entre les sexes et sensibilité dans la prestation de services en [Équité entre les sexes et sensibilité dans la prestation de services — Évaluation MEASURE](#)

Figure 4 - Exemple d'Analyse de Genre, organisation sociétale, culture et économie⁹⁷



➔ Pourquoi et comment intégrer le genre dans l'ACV ?

L'acquisition d'une compréhension plus approfondie des chaînes de valeur nécessite une attention particulière aux rôles de Genre, à l'accès aux ressources et leur contrôle ainsi qu'à l'évaluation des besoins Genre. Cela représente une étape importante vers la réduction des écarts entre les sexes et l'amélioration des moyens de subsistance des femmes et des hommes. Les conclusions et recommandations aideront également à améliorer l'état de l'égalité hommes-femmes dans l'extension de la chaîne de valeur.

Dans l'entrepreneuriat, quel que soit le secteur, de nombreux facteurs qui empêchent les femmes comme les hommes, de bénéficier des chaînes de valeur connexes sont spécifiques au Genre, avec toutefois des variations. Par exemple, dans le cas de l'accès aux biens meubles et immeubles, il est connu, voire admis, que l'accès à la propriété par les femmes est moindre par rapport aux hommes. Les lois, et coutumes ainsi que les pratiques montrent souvent une préférence pour les hommes propriétaires de terres plutôt que pour les femmes.

Ne pas disposer de terres ou d'autres biens pour servir de garantie, limite également l'accès des femmes à de nombreuses autres ressources et services pour ne citer que les crédits bancaires. En effet, bien qu'il y ait eu beaucoup de travail pour améliorer l'accès des femmes au microcrédit au fil des années, des obstacles demeurent les excluant des marchés de crédit formels et des prêts plus importants qui sont nécessaires pour soutenir la production et la transformation commerciales à plus grande échelle⁹⁸. Les femmes manquent également d'opportunités pour ce qui est des garanties pour les prêts bancaires (prêts hypothécaires), l'adhésion à des associations

⁹⁷ Image credit and reference « The fall of Matriarchal Society: Decline of the Sisterhood” <https://mythprojects.wikispaces.com/file/view/mat.andpat.societies.jpg/32182075/mat.andpat.societies.jpg>

⁹⁸ Idem

d'entrepreneurs/patronales, des possibilités contractuelles plus larges qui ne sont disponibles que pour ceux qui sont propriétaires : « *on ne prête qu'aux riches* » ... et à travers le monde, les femmes sont les plus pauvres.

En conclusion, comme les femmes ont accès à moins de ressources (travail, information, formation, terre, crédit, appartenance à une association, pouvoir, prise de décision...), il leur est plus difficile de maintenir et d'améliorer leur performance dans les chaînes de valeur. Il est donc important que les décisions de mise à niveau du projet soient éclairées par une Analyse de la Chaîne de Valeur qui tienne compte de la perspective Genre. Les améliorations viseront ensuite l'inclusion d'interventions ciblant les problèmes d'inégalité entre les sexes qui auront été identifiées.

3.4. Le cadre opérationnel et les objectifs de l'ACVSG

- *Le processus étape par étape de la revue de littérature/recherche documentaire et de l'Évaluation Rapide*

Outre la collecte de données quantitatives relatives à la SitAn dans son ensemble, une source d'information préliminaire est l'examen et l'analyse de la législation et des politiques susceptibles d'indiquer comment le Genre est institutionnalisé et dans quelle mesure le statut et les rôles des femmes et des hommes sont structurés dans chaque société et pays concernés, le déséquilibre des relations de pouvoir entre les femmes et les hommes, et la différence qui en résulte en matière d'accès et de contrôle des ressources, en mettant l'accent sur les secteurs sélectionnés et, par conséquent, sur les formes institutionnalisées de discrimination, le cas échéant, et les lacunes connexes.

Les conclusions d'un tel examen et de l'analyse seront très utiles pour affiner les hypothèses, construire le cadre analytique Genre, définir ses objectifs et orienter le questionnement et la recherche. Les objectifs de la recherche documentaire et de l'Évaluation Rapide pourraient être détaillés comme suit :

- a) Identifier le site de recherche ainsi que les populations cibles ;
- b) Rechercher la collaboration des parties prenantes et dans ce contexte plus particulièrement Mécanismes de femmes et organisations d'entrepreneurs ;
- c) Fournir une base de données comprenant des statistiques ;
- d) Analyser les données sociodémographiques liées aux groupes cibles et à la population ;
- e) Identifier les écarts entre les sexes et définir les problèmes ;
- f) Cartographier / profiler les organisations impliquées dans le programme ;
- g) Impliquer les populations/groupes cibles dans cet exercice en vue d'assurer que les besoins identifiés en fonction de leurs désirs et préférences, et non ceux déterminés par les experts, soient pris en considération ;
- h) Fournir des informations sur les attitudes, les croyances et les comportements sur le site du projet et/ou dans les secteurs couverts par l'évaluation ;
- i) Évaluer/définir les besoins non satisfaits et ainsi établir des priorités : quels sont les besoins qui doivent être satisfaits ; quels sont les projets indispensables et les projets optionnels ?

- j) Planifier à court, moyen et long terme en concertation avec les parties prenantes impliquées (à la fin du processus).

La disponibilité des données, qui sont déjà assez faibles sur le sujet choisi, a constitué une difficulté pour la méthodologie qui a été appliquée. Lorsque des données étaient disponibles, il s'agissait rarement de données portant sur la même année, ou basées sur les mêmes critères ou même sur le même échantillon. Ces données limitées et hétérogènes ont mis à mal la comparabilité d'une année à une autre pour le même pays ou entre les six pays couverts et ont rendu encore plus difficile la Recherche Documentaire et à l'Analyse.

- *But et objectifs de l'ACVSG*

La méthodologie sélectionnée pour l'Analyse Chaîne de Valeur Sensible au Genre/ACVSG propose l'approche et les outils ainsi que les secteurs et l'échantillon (Agriculture, Services, et Industrie).

→ Le but de l'Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre est d'évaluer la compétitivité et la performance d'un certain nombre de chaînes de valeur dans chaque secteur/sous-secteur sélectionné afin d'identifier les obstacles et les opportunités réels ou potentiels pour les femmes et les hommes qui peuvent être façonnés par la coutume, la loi et la structure institutionnelle.

L'Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre avait pour but de mieux permettre de mieux comprendre et de développer des stratégies pour lutter contre la discrimination et les inégalités fondées sur le Genre dans les chaînes de valeur à sélectionner et plus particulièrement :

- Mettre en œuvre des services de vulgarisation de la chaîne de valeur sensible au genre dans leur programmation ;
- S'habituer aux différentes manières dont les hommes et les femmes participent aux chaînes de valeur.
- Offrir une formation sur le Genre aux agent-e-s de vulgarisation afin d'améliorer leurs capacités à travailler avec les hommes et les femmes dans les secteurs et sous-secteurs sélectionnés.
- Développer des supports de vulgarisation, accessibles aux hommes et aux femmes ayant des niveaux d'éducation différents, et incluant un contenu pertinent.
- Encourager la participation des femmes dans les associations de producteurs et de commerçants mixtes, y compris à des positions de décision.
- Offrir des informations sur les opportunités pour les femmes de trouver du crédit, d'accéder à la terre et de formaliser les droits à la terre ainsi qu'à d'autres intrants productifs.

- *L'approche ACVSG*

Si elle est correctement utilisée, l'approche Genre peut permettre de mieux évaluer, de répondre aux besoins des hommes et des femmes et d'améliorer le bien-être des groupes cibles. Le cadre conceptuel Genre est le cadre analytique de l'ACVSG plus particulièrement pour ce qui est de :

- Analyser la répartition par sexe du travail et des rôles, dans la vie privée et publique, c'est-à-dire la vie familiale et l'environnement des affaires,
- Identifier les dynamiques de pouvoir et les déséquilibres de Genre associés,

- Définir, comme dernière étape, les écarts de Genre dans l'accès et le contrôle des ressources,
- Diagnostiquer en conséquence les lacunes existantes/restantes en matière de discrimination fondée sur le sexe et le Genre,
- Évaluer et hiérarchiser les besoins qui devront être satisfaits pour finalement réaliser la jouissance égale des droits humains pour les femmes et les hommes.

Les conclusions de l'évaluation rapide seront utiles non seulement pour affiner les techniques de la ACVSG, mais aussi pour consolider ses résultats.

- Grâce à l'ER et à l'ACVSG, les groupes cibles pourront se concentrer sur l'examen de la capacité des PME détenues/gérées par des femmes par rapport à celles des hommes, d'une part, et les barrières et contraintes détectées des secteurs et emplois sélectionnés, d'autre part. Le diagnostic aidera certainement à aborder les différences et les lacunes identifiées entre les sexes et à comprendre pourquoi elles existent, ainsi qu'à déterminer la faiblesse des capacités et des ressources, le cas échéant, au niveau des PME et des femmes entrepreneures elles-mêmes.

3.5. Sélection des secteurs/sous-secteurs et des Chaînes de valeur

▪ Critères de sélection des secteurs et sous-secteurs connexes

Ce travail couvre 6 pays et la principale préoccupation était d'harmoniser la méthodologie et les outils, d'une part, et la mise en œuvre sur le terrain, d'autre part, tout en assurant la cohérence et la comparabilité des résultats. Les principaux critères de sélection des secteurs ont été basés sur le principe de similitude et peuvent être résumés comme suit :

- Secteurs pouvant être évalués dans les six pays : Agriculture, Industries légères et services
- Expérience dans le domaine de l'ACV dans les services sélectionnés
- Présence d'hommes et de femmes à des fins de différenciation et d'analyse Genre
- Disponibilité des informations et des organisations
- Présence et/ou accès potentiel aux marchés...

En ce qui concerne les sous-secteurs où a été menée l'ACVSG, les critères retenus pour la sélection des sous-secteurs sont les suivants

- Disponibilité de l'information (valeur ajoutée, main-d'œuvre, nombre suffisant d'entreprises, etc.)
- Opportunités d'exportation
- Entreprises détenues et/ou gérées par des hommes et des femmes

A ce niveau, 3 sous-secteurs / secteurs ont été analysés et comparés à l'aide de l'outil de la matrice de comparaison décrits ci-dessous. Les sous-secteurs sélectionnés sont pour l'agriculture, l'agro-alimentaire. Ce choix a été motivé d'abord par le fait que le travail porte sur la chaîne de valeur mais aussi par commodité car il était trop compliqué de prendre d'autres sous-secteurs de l'agriculture comme la pêche par exemple, ou même l'oléiculture, bien que cette dernière puisse également être

incluse comme sous-secteur sous le secteur l'industrie étant donné que les deux impliquent un processus de transformation.

En effet, dans la plupart des pays, y compris dans ceux couverts par cette étude, l'industrie alimentaire et des boissons est sous la supervision du Ministère de l'industrie ; cependant, pour des raisons pratiques concernant la CV, l'agroalimentaire a été choisi puisqu'il va de la production à la transformation et enfin à la commercialisation.

▪ **Critères de sélection des chaînes de valeur**

La sélection de la chaîne de valeur est la première étape du projet de conception de la chaîne de valeur ; elle nécessite l'application des principes fondamentaux qui sont essentiels pour cette étape :

- 1) Étendue et profondeur significative de l'impact,
- 2) Durabilité
- 3) Développement du système de marchés et,
- 4) Concentration sur le marché final⁹⁹.

Dans les lignes directrices publiées par la GIZ en coopération avec l'OIT et d'autres agences, les 4 critères de sélection des chaînes de valeur et les dimensions de la chaîne de valeur/du développement durable se situent aux niveaux :

- Économique,
- Environnementale,
- Sociale et
- Institutionnelle¹⁰⁰.

Figure 5 - Dimensions des Chaînes de Valeur¹⁰¹



⁹⁹ <https://www.meda.org/market-systems-publications/the-care-meda-e-course-on-market-analysis-and-value-chain-project-design/492-vc-project-design-guide-step-2-value-chain-selection/file>

¹⁰⁰ Lignes directrices pour la sélection de la chaîne de valeur : intégration économique, environnementale, sociale et institutionnelle. GIZ en collaboration avec l'OIT et d'autres https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/instructionalmaterial/wcms_416392.pdf

¹⁰¹ Image credit to Guidelines for Value Chain Selection: integrating economic, environmental, social and institutional. GIZ in collaboration with ILO and others

Cette méthodologie a été développée par la GIZ et l'OIT, dans le but de standardiser un outil permettant aux projets et programmes de sélectionner une ou plusieurs chaînes de valeur selon des critères prédéfinis et étroitement liés aux objectifs et résultats recherchés par les projets et programmes. Pour les besoins de ce projet, la matrice a été révisée pour proposer la présente version qui a été inspirée et adaptée de l'approche de la GIZ pour ne prendre en considération que les 3 dimensions essentielles pour ce projet, à savoir :

- *Dimension économique* est le premier critère à prendre en compte. Au sens le plus large, l'objectif est la croissance économique - produire davantage de biens et de services et les mettre à la disposition d'un grand nombre de personnes. Elle se concentre sur le potentiel de croissance du marché, la création d'emplois pour les hommes et les femmes, l'avantage comparatif et la valeur ajoutée.
- *Dimension de Genre et innovation sociale* qui alimente les considérations stratégiques et les options pour un développement de la chaîne de valeur sensible au Genre. L'analyse de Genre permet d'identifier les raisons des écarts et des contraintes liés au Genre. Cela couvre un large éventail de questions telles que l'équité, l'égalité, l'accès et le contrôle des ressources par les hommes et les femmes et les avantages de la collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeur.
- *Dimension institutionnelle* où il est fait référence à « l'environnement favorable », tels qu'une politique et un environnement réglementaire favorables, par les acteurs publics, privés et autres parties prenantes pertinentes, propices au développement de la chaîne de valeur. Il s'agit souvent d'une condition « pragmatique », mais aussi d'une condition essentielle à la réussite des interventions sur les chaînes de valeur. Cet environnement favorable peut faciliter ou entraver le développement économique (vert et inclusif).

En plus d'adapter le nombre de dimensions, leur pondération dans la matrice de sélection de la chaîne de valeur a été réévaluée puisque le nombre total de critères a été réduit à trois. En effet, cet outil est basé sur l'évaluation des informations collectées (données qualitatives et quantitatives) pour chaque dimension, qui comprend une série de questions qui sont également évaluées en fonction de leur importance avec un pourcentage qui se rapporte à chaque dimension (le total des pourcentages des questions est égal à 100% par rapport à la dimension). La notation des réponses permet d'évaluer les différentes questions posées dans chaque dimension.

Le tableau suivant détaille les sous-critères et les questions de recherche qui ont été développés pour chaque critère de sélection. Ces questions ont guidé les différentes étapes de la revue de la littérature et du terrain. Dans le cadre de la GIZ/OIT, les quatre dimensions sont souvent considérées comme distinctes, la dimension économique étant généralement privilégiée. Cependant, aux fins de cette étude, les trois dimensions sélectionnées sont interdépendantes et doivent toutes être prises en compte pour parvenir à un développement économique durable. Dans ce contexte, l'outil est basé sur une pondération des scores :

- 40% pour la dimension économique,
- 40% pour la dimension du Genre et de l'innovation sociale et,
- 20% pour la dimension institutionnelle.

Les réponses aux questions ont été étayées par la préparation d'une recherche bibliographique justifiant la notation de chaque critère. Bien que chaque critère puisse être pondéré et noté, les lignes directrices et les outils présentés ont adopté une approche qualitative, les comparaisons reposant principalement sur des données qualitatives. Cela est également dû dans beaucoup de cas à l'absence de données quantitatives, notamment sur le thème et la région choisis.

La notation des différentes dimensions en fonction de certains critères a permis d'évaluer, de comparer et de hiérarchiser les chaînes de valeur sur la base de la recherche bibliographique extraite des études, faits et statistiques disponibles. Toutefois, s'il est préférable de comparer les secteurs et les chaînes de valeur sur la base de statistiques et de données solides, il n'en demeure pas moins que la sélection des chaînes de valeur n'est pas un exercice mathématique.

Tableau 12 - Matrice d'Analyse Chaîne de Valeur Sensible au Genre

Critères clés sélectionnés et supplémentaires		Questions	Poids	Score	Note pondérée	Données sous-jacentes pour le score
I	Dimension économique		40%			
1	Perspectives de la demande du marché (local et/ou export)	Quel est le poids économique et la valeur ajoutée de la chaîne de valeur ?				
		Quelles sont les perspectives de croissance du marché ?				
2	Avantage comparatif de la production. Niveau de compétitivité (par rapport aux producteurs concurrents)	Est-il possible de substituer les productions locales aux importations ?				
		Quels sont les coûts de production unitaires par rapport à la référence ? Le produit peut-il être proposé à l'acheteur / consommateur à des prix attractifs ?				
II	Dimension genre et innovation sociale		40%			
3	Perspectives d'intégration des femmes	Les femmes ont-elles une fonction (possible/importante) dans la CV ? Si oui, précisez les groupes et les fonctions/rôles.				
		Le nombre de femmes actives/employées dans la CV est-il relativement élevé ?				
		Les femmes exercent-elles un contrôle sur l'équipement, les biens et les ventes au client final ?				
		Quels sont les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder aux ressources productives et aux activités économiques ?				
4	Potentiel d'innovation sociale	La CV se caractérise-t-elle par la présence de rôles partagés et d'intégration entre les acteurs de la chaîne, en cohérence avec une démarche d'innovation sociale ?				
III	Dimension institutionnelle		20%			
5	Des politiques de	Des politiques et réglementations				

	promotion et de régulation du secteur existant et sont en vigueur	(promotionnelles) pour le secteur sont-elles en place et sont-elles mises en œuvre/appliquées ?				
		Les pouvoirs publics apportent-ils un soutien tangible ou peut-on espérer un tel soutien ? Si oui, décrivez et fournissez la preuve de ce soutien.				
6	Forme de la culture locale en termes d'engagement citoyen et d'action collective	Y a-t-il des donateurs/investisseurs disponibles pour collaborer à la CV, par exemple en participant à des activités de collecte de fonds ?				
		Dans quelle mesure le secteur à but non lucratif est-il présent et exploitable dans la CV ?				
		Les acteurs de la chaîne sont-ils ouverts à la discussion et à la coopération ? Pourquoi ?				
		Des réseaux privés-publics-à but non lucratif sont-ils en place ou peuvent-ils être activés ? Si oui, décrivez le rôle qu'ils jouent.				
		Les acteurs du CV partagent-ils une culture/des valeurs communes en termes d'engagement civique et d'action collective (en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes) ?				

La notation se fait sur la base de l'interprétation des réponses (en comparant les différentes chaînes de valeur par une lecture horizontale) pour chaque question au niveau de la matrice. La notation d'un sous-secteur ou d'une chaîne de valeur particulière en fonction des sous-critères se fait à l'aide de notes comprises entre 1 et 4, avec l'échelle suivante, de 1 étant le pire à 4 étant le meilleur :

- 1 = très faible/très mauvais
- 2 = faible / mauvais - inférieur à la moyenne
- 3 = acceptable/modéré - au-dessus de la moyenne
- 4 = bon / élevé

Score global du sous-secteur =

% Dimension économique X (scores totaux à chaque fois multipliés par le % de la question)
 + % Dimension Genre et innovation sociale X (scores totaux multipliés à chaque fois par le % de la question)
 + % Dimension institutionnelle X (total des scores, multiplié par % de la question).

Le score global pour chaque chaîne de valeur correspond à la formule ci-dessus, en notant qu'au final le score global pour chaque chaîne de valeur correspond à la dite formule en précisant qu'au final, un score global est obtenu pour chaque chaîne de valeur sur une notation maximum de 4. La note de chaque sous-secteur correspond à la performance sur les 3 dimensions (économique, Genre et inclusion sociale et dimension institutionnelle). Il est à noter que plus le score est élevé, plus la probabilité que le pays réussisse dans le sous-secteur est grande. Plus important encore, la matrice ACVSG permet une analyse au sein d'un pays, dans le sens où elle fournit un indicateur de

performance potentiel d'une CV par rapport à une autre en considérant les différentes dimensions ; elle ne peut pas être comparée entre pays.

3.6. Méthodologie Opérationnelle

L'objectif du projet « donner aux femmes entrepreneures de la région MENA le pouvoir d'accéder, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux affaires et aux marchés » est de créer un environnement favorable à la promotion et à l'intégration des femmes entrepreneures dans les marchés des affaires et du commerce.

Avec cet objectif en tête, puisque le projet se concentre sur les femmes entrepreneures, nous avons délibérément choisi d'enquêter sur différents secteurs reflétant la présence des femmes entrepreneures dans 3 secteurs économiques différents et leurs sous-secteurs respectifs :

- Le secteur agricole et plus précisément le sous-secteur agroalimentaire.
- Le secteur de l'industrie légère et plus précisément le sous-secteur du textile et des vêtements sachant que les industries lourdes qui sont majoritairement détenues par l'État et le secteur public.
- Le secteur des services avec un focus sur un sous-secteur innovant qui est celui des technologies de l'information et de la communication.

Suite à l'hypothèse initiale de comparaison de différents sous-secteurs, l'outil de la matrice de sélection des chaînes de valeur tel que détaillé précédemment, a été choisi. Ainsi, le choix des dimensions et leur pondération dans la matrice de sélection des chaînes de valeur dans le cadre du projet se fondent sur les objectifs recherchés par le projet à travers la sélection d'une chaîne de valeur qui présente les critères suivants :

- *La dimension économique (40%)* avec des perspectives de croissance du marché pour la chaîne de valeur. En effet, le choix a dû se faire sur le poids économique (contribution économique dans le pays, création d'emplois -avoir des entreprises générant des emplois, croissance du marché, entreprises compétitives).
- *La dimension sociale et d'inclusion du Genre (40%)* pour évaluer comment la présence des femmes entrepreneures se reflète dans la chaîne de valeur, afin de définir leur rôle et leur accès et contrôle des ressources productives mais aussi les possibilités de collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeur.
- *La dimension institutionnelle* : la pondération de cette dimension a été réduite à (20%) car le projet se concentre sur la détection des faiblesses de l'appui à la chaîne de valeur d'une part et aux femmes entrepreneures d'autre part.

Il faut rappeler que la *dimension environnementale* n'a pas été intégrée dans cette matrice car il n'y a pas de relation avec les objectifs directs du projet. Cette dimension pourrait involontairement orienter la sélection vers des sous-secteurs ayant un impact environnemental moindre, même si ce n'est pas un objectif du projet. En effet, les catégories de cette dimension, à savoir les ressources naturelles, la croissance démographique et la consommation, la dégradation de l'environnement et le changement climatique, bien que pertinentes du point de vue du Genre, sont en elles-mêmes des

domaines d'intérêt spécifique qui auraient pu alourdir le processus et le contenu et ainsi tronquer les résultats, les éloignant de l'objectif initial.

3.7. Étapes et techniques à utiliser

Il y a trois étapes clés pour mener une Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre :

- i. Examiner et décrire les différents types et l'étendue de la participation des hommes et des femmes aux activités de la chaîne de valeur.
- ii. Évaluer comment les positions des hommes et des femmes dans la chaîne de valeur peuvent être « améliorées » sans perdre en compétitivité.
- iii. Identifier les moyens d'optimiser les avantages que les hommes et les femmes retirent de leur implication dans la chaîne.

La collecte des données a été une étape clés de la réalisation d'une analyse de la chaîne de valeur Sensible au Genre. Elle a été possible grâce à la recherche documentaire et des entretiens avec les parties prenantes. Cela a permis d'identifier les acteurs de chaque maillon de la chaîne de valeur : cette étape a tenu compte des données disponibles et s'est concentrée sur les éléments suivants :

- Description de la chaîne de valeur (importance économique et sociale, pour inclure également une analyse de Genre,
- Importance des acteurs de la chaîne de valeur (niveau macro, méso et micro)
- Analyse préliminaire SWOT du développement du secteur pour approfondir la compréhension du fonctionnement de la chaîne de valeur.

La SitAn est une collecte et une évaluation systématiques de données économiques, politiques, sociales et technologiques passées et présentes. Elle vise à :

- 1) L'identification des forces internes et externes qui peuvent influencer la performance de l'organisation et le choix des stratégies, et,
- 2) L'évaluation des forces, faiblesses, opportunités et menaces actuelles et futures de l'organisation. Pour cela, analyse préliminaire PESTEL/ PEST et une analyse SWOT¹⁰² du développement de la filière sont nécessaires pour approfondir la compréhension du fonctionnement de la chaîne de valeur

▪ *L'analyse de l'ACVSG*

L'analyse Pestel/Pest est un acronyme désignant un outil utilisé pour identifier les forces macro (externes) auxquelles une organisation est confrontée. Les lettres signifient « Politique, Économique, Social, Technologique, Environnemental et Juridique »¹⁰³.

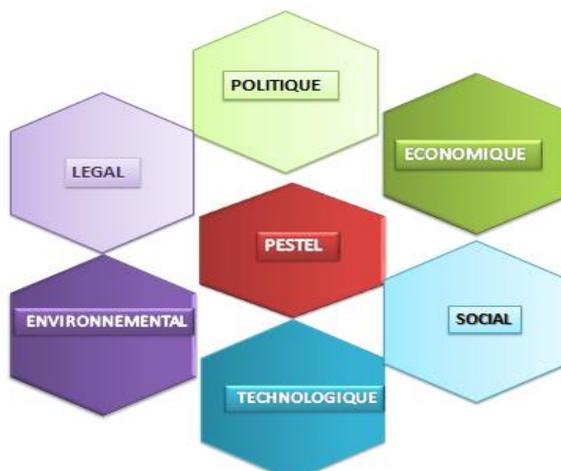
Selon l'organisation, elle peut être réduite à PEST tout comme certains domaines peuvent être ajoutés (par exemple : Éthique)¹⁰⁴.

¹⁰² Lire la suite sur <http://www.businessdictionary.com/definition/situation-analysis.html>

¹⁰³ Political, Economic, Social, Technological, Environmental and Legal/PESTEL

¹⁰⁴ <https://blog.oxfordcollegeofmarketing.com/2016/06/30/pestel-analysis/>

Figure 6 - Analyse PESTEL



Une *analyse PEST* est un outil d'évaluation des entreprises. L'acronyme PEST désigne les facteurs politiques, économiques, sociaux et technologiques, qui servent à évaluer le marché pour une entreprise ou une unité organisationnelle.

Figure 7 - Analyse PEST

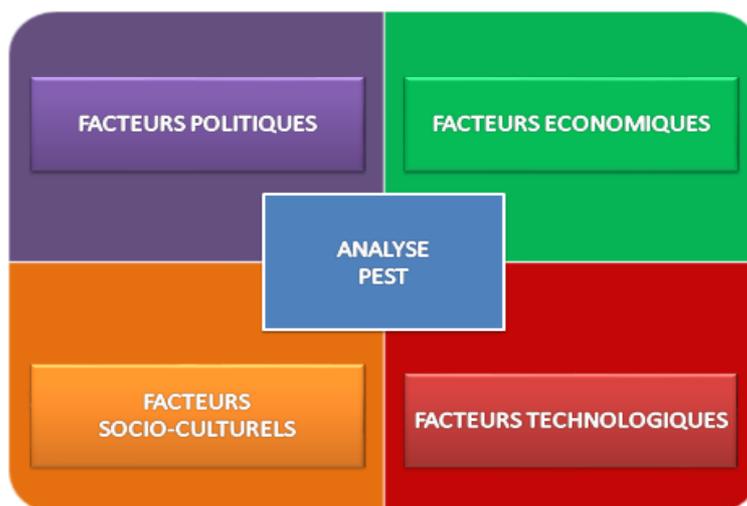


Tableau 13 - Questions de l'analyse PESTEL

Critères	Description
Politiques	Quelle politique est appliquée à la chaîne de valeur ? Une stratégie est-elle appliquée à la chaîne de valeur ?
Économique	Quelles sont les réalisations de la chaîne de valeur et leur contribution au PIB ?
Social	Une dimension de Genre est analysée dans le secteur à partir de la recherche documentaire/la revue de littérature.
Technologique	Quelle est la technologie appliquée au secteur en termes de disponibilité dans chaque pays ?
Environnemental	Quel est l'impact de la chaîne de valeur sur l'environnement ?

Légal	Quelles sont les réglementations applicables à la chaîne de valeur ?
--------------	--

L'analyse SWOT est un cadre simple mais utile pour analyser les forces et les faiblesses de l'organisation, ainsi que les opportunités et les menaces auxquelles elle peut faire face. Elle permet de se concentrer sur les forces, de minimiser les menaces et de tirer le meilleur parti possible des opportunités disponibles.

Figure 8 - Analyse SWOT



- Le cadre de travail et son étendue

► **Phase 1 : Préparer le cadre de travail /CDT**

Que l'évaluation/l'analyse soit demandée ou dirigée par l'organisation/l'unité, il est important de préparer un document de travail (CDT) avec un objectif clair et des questions de recherche détaillées :

- 1) Sélectionnez et décrivez le problème lié au Genre.
- 2) Déterminer les facteurs à prendre en considération pour entreprendre l'analyse de la situation,
- 3) Définir le ou les objectifs de l'évaluation/analyse à mener,
- 4) Proposer l'approche d'évaluation et d'analyse et les méthodes et outils associés - et ils sont proposés- en relation avec la question de Genre sélectionnée, y compris la liste des données nécessaires (ACV et données de Genre),
- 5) Préciser-les résultats/conclusions attendus.

► **Phase 2 : Mener une analyse SWOT**

L'analyse SWOT est un outil d'audit pour l'organisation, dans ce cas elle doit être adaptée à la CV et à son environnement. Il s'agit de la première étape du processus de planification qui se concentre sur les questions clés.

- *Objectif de l'analyse SWOT*
- Déterminer clairement les avantages comparatifs en identifiant ses forces-faiblesses et les opportunités-menaces existantes dans le contexte du Développement en général et les enjeux qui déterminent sa réalisation dans le contexte de l'ACVSG.

Figure 9 - Analyse SWOT détaillée



- *Le Processus*
- 1) En tenant compte des chaînes de valeur sélectionnées et de la méthodologie préparée en phase 1, effectuer un exercice d'analyse SWOT pour évaluer les facteurs internes (forces/faiblesses) et les facteurs externes (opportunités et menaces)
- 2) Pour faciliter l'exercice et assurer une analyse précise, contextualiser l'exercice dans chaque secteur et pays,
- 3) Règles simples pour une analyse SWOT réussie :
 - Être conscient des forces et faiblesses de l'organisation ou des CV dans ce contexte,
 - Faire la distinction entre ce qu'est votre organisation aujourd'hui et ce qu'elle pourrait être à l'avenir,
 - Toujours être précis et évitez ainsi les zones de « gris »
 - Pensez par rapport à vos concurrents : mieux ou pire que...
 - Être bref et simple : évitez la complexité et les analyses trop poussées.

3.8. Le processus d'analyse et d'évaluation dans le cadre de l'ACVSG

Toutes les données quantitatives et qualitatives - primaires et secondaires - ont été collectées et analysées afin d'être traduites en preuves, en se concentrant sur les résultats et les conclusions initiales à vérifier et à valider par composante et dimension de l'ensemble du processus. Cette phase

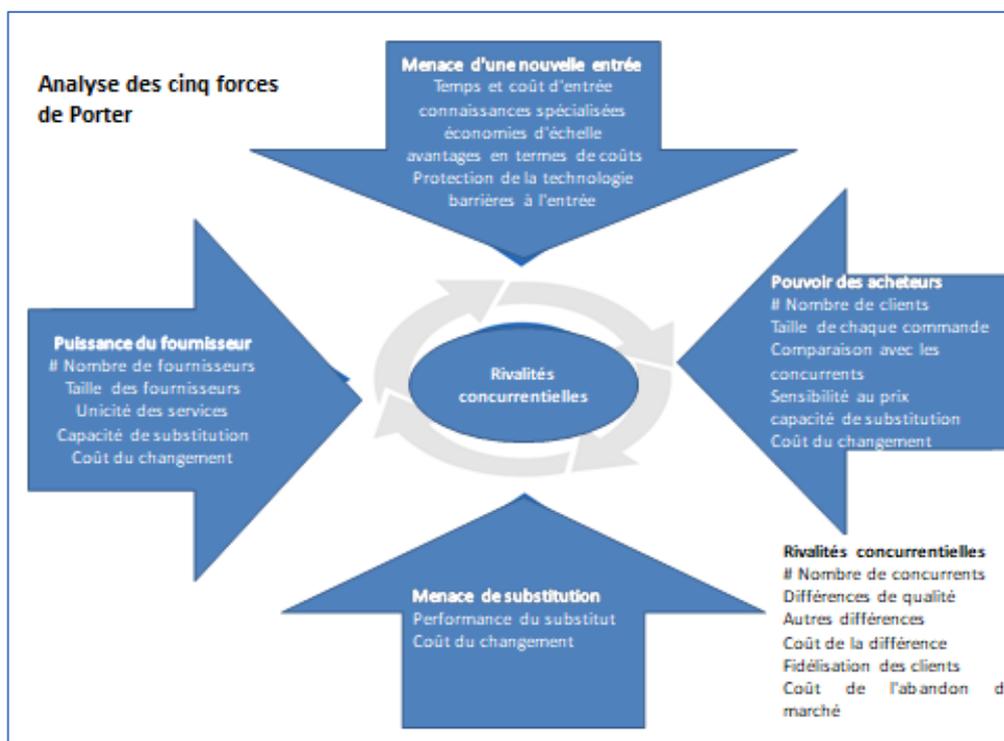
se concentrera sur l'évaluation et l'analyse des parties prenantes et devra identifier les contraintes et les défis, déterminer les inégalités et les écarts entre les sexes et évaluer les besoins en capacités et en ressources pour la sélection des priorités au niveau des PME et des femmes entrepreneures elles-mêmes.

Les opportunités et les principaux obstacles rencontrés par les femmes lorsqu'elles tentent de s'engager dans les opportunités du marché économique et d'en bénéficier ont également été identifiés. À ce stade, les deuxième et troisième étapes de l'Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre ont été mises en œuvre.

Étape 1 : Évaluer comment la position des hommes et des femmes dans la chaîne de valeur peut être améliorée sans perdre en compétitivité : L'évaluation des acteurs de la chaîne de valeur sera basée sur l'analyse de la compétitivité des entreprises, elle se fera par le biais des Cinq Forces de Porter comme cadre d'analyse de l'environnement concurrentiel d'une entreprise.

Le cadre des Cinq Forces de Porter a été mis au point par Michael Porter, de Harvard, qui s'est appuyé sur des concepts de l'économie de l'organisation industrielle pour analyser cinq facteurs interactifs essentiels pour qu'un secteur devienne et reste compétitif : la concurrence du secteur, la menace de nouveaux entrants, la menace de substituts, le pouvoir de négociation des acheteurs et celui des fournisseurs¹⁰⁵.

Figure 10 - Analyse des Cinq Forces de Porter



¹⁰⁵ Value Chain Selection <https://www.marketlinks.org/good-practice-center/value-chain-wiki/value-chain-selection> Marketlinks, USAID

Le nombre et la puissance des rivaux concurrentiels d'une entreprise, les nouveaux entrants potentiels sur le marché, les fournisseurs, les clients et les produits de substitution influencent la rentabilité d'une entreprise pour l'identification et la description des éléments suivants :

- *Barrières à l'entrée* : quelles sont les barrières imposées (légales, technologiques, savoir-faire, etc.)
- *Fournisseurs* : quelles sont les relations avec les fournisseurs dans la chaîne de valeur et comment l'acteur assure son approvisionnement.
- *Clients* : qui sont les clients et quelle relation l'acteur entretient avec eux ?
- *Produits de substitution* : l'existence d'un produit de substitution qui peut affecter la rentabilité.
- *Niveau de concurrence* : il s'agit d'évaluer le niveau de concurrence entre les acteurs de la chaîne de valeur.

Cette analyse est basée sur des entretiens semi-structurés (6 acteurs avec des hommes et des femmes d'affaires du sous-secteur/de la chaîne de valeur sélectionné-e) et des focus groupes (10 acteurs des secteurs privé et public) avec les acteurs de la chaîne de valeur (hommes et femmes).

Étape 2 : Les données qualitatives et les preuves issues des entretiens et du DDG seront synthétisées dans une note qui permettra d'évaluer et de définir les opportunités et les défis de développement requis par les acteurs de chaque chaîne de valeur.

Étape 3 : Les résultats ont été présentés et discutés lors de la réunion, présenteielle ou virtuelle, avec les partenaires et les parties prenantes, dans chaque pays. Ce qui a permis aussi de revoir les conclusions et de valider les recommandations de la chaîne de valeur.

Étape 4 : En raison de la richesse des données et des informations collectées, il a été décidé de produire également des profils de pays / rapports nationaux.

Étape 5 : Esquisse du rapport d'analyse : La dernière étape a consisté en la préparation des rapports sur l'Analyse des Chaînes de Valeur Sensible au Genre pour chaque pays (profil de pays) et au niveau régional.

Section II - La réalité du terrain

Les directives ont été adaptées et suivies comme les nouvelles normes, certaines limitations supplémentaires inattendues sont apparues au cours de cette première année du projet et cela pourrait être décrit comme une "fatigue COVID", y compris ou peut-être même un plus avec le groupe cible. En effet, le changement auquel personne ne s'attendait ou n'aurait pu s'imaginer, même dans les premiers stades de la pandémie Covid-19 et après les confinements et leurs levées, a porté sur la durée des effets et leur intensité. L'impact négatif le plus évident a été sur les attitudes et les comportements en général, mais aussi et surtout sur la façon de travailler. Pour cette raison, et malgré tous les efforts, la mise en œuvre du projet a été considérablement retardée.

1. Le plan initial

La première méthodologie mise en œuvre au début de la mission, telle que détaillée dans ce chapitre, était basée sur les éléments et étapes suivants, à observer dans l'ordre chronologique établi ci-dessous :

- 1) *Cartographie* des structures publiques et ONG et des entreprises publiques/privées dans les secteurs de l'agriculture, des industries légères et des services. A ce stade, les sous-secteurs à étudier ont été identifiés comme suit :
 - a. Le secteur de l'agriculture avec le sous-secteur : Industries agroalimentaires,
 - b. Le secteur des industries légères avec le sous-secteur : Textile et habillement,
 - c. Secteur des services avec le sous-secteur des TIC.
- 2) *Revue de la littérature* sur la situation et le statut des femmes avec une attention particulière aux femmes entrepreneures dans chaque pays.
- 3) *Évaluation Rapide* : dans chaque pays, un questionnaire devait être réalisé auprès de 12 entreprises des trois sous-secteurs (agroalimentaire, textile et TIC) à raison de 4 entreprises par sous-secteur (tout en respectant la ventilation par sexe de 2 hommes et 2 femmes). Elle se compose de plusieurs parties. Comme décrit précédemment, la première partie est destinée à recueillir des données sur les caractéristiques personnelles des répondants (telles que le sexe, l'âge, l'éducation, l'expérience antérieure dans la création ou la gestion d'une entreprise sociale, la motivation, etc.), ainsi que sur les caractéristiques générales de l'entreprise (telles que son type, sa taille en termes de nombre d'employés, la structure de propriété, l'année de création, le secteur d'activité économique, etc.). L'autre partie se concentre sur l'identification des contraintes et des défis, la détermination des inégalités et des écarts entre les sexes, et l'évaluation des capacités et des besoins en ressources pour la définition des priorités au niveau des PME et des femmes entrepreneures elles-mêmes. Il s'agissait également d'identifier les opportunités et les principaux obstacles auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles tentent de s'engager et de bénéficier des opportunités économiques. En outre, l'accès au financement et les contraintes pour les entreprises sociales, le rôle de l'innovation dans le cycle de vie des entreprises, l'influence des différentes catégories de parties prenantes sur la prise de décision des entreprises et le capital entrepreneurial. L'évaluation de l'impact du Covid-19 était une catégorie transversale.
- 4) *Sélectionner une chaîne de valeur* : une matrice de décision a été développée avec trois dimensions (économique, Genre & inclusion sociale et institutionnelle). Elle a été alimentée par la recherche documentaire afin de sélectionner une chaîne de valeur commune pays/région.
- 5) *Approfondir l'Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre* : Cette phase évalue la compétitivité et la performance des chaînes de valeur dans chaque sous-secteur sélectionné et identifie les obstacles et les opportunités réels ou potentiels pour les femmes et les hommes qui peuvent être façonnés par la coutume, la loi et la structure institutionnelle. Ainsi, cette étape est basée sur un entretien avec 15 entreprises privées et acteurs publics de la chaîne de valeur et sur l'utilisation du PESTEL et le SWOT pour l'analyse.
- 6) *Valider l'Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre et proposition d'amélioration*: la dernière étape de la recherche sur le terrain est prévue sur la base de 3 groupes de discussion avec les acteurs de la chaîne de valeur sélectionnés.
- 7) *Rapport* : la phase de rapport implique l'élaboration d'un rapport par sous-région et d'un rapport de synthèse régional.

La mission, qui a en réalité débuté en janvier 2021 et a permis la validation de la méthodologie par plus de 60 acteurs et partenaires lors d'un séminaire virtuel, a été confrontée à de nombreux obstacles. En effet, le manque de collaboration des entrepreneurs, femmes et hommes, des organisations professionnelles non gouvernementales (par exemple, patronat) et des syndicats représentant les entreprises économiques dans chaque pays, le manque d'accès aux informations pertinentes pour le développement de la base de données des entreprises privées (cartographie) ainsi que l'impact du Covid-19, notamment le manque de réactivité des parties prenantes, qu'il s'agisse d'entreprises publiques ou privées, qui connaissent des difficultés économiques, ont constitué un obstacle majeur au projet, nécessitant des ajustements à chaque étape.

2. Défis rencontrés

Un certain nombre de défis et de limites ont été reconnus, soulignés et pensés en amont permettant des ajustements. Au départ, le travail a été adapté ce que renvoyait l'expérience sur le terrain et c'est ainsi qu'il était plus réaliste d'avoir un petit échantillon. Et même ce petit échantillon a fini par être trop important dans le contexte de la pandémie du Covid-19, bien que lors du lancement en janvier 2021, toutes les parties prenantes se sont engagées à soutenir la mise en œuvre de la recherche et du projet.

Au début de la pandémie et des confinements qui ont suivi, des ajustements ont été faits pour passer à des réunions en ligne, qu'il s'agisse de réunions internes de l'équipe de projet ou avec les parties prenantes. Il a été compris dès le départ et admis comme une hypothèse de risque que l'un des principaux obstacles pourrait résider dans l'impossibilité d'organiser la réunion de lancement et de formation technique de l'équipe dont le but était d'harmoniser l'approche et de tester les outils en dehors de l'équipe de projet. Si les tests avaient eu lieu, les problèmes liés aux outils auraient surgi. A titre d'exemple, et bien que toutes les précautions nécessaires aient été prises lors de l'élaboration du questionnaire et de sa validation afin de s'assurer que les données seraient saisies et de diverses itérations, les répondant-e-s ont fini par trouver le questionnaire trop long. Au cours du processus d'entretien, un certain nombre de participant-e-s ont demandé que le questionnaire leur soit envoyé par courrier et ils y ont rarement, pour ne pas dire jamais, répondu.

En plus des difficultés d'accès à l'information générant un temps de recherche assez long, il y a eu un manque d'intérêt de la part des entreprises pour mener des entretiens et répondre aux questionnaires du projet ainsi qu'une disponibilité limitée pour mener des groupes de discussion qui auraient permis de confronter les résultats de la recherche et d'apporter plus de recommandations par rapport au soutien nécessaire au développement de la chaîne de valeur. Malgré des efforts de communication continus¹⁰⁶, il n'y pas eu le feedback attendu de la part des organisations et surtout des femmes participant impliquées à la fois dans le profilage et l'évaluation rapide (défis et obstacles pour déterminer les besoins), y compris pendant le confinement. Ce qui a mis en péril l'ACVSG et a eu un impact négatif sur le déroulement de la mise en œuvre dans son ensemble. Cette situation est une chose à laquelle personne ne se serait attendu.

¹⁰⁶ Le CAWTAR dispose d'un vaste réseau (par exemple @NGED) et, avec la première phase du projet "Gender & Trade", l'équipe a développé une liste de contacts importante.

3. Mesures d'atténuation : une méthodologie révisée

Tout en respectant les aspects scientifiques de la recherche et avec l'objectif de fournir des résultats pertinents, des changements de l'approche méthodologique initialement conçue ont été convenus. Tout d'abord, un atelier de rédaction a été organisé à Tunis en juillet 2021, où l'équipe de projet a convenu que le fait de se réunir et de travailler en face à face malgré le Covid-19 permettrait d'améliorer la communication, d'apporter plus de clarifications et de convenir d'un plan de travail/de mesures d'atténuation des obstacles pour assurer la mise en œuvre du plan de travail et garantir la production de livrables harmonisés conformément aux objectifs du projet.

3.1 La recherche documentaire/revue de littérature

La recherche documentaire et l'analyse de la situation, aucun changement ne devait être apporté. Pour permettre la comparaison des données, l'analyse de la situation sera basée sur les quatre domaines évalués par le Forum Économique Mondial dans le dernier Global Gender Gap Report¹⁰⁷ au niveau mondial et dans la région MENA. D'autres indicateurs et documents sources (Banque mondiale, ONU Femmes, OIT...) ont été référencés afin de garantir l'inclusion des données les plus récentes dans le rapport.

3.2 La cartographie

En ce qui concerne la cartographie, il a été noté que la recherche de certains éléments en ligne, pour ne citer que les plus simples, comme les contacts (adresse, numéros de téléphone et de télécopie, adresses électroniques) des institutions publiques, s'est avérée plus difficile que prévu en raison du manque de données en source ouverte. Par conséquent, un choix méthodologique a été fait d'avoir un échantillon plus petit afin de se concentrer sur une recherche de qualité. Face aux difficultés et aux défis, il a été estimé qu'il était plus réaliste de cartographier 50 entreprises dans chaque pays dans les 3 secteurs, à savoir l'agriculture, les industries légères et les services. Il faut souligner que pour le secteur privé, il y a un manque général d'informations sur les femmes entrepreneures sur internet. Notamment, la plupart d'entre elles n'ont pas de site web, préférant les réseaux sociaux avec une tendance à choisir Instagram plutôt que Facebook. Une hypothèse et une raison évoquées étant le fait qu'Instagram permettait l'utilisation de pseudonymes par rapport à l'identité réelle.

3.3 Évaluation Rapide

Afin d'évaluer la situation et les conditions de travail des femmes entrepreneures, le questionnaire élaboré à l'intention d'un certain nombre d'hommes et de femmes d'affaires sélectionnés dans la cartographie, a couvert les sections suivantes :

- Section A : Informations personnelles
- Section B : Informations sur l'entreprise
- Section C : Accès au marché
- Section D : Catalyseurs
- Section E : Obstacles à l'entrepreneuriat (démarrage et développement)
- Section F : L'impact de la crise sanitaire, de la maladie Covid-19 et de la pandémie

¹⁰⁷ <https://www.weforum.org/reports/global-gender-gap-report-2021>

- Section H : Évaluation des lacunes et des besoins

L'évaluation rapide était censée cibler les 3 secteurs dans leur ensemble : agriculture, industries légères et services. Face aux difficultés de mise en œuvre, il a été décidé de mener l'évaluation rapide par sous-secteur et pour ce faire, deux questionnaires supplémentaires ont été élaborés. L'échantillon est resté inchangé, pour chaque pays, 12 entreprises dans les 3 sous-secteurs (agroalimentaire, textile et TIC) à raison de 4 entreprises par sous-secteur (tout en respectant la répartition entre les sexes : 2 hommes et 2 femmes). Idéalement, l'évaluation rapide aurait été réalisée en personne, mais en raison des fermetures et des restrictions, les questionnaires ont dû être envoyés aux entreprises ciblant les propriétaires ou gestionnaires. En Égypte, au Liban, au Maroc et en Tunisie, les entretiens ont été menés directement, ce qui a permis de recueillir les données. Cependant, en Algérie et en Jordanie, les participant-e-s ne répondant pas aux appels directs, les questionnaires ont été distribués afin que les personnes les remplissent et les renvoient. En outre, étant donné les difficultés à obtenir des contributions/réponses des parties prenantes pour ces deux pays, il a été décidé de fixer une date limite afin d'éviter d'encourir des retards supplémentaires. Malheureusement, la Jordanie n'a pas renvoyé de questionnaire et l'Algérie n'en a renvoyé que deux.

3.4 L'Analyse de Chaîne de Valeur Sensible au Genre

La matrice de décision de la chaîne de valeur a été alimentée par une revue de la littérature enrichie par les données collectées lors de l'étape précédente (questionnaire sur la chaîne de valeur sensible au genre). Cette étape a conduit à la sélection de la chaîne de valeur commune partagée par les six pays. Dans un premier temps (atelier de rédaction, juillet 2021), les constats et questions sous régionaux issus des résultats de la cartographie des parties prenantes et de L'analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre/ACVSG ont été revus, complétés et consolidés. Pour rappel, les trois dimensions retenues (économie, genre et innovation sociale et institutionnelle) ont été appliquées et éclairées par la recherche documentaire et la collecte de données, ce qui a permis d'établir une matrice de décision bien documentée pour la sélection de chaînes de valeur sensibles au genre.

La dimension institutionnelle est composée de 2 sous-critères, à savoir :

- Premier sous-critère : Les politiques de promotion et de régulation du secteur existent et sont en vigueur.
- Deuxième sous-critère : Forme de la culture locale en termes d'engagement civique et d'action collective. Ce deuxième sous-critère a dû être réadapté car les données devaient être harmonisées dans les 6 pays en raison du manque de disponibilité des données mais aussi du manque de feedback des acteurs privés du secteur dans certains pays. Ainsi, le sous-critère a été réadapté en passant de « Forme de culture locale en termes d'engagement civique et d'action collective » à « Volonté des acteurs de la chaîne, des autorités publiques, des donateurs et des organisations d'évoluer, de collaborer et d'harmoniser les interventions » comme suit :

III	Dimension Institutionnelle	
5	Les politiques de promotion et la	Les politiques et réglementations de promotion du secteur

III	Dimension Institutionnelle	
5	Les politiques de promotion et la	Les politiques et réglementations de promotion du secteur

	réglementation du secteur existent et sont en vigueur.	<p>sont-elles en place et sont-elles mises en œuvre/appliquées ?</p> <p>Les autorités publiques apportent-elles un soutien tangible ? Si oui, décrivez et fournissez des preuves de ce soutien.</p>			<p>réglementation du secteur existent et sont en vigueur.</p> <p>sont-elles en place et sont-elles mises en œuvre/appliquées ?</p> <p>Les autorités publiques apportent-elles un soutien tangible ? Si oui, décrivez et fournissez des preuves de ce soutien.</p>
6	Forme de la culture locale en termes d'engagement civique et d'action collective	Y a-t-il des donateurs/investisseurs disponibles pour collaborer à la CV, par exemple en participant aux activités de collecte de fonds ?	6	Volonté des acteurs de la chaîne, des autorités publiques, des donateurs et des organisations d'évoluer, de collaborer et d'harmoniser les interventions.	Quels sont les donateurs et les organisations d'aide prêts à collaborer ?
		Dans quelle mesure le secteur sans but lucratif est-il présent et utilisable dans la CV ?			Dans quelle mesure le secteur sans but lucratif est-il présent et utilisable dans la CV ?
		Les acteurs de la chaîne sont-ils ouverts à la discussion et à la coopération ? Pourquoi ?			Les acteurs de la chaîne sont-ils ouverts à la discussion et à la coopération ? Pourquoi ?
		Des réseaux privés-publics à but non lucratif sont-ils en place, ou peuvent-ils être activés ? Si oui, décrivez le rôle qu'ils jouent.			Les acteurs de la chaîne sont-ils ouverts à la discussion et à la coopération ? Pourquoi ?
		Les acteurs de la CV partagent-ils une culture et des valeurs communes en termes d'engagement civique et d'action collective (en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes) ?			

Section III – Cartographie et Analyse de l'Évaluation Rapide de l'Entrepreneuriat

Les résultats de la cartographie et de l'Évaluation Rapide sont décrits ci-dessous avec la mise en garde indiquée précédemment.

1. Résultats de la Cartographie en Algérie

L'une des tâches importantes était d'évaluer, dans les 6 pays couverts par le projet, les parties prenantes et les institutions qui interfèrent avec et/ou influencent les femmes entrepreneurs. Le résultat de cet exercice permet de collecter des informations actualisées pour enrichir la base de

données du CAWTAR qui sera mise à la disposition de tous les utilisateurs intéressés. En outre, une cartographie par pays détaillant, les entreprises et les sociétés privées avec un accent spécifique sur les plus concernés ou intéressés dans le domaine d'intérêt, c'est-à-dire dans les secteurs sélectionnés : l'agriculture, les industries légères et les services, a également été menée, résultant en 6 cartographies du secteur privé par pays, comme c'est le cas ici pour l'Algérie.

Les types d'institutions et d'organisations cartographiés au niveau national sont les suivants :

- Les institutions gouvernementales (Ministères, Centres, Fonds nationaux et Banques nationales, etc.),
- Organisations de la société civile : (Associations professionnelles, Chambres de commerce, Associations de développement et de crédit, etc.),
- Organisations internationales : Agences des Nations Unies, Agences de coopération bilatérale de l'UE, États-Unis, Canada, banques internationales, etc.

Au niveau régional, les parties prenantes¹⁰⁸ et les institutions ont été recensées dans les six pays concernés, l'Algérie représentant 48 des 187 institutions et organisations recensées.¹⁰⁹

Tableau 14 - Type et nombre d'Institutions and Organisations en Algérie

Organisations internationales	Organisations régionales	Organisations professionnelles & Banques privées
<ol style="list-style-type: none"> 1. Agence Française de Développement (AFD) 2. Association Mondiale des Centres de Commerce (WTC) 3. Banque Mondiale 4. FAO 5. GIZ- Algeria 6. ILO 7. Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) 8. Organisation Mondiale du Commerce (OMC) 9. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) 10. UN Women 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) 2. League of Arab States 3. Arab Maghreb Union/AMU 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Banque EL BARAKA d'Algérie 2. Islamic Development Bank/IDB 3. MACIRVIE 4. Media marketing 5. MVL-CUIR 47 6. Natixis Banque Algérie 7. Salam Bank Algeria 8. SARL BOMARE Company
Institutions Gouvernementales	Organisations de la Société Civile	Centres de Recherche
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ministère des affaires Étrangères 2. Ministère de du Commerce 3. Ministère des Finances 4. Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme 5. Ministère de l'Énergie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Association Contre les Violences Faites aux Femmes et aux enfants (WASSILA/AVIFE) 2. Association des Femmes Algériennes Chefs d'Entreprises (SEVE) 3. Association Nationale des 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (CRASC) 2. Centre de Recherche en Économie appliquée pour le Développement (CREAD)

¹⁰⁸ Étant entendu que ce ne comprend pas les entreprises du secteur privé qui participent à l'Évaluation Rapide.

¹⁰⁹ Détails inclus dans la cartographie par pays

6. Ministère de l'Agriculture et du développement rural	Exportateurs Algériens (ANEXAL)	
7. Ministère du Travail et de l'Emploi et de la Sécurité Sociale	4. Assala pour la promotion de la famille et des jeunes (ASSALA)	
8. Ministère de l'Industrie	5. Rassemblement Action Jeunesse (RAJ)	
9. Ministère de la pêche et des productions halieutiques	6. Société de production des Boissons Gazeuses & des Eaux Minérales (SBGEM)	
10. Ministère des ressources en eau		
11. Ministère de l'environnement		
12. Agence Nationale De Promotion Du Commerce Extérieur (ALGEX)		
13. Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés (CNAS)		
14. Caisse Nationale de sécurité Sociale des non Travailleurs (CASNOS Djelfa)		
15. Centre National Du Registre Commerce (CNRC)		
16. Conseil National Économique et Social (CNES)		
17. Office National des Statistiques (ONS)		
18. Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie		
19. Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et de l'Emballage		
20. Agence nationale de l'emploi (ANE)		
21. Agence Nationale de Développement et de l'Investissement		

La cartographie comportait deux volets : une cartographie axée sur les organisations et les institutions, telle que décrite ci-dessus, et une cartographie du secteur privé. En raison des délais encourus et bien que la cartographie du secteur privé au sein des sous-secteurs aurait facilité les étapes suivantes sur le terrain pour l'équipe de recherche, les difficultés à recueillir des données précises qui auraient couvert les entreprises directement impliquées dans les sous-secteurs choisis, se sont finalement retrouvées dans les secteurs sélectionnés.

Par secteur, des 38 entreprises cartographiées en Algérie se répartissent comme suit : 13 entreprises dans le secteur de l'Agriculture, 22 dans le secteur des Industries Légères et 3 dans le secteur des Services. Sur les 38, seulement 3 entreprises détenues/gérées par des femmes ont pu être recensées. A été considérée comme relevant de la catégorie « femmes », l'entreprise possédée ou gérée par une femme et ce, indépendamment du fait que des hommes y travaillent, même au niveau de la direction.

2. Évaluation rapide de l'Entrepreneuriat en Algérie

L'Évaluation Rapide (entretiens et discussions de groupes) conduite avec les entrepreneurs a permis d'analyser le processus entrepreneurial et le développement des entreprises du point de vue des hommes et des femmes tout en mettant l'accent sur les obstacles rencontrés.

2.1. Présentation de l'échantillon

La prise de contact avec les entrepreneur-e-s algérien-ne-s s'est avérée plus que difficile et ce, malgré les multiples contacts (courriels, lettres, appels...) que leurs coordonnées aient été trouvées grâce à la recherche internet ou transmis par des organisations et des associations algériennes afin de faciliter la mise en relation sans grand effet. C'est ainsi que la Confédération Algérienne du Patronat Citoyen/CAPC a organisé une réunion avec des entrepreneurs algériens en ligne, au cours de laquelle, le projet et l'objectif du diagnostic rapide ont été présentés. Malgré la large diffusion du guide d'entrevue élaboré pour la collecte des données, seulement 2 entreprises seulement, qui emploient entre 30 et 40 employés, y ont répondu. L'analyse ci-dessous ne prétend en aucun cas rendre compte d'un état des lieux des inégalités Genre dans l'entrepreneuriat algérien, mais en guise de reconnaissance pour les deux répondantes qui ont fait cet effort, il a semblé utile de partager une lecture des difficultés et obstacles rencontrés par deux femmes d'entrepreneures en Algérie, juste à titre d'exemple:

- Une entreprise en agroalimentaire, propriété familiale, produit du fromage, gérée par une par une femme, avec une formation universitaire, mariée avec 3 enfants.
- Une entreprise industrielle de production de béton, gérée par une femme et son mari, copropriétaires. Elle a un diplôme professionnel, mariée avec 1 enfant.

2.2. Analyse du processus entrepreneurial

L'analyse du processus entrepreneurial porte essentiellement sur une possible expérience professionnelle et/ou une motivation des entrepreneur-e-s. Ainsi, l'entreprise opérant dans le secteur de l'agroalimentaire a 20 ans d'existence, son financement a été assuré par la famille sans recours au prêt bancaire. La gestion de l'entreprise, pour le compte de la famille, est effectuée par une femme entrepreneur ayant évoqué avoir eu pour motivation le besoin de relever un défi mais aussi pour satisfaire une passion pour l'industrie agroalimentaire et plus précisément la production de fromage.

S'agissant de l'entreprise de béton, elle a été créée depuis 5 ans par un apport propre et un financement bancaire. Comme dans le premier cas, la femme entrepreneure a été motivée par le besoin de relever le défi et la passion de l'entrepreneuriat et du travail autonome. Les principales difficultés évoquées ont porté sur l'inégalité d'accès aux crédits, sans toutefois donner plus d'explications.

2.3. Les freins et les obstacles à l'entrepreneuriat (Démarrage et développement des entreprises)

S'agissant de l'entreprise dans le secteur de l'agroalimentaire, l'obstacle majeur auquel cette dernière a fait face est l'accès à l'information sur le plan réglementaire mais aussi la lenteur bureaucratique de l'administration. Cette entreprise fait face actuellement au manque de liquidité

et des difficultés financières liées à la crise du Covid-19. L'obstacle mentionné par la cheffe de l'entreprise de béton porte uniquement sur les problèmes d'accès au financement.

2.4. Accès aux marchés

Pour le volet accès aux marchés, les entrepreneures interviewées ont répondu comme suit :

- L'entreprise agroalimentaire commercialise le produit seulement à l'échelle locale à travers des distributeurs mais aussi par voie de vente directe aux consommateurs. Les principaux obstacles rencontrés portent essentiellement sur la réglementation, l'approvisionnement et la concurrence déloyale du secteur informel. L'entrepreneure trouve que le prix est le principal élément de différenciation avec la concurrence.
- L'entreprise de béton : la commercialisation est assurée sur le marché local à travers des distributeurs. L'obstacle qui freine l'amélioration de l'accès aux marchés est la réglementation et l'approvisionnement. Comme dans le cas précédent, le prix est l'élément de différenciation par la concurrence.

2.5. Répercussions de la crise sanitaire du Covid-19

La pandémie du Covid-19 a eu un impact négatif sur les activités économiques au niveau des deux entreprises notamment à travers la baisse de la production en réponse à la baisse de consommation des produits, ce qui a engendré une baisse des revenus. Des effets ont également été ressentis sur la vie familiale et la mobilité des employé-e-s, sans toutefois apporter de précisions quant à leur nature. Selon les deux (2) entreprises le Covid-19 a impacté aussi bien les femmes que les hommes.

2.6. Connaissances des organisations professionnelles

Les deux (2) entreprises ont bénéficié de l'appui d'organismes non-gouvernementaux en matière de formation en comptabilité et gestion d'entreprise. L'importance de ce genre de formation a été soulignée pour l'amélioration de leurs affaires mais également rejoindre d'autres entrepreneurs dans le cadre du réseautage.

2.7. Conclusions

Bien que l'évaluation rapide des entrepreneurs en Algérie n'ait pas pu être menée dans de bonnes conditions avec un échantillon plus large, il reste du moins un premier retour sur le besoin d'appui en formation de gestion d'entreprise et de nécessité de renforcer le réseautage des entrepreneures femmes. Cet exercice qui avait pour but de faire une évaluation rapide de l'impact de la pandémie du Covid-19 sur les entreprises avait été planifié en vue de faire le point avec les entrepreneurs, hommes et femmes quant aux obstacles et aux défis auxquels ils ont eu à faire face. L'intérêt était de leur permettre d'identifier leurs propres besoins et de sélectionner les priorités de leur propre point de vue.

Dans ce contexte, la comparaison des deux discours selon la perspective Genre qui devait être faite, aurait été elle-aussi, pertinente. Malgré les limites de l'Évaluation Rapide en Algérie, il a pu y avoir des recoupements entre les différentes activités et événements (participation aux rencontres virtuelles de lancement et de consultation et au 1^{er} séminaire régional) qui ont permis de cerner une vision préliminaire confirmant que les problèmes étaient identiques d'un secteur à un autre et d'un pays à un autre, même s'il n'est pas possible de considérer cela comme les résultats de

l'évaluation. Néanmoins, la décision a été prise, dans un souci de transparence, de les inclure dans le profil pays.

Cette précaution méthodologique étant prise, il est quand même possible de conclure que la recherche documentaire, les évaluations, les consultations et les analyses qui ont été conduites à ce sujet confirment que les PME algériennes, à l'instar de leurs consœurs dans le monde et dans la région, se sont trouvées confrontées aux défis et aux risques liés à la pandémie et ce, dès le confinement et même après. En effet, l'ensemble des unités de production et de commercialisation ont été touchées par les mesures préventives prises par les autorités telles que la fermeture des commerces ou des lignes de transport. Cette situation a provoqué une baisse importante de la demande sur les produits et les services de première nécessité, ce qui a induit un ralentissement remarquable de l'activité économique.

Beaucoup d'initiatives ont été prises pour faire face à ces défis dont il est possible de citer la démarche du Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise/Care¹¹⁰ et du Centre des jeunes dirigeants algériens/CJD¹¹¹ appelée « Plaidoyer pour la sauvegarde de l'Entreprise Algérienne » qui a voulu, dès mars 2020, tirer la sonnette d'alarme sur les risques auxquels sont exposées les PME algériennes tout en insistant déjà, propositions à l'appui, sur le caractère urgent de l'intervention de l'État pour maintenir les entreprises en activité et en vie malgré la crise économique. Avec la crise sanitaire, cette intervention devait devenir immédiate¹¹². Il est à noter une absence totale d'informations quant à l'impact de la pandémie durant ou après le confinement sur les femmes entrepreneures.

En conclusion, toutes ces données seront reprises dans le prochain chapitre lors de l'Analyse des résultats de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre, avec laquelle elles seront référencées dans une analyse transversale.

¹¹⁰ <https://care.dz/en/care>

¹¹¹ <https://www.facebook.com/CJDAlerie/>

¹¹² <https://tbn.care.dz/fr/tbn/impact-de-la-crise-du-covid-sur-leconomie-sn96>

Chapitre III – Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre

La première étape de la réalisation d'une Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre/ACVSG est la phase de collecte des données : la recherche documentaire et les entretiens avec les parties prenantes permettant d'identifier les acteurs de chaque maillon de la chaîne de valeur. Cette étape tient compte des données disponibles et se concentre sur les éléments suivants :

- Description de la chaîne de valeur (importance économique et sociale, pour inclure également une analyse de genre).
- Importance des acteurs dans la chaîne de valeur (niveau macro, méso et micro)
- Analyse préliminaire PESTEL et SWOT du développement du secteur pour approfondir la compréhension du fonctionnement de la chaîne de valeur.

En plus des difficultés détaillées ci-dessus, des difficultés spécifiques à la phase de collecte des données ont été rencontrées en termes de disponibilité et de cohérence. La disponibilité des données sur le sujet en question dans les différents pays est extrêmement limitée, pour ne pas dire rare. Une autre complication était due au fait que lorsqu'elles étaient disponibles et selon les sources consultées, les données collectées pouvaient être dépassées ou contradictoires, ce qui a entravé davantage le processus.

Section I – État des Lieux de l'ACVSG

Pour rappel, l'objectif de l'Analyse de la Chaîne de Valeur Sensible au Genre/ACVSG est d'évaluer la compétitivité et la performance d'un certain nombre de chaînes de valeur dans chaque secteur/sous-secteur sélectionné afin d'identifier les obstacles et les opportunités réels ou potentiels pour les femmes et les hommes ainsi que leur origine (coutume, loi, structure institutionnelle...). La matrice, inspirée de l'approche de la GIZ et basée sur une pondération des scores, prend en considération trois dimensions considérées comme essentielles, à savoir :

- La dimension économique (à 40%),
- La dimension genre et inclusion sociale (à 40%) et,
- La dimension institutionnelle (à 20%).

Tableau 15 - Synthèse de l'analyse des chaînes de valeur sensibles au genre en Algérie

CRITERES		Sous-secteur 1: Agro-alimentaire		Sous-secteur 2: Textiles		Sous-secteur 3: TIC	
DIMENSION ÉCONOMIQUE	Poids du critère dans le total 40% (PCT)	Score	SP ¹¹⁴	Score	SP	Score	SP
Questions Guide		PCT ¹¹³					

¹¹³ Poids de la question guidée dans le critère total

¹¹⁴ SP est l'abréviation de Score Pondéré. Le SP est le score pondéré par rapport au total de la matrice (score X % de la question dans la dimension X le pourcentage de la dimension).

Perspectives de la demande sur les marchés (locaux et/ou d'exportation)	Quel est le poids économique et la valeur ajoutée du secteur ?	25%	3	0,3	3	0,3	4	0,4
	Quelles sont les perspectives de croissance du marché ?	25%	2	0,2	4	0,4	4	0,4
Avantage comparatif de la production Niveau de compétitivité (par comparaison avec des producteurs concurrents)	Est-il possible de substituer des productions locales aux importations ?	25%	3	0,3	2	0,2	3	0,3
	Quels sont les coûts de production unitaires par rapport à la référence ? Le produit peut-il être proposé à l'acheteur / consommateur à des prix attractifs ?	25%	2	0,2	1	0,1	4	0,4
TOTAL Dimension Économique		100%		1,00		1,00		1,50
DIMENSION GENRE & INCLUSION	Poids du critère dans le total 40% (PCT)		Score	Score	SP	Score	SP	Score
Perspectives de l'intégration des femmes	Les femmes ont-elles une fonction (possible) dans la CDV ? Si oui, préciser les groupes et les fonctions/rôles :	30%	2	0,24	3	0,36	3	0,36
	Le nombre de femmes actives/employées dans la CDV est-il relativement élevé ? De quels groupes sont-elles issues ?	20%	2	0,16	2	0,16	2	0,16
	Les femmes exercent-elles un contrôle sur les équipements, les biens et les recettes de ventes ?	20%	1	0,08	1	0,08	1	0,08
	Quels sont les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder aux ressources productives et aux activités économiques ?	20%	2	0,16	1	0,08	4	0,32
Potentiel d'innovation sociale	La CDV est-elle caractérisée par la présence de rôles partagés et d'intégration entre les acteurs de la chaîne, en cohérence avec une approche d'innovation sociale ?	10%	1	0,04	1	0,04	4	0,16
TOTAL Genre et Inclusion Sociale		100%		0,68		0,72		1,08
DIMENSION INSTITUTIONNELLE	Poids du critère dans le total 20% (PCT)		Score	Score	SP	Score	SP	Score
Des politiques de promotion et de régulation du secteur existant et sont en vigueur	Est-ce que des politiques (de promotion) et des règlements pour le secteur sont en place et sont-ils mis en œuvre/appliqués ?	30%	4	0,24	1	0,06	4	0,24
	Les pouvoirs publics apportent-ils un soutien tangible ou peut-on espérer un tel soutien ? Si oui, décrire et fournir des preuves de ce soutien.	30%	3	0,18	3	0,18	4	0,24
Disposition des acteurs de la chaîne, des pouvoirs publics, des donateurs et des organisations à évoluer, à collaborer et à harmoniser les interventions	Quels sont les donateurs/organisations d'aide qui sont prêts à collaborer ?	10%	4	0,08	3	0,06	3	0,06
	Dans quelle mesure le secteur sans but lucratif est-il présent et utilisable dans la CDV.	10%	4	0,08	3	0,06	4	0,08
	Les acteurs de la chaîne sont-ils ouverts à la discussion et à la coopération ? Pourquoi ?	20%	4	0,16	4	0,16	3	0,12
TOTAL Dimension Institutionnelle		100%		0,74		0,52		0,74
TOTAL (score maximum = 4 points)				2,42		2,24		3,32

1. Critère 1 : Dimension économique : Poids du critère dans le total 40%

a) Perspectives de la demande du marché (local et/ou export)

- i. *Question guide : Quel est le poids économique et la valeur ajoutée du secteur ? Sachant que ce critère est évalué par 4 questions guides, et la pondération en % de chaque question est de 25%.*

(1) Pour le sous-secteur agroalimentaire : Score = 4 ; Score pondéré= 0,4

Située au carrefour de trois espaces, méditerranéen, arabe et africain, l'Algérie occupe une position géographique stratégique. Elle est aujourd'hui la troisième économie de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA). Les villes principales, les terres agricoles, et l'activité industrielle sont concentrées au Nord. Au Sud, le Sahara est une région riche en ressources naturelles et en hydrocarbures¹¹⁵ toutefois l'État ne ménage pas ses efforts en investissant fortement dans le tourisme et l'agriculture qui évolue lentement et sûrement entre un développement agricole moderne et permanences de l'agriculture oasisienne traditionnelle. Une recherche universitaire conduite en 2010, a identifié les points forts et les points faibles du secteur agroalimentaire algérien. Le secteur agro-industriel constitue un secteur dominant de l'industrie nationale¹¹⁶. En pleine expansion (volumes de production en constante augmentation), il participe depuis plusieurs années, à hauteur de 50-55% au PIB industriel et à 40-45% de la valeur ajoutée ; En son sein, quatre filières (meunerie, lait, eaux et boissons non alcoolisées) génèrent plus de 50% de l'activité. Il occupe autour de 60% des consommations intermédiaires et génère annuellement un chiffre d'affaires supérieur à 300 milliards de DA et une valeur ajoutée de 152 milliards de DA. Il fournit plus de 120.000 emplois, soit 40% de la population active industrielle, exerçant dans plus de 17.100 entreprises. Toutefois, l'IAA est déconnectée de l'amont agricole et externalisée, elle est largement basée sur l'importation de matières premières avec un niveau de dépendance allant de 100% pour le sucre à 11% pour les poissons. Le secteur agroalimentaire algérien est orienté vers le marché local dont il est loin de satisfaire les besoins et déconnecté du marché extérieur avec de toute façon une faible compétitivité. A cette période, le secteur souffrait à la fois d'une absence de stratégie globale et de cohérence et par une absence de régulation du marché. Il est à noter aussi une faiblesse en termes de nombre et d'influence des organisations professionnelles ou interprofessionnelles qui se traduit essentiellement par une dispersion centres de décision au niveau sectoriel et microéconomique initialement organisés sous le giron de l'État avec un recul relatif du rôle de ce dernier. Restent à noter de nombreux cas de concurrence déloyale qui risquent d'asphyxier les entreprises sérieuses et l'invasion assez lourde de l'informel. Toutefois l'importance d'un marché national de plus de 40 millions de consommateurs et la modernisation en cours de l'agriculture sont des atouts non négligeables¹¹⁷.

Durant la période 2004-2014, le secteur agricole a été le moteur de la croissance économique du pays avec un taux de croissance annuelle de 7,06 % pour seulement 2,72 % pour l'ensemble de

¹¹⁵ Le marché algérien <https://www.djazagro.com/Le-salon/Le-marche-algerien>

¹¹⁶ Les premières assises nationales des industries agroalimentaires: Stratégie nationale de développement des industries agroalimentaires, document de référence, Ministère de l'industrie et de la Promotion des Investissements, les 21 et 22 mars 2010, p10.

¹¹⁷ L'Industrie Agro-alimentaire en Algérie : Etat des lieux et perspectives de développement. <https://www.asip.cerist.dz/en/downArticle/417/7/1/86470>

l'économie pendant la même période. Le secteur agricole a, au cours des années 2000, amélioré sa place dans le PIB de manière quasi continue, progressant plus rapidement que le secteur des industries hors hydrocarbures et presque autant que le secteur du bâtiment et des travaux publics. Entre 2000-2014, la Production Intérieure Brute Agricole (PIBA) en Algérie est passée, en pourcentage du PIB, de 8,3 % en 2000 à 9,2 % en 2010 et à 11,2 % en 2014, grâce à un accroissement des productions maraichères et animales¹¹⁸.

En 2019, le secteur agricole a participé à l'économie nationale, avec une contribution de 12,3% du Produit Intérieur Brut (PIB)¹¹⁹. La valeur ajoutée du secteur agroalimentaire qui génère l'équivalent de 19 % de la valeur ajoutée agricole, représente près de la moitié (46 %) de la valeur ajoutée du secteur industriel hors hydrocarbures et 40 % de l'emploi industriel hors hydrocarbures¹²⁰. En fait, l'industrie Agro-Alimentaire/IAA se positionne en deuxième position derrière les hydrocarbures et représente 40% du chiffre d'affaires de l'industrie nationale, avec plus de 140 000 salariés et 17 000 entreprises industrielles, dont 95 % gérées par le secteur privé¹²¹.

Avec le lancement du Plan National de Développement des Industries Agroalimentaires, quatre technopoles de 500 industries agroalimentaires ont vu le jour et le poids des IAA au PIB (hors hydrocarbures) a augmenté de 50% à 60%. On recense plus de 1,2 million d'exploitations agricoles dont près de 70 % disposent d'une superficie inférieure à 10 ha. Cependant même si l'IAA représente 40 % de l'emploi industriel hors hydrocarbures, le secteur agricole a connu une croissance plus modeste en termes d'emploi. La population active agricole occupée (tout statut confondu, chefs d'entreprises, aides familiaux, salariés permanents ou temporaires), qui comptait 873 000 personnes en 2000 compte moins de 900 000 personnes en 2014 et la part de l'emploi agricole a chuté de 22,5 % à 12,7 % entre 1995 et 2016, cette part s'établissant à 12 % en 2018¹²². Une sévère crise de l'emploi affecte aujourd'hui le secteur agricole. Celui-ci est en déficit de main d'œuvre qualifiée et de jeunes salariés à employer dans les nouvelles exploitations patronales et entrepreneuriales qui se développent. Le cadre de vie souvent médiocre existant dans les campagnes, la pénibilité du travail agricole, les basses rémunérations et l'absence d'une législation sociale pour l'emploi en milieu agricole font aujourd'hui obstacles à l'emploi de jeunes ruraux de plus en plus instruits et réticents à accepter les conditions de travail précaires qui leur sont offertes. Aussi, les chefs d'exploitation qui bénéficient de ressources financières ont recours de manière croissante à la mécanisation ou au travail des femmes, quand ce n'est pas à la mobilisation de migrants étrangers (sahéliens en particulier) dans les nouvelles exploitations agricoles du Sud¹²³. Ce sont les deux groupes connus pour accepter les emplois que les autres dédaignent.

(2) Pour le sous-secteur du textile : Score= 2 ; Score pondéré= 0,2

¹¹⁸ Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie O. Bessaoud, J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, W. Khechimi, janvier 2019 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137632/document>

¹¹⁹ <https://www.aps.dz/economie/86180-le-secteur-agricole-contribue-a-hauteur-de-12-3-au-pib-national>

¹²⁰ Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie O. Bessaoud, J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, W. Khechimi, janvier 2019 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137632/document>

¹²¹ L'Industrie Agro-alimentaire en Algérie : Etat des lieux et perspectives de développement. <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/4177/1/86470>

¹²² Services statistiques du Ministère de l'Agriculture citées dans plusieurs sources dont Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie O. Bessaoud, J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, W. Khechimi, janvier 2019 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137632/document>

¹²³ Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie O. Bessaoud, J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, W. Khechimi, janvier 2019 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137632/document>

Au cours des années 1960 et 1970, le secteur des textiles et de l'habillement était au faîte de son développement grâce à l'appui des pouvoirs publics qui avaient investi plus de 2,5 mds \$ (1,7 mds €) dans la construction d'usines et d'ateliers publics dans toutes les régions du pays. La fusion, en 1975, de deux entreprises publiques débouchera sur la constitution d'un grand groupe industriel, la Sonitex. Près de 3 400 industriels et artisans s'approvisionnaient alors auprès du géant étatique. Cela a permis d'une part, de renforcer la production locale de vêtements pour répondre aux besoins de la population et de réduire les importations et les sorties de précieuses devises et d'autre part, de contribuer à la résorption du chômage avec la création de plus de 100 000 emplois. Enfin, l'Algérie avait réussi aussi à placer ses produits sur le marché international pour un montant de 42,2 M\$ (28,7M €) en 1996¹²⁴.

Selon la même source, dans les années 2000, le secteur des textiles et de l'habillement est sinistré. La production de la confection-bonneterie a été divisée par 2,5 en 10 ans et celle du textile-confection a atteint le quart de sa valeur des années 1990. Alors que les exportations vont régresser à 2 M\$ (1,4M€) en 2001. En 20 ans, le secteur a perdu pas moins de 80 000 emplois. Cet état est dû à une multitude de problèmes, au niveau national, pour ne citer que l'échec de la privatisation et la fin de toute forme de protection du secteur, la levée des restrictions douanières qui a eu pour conséquence directe le développement du marché informel dit « trabendo » accompagné d'un essor sans précédent de la contrefaçon. Sur le plan international, le secteur a dû faire face à la concurrence des produits chinois, turques, pakistanais, syriens, égyptiens...en plus de l'absence d'investissements étrangers (sous-traitance ou délocalisation) tournés beaucoup plus vers l'est et l'ouest de l'Algérie¹²⁵. La même année, la part du textile dans le PIB est inférieure à 2% alors que la part de l'investissement industriel n'atteint pas les 1%¹²⁶.

En 2017, l'industrie nationale du textile représente moins de 0,15% du PIB, avec une production nationale extrêmement faible couvrant uniquement 4% de la demande locale. Ceci confirme que le secteur public est totalement déficitaire. Et si le secteur privé enregistre de bons points, il n'est pas en mesure d'affronter la concurrence étrangère¹²⁷. Concernant l'infrastructure, le textile public est doté de 17 unités de production de supports textiles, 7 unités en partenariat, 1 unité complexe intégrée partenariat Algéro-Turc, 1 complexe (intégré), la confection est dotée de 11 unités travaillant dans la filière cotonnière. Le textile privé est doté d'un total de 5 000 unités dont 3 000 unités spécialisées dans la confection, 1 025 unités dans la bonneterie, 955 unités dans le tissage et finissage, 6 filatures coton et 3 unités de texturation¹²⁸. L'artisanat possède 3 000 ateliers au total. La filière du cuir public est dotée de 3 tanneries (bovins), 2 mégisseries (ovins caprins), ateliers pour le cuir synthétique les chaussures, les vêtements cuir et maroquinerie, alors que pour la filière du cuir privé est dotée de plusieurs dizaines de collecteurs, 21 mégisseries, 7 tanneries, une vingtaine PME/PMI dans la chaussure et une centaine dans la maroquinerie. L'Algérie fabrique une grande

¹²⁴ Le secteur du textile algérien sinistré, A. Belkessam, 22 Septembre 2009 https://www.econostrum.info/Le-secteur-du-textile-algerien-sinistre_a1545.html#:~:text=Aujourd'hui%2C%20la%20part%20du,atteint%20pas%20les%201%25

¹²⁵ Le secteur du textile algérien sinistré, A. Belkessam, 22 Septembre 2009 https://www.econostrum.info/Le-secteur-du-textile-algerien-sinistre_a1545.html#:~:text=Aujourd'hui%2C%20la%20part%20du,atteint%20pas%20les%201%25

¹²⁶ Le secteur du textile algérien sinistré, A. Belkessam, 22 Septembre 2009 https://www.econostrum.info/Le-secteur-du-textile-algerien-sinistre_a1545.html#:~:text=Aujourd'hui%2C%20la%20part%20du,atteint%20pas%20les%201%25

¹²⁷ Le secteur du textile algérien sinistré, A. Belkessam, 22 Septembre 2009 https://www.econostrum.info/Le-secteur-du-textile-algerien-sinistre_a1545.html#:~:text=Aujourd'hui%2C%20la%20part%20du,atteint%20pas%20les%201%25

¹²⁸ Texturation : Opération ayant pour objet de modifier les propriétés physiques des fils de filaments continus synthétiques, et notamment de leur conférer une frisure permanente permettant d'accroître leur volume. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/texturation/77633>

diversité de produits notamment les tissus, la bonneterie, la confection, les articles d'ameublement et des articles chaussants avec une concentration dans les régions de Médéa, Tlemcen et Alger¹²⁹.

Selon les données du ministère de l'Industrie, les besoins en chaussures et prêt-à-porter étaient estimés à environ 4 milliards de dollars et la production nationale ne pouvait en satisfaire à peine 4% des besoins. Les 96% restant sont comblés par les importations¹³⁰. Dans le même contexte, les entreprises Algériennes du textile et cuir, détiennent moins de 10% du marché Algérien alors que La filière du textile et de l'habillement occupe la deuxième place après le secteur agro-alimentaire, étant donné son importance et la forte demande du consommateur, qui est de l'ordre de 150 millions d'articles annuellement. Suite aux efforts fournis par l'état afin de redynamiser ce secteur, la part des industries textiles, bonneterie et confection a grimpé à presque 12%¹³¹, mais cela est loin d'être suffisant pour être rentable. En effet, le secteur du Textile en Algérie est un secteur stratégique porteur d'avenir disposant de puissants atouts et de ce fait doit faire beaucoup mieux. Selon les projections statistiques et les plans d'actions proposés par les experts de la filière, il pourrait atteindre 2 milliards d'euro d'exportations Textile-Habillement à l'horizon 2022, sachant que la production actuelle représente 0,15% du PIB national et un marché de 400 millions de dollars, comblé à 96% par des importations¹³².

(3) Pour le sous-secteur des TIC : Score= 1 ; Score pondéré= 0,1

Internet a fait son entrée en Algérie en 1991 par le biais de l'Association Algérienne des Utilisateurs d'UNIX et la collaboration de l'Association des Scientifiques Algériens (ASA) à travers une connexion avec l'Italie. En 1993, le Centre de Recherche et d'Information Scientifique (CERIST) une structure universitaire publique devient l'unique fournisseur d'accès aux services Internet ou ISP. Puis en 1995, Internet connaît un plus large essor et une plus grande démocratisation (même à un volume qui reste limité). En 1998, le domaine est ouvert aux opérateurs privés. En 1999, l'exploitation d'Internet est réellement ouverte aux concurrents privés dont le nombre atteint en mars 2000 18 fournisseurs de services Internet (FAI ou ISP). Durant le troisième trimestre 2000, de nouveaux agréments ont été délivrés à dix (10) nouveaux fournisseurs, ce qui correspond 28 ISP en Algérie. Actuellement, plus de 80 entreprises sont agréées. Les autorisations d'agrément sont délivrées par l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT)¹³³.

Les cybercafés étaient très prisés au début des années 2000 et ne désemplissaient pas. Il en existait plus de 3 600 sur le territoire national, avec quelques 10.000 jeunes employé-e-s, dont plus de 400 dans la capitale. Avant la démocratisation de l'internet mobile, des smartphones et des androides, les cybercafés étaient les endroits les plus fréquentés par les jeunes, de tout bord, compte tenu des informations scientifiques, culturelles et des loisirs qu'ils offraient. Ils représentaient aussi le meilleur moyen de communication internet (envoi/réception d'emails) pour ceux et celles qui n'avaient pas la

¹²⁹ Salon International Textile, habillement, cuir et équipements 2019 : RELANCE DE L'INDUSTRIE, <https://www.textyle-expo.com/>

¹³⁰ Textile : un marché de 4 milliards de dollars entièrement dominé par l'importation à bas prix, Achira Mammeri, 25 Déc. 2017 à 18:24 <https://www.tsa-algerie.com/textile-un-marche-de-4-milliards-de-dollars-entierement-domine-par-limportation-a-bas-prix/>

¹³¹ <https://www.textyle-expo.com/textile-algerie.php>

¹³² Salon International Textile, habillement, cuir et équipements 2019 : RELANCE DE L'INDUSTRIE, <https://www.textyle-expo.com/>

¹³³ Place de l'Algérie dans le monde des TIC, <https://manifest.univ-ouargla.dz/archives/facult%C3%A9-des-sciences-economiques,-des-sciences-commerciales-et-des-sciences-de-gestion-fsescsg/204-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%AC%D8%A7%D8%B1%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%83%D8%AA%D8%B1%D9%88%D9%86%D9%8A%D8%A9-15%D9%8817-%D9%85%D8%A7%D8%B1%D8%B3-2004/1888-place-de-l%E2%80%99alg%C3%A9rie-dans-le-monde-des-tic.html>

chance d'avoir internet à cette époque, qui n'était accessible qu'à certains privilégiés que ce soit au bureau ou à la maison¹³⁴.

Après des débuts timides, le recours aux sites Web est en train de se généraliser. Il est possible de les classer par catégories : les organes d'information et média (journaux, télévision, radios), les sites culturels (musées, artistes stylistes- modélistes), le commerce et l'industrie, l'éducation (universités, centres de recherche, écoles de formation), les sites personnels, les sites gouvernementaux, ceux des partis politiques, des collectivités locales (wilayas, daïra et Communes), des centres médicaux, des organisations professionnelles et des opérateurs du secteur touristique (hôtels, centres d'animation, restaurants, etc.). Ainsi, et à titre d'exemple, le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs a ouvert, récemment, un site électronique sur le réseau Internet à l'occasion de l'ouverture de la 4^{ème} semaine nationale du Coran. L'adoption de l'ADSL¹³⁵, nouvelle technologie à haute vitesse, a constitué, en novembre 2003, un apport fort important dans la vie quotidienne des citoyen-ne-s à travers la liaison des banques, la poste et autres prestataires de services à ce nouveau réseau plus rapide et plus efficace. Elle a permis l'accès à Internet avec un haut débit à partir des lignes téléphoniques classiques, grâce à une convention signée par le 1^{er} fournisseur de service Internet EEPAD et Algérie Télécom. L'EEPAD a investi 12 millions de dollars dans le projet. L'introduction de l'ADSL n'a été possible que grâce à la mise en place entre 2000 et 2002 du Backbone national de 15.000 kms de câbles en fibres optiques et la mise en marche de la ligne Alger-Palma¹³⁶. Depuis lors, les technologies ont « explosé » en termes d'innovation et de variété. Les 10.000 abonnés à l'ADSL de la fin de l'année 2003 se sont transformés en un million d'utilisateurs en 2006. Cette initiative a créé la différence pour les entreprises et cybercafés ayant besoin de connexion Internet illimitée et à haut débit. L'Algérie a aussi adopté le procédé « Power Line Communication » (PLC), permettant l'utilisation du Net via le réseau électrique qui a été mis en application, à titre d'expérience, à Annaba par la société SONELGAZ et testé avec succès au lycée Saint-Augustin avec la conversion du réseau électrique en accès large-bandes du réseau Internet¹³⁷.

En Algérie, six parcs technologiques ont été créés en quelques années. En 2006, le Cyber Parc de Sidi Abdallah, le premier noyau du cyber a été inauguré à quelques 30 km d'Alger. Implantée sur une superficie de 2.000 hectares, la cité de Sidi Abdallah comprend 29.000 logements, dont 7.200 affectés, une zone d'activités et plusieurs équipements (écoles, salles polyvalentes, centres commerciaux, d'affaires et culturels, une agence postale, un siège administratif). Au départ, un total 5.000.000.000 DA et 2.500.000 dollars américains ont été investis sur ce projet favorisant une création de près de 20.000 emplois. Le budget de la réalisation du projet du cyberparc lui-même, était de 10.000.000 DA (130.000.000 dollars). Le parc technologique s'étend sur une superficie de 300 ha à l'intérieur de

¹³⁴ Place de l'Algérie dans le monde des TIC, <https://manifest.univ-ouargla.dz/archives/facult%C3%A9-des-sciences-economiques,-des-sciences-commerciales-et-des-sciences-de-gestion-fsescsg/204-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%AC%D8%A7%D8%B1%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%83%D8%AA%D8%B1%D9%88%D9%86%D9%8A%D8%A9-15%D9%8817-%D9%85%D8%A7%D8%B1%D8%B3-2004/1888-place-de-l%E2%80%99alg%C3%A9rie-dans-le-monde-des-tic.html>

¹³⁵ Asymmetrical Digital Subscriber Line

¹³⁶ Place de l'Algérie dans le monde des TIC, <https://manifest.univ-ouargla.dz/archives/facult%C3%A9-des-sciences-economiques,-des-sciences-commerciales-et-des-sciences-de-gestion-fsescsg/204-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%AC%D8%A7%D8%B1%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%83%D8%AA%D8%B1%D9%88%D9%86%D9%8A%D8%A9-15%D9%8817-%D9%85%D8%A7%D8%B1%D8%B3-2004/1888-place-de-l%E2%80%99alg%C3%A9rie-dans-le-monde-des-tic.html>

¹³⁷ Place de l'Algérie dans le monde des TIC, <https://manifest.univ-ouargla.dz/archives/facult%C3%A9-des-sciences-economiques,-des-sciences-commerciales-et-des-sciences-de-gestion-fsescsg/204-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%AC%D8%A7%D8%B1%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%83%D8%AA%D8%B1%D9%88%D9%86%D9%8A%D8%A9-15%D9%8817-%D9%85%D8%A7%D8%B1%D8%B3-2004/1888-place-de-l%E2%80%99alg%C3%A9rie-dans-le-monde-des-tic.html>

laquelle le cyberparc occupe une assiette de 94 hectares qui comprend un institut supérieur des télécommunications, une école pour surdoués, une agence Internet, une agence de télécommunications et des bureaux pour start-up, entreprises de technologies avancées¹³⁸. Le cyberparc de Sidi Abdellah accueille un incubateur de start-up où plusieurs dizaines de jeunes, encadrés et formés par des professionnels, tentent de lancer leurs projets liés aux nouvelles technologies et de créer une entreprise. Concernant l'administration électronique, le pays était classé 4^{ème} en Afrique¹³⁹ juste après l'Afrique du Sud, les îles Maurice et les Seychelles mais précédant la Tunisie (8^{ème}), le Maroc (18^{ème}) et l'Égypte (23^{ème}). Toutefois, elle était au 91^{ème} sur 173 pays classés avec les États-Unis à la 1^{ère} place¹⁴⁰.

Le chiffre d'affaires global du marché TIC aurait dépassé les 5 milliards de dollars en 2011, dont 4,5 milliards de dollars pour le seul secteur des télécommunications¹⁴¹. A lui seul, le marché de la téléphonie mobile, a généré en 2011, un chiffre d'affaires de plus de 24621 milliards de Dinars algérien soit 60% des revenus du secteur des TIC en Algérie¹⁴². Le recensement économique de 2011 réalisé par l'ONS indique que le nombre d'entreprises relevant du domaine « Information et Communication » était de 34945 ce qui représentait 3.74 % de l'ensemble des entreprises recensées durant la même époque (qui était de 934 250 entreprises)¹⁴³. Selon les données du Centre National du Registre de Commerce CNRC, qui se basent sur l'évolution du nombre des inscriptions aux activités TIC des entreprises Algériennes d'après les variations des immatriculations et des radiations et la nature de leurs activités, ce nombre a quadruplé entre 2013 et 2014 soit un total de 140103 entreprises TIC. Leur classement par groupe d'activité met en évidence que le 1^{er} est celui de l'activité « industrie et service » représente 46% (57641 entreprises) suivie par l'activité de télécommunication qui représente 28% (32820 entreprises), l'activité commerce des Tic 14% (34731 entreprises) et enfin, l'activité informatique et conseils avec 12% (14911 entreprises)¹⁴⁴ Le secteur TIC est considéré comme un secteur porteur d'emploi et à fort potentiel de développement en Algérie, il emploie autour de 140 000 personnes en 2014 (1,46% de la population active).

Selon les données de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT) publiées sur le site du ministère des postes et des télécommunications, en 2013, les entreprises TIC contribuent à hauteur de 2.8 % du PIB (et de 4% du Pib si on prend en considération le domaine postal). Elle reste encore relativement faible en comparaison avec ses voisins pour la même année (12% au Maroc et 8% en Tunisie)¹⁴⁵. Des données plus récentes n'ont pu être trouvées mais il est possible de s'appuyer sur les deux facteurs identifiés entre 2007 et 2013 par le bureau d'études Arthur D. Little concernant les nouveaux usages et nouveaux marchés connaissant une forte croissance générée par le numérique, à savoir l'effet multiplicateur macroéconomique et l'effet

¹³⁸ <http://wikimapia.org/14207614/fr/Cyber-Parc-Sidi-Abdellah>

¹³⁹ Rapport mondial 2003 de l'ONU sur l'administration électronique dans le monde intitulé "Rapport mondial 2003 sur le secteur public — le e-gouvernement à la croisée des chemins".

¹⁴⁰ Place de l'Algérie dans le monde des TIC, <https://manifest.univ-ouargla.dz/archives/facult%C3%A9-des-sciences-economiques,-des-sciences-commerciales-et-des-sciences-de-gestion-fsescsg/204-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%AC%D8%A7%D8%B1%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%83%D8%AA%D8%B1%D9%88%D9%86%D9%8A%D8%A9-15%D9%8817-%D9%85%D8%A7%D8%B1%D8%B3-2004/1888-place-de-l%E2%80%99alg%C3%A9rie-dans-le-monde-des-tic.html>

¹⁴¹ IPEMED : Les TIC au Maroc, en Algérie et en Tunisie 2014, <http://www.ipemed.coop/>

¹⁴² <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/360/6/2/49819>

¹⁴³ <https://www.mpt.gov.dz/fr/content/produits-activit%C3%A9s-tic>

¹⁴⁴ Le rôle du numérique dans la promotion de l'économie Manal Nechar , Mohamed Saadaoui Département économie, Ecole Nationale Supérieure Agronomique (ENSA), <http://www.ipco-co.com/ESMB/vol13/167.pdf>

¹⁴⁵ <https://www.mpt.gov.dz/fr/content/produits-activit%C3%A9s-tic>

accélérateur de transformation. Selon l'étude, l'effet multiplicateur macro-économique concerne le retour sur investissement réalisé par l'état, avec comme exemple de 1 euro investi dans les télécoms génère 6 euros de PIB et 3 euros de recettes fiscales pour l'état¹⁴⁶.

Dans le rapport du Forum Économique Mondial (FEM) sur la compétitivité mondiale pour l'année 2019, en matière d'adoption des TIC, de téléphonie et haut débit mobile et au nombre d'utilisateurs internet, l'Algérie est classée à la 76ème place au niveau mondial gagnant, en une année, 7 places dans ce classement après avoir occupé la 83ème place en 2018. Elle est à la 61^{ème} place pour l'abonnement à la téléphonie mobile en 2019, soit un avancement de 48 positions depuis 2016. En matière de haut débit mobile, l'Algérie se classe à la 35ème place en 2019, après avoir été à la 44ème en 2018 et à la 98ème en 2016, soit un avancement de 63 positions depuis 2016. Concernant le nombre d'utilisateurs internet, l'Algérie est passée de la 106ème place en 2016 à la 91ème en 2018 puis à la 83ème en 2019, soit un avancement de 23 positions depuis 2016¹⁴⁷.

Selon le dernier bilan de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (ARPCE), le parc des abonnés actifs de la téléphonie mobile en Algérie a enregistré une hausse de 2%, en passant de 45,14 millions abonnés au 1er trimestre de l'année 2020 à 46,04 millions abonnés au 1er trimestre de l'année 2021. Sur les 46,04 millions abonnés actifs, 39,66 millions sont des abonnés au réseau 3G/4G, soit 86,14%, contre 6,38 millions abonnés au réseau GSM soit 13,86%, précise la même source. Le taux de pénétration au réseau de la téléphonie mobile a enregistré, quant à lui, une évolution de 1,65 % entre le 1er trimestre de l'année 2020 (taux de pénétration de 103%) et le 1er trimestre de l'année 2021 (104,65%)¹⁴⁸. Le site web datareportal est spécialisé dans les statistiques relatives à l'internet fixe et mobile, aux médias sociaux et le commerce électronique, ainsi que les tendances et informations sur l'état du numérique dans le monde.

Dans son dernier rapport, l'Algérie comptait, au 31 janvier 2021, 26,35 millions d'utilisateurs internet, ce qui représente une hausse de 3,6 millions (16%) par rapport à la même période de l'année précédente. Ce chiffre représente le nombre d'utilisateurs effectifs d'internet et non le nombre d'abonnés à internet en Algérie qui était de 41,8 millions au troisième trimestre de 2020, selon le dernier rapport de l'ARPCE. Citant l'ONU, la même source relève aussi que le taux de pénétration d'Internet en Algérie était de 59,6% en janvier 2021, sur une population estimée à 44,23 millions. Selon datareportal, le nombre d'utilisateurs de médias sociaux (Facebook, YouTube, Instagram, Tweeter etc...) a également connu une évolution au 31 janvier 2021 avec environ 3 millions de nouveaux utilisateurs/trices, soit une augmentation de 13,6% en une année, portant ainsi le nombre total d'utilisateurs/trices de ces applications à 25 millions, soit 56,5% de la population totale. 24,48 millions, soit 97,9%) de ces utilisateurs/trices se connectent à l'internet mobile (smartphone, tablettes...) dont la vitesse de téléchargement moyenne via internet mobile était de 13,23 Mégabits/seconde (Mbps), soit

¹⁴⁶ Le rôle du numérique dans la promotion de l'économie Manal Nechar , Mohamed Saadaoui Département économie, Ecole Nationale Supérieure Agronomique (ENSA), <http://www.ipco-co.com/ESMB/vol13/167.pdf>

¹⁴⁷ Adoption des TIC en 2019: l'Algérie réalise de nouveaux progrès <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/99102-adoption-des-tic-en-2019-l-algerie-realise-de-nouveaux-progres>

¹⁴⁸ Téléphonie mobile : plus de 46 millions abonnés au 1er trimestre 2021 en Algérie <https://www.algerie-eco.com/2021/10/05/telephonie-et-internet-en-algerie-les-chiffres-du-1er-semester-2021-arpce/#:~:text=Le%20nombre%20des%20abonn%C3%A9s%20actifs,dernier%20bilan%20de%20l'ARPCE>

une évolution annuelle de 67,9%, alors que celle via internet fixe était de 5,29 Mbps, soit une évolution annuelle de 34,9%¹⁴⁹.

- ii. *Question Guide : Quelles sont les perspectives de croissance du marché ? Sachant que ce critère est évalué par 4 questions guide et la pondération en % de chaque question est de 25%*

(1) Pour le sous-secteur agroalimentaire : Score= 3 ; Score pondéré= 0,3

Le secteur agricole a participé à l'économie nationale, avec une contribution de 12,3% du Produit intérieur brut (PIB) en 2019¹⁵⁰. Le taux de croissance dans le secteur s'est élevé à 4,2% en 2019 pour une valeur de production de 3,5 Milliards de dinars algériens soit l'équivalent de 25,1 millions de dollars US, couvrant ainsi les besoins nationaux à hauteur de 73%¹⁵¹. Toutefois malgré ce fort potentiel, les opportunités restent à concrétiser¹⁵². En effet, malgré l'importance de l'IAA algérienne, avec l'alimentation qui représente 45% des dépenses des ménages algériens, le pays reste dépendant et l'un des plus grands importateurs de produits agricoles et agroalimentaires et plus particulièrement des produits de base. A titre d'exemple, l'Algérie occupe le 3^{ème} rang mondial en matière d'importation de lait et de produits laitiers et le 1^{er} importateur de denrées agroalimentaires du continent africain. L'IAA réalise ainsi 40% du CA de l'industrie nationale¹⁵³. Nombreuses sont les causes qui expliquent cet état de fait : sous exploitation du potentiel du secteur, faible taux d'intégration de l'industrie de transformation, carence d'initiatives entrepreneuriales et faiblesse des capacités managériales¹⁵⁴.

Comme souligné plus haut, les industries agroalimentaires (IAA) représentent au moins 17 000 entreprises et génèrent plus de 140 000 emplois par an dont 95 % gérés par le secteur privé mais le secteur exporte très peu, malgré le potentiel pour certains produits tels que les produits de la pêche et les industries du jus¹⁵⁵, sans compter les agrumes, les dattes et l'huile d'olive pour ne citer que ces exemples. Les IAA connaissent ainsi un développement remarquable et les perspectives de croissance sont encore plus importantes pour le futur, compte tenu de l'importance de la demande algérienne et des possibilités d'exportations dans certains secteurs. Un programme de développement des IAA a été mis en place, afin d'en accroître le nombre et de les mettre à niveau.

Les moteurs du développement sont l'investissement, la modernisation des équipements, l'acquisition de savoir-faire, les partenariats, l'innovation, la gestion de la sécurité sanitaire, la normalisation, la certification...¹⁵⁶ Il faut aussi tenir compte du fait que le secteur agricole et alimentaire et le modèle de croissance qui est promu par les pouvoirs publics en Algérie évoluent dans un cadre macro-économique et financier fortement contraint. D'un côté, un contexte économique national qui n'est plus le même avec des « fondamentaux » qui ne cessent de se

¹⁴⁹ <https://datareportal.com/reports/digital-2021-algeria> cité in <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/117728-algerie-le-nombre-d-internautes-a-augmente-de-3-6-millions-en-une-annee>

¹⁵⁰ <https://www.aps.dz/economie/86180-le-secteur-agricole-contribue-a-hauteur-de-12-3-au-pib-national>

¹⁵¹ Département fédéral des affaires étrangères DFAE : Rapport Économique Algérie, juillet 2020, <https://www.s-ge.com//rapport-economique-algerie-2020>

¹⁵² [Djazagro : Potentiel et opportunités en Algérie](#)

¹⁵³ [Djazagro : Potentiel et opportunités en Algérie](#)

¹⁵⁴ L'Industrie Agro-alimentaire en Algérie : Etat des lieux et perspectives de développement. <https://www.asip.cerist.dz/en/downArticle/417/7/1/86470>

¹⁵⁵ Département fédéral des affaires étrangères DFAE : Rapport Économique Algérie, juillet 2020, <https://www.s-ge.com//rapport-economique-algerie-2020>

¹⁵⁶ https://www.agroligne.com/IMG/pdf/agroligne_web_97.pdf

dégrader depuis 2014, une balance commerciale négative depuis 2015, un taux de couverture des importations par les exportations passé de 107 % en 2014 à 76 % en 2017 et une baisse drastique des réserves de change dont le plafond record de près de 200 Mds US en 2013 descend à moins de 100 mds US en 2017 puis 90 milliards en 2018. De l'autre côté, les cours mondiaux des produits de base, jusque-là favorables aux importateurs ces dernières années, connaissent des hausses significatives qui alourdissent en 2017 la facture alimentaire¹⁵⁷.

(2) Pour le sous-secteur du textile : Score= 4 ; Score pondéré= 0,4

L'estimation du besoin couvert en Algérie est de l'ordre de 160 Millions DA/an, chiffre qui a augmenté de 10% en 2019. La demande en termes de confection et habillement est de l'ordre de 150 millions d'articles. Pour les cuirs et peaux, elle est estimée à environ 30 millions de pied carrés ; pour les chaussures, la couverture du marché équivaut à couverts à 50 millions de paires, ce qui correspond à peine à 60% des besoins. Cette carence est due aux capacités limitées de production. En effet, les unités ont du mal à satisfaire la demande nationale en textile, habillement, et cuirs (toute productions confondues)¹⁵⁸. Il faut noter toutefois que depuis les années 70 le secteur n'a pas arrêté de faire face à des problèmes parfois majeurs pour n'en citer que quelques-uns pour l'exemple même si de nouvelles initiatives de l'État et le secteur privé sont en train d'y faire face, surtout depuis ces dernières années.

C'est ainsi que l'ouverture du marché mondial du textile, à compter du 1er janvier 2005, a frappé de plein fouet des entreprises algériennes aussi bien publiques que privées incapables de résister au « tsunami » asiatique. La signature de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE et les négociations d'adhésion ont entraîné une levée des dernières barrières sur les quotas d'exportation, paralysant ainsi des entreprises locales incapables d'abaisser leurs coûts de production au niveau de ceux des entreprises chinoises. Les entreprises algériennes ont dû, de surcroît, faire face à la concurrence du commerce informel dit « trabendo » et de la contrefaçon qui touche toutes les gammes de produits. Elles n'ont pas bénéficié d'un quelconque soutien de la part des pouvoirs publics qui ont ainsi laissé sombrer un secteur traditionnellement pourvoyeur d'emplois. Conséquence de cet état de fait : les riches achètent leurs vêtements à l'étranger alors que les pauvres se rabattent sur les produits asiatiques. Dans les deux cas, les entreprises algériennes se retrouvent hors course. Elles ont donc perdu leurs parts de marché au profit de la concurrence étrangère. Par ailleurs et contrairement à ses voisins tunisien et marocain, l'Algérie n'a pas bénéficié de l'intérêt des investisseurs étrangers. Environ 300 unités du secteur du textile européen ont été délocalisées au Maroc et 256 en Tunisie. En Algérie, en revanche, pas de trace des Investissements Directs Étrangers (IDE)¹⁵⁹.

Par ailleurs, le ralentissement puis le gel des investissements pour des contraintes de financement durant les dernières années font que l'industrie textile a atteint ses limites technologiques pour ne pas dire dépassement technologique. D'une manière générale, la technologie dont dispose l'industrie textile algérienne a plus de 30 ans d'âge et remonte aux années 1970/1975, alors que la technologie dans le domaine textile toutes filières confondues a connu des évolutions quasi révolutionnaires qui ont généré des performances sur le plan de la qualité ainsi que celui de la

¹⁵⁷ Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie O. Bessaoud, J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, W. Khechimi, janvier 2019 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137632/document>

¹⁵⁸ Salon International Textile, habillement, cuir et équipements 2019 : RELANCE DE L'INDUSTRIE, <https://www.textyle-expo.com/>

¹⁵⁹ Le secteur du textile algérien sinistré, A. Belkessam, 22 Septembre 2009 https://www.econostrum.info/Le-secteur-du-textile-algerien-sinistre_a1545.html#:~:text=Aujourd'hui%2C%20la%20part%20du,atteint%20pas%20les%201%25

productivité. Des plans de micro-investissement ou de renouvellement d'équipements sont d'une nécessité absolue pour permettre une certaine mise à niveau technologique pour améliorer la productivité et subvenir aux besoins du marché¹⁶⁰. Bien plus, La production industrielle des textiles a connu un déclin de près de 27% (26,6%) entre mars et juin 2020, alors que celle des industries des cuirs et chaussures a été divisée par plus de deux, chutant de 54,7% à plus de 70%. C'est le secteur « Cuir » qui a été le plus touché par la mondialisation, les importations sauvages et le manque d'organisation. Si le secteur textile s'est avéré moins fragile que prévu, parce qu'une industrie performante et compétitive, à contrario celui du cuir est déjà engoncé dans des problèmes liés au manque de matière première et à une baisse drastique des investissements¹⁶¹. Toutefois, il est tout de même important de souligner qu'à l'image d'un grand nombre de pays en voie de développement, l'industrie textile algérienne est loin d'avoir totalement exploité tous ses atouts. En effet, si la majorité des entreprises publiques n'a visiblement pas de perspective en tant qu'unité industrielle potentiellement viable aussi bien pour le textile que pour l'habillement, le secteur privé fait preuve de résilience et présente toutes les caractéristiques d'une industrie naissante qui ne demande qu'à être soutenue. En plus de l'octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux et des mesures de protection douanière, la relance du secteur pourrait devenir une réalité grâce à la restructuration de l'ensemble de la filière et de ce fait voir émerger des milliers de TPE et PME dans la confection, l'habillement la chaussure et la distribution.

En fait, le gouvernement et plus particulièrement le ministère de l'Industrie compte mettre en place son plan de relance du secteur en s'appuyant sur le groupe public GETEX créé en février 2015 et l'Algérienne des industries textiles « Tayal » S.P.A inauguré en 2018¹⁶². Créé en 2015, le Groupe Textiles Et Cuirs «GETEX- Spa¹⁶³», est un groupe industriel public algérien spécialisé dans la production et la commercialisation des produits textiles, confection & habillement, bonneterie, cuir, maroquinerie et chaussure. Il est composé de 6 filiales et 40 unités de production répartis sur le niveau national ainsi qu'une entreprise de distribution Jackets Club constituée de 22 magasins, dont le nombre devrait passer à 40 locaux d'ici 2020. Fort de 10,000 employé-e-s, le groupe dispose d'un potentiel humain et matériel très important. Son chiffre d'affaires est passé de 11 milliards de DA en 2017, à plus de 13 mds de DA durant 2018, ce qui reflète la nouvelle dynamique du secteur. Le chiffre d'affaires généré par l'activité de production d'habillement représente un taux de 40% du total des activités du Groupe et s'oriente vers la hausse, vu que la nature d'un marché en expansion. Le volume des crédits d'investissement obtenus par le Groupe dans le cadre du plan de développement de l'industrie du textile s'élève à 21 milliards DA, un montant consacré à la rénovation des machines et aux moyens de production ainsi qu'à l'achat des matières premières et à la relance de l'activité des usines¹⁶⁴. Résultat d'un accord signé en 2015 entre la société turque *Turk Tay Group/Taypa* (49% des parts) et le gouvernement algérien (51% des parts) TAYAL est considéré comme le plus grand site de textile du continent africain (250 hectares). Lancé en 2016 et inauguré en 2018, le site aura coûté 1,5 milliards de dollars (USD). 40% de la production de l'usine est

¹⁶⁰ <http://eprints.univ-batna2.dz/1024/1/ing%20Zouina%20Ameur.pdf>

¹⁶¹ Relance du secteur du cuir et textile en Algérie par Eco-Times Dans *Industries* ; <https://ecotimesdz.com/relance-du-secteur-du-cuir-et-textile-en-algerie-seule-la-volonte-politique/>

¹⁶² Textile : un marché de 4 milliards de dollars entièrement dominé par l'importation à bas prix: Achira Mammeri 25 Déc. 2017 à 18:24 <https://www.tsa-algerie.com/textile-un-marche-de-4-milliards-de-dollars-entierement-domine-par-limportation-a-bas-prix/>

¹⁶³ <http://www.getex.dz>

¹⁶⁴ Textile : le "Made in Algeria" reprend progressivement sa place sur le marché national <https://www.aps.dz/economie/90247-textile-le-made-in-algeria-reprend-progressivement-sa-place-sur-le-marche-national> 2019

destinée au marché intérieur alors que les 60% restant visent les marchés internationaux. Le site comporte 8 unités de production et une école de formation aux métiers de textile qui cible 400 employés. 567 logements ont également été construits. 10 usines supplémentaires se chargeront par la suite de la production de toutes sortes de tissus, de broderies et de prêt à porter. Lorsqu'il atteindra sa vitesse de croisière, le site offrira un emploi à 25 mille personnes et pourra produire chaque année 60 millions de mètres de tissus denim et 30 millions d'unités de vêtements¹⁶⁵. « TAYAL » a obtenu en 2020 des certificats de qualité tels que la certification pour la norme environnementale de qualité « OEKO-TEX STANDARD 100¹⁶⁶ » pour les fils et textiles et la certification « Better Cotton Initiative (BCI) ¹⁶⁷ ». Selon le ministère de l'Industrie, l'obtention d'environ une dizaine de certifications va permettre au groupe de pénétrer des marchés internationaux importants. La capacité de production de ce site et de ses différentes unités dépasse les 30 millions de mètres de fil par an pour le tissage, 12.000 tonnes pour la filature et 30 millions de pièces destinées à la production de pantalons et de chemises. Les quantités de divers produits de textiles permettront au complexe d'augmenter les capacités du secteur en textile et coton, notamment en tissu, confection et habillement, de couvrir les besoins du marché national et d'accéder aux marchés internationaux. Le complexe TAYAL a déjà exporté des fils de tissage et de coton vers la Turquie, l'Italie et le Portugal et des chemises vers la Belgique et la Pologne. Dans le cadre de l'effort national de lutte contre le Coronavirus, le complexe a produit plus de 2.500 masques de protection pour en faire don à des organismes à Relizane, dont la Protection civile et le Centre technique d'enfouissement¹⁶⁸.

(3) Pour le sous-secteur des TIC : Score= 4 ; Score pondéré= 0.4

Le commerce électronique représente, un vecteur de croissance, de productivité et de compétitivité, aussi bien pour l'entreprise, les particuliers, que pour le pays lui-même dans son fonctionnement général. Son caractère transversal impacte tous les secteurs de l'économie. Il est également à l'origine des nouveaux secteurs innovants, et s'est transformé en un mode d'échange avec des implications qui vont bien plus loin que les technologies de l'information et de la communication telles qu'on les connaît. Mais les freins au développement du e-commerce en Algérie sont nombreux et sont de plusieurs ordres et à plusieurs niveaux notamment en paiement électronique¹⁶⁹. Toutefois, il faut souligner que la demande sur le plan local a beaucoup évolué au cours des années et s'avère de plus en plus importante et exigeante.

Selon Ericsson-Algérie « La vie pendant la pandémie a été fortement digitalisée en Algérie. Ainsi, les consommateurs ont de plus en plus utilisé les nouvelles applications apparues pendant cette période dans différents domaines notamment économique, bancaire, commercial, sanitaire et éducatif »¹⁷⁰. Une enquête réalisée par le ConsumerLab d'Ericsson sur les tendances des

¹⁶⁵ Inauguration en Algérie du plus grand site de textile d'Afrique, <https://www.trt.net.tr/francais/economie/2018/01/15/inauguration-en-algerie-du-plus-grand-site-de-textile-d-afrique-888743>

¹⁶⁶ Cette norme teste pour les substances nocives, y compris les substances légalement interdites et contrôlées, les produits chimiques connus pour être nocifs pour la santé et les paramètres de protection de la santé

¹⁶⁷ Le Better Cotton Standard System est une approche holistique de la production de coton durable qui couvre les trois piliers de la durabilité: environnemental, social et économique

¹⁶⁸ Textile: Tayal obtient de nouveaux certificats de qualité pour accéder aux marchés internationaux <https://www.algerie-eco.com/2020/05/18/textile-tayal-obtient-de-nouveaux-certificats-de-qualite-pour-acceder-aux-marches-internationaux/>

¹⁶⁹ <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/428/2/1/66396>

¹⁷⁰ <https://www.aps.dz/economie/132226-l-algerie-accorde-une-grande-importance-a-la-digitalisation-pour-booste-l-economie> Décembre 2021

consommateurs d'internet en Algérie a eu lieu entre fin 2020 et début 2021, ciblant un échantillon de plus de 1000 personnes âgées de 15 à 79 ans de différentes catégories et représentant les avis de 16 millions de consommateurs. Parmi les résultats, un certain nombre d'éléments ont été relevés en relation avec l'impact de la pandémie du Covid-19 sur l'utilisation des TIC. C'est ainsi que les consommateurs d'internet en Algérie passent plus de temps en ligne, la moyenne étant de 2 heures par jour que ce soit pour travailler ou être en contact avec l'entourage. Les étudiant-e-s et la population active ont accru leur temps de connectivité respectivement de 1h20 et 2h par jour pour les études à distance et le travail. La moitié du temps de connexion des consommateurs algériens se fait exclusivement via le smartphone, qui est devenu un véritable outil polyvalent. Selon la même source, plus de 80% personnes possèdent un smartphone avec une moyenne de 2 smartphones par foyers. Par ailleurs, 7 personnes sur 10 seraient intéressées par l'acquisition d'un smartphone 5G lorsque cette technologie serait disponible en Algérie. Les personnes interrogées ont aussi déclaré qu'elles espèrent continuer à utiliser les différents outils digitaux comme le télétravail et le e-learning dans le futur¹⁷¹.

Concernant les perspectives aussi bien au niveau national qu'international, il faut noter que les répercussions de la crise sanitaire a fait de l'orientation vers la numérisation une priorité absolue que le Gouvernement œuvre à concrétiser pour améliorer le climat de l'investissement et du développement du pays. Dans ce contexte, il est possible de citer à titre d'exemple, un événement d'envergure, le Salon national sur la numérisation et les technologies de l'information « Constan-Tic » a été organisé en décembre 2021 à Constantine, avec la participation de plus de 70 exposants de différentes entreprises publiques, commerciales, industrielles et économiques en plus de start-up et des professionnel(e)s activant dans le domaine l'économie numérique et de l'électronique. Le but principal de « Constan-Tic » était de mettre en exergue l'importance des TIC et leur rôle dans la transformation numérique des entreprises en Algérie, en faisant connaître les mécanismes de l'orientation vers une économie basée sur la numérisation des services. Parmi ces derniers, ont été évoqués ceux relatifs à la programmation, à la commercialisation numérique et au développement informatique, ainsi que des solutions novatrices dans les domaines de la santé, des services publics, de l'industrie et du commerce de même que les supports et les plateformes électroniques de cette filière moderne. un Espace d'échange entre expert-e-s et professionnel(le)s activant dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication et les chercheur-e-s en numérisation et technologies de l'information, l'évènement a aussi mis à disposition des présent-e-s¹⁷² des opportunités pour étudier les possibilités de partenariats, tirer profit de l'expérience des sociétés nationales et de leurs infrastructures de base et en matière de développement de l'innovation et la maîtrise de la numérisation. de développement des transactions commerciales et économiques à travers des solutions en gestion informatique de l'entreprise et les méthodes d'exportation des produits¹⁷³.

Enfin, le marché du logiciel en Algérie est très prometteur et en croissance grâce aux progrès technologiques faits par le secteur financier – banques et compagnies d'assurances, par les entreprises publiques et la montée en puissance des entreprises privées portées par la volonté du

¹⁷¹ <https://www.aps.dz/economie/132226-l-algerie-accorde-une-grande-importance-a-la-digitalisation-pour-booster-l-economie> Décembre 2021

¹⁷² Hommes et femmes d'affaires, propriétaires de start-up, expert-e-s, chercheur-es...

¹⁷³ Plus de 70 exposants au Salon national de la numérisation et des technologies de l'information à Constantine PUBLIÉ LE 16/12/2021 <https://aita.dz/plus-de-70-exposants-au-salon-national-de-la-numerisation-et-des-technologies-de-l-information-a-constantine/>

gouvernement de diversifier l'économie et de promouvoir les exportations. En 2020, à l'image de plusieurs pays du continent africain, l'Algérie s'est tout particulièrement illustrée dans le domaine de la numérisation des services publics et se classe 13^{ème} pour l'indice de développement du e-gouvernement et se retrouve donc bien placée en Afrique. Ainsi, les entreprises algériennes publiques et privées investissent pour accélérer leur transformation digitale. Ce qui était déjà une évolution visible sur le marché algérien s'est accéléré avec la pandémie de la Covid-19. Le potentiel du marché est estimé à 500 millions de dollars américains pour 2021-2022¹⁷⁴.

b) Avantage comparatif de la production Niveau de compétitivité (par comparaison avec des producteurs concurrents)

- i. *Question Guide : Est-il possible de substituer des productions locales aux importations ? Sachant que ce critère est évalué par 4 questions guide et la pondération en % de chaque question est de 25%*

(1) Pour le sous-secteur agroalimentaire : Score = 4 ; Score pondéré= 0,4

Avec une production agricole relativement faible (12% du PNB) et des importations (matières premières, produits semi-finis, équipements et technologie) très importantes (11 milliards de dollars US), notamment de céréales, de lait et de produits laitiers, de sucre, de café et de légumes secs, l'industrie de transformation agroalimentaire souffre d'un déficit important. La dépendance de l'Algérie aux marchés extérieurs, se situe à hauteur de 100% pour ce qui est du sucre, 95% pour l'huile, 57% pour le lait, 70% pour les céréales, 85% des légumes secs, 90% pour les viandes blanches, 18% pour les viandes rouges et 11% pour les poissons, pour ne citer que ces produits-là¹⁷⁵. L'insuffisance de la production agricole algérienne, couplée à une demande massive et croissante de produits agroalimentaires, fait de l'Algérie un pays structurellement importateur. Sur le plan du coût, les importations alimentaires ont varié sur une très longue période avec un pic de 7,8 milliards de dollars US 2008, dû à la flambée des prix de produits alimentaires à l'échelle mondiale. Ainsi une progression de 57,7% a été enregistrée par rapport à l'année 2007, et de 208,44% par rapport à l'année 1998, ce qui correspond à une valeur monétaire de l'ordre de 2,533 milliards de dollars US, sachant qu'à la fin des années 60, la production agricole pouvait assurer plus de 90% des besoins alors que dès le début des années 80 elle ne suffit plus qu'à hauteur de 30%. C'est en 1974, avec un revirement spectaculaire que le déficit de la balance commerciale agricole s'installe durablement connaissant dès 1974, remettant en cause les objectifs de l'autosuffisance alimentaire. L'Algérie est classée au premier rang Africain pour les importations agroalimentaires soit 75% du besoin social de consommation avec une contribution de la production locale à hauteur de 25%. Les exportations totales de produits élaborés, très éloignées par rapport aux potentialités existantes, ont progressé de 121% entre 2005 et 2007 et les importations de 149% pour une valeur 25 fois plus élevée avec une composante principale de conserves de légumes et fruits. Cette situation soutenue par la manne pétrolière a paralysé le développement du secteur agricole local et a mis en place un système d'importation illimitée tout en favorisant en parallèle la création d'une culture de consommation

¹⁷⁴ <https://www.businessfrance-tech.fr/2021/10/06/le-marche-des-logiciels-en-algerie-une-tendance-haussiere-qui-se-confirme/>

¹⁷⁵ Les premières assises nationales des industries agroalimentaires: Stratégie nationale de développement des industries agroalimentaires, mars 2010, p11 cité in L'Industrie Agro-alimentaire en Algérie : Etat des lieux et perspectives de développement. <https://www.asip.cerist.dz/en/downArticle/417/7/1/86470>

sans limite. Le secteur offre malgré cela des opportunités d'investissement qui sont loin d'être négligeables¹⁷⁶.

En effet, compte tenu de l'importance de la demande algérienne et des possibilités d'exportation dans certains secteurs, le sous-secteur agroalimentaire connaît, depuis 15 ans, un développement remarquable avec des perspectives de croissance encore plus importantes pour le futur. Un programme de développement des IAA est en cours, afin d'en accroître le nombre et de les mettre à niveau. Toutefois, bien que les valeurs enregistrées en 2019 montrent une hausse de 6.1% par rapport à 2018 pour le secteur (29.1 milliards d'USD contre 28 milliards d'USD), elles demeurent toutefois bien en deçà de leur potentiel réel, à cause, entre autres, des subventions mal ciblées qui réduisent les tentatives d'investissement. Cela vaut surtout dans les secteurs du lait et du blé, où les importations massives sont fortement subventionnées. C'est ainsi qu'en l'absence d'une vraie industrie laitière, l'Algérie est obligée d'importer d'énormes quantités de lait en poudre soit par exemple 400 000 tonnes en 2019 à raison d'environ 4 000 USD la tonne. Une facture qui pèse lourdement sur le budget de financement des importations du pays. L'agroalimentaire est d'ailleurs l'un des seuls secteurs qui n'ait pas vu un recul durant le 1^{er} semestre 2020¹⁷⁷. Par contre, les conserves de fruits et légumes, notamment l'industrie du concentré de tomates (qui dépendait essentiellement des importations, il y a quelques années) mais aussi les confiseries et les compotes ont connu un développement considérable sur le marché local¹⁷⁸.

En 2020, l'Algérie a réussi à réduire sa facture d'importation, tous produits confondus, de 18% pour s'établir à 34,4 milliards de dollars. Durant les 10 dernières années, elle était estimée à plus de 60 milliards de dollars par an, y compris les services. Malgré les difficultés induites par la crise sanitaire de la Covid-19 et la sécheresse, le secteur de l'agriculture a pu réduire les importations de 435 millions de DA (3,7 millions de dollars) ». « Et cela grâce aux projets et aux programmes entamés sur le terrain En 2021, le ministre de l'agriculture algérien a réitéré la volonté du gouvernement de réduire sa facture d'importation des produits alimentaires de 2 milliards de dollars à l'horizon 2024¹⁷⁹.

(2) Pour le sous-secteur du textile : Score = 1 ; Score pondéré= 0,1

Concernant la substitution des productions textiles locales aux importations, il faut reconnaître que les unités de production aussi bien publiques que privées n'étaient pas vraiment préparées à un marché ouvert à toutes les concurrences. La situation a eu des conséquences assez graves pour ne citer que la concurrence informelle qui a entraîné la reconversion ou la fermeture de plusieurs PME/PMI sans compter que les inputs nécessaires à la production sont importés à l'exception des peaux brutes pour l'industrie du cuir¹⁸⁰. En fait, les entreprises Algériennes du textile et cuir, qui détiennent moins de 10% du marché algérien, résistent encore, bon vent mal vent, aux contraintes multiples liées aux effets des importations massives.

¹⁷⁶ L'Industrie Agro-alimentaire en Algérie : Etat des lieux et perspectives de développement.

<https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/417/7/1/86470>

¹⁷⁷ Département fédéral des affaires étrangères DFAE : Rapport Économique Algérie, juillet 2020, <https://www.s-ge.com//rapport-economique-algerie-2020>

¹⁷⁸ Dzagro : Le Marché des Industries Alimentaires en Algérie, 2016, <https://www.agroligne.com/>

¹⁷⁹ <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/alg%C3%A9rie-le-gouvernement-veut-r%C3%A9duire-de-2-milliards-de-dollars-la-facture-d-importation-des-produits-alimentaires/2390240>

¹⁸⁰ Salon International Textile, habillement, cuir et équipements 2019 : RELANCE DE L'INDUSTRIE, <https://www.textyle-expo.com/>

Bien que classée en seconde position après le secteur agro-alimentaire, pour son importance et la forte consommation locale dont les besoins sont de l'ordre de 150 millions d'articles annuellement, la filière du textile et de l'habillement ne couvre que 4% du marché national qui est envahi à 94% par l'importation¹⁸¹. Conduite en 2014, une évaluation de la situation du secteur du textile en Algérie a relevé l'augmentation des prix des effets vestimentaires causée surtout par la faible production nationale laquelle a laissé place à l'importation de ces produits, notamment de Chine et de Turquie¹⁸². D'après l'Agence Officielle de Presse Algérienne (APS), les importations algériennes en habillement, tissus et articles de bonneterie ont augmenté de 30% durant le premier semestre 2014 (comparé à la même période en 2013).

Quant à la demande nationale de chaussures, elle est estimée à 70 millions de paires par an alors que la production locale atteint un million de paires¹⁸³. Toutefois, selon les déclarations d'organismes importants du secteur, pour ne citer que le Groupe Public des Textiles et Cuirs (GETEX) ou la Fédération nationale des travailleurs du textile et du cuir (FNTTC), il est possible de faire face à cette situation si un minimum de mesures étaient prises pour permettre aux productions locales de se substituer à l'importation de plusieurs produits. Parmi ces mesures, ces mêmes organismes appellent le gouvernement à un soutien multisectoriel pour rattraper le retard enregistré au début de la mise en application du plan de relance, à commencer par le ministère de l'Industrie et des mines en tant que secteur de tutelle auquel il est demandé davantage de soutien, notamment à la faveur des résultats positifs du plan de développement élaboré par l'État pour un montant de 2 milliards USD. En effet, en 2017, l'offre de l'habillement local s'améliore par rapport aux années précédentes avec une part sur le marché national qui passe de 4% en 2016 à 20% en 2018. Ce taux devait atteindre les 35% après l'entrée en production, en septembre 2019, de l'usine de filature de Relizane¹⁸⁴ d'une capacité de production de 9.000 tonnes/an, et entre 40 à 45% d'ici à 2020. Ceci devrait assurer comme les autres usines du groupe, une qualité de produits conformes aux normes internationales du textile.

Par ailleurs, il faut souligner que plusieurs ateliers et usines de textiles enregistrent une reprise et que le textile et les confections promettent d'apporter une plus-value à l'économie nationale hors hydrocarbures, sans compter qu'en tant que plus grand secteur de recrutement, il est à même de couvrir la demande en emploi dans les wilayas d'implantation. Pour pallier au déficit de main d'œuvre qualifiée causé par la fermeture des instituts de formation spécialisés en textile et confection après le déclin de l'activité dans les années 1990, et par l'insuffisance des actions de formation en entreprise pour couvrir la demande, les ministères de la Formation et de l'Enseignement professionnels ainsi que l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique devraient ouvrir de nouvelles spécialités en pétrochimie et à créer des centres de formation spécialisés en textile et confection et en programmation et maintenance des équipements pour être au diapason des technologies développées adoptées de par le monde. Les ministères de l'Énergie et de l'Agriculture sont aussi appelés à ouvrir des filières spécialisées en production de fibres industrielles et à élargir des investissements de culture du coton à l'intérieur du pays pour approvisionner les usines en matière première produite localement, ce qui pourrait contribuer à la

¹⁸¹ Textile expo : Le textile en Algérie, 2019 <https://textyle-expo.com/textile-algerie.php>

¹⁸² <https://www.pretaporter.com/wp-content/uploads/2018/05/etat-de-lieux-perspectives-algerie-2014-maj-2016.pdf>

¹⁸³ <https://www.pretaporter.com/wp-content/uploads/2018/05/etat-de-lieux-perspectives-algerie-2014-maj-2016.pdf>

¹⁸⁴ Appartenant à la joint-venture "Tayal",

réduction de la facture de l'importation de ces matières, dont la valeur frôle les 180 millions USD/an. Le coton et les fibres industrielles représentent 80% des besoins de ces usines en matière première, sachant que GETEX importe 60.000 tonnes de coton/an pour couvrir les besoins annuels de ses usines. Parmi les autres mesures proposées, vue la conjoncture difficile que traverse le pays et qui n'a pas encore permis aux usines de textile de rentabiliser leurs investissements, il est crucial de donner plus de temps à ce secteur de développer les techniques de commercialisation du produit local et sa promotion auprès du consommateur à la lumière de la concurrence des produits étrangers qui inondent le marché. Il sera nécessaire aussi de donner la priorité au produit national au niveau des magasins spécialisés et des grandes surfaces, notamment pour l'habillement et la maroquinerie¹⁸⁵. Il faut aussi rappeler les certifications obtenues en 2020¹⁸⁶ par l'Algérienne des industries textiles « Tayal » S.P.A, entrée en production en 2018, va permettre au groupe, selon le ministère de l'Industrie et des mines, d'entamer des marchés internationaux importants. La capacité de production de ce groupe dépasse 30 millions de mètres de fil par an pour le tissage, 12.000 tonnes pour la filature et 30 millions de pièces destinées à la production de pantalons et de chemises. Les quantités de divers produits de textiles permettront au complexe d'augmenter les capacités du secteur en textile et coton, notamment en tissu, confection et habillement, de couvrir les besoins du marché national et d'accéder aux marchés internationaux. Le complexe Tayal, quant à lui, a déjà exporté des fils de tissage et de coton vers la Turquie, l'Italie et le Portugal et des chemises vers la Belgique et la Pologne. Dans le cadre de l'effort national de lutte contre le Coronavirus, le complexe a produit plus de 2.500 masques de protection pour en faire don à des organismes à Relizane, dont la Protection civile et le Centre technique d'enfouissement¹⁸⁷.

(3) Pour le sous-secteur des TIC : Score = 4 ; Score pondéré= 0,4

Selon les données publiées¹⁸⁸ par les services de douane en décembre 2014, les produits électriques pour la téléphonie mobile se trouvent à la 3^{ème} position de la catégorie des produits industriels importés juste après l'importation des véhicules, ce qui reflète l'importance que les produits TIC prenaient dans l'économie nationale. Sur la période de 2010-2014, il ressort une nette évolution de l'importation des produits TIC (toutes catégories confondues) qui dépasse largement les 100%, avec une importation des produits finis nettement supérieure à celle des produits semi-finis. Il faut noter aussi que l'importation des antennes, des appareils de radionavigation et de la fibre optique a enregistré une évolution dépassant les 100% en 2013. C'est le cas aussi pour l'importation des machines de traitement d'information en tant qu'équipements finis et celle des périphériques pour les matériels informatiques ont quasiment doublé en 2014¹⁸⁹.

Différentes études relayées par la presse mettent en évidence que 57 % des entreprises algériennes placent des progiciels de gestion interne comme investissement informatique prioritaire, loin devant

¹⁸⁵ Textile : le "Made in Algeria" reprend progressivement sa place sur le marché national <https://www.aps.dz/economie/90247-textile-le-made-in-algeria-reprend-progressivement-sa-place-sur-le-marche-national> 2019

¹⁸⁶ La certification pour la norme environnementale de qualité « OEKO-TEX STANDARD 100 » pour les fils et textiles et la certification « Better Cotton Initiative (BCI) qui teste pour les substances nocives, y compris les substances légalement interdites et contrôlées, les produits chimiques connus pour être nocifs pour la santé et les paramètres de protection de la santé. Le Better Cotton Standard System est une approche holistique de la production de coton durable qui couvre les trois piliers de la durabilité: environnemental, social et économique

¹⁸⁷ Textile: Tayal obtient de nouveaux certificats de qualité pour accéder aux marchés internationaux <https://www.algerie-eco.com/2020/05/18/textile-tayal-obtient-de-nouveaux-certificats-de-qualite-pour-acceder-aux-marches-internationaux/>

¹⁸⁸ Rapport statistique des services de douanes Algériennes sur le commerce extérieur

¹⁸⁹ <https://www.mpt.gov.dz/fr/content/produits-activite%3%A9s-tic>

tout autre équipement en informatique de gestion. 44 % des entreprises algériennes interrogées citent le contrôle des coûts et l'amélioration de leur efficacité comme priorités principales, 43 % sont motivées par la conquête de nouveaux clients et enfin 39 % par l'accès à de nouveaux marchés. Les autorités algériennes souhaitent diversifier les sources d'approvisionnement et baisser les frais de licence notamment ceux de Enterprise Resource Planning/ERP des grands éditeurs américains. Elles encouragent pour cela le recours aux logiciels Open Source et même mode SAS à condition qu'ils soient hébergés localement. L'Algérie offre de nombreuses opportunités aux entreprises françaises en collaboration avec les éditeurs et intégrateurs locaux pour le développement de plateformes de services et Marketplace dont e-gov, e-commerce, e-paiement, e-learning, école virtuelle, applications métiers en mode Saas (ERP; GED,GEC,CRM, PLM...), soft sécurité et cyber sécurité¹⁹⁰.

- ii. *Question Guide : Quels sont les coûts de production unitaire par rapport à la référence ? Le produit peut-il être proposé à l'acheteur / consommateur à des prix attractifs ? Sachant que ce critère est évalué par 4 questions guide et la pondération en % de chaque question est de 25%*

(4) Pour le **sous-secteur agroalimentaire** : Score = 3 ; Score pondéré= 0,3

La crise de la hausse des prix des produits alimentaires sur les marchés internationaux, en 2007-2008, a affecté le pouvoir d'achat des ménages qui consacrent plus de 45% de leur budget au financement des dépenses alimentaire, et ce, malgré la subvention des produits de première nécessité a été considérée comme bénéfique pour l'Algérie. En effet, elle a permis de mettre en avant la nécessité d'une nouvelle approche économique axée sur la notion de bonne gestion et pas seulement sur la dépense monétaire. Cependant, il faudra dans ce cas que tout développement du secteur agroalimentaire s'appuie tout d'abord sur un développement parallèle du secteur de l'agriculture. Toute politique d'appui et de soutien devra donc combiner entre ces deux grands secteurs¹⁹¹. Plus tard, face à la chute des prix du pétrole sur le marché mondial depuis 2014, ce qui a représenté l'effondrement de l'unique source des réserves en devises du pays et comme évoqué précédemment, les autorités algériennes ont décidé de limiter les importations qui ont commencé à se réduire en 2020 avec la projection d'une baisse de la facture des produits alimentaires de 2 milliards de dollars d'ici 2024¹⁹². Dès lors, les questions à poser vont porter sur l'impact de ces crises et de cette réorientation de politique, sur la production et la disponibilité des produits sur le marché au niveau national, d'une part, et est-ce que le produit est offert à l'acheteur à un prix attractif, d'autre part?

En fait, selon les chiffres de l'Office National des Statistiques (ONS), publiés par l'agence Algérie Presse Service/APS, les prix à la production industrielle du secteur public national (hors hydrocarbures)¹⁹³ ont connu une hausse de 2,7% au premier trimestre 2021, par rapport au 4ème trimestre 2020. Comparativement à la même période de l'année précédente, l'évolution des prix à la

¹⁹⁰ <https://www.businessfrance-tech.fr/2021/10/06/le-marche-des-logiciels-en-algerie-une-tendance-haussiere-qui-se-confirme/>

¹⁹¹ Voir détails sur les objectifs in *L'industrie agroalimentaire en Algérie: Etat des lieux et ...* – ASJP, <https://www.asjp.cerist.dz> by AAH Abdelhakim — www.kpmg.com/dz . 17 -Rapport sur les premières assises nationales des industries agroalimentaires, op-cit, p34. 18 - Publi-dossier, supplément au MOCI...

¹⁹² Algérie : Le gouvernement veut réduire de 2 milliards de dollars la facture d'importation des produits alimentaires : Face à un effondrement des réserves en devise Fatma Bendhaou, 12.10.2021 <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/alg%C3%A9rie-le-gouvernement-veut-r%C3%A9duire-de-2-milliards-de-dollars-la-facture-d-importation-des-produits-alimentaires/2390240>

¹⁹³ L'indice des prix à la production industrielle du secteur public hors hydrocarbures mesure l'évolution des prix-sortie d'usine des biens vendus sur le marché intérieur, exceptés les produits importés et ceux destinés à l'exportation.

production se serait située à 5,4%. Selon la même source, *la variation enregistrée dans la hausse des prix durant les trois premiers mois de 2021 par rapport au trimestre précédent, a été tirée essentiellement des secteurs des industries, et dans l'ordre, des textiles, des mines et carrières, de l'agro-alimentaire, des cuirs et chaussures et des Industries Sidérurgies, Métalliques, Mécaniques et Électriques (ISMMEE)*. Avec une hausse de +8,4% durant le 1er trimestre 2021 par rapport à la même période 2020, l'Office a estimé que les prix à la production des industries agro-alimentaires ont augmenté de 4,1%¹⁹⁴.

En novembre 2021, les député-e-s ont voté, dans le cadre de la loi de finances 2022, la suppression des subventions généralisées sur les produits de base comme l'huile, le pain ou le lait¹⁹⁵... ce mécanisme existait depuis des décennies. En fait, cette décision va signifier une baisse d'environ 41% de la subvention soit un total de 17 milliards de dollars pour 2022 au lieu des 30- 41 milliards de dollars habituels, soit une baisse de 41,46% pour le système de subventions en vigueur jusqu'à présent. Cependant, malgré la pression du Fonds Monétaire International (FMI)¹⁹⁶, motivée entre autres par la baisse du niveau des réserves de change, pour que l'Algérie « recalibre » sa politique économique et mène des « réformes structurelles », le gouvernement n'entend nullement renoncer aux aides de l'État assurant que le système sera remplacé par un ciblage des plus nécessiteux et des familles dans le besoin. Les modalités d'application de la loi, et plus particulièrement la liste des produits concernés et les catégories de ménages ciblés, seront précisées ultérieurement par des décrets d'application¹⁹⁷. Il n'y a aucun doute que cette mesure « quasi-révolutionnaire », sur le plan politique mais aussi sociétal, va contribuer à changer la donne pour l'économie nationale, l'industrie, l'agriculture et pour le secteur agroalimentaire, surtout si le gouvernement respecte ses engagements en termes de mesures fiscales, parafiscales, protection douanière et augmentation des investissements. Bien plus, il est évident que ce qui était considéré par bon nombre, même parmi les plus nantis, reflète, comme un droit dans le cadre du partage des richesses nationales *une transformation socio-économique majeure qui va certainement avoir un impact sur le pouvoir d'achat des Algérien(ne)s de manière inédite sans mécanismes pour leur garantir l'accès à des prix attractifs, dans l'attente que ce secteur devienne compétitif aussi bien au niveau national qu'international. Pour ce faire, il faudra une prise de conscience quant aux nombreux enjeux à venir pour la branche des IAA: réduire la facture d'importation alimentaire, limiter la part des subventions dans les prix des produits alimentaires tout en continuant à protéger les couches sociales défavorisées, seule possibilité pour que les industries puissent progressivement grandir, se moderniser et se mettre aux normes internationales*¹⁹⁸.

C'est en effet ce à quoi veut s'appliquer le gouvernement algérien afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger, en veillant, d'une part, à ce que le marché intérieur soit suffisamment approvisionné et à des prix acceptables et d'autre part, à encourager un investissement qui soit

¹⁹⁴ Hors hydrocarbures: les prix à la production en hausse au 1er trimestre, 08 Août 2021 <https://www.aps.dz/economie/125847-secteur-industriel-public-les-prix-a-la-production-en-hausse-de-2-7-au-1er-trimestre>

¹⁹⁵ L'État subventionne de nombreux produits alimentaires de base (semoule, huile, pain, lait...) mais également l'électricité, l'eau, le gaz et l'essence. Le système social algérien procure aussi des aides au logement et assure la gratuité de l'éducation et des soins.

¹⁹⁶ Le budget algérien est financé en grande partie par les recettes tirées des exportations d'hydrocarbures, qui représentent plus de 90% des apports en devises, ce qui expose fortement le pays aux fluctuations des prix du gaz et du pétrole. Les réserves de change sont passées de 62,8 milliards de dollars en 2019 à 48,2 milliards de dollars à la fin de 2020, selon le FMI.

¹⁹⁷ En Algérie, fin des subventions généralisées sur les produits de base <https://information.tv5monde.com/afrique/en-algerie-fin-des-subventions-generalisees-sur-les-produits-de-base-432894>

¹⁹⁸ <https://www.algeriabusiness.info/agroalimentaire-donnees-sectorielles-2019/>

attractif et durable dans différents secteurs productifs, en particulier celui de l'agriculture et par suite de l'agroalimentaire. Pour rappel, en 2020, l'Algérie a réussi à réduire sa facture d'importation, tous produits confondus, de 18% pour s'établir à 34,4 milliards de dollars mais cela n'a pas eu un impact probant sur les prix pour les consommateurs/trices, loin s'en faut. Seule l'amélioration de la productivité de l'agriculture pourra lever le verrou du handicap naturel qui caractérise le secteur agricole en Algérie. La modernisation des industries agro-alimentaires et leur intégration dans le système productif national constituent les seules voies possibles et nécessaires conduisant à une préservation de la sécurité alimentaire du pays¹⁹⁹ et ce, même si l'Algérie a été évaluée par des organisations internationales comme le seul pays stable en Afrique et au Maghreb, sur le plan alimentaire²⁰⁰ la plaçant au même niveau des États européens et d'Amérique²⁰¹.

(5) Pour le **sous-secteur du textile** : Score =1; Score pondéré = 0,1

Comme indiqué précédemment, le secteur des textiles est bien placé pour la consommation locale avec des besoins de l'ordre de 150 millions d'articles annuellement alors que le secteur national couvre seulement 4% de ces besoins, et le reste du marché est envahi à 94% par l'importation. Les entreprises Algériennes du textile et cuir, qui résistent encore aux contraintes multiples liées aux effets des importations massives, détiennent moins de 10% du marché Algérien. En effet, suite aux efforts de l'état pour redynamiser ces secteurs, les industries textiles, bonneterie et confection ont grimpé de près de 12%²⁰².

Les informations relatives aux coûts de production unitaires par rapport au scénario de référence tout comme les prix des produits offerts à l'acheteur pour pouvoir évaluer de leur attractivité ne sont pas disponibles. Il faut savoir que suite au manque de moyens financiers, de ressources humaines qualifiées ainsi qu'une absence totale de vision à moyen et long terme, les entreprises algériennes elles-mêmes ne font pas les études de marché qui pourraient leur permettre d'identifier leurs clients ou définir leurs besoins et leurs moyens²⁰³. Toutefois, à partir de l'évolution des prix à la production, il est possible d'avoir une indication générale sur l'impact que cela a sur le coût du produit lorsqu'il arrive au niveau de l'acheteur/consommateur.

Comme évoqué plus haut et pour rappel des chiffres de l'Office national des statistiques (ONS), publiés par l'agence Algérie Presse Service/APS,²⁰⁴ la filière des textiles est aussi partie prenante de la hausse qu'a connue la production industrielle du secteur public national(hors hydrocarbures)²⁰⁵ au premier trimestre 2021 Avec un taux de +8,4%, les industries des textiles se retrouvent parmi les plus fortes augmentations des prix à la production. Durant le 1er trimestre 2021 et par rapport à la même période 2020, l'Office a précisé que la majorité des secteurs ont connu des hausses, les plus

¹⁹⁹ <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137632/document>

²⁰⁰ Le taux de famine y a été réduit à moins de 2,5% en 2021,

²⁰¹ Déclaration de Mr. Abdelhamid Hemdani, ministre algérien de l'agriculture, à l'ouverture des travaux d'une rencontre organisée à Alger, sous le thème « pour un investissement attractif et durable » cité in <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/alg%C3%A9rie-le-gouvernement-veut-r%C3%A9duire-de-2-milliards-de-dollars-la-facture-d-importation-des-produits-alimentaires/2390240>

²⁰² <https://www.textyle-expo.com/textile-algerie.php#:~:text=Les%20entreprises%20Alg%C3%A9riennes%20du%20textile,vis%20son%20importance%20et%20la>

²⁰³ Taoufik walid et YettouKatia, Réflexion sur le secteur du textile et habillement en Algérie « comment freiner les importations et encourager la production nationale ? », 2016. 118P. UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA. <http://www.univ-bejaia.dz/jspui/bitstream/123456789/1506/1/r%C3%A9flexion%20sur%20le%20secteur%20du%20textile%20et%20habillement%20en%20alg%C3%A9rie.pdf>

²⁰⁴ Voir paragraphe précédent secteur agroalimentaire

²⁰⁵ L'indice des prix à la production industrielle du secteur public hors hydrocarbures mesure l'évolution des prix-sortie d'usine des biens vendus sur le marché intérieur, exceptés les produits importés et ceux destinés à l'exportation.

importantes ont concerné l'industrie des textiles (+10,6%). D'autres secteurs ont connu également des hausses de prix à la production, mais de moindre ampleur pour ne citer que les prix à la production du secteur des cuirs et chaussures ont connu une évolution de +3,5% et de +3,8% pour les chaussures seules²⁰⁶.

(6) Pour le sous-secteur des TIC : Score=2 ; Score pondéré= 0,2

Concernant le coût d'abonnement et de communication (téléphone et internet), déjà en octobre 2003, Algérie Télécom (AT) a pris une décision importante afin de contribuer à la démocratisation de l'accès à Internet et à l'augmentation du nombre d'internautes et ce, par la diminution très importante des tarifs appliqués aux fournisseurs de services Internet (ISP) et aux internautes eux-mêmes à partir du 1er novembre 2003. La compagnie AT a diminué de 50% le tarif du mégabit par seconde et par mois utilisé par les fournisseurs de service Internet algériens (ISP)²⁰⁷. En plus, se voulant le moteur de l'augmentation du nombre d'internautes algériens, AT a décidé également de diminuer de 50% le tarif de la minute téléphonique pour l'accès à internet. La révision à la baisse de 50% devait normalement se traduire par une diminution proportionnelle des tarifs appliqués par les ISP à leurs clients, les cybercafés entre autres et par une diminution du tarif horaire de connexion IP appliqué par les cybercafés aux internautes²⁰⁸. Depuis lors, la téléphonie mobile et l'accès à Internet se sont largement démocratisés. Certains indicateurs sont autant d'évidences. L'Algérie est classée à la 61^{ème} place à l'échelle mondiale en 2019 sur l'indicateur relatif à l'abonnement à la téléphonie mobile, après avoir occupé la 66^{ème} place en 2018 et la 109^{ème} en 2016, soit un avancement de 48 positions depuis 2016 (sur un total de 140 pays). En outre, l'Algérie est classée à la 35^{ème} place en matière de haut débit mobile en 2019, après avoir été à la 44^{ème} en 2018 et à la 98^{ème} en 2016, soit un avancement de 63 positions depuis 2016. Concernant le nombre d'utilisateurs d'internet, l'Algérie est passée de la 106^{ème} place en 2016, à la 91^{ème} en 2018 puis à la 83^{ème} en 2019, soit un avancement de 23 positions depuis 2016²⁰⁹.

Parmi les autres services offerts et accessibles aux consommateurs, Algérie Poste a mis en 2020 une nouvelle application de paiement mobile BaridiMob à disposition de ses clients avec un panel de services monétiques et financiers. Cette application mobile qui met en avant un panel de services monétiques et financiers postaux d'Algérie Poste dont la gestion des comptes CCP à distance, et la possibilité de faire des paiements en ligne tout en contribuant au règlement de la crise de liquidité, déjà annoncé lors de l'adoption du Projet de Loi de Finances 2021²¹⁰. S'agissant de paiement via internet, plus de 7,8 millions opérations ont été enregistrées durant l'année 2021 par les détenteurs des cartes interbancaires (CIB) et les cartes Edahabia d'Algérie Poste, contre 4,5 millions en 2020, soit une évolution de 70,25 %. En 2021, le montant global des transactions effectuées par internet a atteint, 11,200 milliards de dinars, contre 5,4 milliards de dinars enregistrés en 2020²¹¹. En plus des

²⁰⁶ Hors hydrocarbures: les prix à la production en hausse au 1er trimestre, 08 Août 2021 <https://www.aps.dz/economie/125847-secteur-industriel-public-les-prix-a-la-production-en-hausse-de-2-7-au-1er-trimestre>

²⁰⁷ Il s'agit de la diminution du tarif de la bande passante de passerelles IP à l'international

²⁰⁸ Place de l'Algérie dans le monde des TIC <https://manifest.univ-ouargla.dz/archives/facult%C3%A9-des-sciences-economiques-des-sciences-commerciales-et-des-sciences-de-gestion-fsescsg/204-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%AC%D8%A7%D8%B1%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%83%D8%AA%D8%B1%D9%88%D9%86%D9%8A%D8%A9-15%D9%8817-%D9%85%D8%A7%D8%B1%D8%B3-2004/1888-place-de-l%E2%80%99alg%C3%A9rie-dans-le-monde-des-tic.html>

²⁰⁹ <https://lecourrier-dalgerie.com/competitivite-mondiale-en-tic-lalgerie-gagne-sept-places/>

²¹⁰ Algérie poste lance le paiement mobile grâce à l'application BaridiMob <https://aita.dz/algerie-poste-lance-le-paiement-mobile-grace-a-lapplication-%e2%80%8ebaridimob/>

²¹¹ <https://www.aps.dz/economie/134477-paiement-par-internet-plus-de-7-8-millions-d-operations-effectuees-en-2021#:~:text=ALGER%20Plus%20de%207%2C8,de%20la%20mon%C3%A9tique%2C%20Madjid%20Messaoudene.>

autres services offerts, en prévision de la rentrée universitaire 2020/2021, Algérie Poste a aussi mis à la disposition des nouveaux bacheliers, une plateforme sur le site web www.poste.dz pour l'enregistrement de leurs demandes d'ouverture de comptes en ligne²¹².

En fait, les nouveaux chiffres sur l'évolution de l'utilisation d'internet et de ses différents services (site datareportal) mettent bien en évidence que la performance vient confirmer le travail accompli sur le terrain et traduit la volonté de l'Algérie d'améliorer la qualité de service liée à l'utilisation de l'internet et du numérique dans le pays. Cette performance se confirme aussi à travers l'évolution du nombre d'utilisateurs/trices et le coût attractif de ces services qui ont permis une utilisation élargie et grandissante du numérique et sa démocratisation²¹³.

2. Critère 2 : Genre et dimension sociale : Poids du critère dans le total : 40 %

a) Perspectives pour l'intégration des femmes

- i. *Question Guide : Les femmes ont-elles une fonction (possible) dans la CDV ? Si oui, précisez les groupes et les fonctions / rôles. Poids de cette question guide dans le critère 2 est de 30%*

(1) Pour le **sous-secteur agroalimentaire** : Score= 3; Score pondéré= 0,36

En Algérie, comme un peu partout dans le monde, les femmes représentent pratiquement la moitié de la force de travail agricole, même si pour des raisons diverses aussi bien économiques que sociétales, c'est loin d'être toujours statistiquement palpable. Elles sont le fondement de l'économie rurale et ont toujours été impliquées dans l'agriculture mais dans la majorité des cas, exploitées, discriminées dans un système patriarcal inébranlable surtout dans ce secteur et cet environnement, leur contribution est souvent considérée comme un prolongement de leurs rôles traditionnels tels que prescrits par le système patriarcal²¹⁴.

Malgré une présence peu visible ou non reconnue aussi bien dans le secteur agricole ou dans la filière agroalimentaire, en tant qu'exploitantes agricoles ou en tant qu'entrepreneures, les femmes y jouent un rôle essentiel avec une main d'œuvre assez importante d'abord au niveau de la production agricole et celui dans l'industrie agroalimentaire. En effet l'étude menée sur le rôle multidimensionnel de la femme au sein de la filière oléicole en Algérie²¹⁵, montre que les femmes y jouent un rôle de premier plan et sont présentes à toutes étapes de la production et de la transformation. Toutefois, du fait des représentations sociales, elles accèdent plus difficilement à la formation et font rarement partie d'associations professionnelles. En fait, les pouvoirs publics algériens reconnaissent que la femme joue un rôle prépondérant dans le Développement rural. La place qui lui est conférée au titre de la feuille de route du développement agricole et rural, inscrite dans le plan d'action du gouvernement 2020-2024, a pour but de lui permettre de démontrer ses compétences et capacités à créer la richesse et accéder au monde de l'entrepreneuriat notamment dans le secteur agricole, désormais cheville ouvrière pour la réalisation de l'autosuffisance et la

²¹² <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/112310-une-plateforme-a-la-disposition-des-nouveaux-bacheliers-pour-l-ouverture-de-comptes-ccp>

²¹³ <https://datareportal.com/reports/digital-2021-algeria> et les détails a i) *Quel est le poids économique et la valeur ajoutée du secteur ? Poids de la question dans le critère 1 est 25%*

²¹⁴ Pôle Soummam : Journée Internationale de la Femme Rurale : Comment garantir une pleine participation des femmes au Programme PASA? <http://pasa-algerie.org/journee-internationale-de-la-femme-rurale-comment-garantir-une-pleine-participation-des-femmes-au-programme-pasa/>

²¹⁵ <https://pasa-algerie.org/journee-internationale-de-la-femme-rurale-comment-garantir-une-pleine-participation-des-femmes-au-programme-pasa/>

sécurité alimentaire : « *la femme rurale constitue le socle de la société rurale et contribue à la relance du développement socioéconomique de par sa participation à la production et sa présence dans les diverses activités prévues par le secteur et pour lesquelles plusieurs mécanismes de soutien et d'accompagnement ont été consacrés*²¹⁶ ».

(2) Pour le sous-secteur du textile : Score=1 ; Score pondéré= 0,12

La population active ouvrière dans le sous-secteur du textile est surtout féminine, avec un bas niveau de qualifications par rapport aux hommes. Le textile est aussi le seul sous-secteur où apparaissent des écarts significatifs des salaires entre hommes et femmes, y-compris pour un même niveau de qualification, des salaires plus bas pour les femmes. Ces observations laissent supposer que si ce type d'industrie s'est développé et si l'emploi ouvrier féminin avait progressé, les caractéristiques de l'emploi féminin en Algérie auraient été profondément modifiées²¹⁷. Comme indiqué précédemment, la présence des femmes dans l'emploi informel est très importante. Il consiste essentiellement en auto emploi, faisant référence à des travailleuses indépendantes, non affiliées au régime de la sécurité sociale qui exercent à domicile pour l'industrie du textile, laquelle fait appel à une main d'œuvre jeune et peu qualifiée²¹⁸ mais aussi exploitée à plus d'un titre pour ne citer que la rémunération très faible qu'elles seules peuvent accepter.

(3) Pour le sous-secteur des TIC : Score= 4 ; Score pondéré= 0,48

Toute la littérature disponible sur la présence des femmes algériennes dans le secteur des TIC, qu'elle soit gouvernementale, économique, sociologique ou même militante s'accorde à dire que la femme algérienne comme ses congénères dans beaucoup d'autres pays, joue un rôle fondamental dans le développement des TIC de son pays et dans le développement de la société d'information mais en plus de l'absence des données quantitatives régulières, peu – ou pas- d'information existe sur leur fonction dans la chaîne des valeurs.

L'État algérien et le département concerné ont mis en place beaucoup d'initiatives et programmes pour réduire la fracture numérique et mettre fin aux inégalités entre les femmes et les hommes dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) aussi bien dans l'entrepreneuriat que dans le renforcement des capacités. De ce fait, les femmes et les filles algériennes ne souffrent d'aucun handicap technologique, dans leur vie quotidienne, scolaire ou professionnelle, sont les utilisatrices aussi averties que leurs homologues masculins. Des espaces communautaires sont développés et réservés aux femmes rurales pour contribuer à leur formation, au téléapprentissage, à la sensibilisation aux TIC, à la navigation internet et à l'échange d'expériences. Telle que mise en place, la politique du gouvernement dans l'encouragement des femmes à utiliser l'internet a aussi pour objectif de leur permettre d'être informées et renseignées dans tous les domaines d'intérêt, tels que leurs droits, leur santé et celles de leurs enfants²¹⁹.

²¹⁶ Déclaration du ministre de l'Agriculture et du Développement Rural lors de la Conférence nationale sur la femme rurale dans le monde de l'entrepreneuriat organisée par le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sous le thème "Créativité de la femme rurale aux normes internationales". <http://madrp.gov.dz/monsieur-le-ministre-a-pris-part-aux-travaux-de-la-conference-nationale-sur-la-femme-rurale/>

²¹⁷ HAL : Algérie, l'emploi féminin en transition 2007, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/>

²¹⁸ Enquête emploi de l'ONS (2012 citée in <https://hal-upec-upem.archives-ouvertes.fr/hal-01683931/document>

²¹⁹ Formation les femmes dans les tic : "réduire la fracture numérique et mettre fin aux inégalités" <https://www.algerie360.com/formation-des-femmes-dans-les-tic-reduire-la-fracture-numerique-et-mettre-fin-aux-inegalites/#:~:text=La%20femme%20joue%20un%20r%C3%B4le%20fondamental%20dans%20le%20d%C3%A9veloppement%20des,conseil>

Sur le plan fonctionnel, en plus des postes techniques qui requièrent une qualification de haut niveau (ingénieures, techniciennes, métiers des services et autres), le Ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique (MPTIC) comme les autres départements et institutions gouvernementales œuvrent à la promotion des femmes, fonctionnaires et cadres et donc diplômées dans les TIC, en proposant à plusieurs d'entre elles la charge d'importants projets ou en les nommant à des postes de responsabilités, bien que la parité est loin d'être achevée.

- ii. *Question guide : Le nombre de femmes actives/employées dans la chaîne de valeur est-il relativement élevé ? De quels groupes sont-elles issues ? Poids de cette question guide dans le Critère2 est de 20%*

(1) Pour le sous-secteur agroalimentaire: Score=1 ; Score pondéré= 0,08

En 2004, le secteur agricole employait en 2004 environ 1 617 000 personnes dont de 103 000 femmes. Sur ces 1 617 000 personnes 25 000 travaillaient dans le secteur public et 1 592 000 dans le secteur privé²²⁰. Au 4^{ème} trimestre 2009, le secteur agricole employait 1 242 000 personnes, dont 112 000 femmes²²¹. Les actifs dans les exploitations agricoles sont des actifs familiaux, des salariés permanents et des salariés saisonniers, représentant un effectif de 3 349 447 employés, dont 768 984 femmes. La répartition est organisée comme suit: 1 460 207 exploitants et co-exploitants parmi lesquels sont dénombrées 113 270 femmes : 1 889 240 ouvriers constituant la main d'œuvre familiale dont 655 714 femmes; Les salariés permanents sont au nombre de 108 556 ouvriers dont 4958 femmes. Les salariés saisonniers totalisent un effectif de 963 335 ouvriers dont 23 487 femmes²²²

Concernant la présence des femmes dans le sous-secteur agroalimentaire, selon des sources concordantes, deux éléments sont importants à connaître : d'une part, le secteur agroalimentaire est peu développé en Algérie comparativement à ses voisins (Tunisie et Maroc) mais surtout par rapport à son potentiel et d'autre part, la présence des femmes y est assez faible aussi bien en tant qu'employées qu'en tant qu'entrepreneures. Les données statistiques sont aussi très rares et même s'il existe beaucoup d'études qui ont été conduites ne sont pas toujours publiées ou disponibles. Comme c'est le cas dans les autres secteurs et métiers, les femmes et les hommes sont inégalement répartis. Le secteur tertiaire absorbe 75% de la main-d'œuvre féminine. Cette dernière n'est que de 2,7% de femmes dans l'agriculture, contre 9,1% des hommes ; cette donnée couvrant probablement l'agroalimentaire²²³. Ce n'est que très récemment, des milliers de femmes rurales ont accédé au domaine agricole et au monde de l'investissement avec des projets à dimension économique créateurs de richesses et de postes d'emplois. Elles constituent désormais un élément important dans l'économie nationale qui contribue fortement à son développement. A la faveur de ces investissements, le nombre global des agricultrices a dépassé 60.000 femmes titulaires de « la carte d'agriculteur » et plus de 8.000 femmes rurales bénéficiaires d'unités d'élevage, d'apiculture et de

[%C3%A8re%20au%20minist%C3%A8re%20des%20PTIC.&text=Selon%20elle%2C%20l'Etat%20a,march%C3%A9s%20national%2C%20r%C3%A9gional%20et%20international](#)

²²⁰ Enquête emploi auprès des ménages 2004, Office National des Statistiques, Alger -2005- <https://www.ons.dz/>

²²¹ Chiffres publiés par l'office National des Statistiques sur l'emploi et le chômage au 4ème trimestre 2009. <https://www.ons.dz/>

²²² Source Office National des Statistiques publiés par Nadia Ait Zai : Droits fonciers des femmes en Algérie <https://ciddef-dz.com/wp-content/uploads/2021/04/ProprieteFonciere.pdf>

²²³ <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-economie-2017-2-page-107.htm>

serres destinées aux cultures protégées et à de nombreux projets dans le secteur agricole²²⁴. Les autres femmes continuent d'évoluer dans le secteur informel qui continue à ne pas être évalué à sa juste valeur.

(2) Pour le sous-secteur du textile: Score=2 ; Note pondérée = 0,16

Selon les données générales disponibles pour 2015, en Algérie, le taux de participation à la force de travail de la population âgée de 15 ans et plus (ou taux d'activité économique) a atteint pour sa part 41,8%, soit un gain de plus d'un point par rapport à septembre 2014. Décliné par sexe, il s'établit à 66,8% auprès des hommes et 16,4% chez les femmes. La population occupée du moment est estimée, pour sa part, à 10 594 000 personnes, soit un taux d'occupation de 26,4%. Les femmes constituent un volume de 1 934 000 occupées, formant ainsi 18,3% de la population occupée totale²²⁵. Toutefois et comme souligné précédemment, les femmes et les hommes sont inégalement répartis dans les métiers c'est ainsi qu'en 2017²²⁶, la main-d'œuvre féminine ne représente que 20,4 % dans l'industrie, qui devrait aussi comprendre le textile alors qu'elle est à 75% dans le secteur tertiaire²²⁷.

Selon les données disponibles²²⁸ les femmes représentent 17.42 % de l'ensemble des entrepreneurs algériens. Le financement des projets dédiés aux femmes par les organismes spécialisés²²⁹ se situe entre 10 et 11%. Toutefois, l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes/ANSEJ affirme soutenir annuellement la création d'environ 1200 microentreprises créées par des femmes sur les 8500 créations à travers le pays (soit près de 14 %). Jusqu'au 30 juin 2012, sur les 223437 projets soutenus financièrement, près de 23302 ont été affectés aux femmes (soit 10 %) avec une répartition qui met au 1^{er} plan, les professions libérales avec 43%, suivi par le secteur des services 19%, l'artisanat avec 18% et 10% pour l'industrie, qui devrait comprendre là-aussi le secteur des textiles²³⁰. Il faut rappeler aussi que dans un secteur comme celui du textile, les femmes occupent majoritairement des emplois moins qualifiés, moins rémunérés et plus précaires. Les femmes ne sont positionnées que 22,5% par rapport à l'effectif total des femmes actives en 2017²³¹.

(3) Pour le sous-secteur des TIC : Score= 4 ; Score pondéré= 0,32

Selon les données disponibles, l'emploi des femmes dans le secteur des TIC et plus précisément dans le Ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique (MPTIC), est passé de 11.980 agents en 2007 à 14.656 agents en 2011, soit une augmentation de 2.676 agents. La

²²⁴ Déclaration du ministre de l'Agriculture et du Développement Rural lors de la Conférence nationale sur la femme rurale dans le monde de l'entrepreneuriat organisée par le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sous le thème "Créativité de la femme rurale aux normes internationales". <http://madrp.gov.dz/monsieur-le-ministre-a-pris-part-aux-travaux-de-la-conference-nationale-sur-la-femme-rurale/>

²²⁵ Activité, Emploi & Chômage ; Septembre 2015, No 726 <https://www.ons.dz/IMG/pdf/DSEmploi0915.pdf>

²²⁶ Lamia Benhabib, Philippe Adair, Inégalités et discrimination à l'embauche sur le marché du travail algérien in Revue française d'économie 2017/2 (Vol. XXXII), pages 107 à 134, <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-economie-2017-2-page-107.htm>

²²⁷ Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1584#:~:text=Le%20secteur%20tertiaire%20recouvre%20un,sant%C3%A9%20et%20l'acti on%20sociale.>

²²⁸ Bulletin n°21 (2012) publié par le Ministère des PME.

²²⁹ Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

²³⁰ Fatima Tahir Metaiche, Abdeslam Bendiabdellah, Les femmes entrepreneures en Algérie : Savoir, Vouloir et Pouvoir ! L'Harmattan | 2016/2 n° 26 | pages 219 à 240 <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2016-2-page-219.htm>

²³¹ Chabi Nabil et NALOUF Siham, La participation des femmes au marché du travail et la croissance économique en Algérie. 2018.76P. Université Abderrahmane Mira De Bejaia. <http://www.univ-bejaia.dz>

même année, un important programme de formation sur le management dans le domaine des TIC au profit de 182 femmes, recrutées dans le cadre du Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP)²³². Non seulement ces chiffres remontent à plus de 10 ans mais ne couvrent pas les autres départements ministériels ou le secteur privé, toutefois ils peuvent donner une idée de l'évolution de la main d'œuvre féminine dans les TIC, et du nombre de femmes actives/employées dans la chaîne de valeur. Il faut noter aussi que dans le monde professionnel, les femmes sont des utilisatrices confirmées dans la plupart des activités où elles sont présentes y-compris pour ce qui est de la création d'entreprises à laquelle elles ont toujours été encouragées à s'engager dans ce domaine. En effet, la vision de l'État, les réformes gouvernementales entreprises et les mesures tendent à promouvoir l'emploi des jeunes diplômé-e-s et leur insertion professionnelle aussi bien dans le secteur public que dans le monde des affaires. Sachant que déjà en 2014, les opportunités de création d'emplois offertes par les TIC n'étaient pas négligeables (140 000 emplois en Algérie)²³³, il est permis de penser que depuis et malgré l'absence de statistiques, pour le secteur public comme pour le secteur privé, dénoncée systématiquement aussi bien par les chercheur-e-s que par les organisations et institutions tous secteurs confondus, il est permis de supposer que ces chiffres ont été en grandissant.

Alors qu'une étude de l'OCDE (2016), montre qu'en Europe, à l'âge de 15 ans, très peu de filles se projettent dans un avenir TIC avec un écart énorme entre les garçons et les filles. En effet, moins de 1% de filles souhaitent avoir un métier TIC, contre 3% à 15 % des garçons (environ 7% en France et en Allemagne). Selon l'Agence Européenne pour l'égalité des genres (EIGE), la part des femmes parmi les professionnels des TIC (spécialistes hautement qualifiés, techniciens, métiers des services TIC) dans l'Union européenne n'était que de 17% en 2016 (la France et l'Allemagne étant proches de la moyenne).

A l'opposé, dans de nombreux autres pays, les capacités numériques des filles sont supérieures à celles des garçons pour ne citer que les pays arabes dont le Maghreb, les filles ont de meilleurs résultats quant à leurs compétences numériques et en lecture-écriture que les garçons. Bien que les stéréotypes Genre soient quasiment universels, de nombreux pays ayant des taux d'emploi féminin nettement plus faibles que ceux de l'Union Européenne (ex : France ou l'Allemagne), ont une présence féminine plus importante dans les métiers TIC. L'écart entre une faible participation des femmes au marché du travail et leur relativement forte présence dans les métiers TIC est encore plus marqué entre autres dans la Région du Monde Arabe. C'est le cas de l'Algérie, ainsi alors que la part des femmes parmi les personnes en emploi n'est que de 18.3%, leur proportion parmi les jeunes diplômé-e-s du supérieur dans le domaine TIC est de 46%²³⁴. Selon la même source, l'hypothèse avancée est que dans ces pays, l'émancipation se fait par des métiers dans lesquels les femmes peuvent avoir de bons salaires et être reconnues comme spécialistes. Cela veut dire aussi

²³² Formation les femmes dans les tic : "réduire le fracture numérique et mettre fin aux inégalités"<https://www.algerie360.com/formation-des-femmes-dans-les-tic-reduire-la-fracture-numerique-et-mettre-fin-aux-inegalites/#:~:text=La%20femme%20joue%20un%20r%C3%B4le%20fondamental%20dans%20le%20d%C3%A9veloppement%20des,conseil%20C3%A8re%20au%20minist%C3%A8re%20des%20PTIC.&text=Selon%20elle%2C%20l'Etat%20a,march%C3%A9s%20national%2C%20r%C3%A9gional%20et%20international>

²³³ Les technologies de l'information au Maroc, en Algérie et en Tunisie Vers une filière euromaghrébine des TIC ?
http://www.ipemed.coop/adminlpemed/media/fich_article/1437049773_IPEMED%20-%20Les%20TIC%20au%20Maroc,%20en%20Algérie%20et%20en%20Tunisie_2014.pdf

²³⁴ Bello, Alessandro; Blowers, Tonya; Schneegans, Susan et Tiffany Straza (2021), Pour être intelligente, la révolution numérique devra être inclusive. Dans: *Rapport de l'UNESCO sur la science : la course contre la montre pour un développement plus intelligent*. UNESCO: Paris.
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375429_fre

que le développement économique et le progrès technologique se font plus avec les femmes qu'en Europe²³⁵. Cette assertion avait déjà été confirmée par le Ministre de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication²³⁶. Il y a une décennie, il mettait l'accent sur la tendance qui indiquait clairement la prédominance des femmes dans les sorties de promotions universitaires, notamment dans les filières des TIC et soulignait que le rôle fondamental des femmes dans le développement des TIC en Algérie « *La femme joue un rôle très important dans le développement de la société d'information ainsi que dans le développement durable du pays* ²³⁷ ».

iii. *Les femmes exercent-elles un contrôle sur les équipements, les biens et les recettes de ventes? Poids de la question guidée dans le Critère 2 est 20%*

(1) Pour le sous-secteur agroalimentaire : Score= 1; Score pondéré= 0,08

Selon les chiffres arrêtés au 10 février 2021 par le Centre National du Registre du Commerce (CNRC), les femmes inscrites sous le statut de personnes physiques étaient au nombre de 154 662 sur un total de 1 928 567, soit un taux de 08%. Les femmes inscrites sous le statut de personnes physiques²³⁸ étaient au nombre de 154 662 sur un total de 1 928 567, soit un taux de 08%. Celles inscrites sous le statut de personnes morales²³⁹ étaient au nombre de 13 894 sur un ensemble de 212 432, soit un taux de 6,5%. Le nombre total des femmes inscrites au registre du commerce était de 168556. Si les chiffres ont continué d'évoluer même pendant la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 avec 7 648 de nouvelles inscrites, rien ne dit que ce sont les femmes, personnes physiques ou personnes morales, qui exploitent leur entreprise, ou qu'elles exercent un contrôle sur les équipements, les biens et les recettes de ventes.

Une étude menée sur le rôle multidimensionnel de la femme au sein de la filière oléicole en Algérie²⁴⁰, montre que l'écoulement de la production d'huile d'olive repose en grande partie sur les femmes qui gèrent le stock d'huile d'olive et vendent à l'entourage familial, toutefois, lorsque la production est vendue en dehors du cercle familial et du voisinage, ce sont les hommes qui s'en chargent. Cela pourrait être justifié par les limites imposées par la tradition à la mobilité des femmes, ce qui signifie en fait les conditions mises en place pour limiter en fait l'accès aux recettes des ventes par les femmes.

Sur le plan légal, rien n'interdit à la femme d'avoir des biens que ce soit au niveau personnel ou professionnel et de les gérer comme elle l'entend sans rendre compte à qui conque. C'est ainsi que l'article 40 du code civil permet à tout algérien/ne ayant atteint 19 ans, soit l'âge de la majorité civile le droit de jouir et d'exercer ses droits civils. De ce fait et au regard de sa capacité juridique, il/elle peut procéder à l'achat et à la vente de biens acquis, à acquérir ou à hériter. Pour l'article 37 du code de la famille de 2005, chacun des deux époux conserve son propre patrimoine acquis avant le mariage. Il reconnaît aussi aux femmes le droit de gérer leurs biens. Toujours selon le code civil, les femmes

²³⁵ Une analyse plus fine du choix des filières et de la population active dans les TIC en Europe et d'autres pays de comparaison sont disponibles in Les femmes dans les métiers de l'informatique et du numérique : l'Inde fait mieux que l'Europe, par [Nicola Düll](https://www.metiseurope.eu/2021/03/12/les-femmes-dans-les-metiers-de-linformatique-et-du-numerique-linde-fait-mieux-que-leurope/) | 12 mars 2021, <https://www.metiseurope.eu/2021/03/12/les-femmes-dans-les-metiers-de-linformatique-et-du-numerique-linde-fait-mieux-que-leurope/>

²³⁶ Les intitulés des ministères changent avec les gouvernements

²³⁷ Les femmes et les TIC en Algérie, 2012 <https://www.nTICweb.com/it/6539-les-femmes-et-les-TIC-en-algerie.html>

²³⁸ Une personne physique est un être humain doté, en tant que tel, de la personnalité juridique

²³⁹ Une personne morale est un groupement doté de la personnalité juridique. Elle se compose d'un groupe de personnes physiques réunies pour accomplir quelque chose en commun. Ce groupe peut aussi réunir des personnes physiques et des personnes morales

²⁴⁰ <https://pasa-algerie.org/journee-internationale-de-la-femme-rurale-comment-garantir-une-pleine-participation-des-femmes-au-programme-pasa/>

accèdent à la propriété foncière au même titre que les hommes par achat, par concession ou par héritage, si elles ne sont pas exclues de ce dernier surtout lorsqu'il s'agit de l'acquisition des terres. Sachant que la superficie agricole est de l'ordre de 40,7 millions d'ha soit 17% de la superficie totale du pays, cela ne devrait pas constituer un problème. Le code civil définit la propriété privée comme étant « *le droit de jouir et de disposer d'un bien foncier et/ ou droits réels immobiliers pour tout usage conforme à la nature ou à la destination des biens ainsi qu'à l'intérêt général légalement établi* ». Le peu de femmes propriétaires de biens fonciers peuvent accéder à des prêts bancaires au niveau des banques spécialisées comme la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)²⁴¹ sur présentation de justificatifs et donc de garantie. Cela devrait aussi leur permettre d'exercer un contrôle sur les équipements et les biens.

Les femmes comme les hommes peuvent accéder à l'exploitation de terres agricoles par le biais de la concession²⁴². Au même titre que les hommes et sans discrimination, bon nombre de femmes, parmi les diplômées de la spécialité, ont pu accéder à la propriété par la mise en valeur des terres relevant du domaine public situées en zone Saharienne ou présentant des caractéristiques similaires ainsi que les autres terres non affectées relevant du domaine public et susceptible d'être utilisées, après leur mise en valeur, pour l'agriculture. L'acquisition des terres et le transfert de la propriété au dinar symbolique au profit du candidat/e à la mise en valeur des terres. Seule l'acquisition des biens par voie d'héritage est soumise au code de la famille. La part revenant à la femme est inférieure à celle de l'homme. Une part pour deux²⁴³.

(2) Pour le sous-secteur du textile: Score=1 ; Score pondéré= 0,08

Dans une étude portant sur l'entrepreneuriat féminin en Algérie, la femme entrepreneure a été définie comme « *la femme qui seule ou en équipe a créé et gère une entreprise pour son propre compte* ». Cela signifie qu'elle est entrepreneure dirigeante et propriétaire de son entreprise²⁴⁴. Cela devrait signifier que dans ce cas, les 17.42 % de femmes entrepreneures même celles qui évoluent dans le sous-secteur exercent un contrôle sur les équipements, les biens et les recettes de ventes. Cependant, en l'absence de données précises, les choses ont loin d'être aussi simples. C'est ainsi qu'il est possible d'affirmer que les ouvrières de l'industrie du textile sont loin de contrôler quoique avec des écarts salariaux importants avec leurs collègues hommes pour la même qualification et poste de travail et des revenus parmi les plus bas tous secteurs confondus, l'absence de protection sociale²⁴⁵ et le non-respect de leur droits sociaux dans le cadre du travail ainsi que dans la plupart des cas, des conditions de travail plus que précaires.

(3) Pour le sous-secteur des TIC : Score= 1 ; Score pondéré= 0,08

La « fracture numérique » n'a jamais été niée par l'État ou les pouvoirs publics en charge de ce secteur, loin s'en faut. Comme évoqué précédemment, bien plus le diagnostic leur a permis d'en

²⁴¹ La BADR est la première banque du financement agricole en Algérie.

²⁴² Acte par lequel l'autorité concédante accorde à une personne le droit d'exploiter le foncier agricole pour une durée déterminée contre une redevance annuelle, (Loi N°08616 DU 03 Août 2008 portant orientation agricole). Un projet de loi 2010 a proposé en 2010 la reconversion du droit de jouissance en concession de 40 ans (au lieu des 99 ans).

²⁴³ Nadia Ait Zai : Droits fonciers des femmes en Algérie <https://ciddef-dz.com/wp-content/uploads/2021/04/ProprieteFonciere.pdf>

²⁴⁴ Fatima Tahir Metaiche, Abdeslam Bendiabdellah, Les femmes entrepreneures en Algérie : Savoir, Vouloir et Pouvoir ! L'Harmattan | 2016/2 n° 26 | pages 219 à 240 <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2016-2-page-219.htm>

²⁴⁵ Taoufik walid et YettouKatia, Réflexion sur le secteur du textile et habillement en Algérie « comment freiner les importations et encourager la production nationale ? », 2016. 118P. UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA. <http://www.univ-bejaia.dz/jspui/bitstream/123456789/1506/1/r%C3%A9flexion%20sur%20le%20secteur%20du%20textile%20et%20habillement%20en%20alg%C3%A9rie.pdf>

identifier certains « symptômes » pour ne citer que la faiblesse du revenu ou celle du niveau de formation des femmes tout comme leur absence des lieux où se conçoivent et se maîtrisent les enjeux des TIC, facteurs qui se conjuguent pour expliquer jusqu'à un certain point ces disparités²⁴⁶. En fait, même si des données quantitatives précises et récentes ne sont pas disponibles pour ne pas dire existantes, il est possible de se référer à la politique nationale plus que claire en Algérie pour la promotion de l'utilisation des TIC cible aussi bien les individus, les collectivités que les institutions, organisations et entreprises du secteur public et privé. La volonté d'intégrer les femmes et de renforcer leur rôle et leur place dans les TIC est exprimée avec force à toutes les occasions et dans les programmes mis en œuvre. Il n'existe aucune discrimination contre les femmes pour l'accès aux équipements, aux biens et aux recettes de vente ou leur contrôle. Bien au contraire, elles sont encouragées à la création des entreprises et soutenues aussi bien sur le plan financier que matériel lorsqu'elles le font.

Pour ce qui est de l'utilisation collective de l'équipement informatique et juste à titre d'exemple, ce sont plus de 300 000 ordinateurs qui ont été vendus en 2012, sur le marché algérien mais seulement 18% des foyers sont un ordinateur à domicile. En revanche, 94% ont un téléphone mobile. Pour encourager la démocratisation de l'accès aux TIC, l'Algérie a lancé, en 2005, le programme « Ousratic » (littéralement « famille Tic »), qui avait pour objectif de fournir un ordinateur par famille en accordant des prêts spécifiques et en baissant la TVA sur les ordinateurs de 17 à 7%. Il n'a pas connu le succès escompté à cause des contraintes bancaires rencontrées pour l'obtention d'un prêt. Un projet « Ousratic II » a même été annoncé en 2013²⁴⁷.

iv. *Quels sont les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder aux ressources productives activités économiques ? Poids de cette question guide dans le Critère 2 est 20%*

(1) Pour le **sous-secteur agroalimentaire**: Score=1; Score pondéré= 0,08

« Les femmes sont appelées à devenir des *agents incontournables du changement* dans l'agriculture, la nutrition et le développement rural. En bénéficiant d'un meilleur accès à l'information, à la formation et à la technologie, elles peuvent *infléchir les modes de production et de consommation* au service d'une *gestion durable des terres et des ressources*. Ce rôle est de plus en plus visible et accepté dans la conception sociale du développement humain, tant sur le plan politique qu'économique »²⁴⁸, encore faudrait-il être en mesure de lever les obstacles qui les empêchent d'accéder aux ressources productives activités économiques. L'Algérie affiche un taux de croissance très des entreprises dirigées par des femmes, en général et dans le secteur de l'agriculture qui comprend aussi l'agroalimentaire. En 2004-2005, il y avait 1.460.207 exploitants et co-exploitants. Cependant seuls 1.023.799 sont chefs d'exploitation parmi lesquels 41.793 femmes soit 4,1% du total²⁴⁹. Pour des raisons multiples, les femmes continuent de faire face à des défis qui leur sont propres, limitant leur accès aux ressources et leur contrôle. Elles doivent faire face et surmonter de nombreux obstacles aussi bien sociaux que financiers. Les faibles rendements et la faible

²⁴⁶ [Formation des femmes dans les TIC : "Réduire la fracture numérique et mettre fin aux inégalités" - Alger360](#)

²⁴⁷ Les technologies de l'information au Maroc, en Algérie et en Tunisie Vers une filière euromaghrébine des TIC ? http://www.ipemed.coop/adminIpemed/media/fich_article/1437049773_IPEMED%20-%20Les%20TIC%20au%20Maroc,%20en%20Algerie%20et%20en%20Tunisie_2014.pdf

²⁴⁸ Pôle Soummam : Journée Internationale de la Femme Rurale : Comment garantir une pleine participation des femmes au Programme PASA? <http://pasa-algerie.org/journee-internationale-de-la-femme-rurale-comment-garantir-une-pleine-participation-des-femmes-au-programme-pasa/>

²⁴⁹ <http://www.onagri.nat.tn/uploads/divers/enquetes-structures/index.htm>

productivité sont parmi les problèmes agricoles les plus problématiques en Algérie ou ailleurs dans certains pays de la Région. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « la sous-performance de l'agriculture dans les pays en développement est imputable à l'accès limité des femmes aux ressources productives et à leur incapacité à tirer parti des opportunités du secteur ». Beaucoup plus que les hommes, les femmes rencontrent des difficultés majeures pour accéder aux ressources productives. En Algérie, les disparités Genre compromettent la productivité de l'agriculture et entravent l'entraide et la participation équitable et rentable des femmes dans les chaînes de valeur agricoles. Par ailleurs, les inégalités structurelles dans les systèmes politiques et financiers insensibles au Genre créent des obstacles pour les femmes qui cherchent à accéder aux à la formation, à l'éducation, à la technologie et/ou à l'information. Les autres difficultés sont relatives à l'accès aux services financiers et matériels, aux infrastructures, à l'emploi rémunéré, à la création de moyens de subsistance durables, aux marchés et aux contraintes liées au commerce. Il ne faut pas oublier non plus que la contribution des femmes au sein du secteur agricole, est souvent marquée par son caractère informel : la culture patriarcale empêche souvent les femmes d'accéder à la propriété, aux ressources productives et aux marchés²⁵⁰. Il ne faut pas oublier non plus que la contribution des femmes au sein du secteur agricole, est souvent marquée par son caractère informel : la culture patriarcale empêche souvent les femmes d'accéder à la propriété, aux ressources productives et aux marchés

(2) Pour le Sous-secteur du textile : Score=1; Score pondéré= 0,08

Les principaux obstacles auxquels font face les femmes dans le sous-secteur du textile concernent aussi bien leur présent que leur futur et ils sont liés. En tant qu'ouvrières dans le secteur, elles subissent les conséquences de leur faible niveau de qualification qu'elles ne peuvent dépasser sans programme de réhabilitation (instruction, formation). A ce niveau, elles n'ont pas non plus accès à l'information ou à la technologie. Même si leur rémunération est basse, même si les conditions de travailles sont contraignantes voire stressantes elles n'ont pas d'autre choix que de l'accepter pour des raisons familiales ou sociales. Les femmes entrepreneures subissent aussi des obstacles mais qui sont d'un autre registre. Elles sont une minorité dans ce sous-secteur qui doit compter sur elle-même et ont les mêmes difficultés que leurs consœurs dans les autres secteurs et plus particulièrement le secteur agro-alimentaires qu'il s'agisse d'accès aux crédits, des faibles capacités en matière de gestion ou des limites dans la culture et les stratégies commerciales en plus de l'absence de formation professionnelle²⁵¹ y-compris dans le domaine des TIC.

(3) Pour le Sous-secteur des TIC : Score= 3; Score pondéré= 0,24

Même si les écarts existants au début de la diffusion de ces outils se sont amenuisés fortement avec la banalisation des TIC dans la vie quotidienne, la « fracture numérique » peut renvoyer à d'autres facteurs qui semblent objectifs pouvant toucher les hommes comme les femmes mais qui restent déterminés par la possibilité d'accès aux ressources tel que le revenu ou le niveau de formation et dont le contrôle est limité pour les femmes sachant que même en l'absence de discrimination flagrante, lorsqu'un choix doit être fait, la préférence est donnée aux hommes parce qu'ils sont ou vont devenir des « chefs de famille ». Par ailleurs, même si les TIC représentent « un formidable outil

²⁵⁰ Sécurité alimentaire et développement agricole en Afrique subsaharienne Dossier pour l'accroissement des soutiens publics Rapport principal <https://www.fao.org/3/a0627f/a0627f.pdf>

²⁵¹ Salon International Textile, habillement, cuir et équipements 2019 : RELANCE DE L'INDUSTRIE, <https://www.textyle-expo.com/>

d'augmentation de taux d'activité féminine en Algérie »²⁵², les femmes sont minoritaires voire absentes des lieux où se conçoivent et se maîtrisent les enjeux des TIC, «manque d'intérêt ou éviction insidieuse, divers facteurs se conjuguent pour expliquer ces différences »²⁵³.

Les femmes algériennes ne rencontrent aucun obstacle spécifique pour créer une entreprise TIC ni sur le plan juridique, ni sur le plan financier ou autre. Elles peuvent faire face à des obstacles de l'ordre familial ou social ou de même institutionnelle par rapport à certaines pratiques qui pourraient renvoyer à des formes visibles ou latentes de discrimination. Malgré cela, même si des données précises n'existent pas, il semble bien selon différentes sources y-compris internationales, que de dans le secteur des TIC et de par le monde tout comme dans la Région, le nombre des entreprises individuelles créées par les femmes est plus élevé que celles créées par des hommes²⁵⁴. Il faut reconnaître toutefois que la nature même des TIC-fonctionnement, équipements, production, autonomie- fait que qu'une fois intégrées et actives dans le secteur, les femmes ont plus de chances de lever ces obstacles que leurs congénères qui évoluent dans d'autres secteurs.

b) Potentiel d'Innovation sociale

v. *La CV est-elle caractérisée par la présence de rôles partagés et d'intégration entre les acteurs de la chaîne, en cohérence avec une démarche d'innovation sociale ? Poids de la question guidée dans le Critère 2 est 10%*

(1) Pour le **sous-secteur agroalimentaire** : Score=1 ; Score pondéré= 0,04

Afin de comprendre la présence de rôles et d'intégration entre les acteurs de la chaîne, et plus particulièrement entre les hommes et les femmes, il est possible de s'appuyer sur une étude approfondie qui a été conduite par l'association Efficoop, en septembre 2019, dans le cadre d'intervention du Programme d'Appui au Secteur de l'Agriculture – Pôle Soummam (PASA)²⁵⁵. Le diagnostic qui concerne les wilayas de Bejaïa, Bouira et Tizi Ouzou avait pour objectif de proposer des leviers pour rendre la filière plus durable et plus inclusive. L'étude a notamment permis de mieux comprendre la répartition des rôles femmes/hommes dans la filière oléicole. Les femmes y jouent un rôle de premier plan et sont présentes à toutes étapes de la production et de la transformation. Toutefois, du fait des représentations sociales, elles accèdent plus difficilement aux ressources quelles qu'elles soient.

Elles ne sont pas dans les meilleurs postes de travail et font rarement partie d'associations professionnelles. Elles sont majoritaires dans les exploitations oléicoles mais pas nécessairement

²⁵² Formation les femmes dans les tic : "réduire le fracture numérique et mettre fin aux inégalités"<https://www.algerie360.com/formation-des-femmes-dans-les-tic-reduire-la-fracture-numerique-et-mettre-fin-aux-inegalites/#:~:text=La%20femme%20joue%20un%20r%C3%B4le%20fondamental%20dans%20le%20d%C3%A9veloppement%20des,conseil%C3%A8re%20au%20minist%C3%A8re%20des%20PTIC.&text=Selon%20elle%2C%20l'Etat%20a,march%C3%A9s%20national%2C%20r%C3%A9gional%20et%20international>

²⁵³ Formation les femmes dans les tic : "réduire le fracture numérique et mettre fin aux inégalités"<https://www.algerie360.com/formation-des-femmes-dans-les-tic-reduire-la-fracture-numerique-et-mettre-fin-aux-inegalites/#:~:text=La%20femme%20joue%20un%20r%C3%B4le%20fondamental%20dans%20le%20d%C3%A9veloppement%20des,conseil%C3%A8re%20au%20minist%C3%A8re%20des%20PTIC.&text=Selon%20elle%2C%20l'Etat%20a,march%C3%A9s%20national%2C%20r%C3%A9gional%20et%20international>

²⁵⁴ l'Inde fait mieux que l'Europe, par Nicola Düll | 12 mars 2021, <https://www.metiseurope.eu/2021/03/12/les-femmes-dans-les-metiers-de-linformatique-et-du-numerique-linde-fait-mieux-que-leurope/>

²⁵⁵ Pôle Soummam : Journée Internationale de la Femme Rurale : Comment garantir une pleine participation des femmes au Programme PASA? <http://pasa-algerie.org/journee-internationale-de-la-femme-rurale-comment-garantir-une-pleine-participation-des-femmes-au-programme-pasa/>

indispensables. Lorsque l'exploitation vient à être modernisée, elles sont purement et simplement être mises de côté au profit des hommes. C'est ainsi qu'au niveau des exploitations oléicoles, la main d'œuvre est majoritairement féminine mais si l'une de ces exploitations entame un processus de modernisation, ce seront les hommes qui occuperont la place.

L'agrandissement d'une parcelle ou la formalisation de leur activité exigent des oléiculteurs et oléicultrices l'acquisition de nouvelles compétences, liées au statut juridique, à la gestion administrative, à la vente, etc., en plus des autres ressources nécessaires (voir réponses précédentes), ce qui est loin d'être à la portée des oléicultrices à cause des obstacles auxquels elles font face à tous les niveaux et dans tous les domaines aussi bien dans leur vie personnelle que professionnelle. En effet, Il est souvent bien plus difficile aux oléicultrices et aux oléifactrices d'acquérir ces compétences car elles peuvent difficilement se déplacer sur les lieux des formation soit faute de moyens soit tout simplement à cause de la construction sociétale genre et des traditions de la société patriarcale. La part plus importante d'analphabétisme chez les femmes rurales constitue un obstacle dans l'accès à l'information ou à la formation quand elle passe par l'écrit²⁵⁶. En fait, et nonobstant le manque d'information, le secteur agroalimentaire en Algérie souffre d'une incohérence et une faible intégration et coordination entre les maillons de la filière agroalimentaire. La coordination entre les opérateurs d'un même maillon et entre les maillons de la filière n'est pas établie et structurée²⁵⁷. Les rôles partagés tels que décrits montrent l'absence de toute cohérence avec une démarche d'innovation sociale

(2) Pour le Sous-secteur du textile: Score=1 ; Score pondéré= 0,04

Malgré les derniers investissements dans le secteur des textiles pour établir et consolider les liens et la collaboration entre les différents acteurs pour ne citer que TAYAL ou GETEX, il semble bien que la chaîne de valeur du textile reste encore très compartimentée, d'où la difficulté d'évaluer jusqu'à quel point si les rôles sont partagés et jusqu'à quel point une intégration des acteurs de la chaîne est effective. Cela est peut-être dû au fait que pendant longtemps ce secteur dépendait essentiellement de l'importation qui a atteint le taux record de 90% à un moment donné. Fort heureusement, des progrès sont relevés pour ne citer que l'amélioration de l'offre de l'habillement local par rapport aux années précédentes dont la part sur le marché national étant passée de 4% en 2016 à 20 % en 2018 avec une projection à 40 à 45% pour 2020²⁵⁸. Par ailleurs, les acteurs de la chaîne de valeurs ne collaborent pas suffisamment pour le développement de marchés notamment en adoptant les technologies de l'information pour permettre un développement plus rapide du e-commerce, canal de plus en plus important pour les achats de textile et habillement dans le monde mais aussi d'organiser des événements de partage d'expériences entre les acteurs²⁵⁹. Concernant les rôles et la place des femmes, la répartition des hommes et des femmes dans la chaîne de valeur est cloisonnée, aussi bien dans les relations que dans l'accès aux ressources et leur contrôle qu'il s'agisse du pouvoir ou de la prise de décision qui est déséquilibrée. La présence des femmes et les

²⁵⁶ <https://pasa-algerie.org/journee-internationale-de-la-femme-rurale-comment-garantir-une-pleine-participation-des-femmes-au-programme-pasa/>

²⁵⁷ Bessaoud, J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, W. Khechimi. Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM. 2019, pp.82. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137632/document>

²⁵⁸ <https://www.aps.dz/economie/90247-textile-le-made-in-algeria-reprend-progressivement-sa-place-sur-le-marche-national>

²⁵⁹ Taoufik walid et Yettou Katia, Réflexion sur le secteur du textile et habillement en Algérie « comment freiner les importations et encourager la production nationale ? », 2016. 118P. UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA. <http://www.univ-bejaia.dz/jspui/bitstream/123456789/1506/1/r%C3%A9flexion%20sur%20le%20secteur%20du%20textile%20et%20habillement%20en%20alg%C3%A9rie.pdf>

rôles qui leur sont prescrits dans la chaîne de valeur sont plus en cohérence avec un système patriarcal qui situe la femme au dernier palier de l'échelle qu'avec une démarche d'innovation sociale.

(3) Pour le sous-secteur des TIC : Score=1 ; Score pondéré= 0,04

De par sa nature même et au regard de son évolution, le secteur TIC en Algérie est caractérisé par la présence de rôles partagés et d'intégration entre les acteurs de la chaîne, en cohérence avec une approche d'innovation sociale. En plus du caractère juridique, les initiatives, stratégies et programmes, du gouvernement algérien et les engagements et les programmes mis en œuvre ainsi que les déclarations publiques réitérées à toutes les occasions quant au rôle et l'impact qu'ont les femmes sur le développement du secteur, celui de l'économie nationale et du pays. Avec un taux plus élevé des femmes dans les graduations des TIC, l'université algérienne elle-même en constante évolution est vectrice de cette innovation dans le secteur des TIC même si plus d'efforts sont encore requis aussi bien pour l'emploi que pour l'entrepreneuriat des femmes.

Il est pertinent de noter aussi que d'autres institutions de l'État ont développé leurs interventions pour servir les femmes et la réalisation de leurs droits en cohérence avec une approche d'innovation sociale pour ne pas dire révolution. C'est ainsi qu'en décembre 2020, à l'occasion de la campagne des 16 jours de lutte contre les violences faites aux femmes, le ministre des Affaires Religieuses et des Wakfs a lancé un appel pour qu'une stratégie nationale soit élaborée afin que les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC) soient utilisées pour combattre les violences conjugales. Il faut préciser que toutes les mosquées utilisent ces technologies en raison de la pandémie Covid-19 pour exhorter les familles à la cohésion loin de toute violence contre les femmes et les enfants²⁶⁰.

3. Critère 3 : Dimension Institutionnelle

a) Politiques de promotion et réglementation du secteur existent et sont en vigueur

i. Est-ce que des politiques (de promotion) et des règlements pour le secteur sont en place et sont-ils mis en œuvre/appliqués ? Le poids de la question guide dans le critère 3 est de 30%

(1) Pour le sous-secteur agroalimentaire: Score= 4 ; Score pondéré= 0,24

La politique alimentaire menée par l'Algérie, depuis l'indépendance du pays a, jusqu'à très récemment, visé essentiellement à satisfaire les besoins alimentaires de l'ensemble de la population donnant la priorité aux produits considérés comme étant des "produits de base", objet d'une large consommation. Avec une contribution majeure de l'État sous forme de subventions mais aussi le recours aux importations, il serait difficile de dire que les industries agroalimentaires participent au développement du secteur agricole ou à l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays, tout comme elles ne s'inscrivent pas vraiment dans une stratégie de développement²⁶¹. Une évaluation du secteur des industries agroalimentaires conduite en 2009 par le ministère de l'Industries et de la Promotion des Investissements dans le cadre de la préparation des assises nationales des industries agroalimentaires a mis en évidence que malgré leur rôle appréciable et primordial dans le système alimentaire du pays, les IAAs algériennes, qu'elles soient publiques ou privées, ne pouvaient pas être

²⁶⁰ Le ministre Belmahdi veut utiliser les TIC pour lutter contre les violences faites aux femmes, publié le **06/12/2020**

<https://aita.dz/le-ministre-belmahdi-veut-utiliser-les-tic-pour-lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>

²⁶¹ L'industrie agroalimentaire en Algérie: Etat des lieux et ... - ASJP, <https://www.asjp.cerist.dz> by AAH Abdelhakim — www.kpmg.com/dz
. 17 -Rapport sur les premières assises nationales des industries agroalimentaires, op-cit, p34. 18 -Publi-dossier, supplément au MOCI, ...

considérées comme «vivantes» à cause de la forte dépendance qu'elles ont en commun vis-à-vis de l'extérieur qu'il s'agisse des matières premières importées, des produits semi-finis, des équipements ou de la technologie²⁶². Cette situation a mené à la mise en place d'un imposant dispositif industriel dans le sous-secteur en réponse à une double préoccupation : celle de valoriser les productions agricoles locales et mettre fin à l'importation de produits alimentaires finis tout en réalisant des gains relativement substantiels en devises et avec la perspective de créer les conditions nécessaires à l'intégration agro-industrielle en relation avec les plans de développement et de modernisation de l'agriculture²⁶³. En effet, les politiques de promotions visent la cessation de la dépendance vis-à-vis de l'étranger tout en veillant à ce que le marché intérieur soit suffisamment approvisionné et à des prix acceptables²⁶⁴.

En fait, le secteur de l'industrie agroalimentaire algérienne constitue un maillon important du tissu industriel algérien du fait du rôle important qu'il joue dans l'économie du pays, avec une contribution efficace et durable à l'amélioration du PIB et à la résorption du chômage en pleine expansion. A cet effet, une attention particulière a été accordée à son développement par les pouvoirs publics à travers, notamment, l'adoption et la mise en application, au cours des dernières années, de différentes politiques et stratégies²⁶⁵. En effet, proposée en 2011 lors des Assises Nationales des Industries Agroalimentaires²⁶⁶ la stratégie nationale pour le développement des agro-industries en Algérie a été élaborée de concert par plusieurs acteurs avec l'objectif d'appuyer le développement des entreprises du secteur, les aider à se mettre à niveau et à se conformer aux standards internationaux et normes en vigueur dans le monde. Les principaux fondements de la stratégie nationale des IAA sont essentiellement le contrôle et la baisse de la facture des importations; la diversification de l'économie nationale notamment après la dernière crise des prix des hydrocarbures et la garantie de la sécurité alimentaire du pays. Cette nouvelle stratégie vise la promotion de la croissance endogène et prévoit un mécanisme de financement de même que la création d'un observatoire des agro-industries, ainsi que le renforcement des capacités de ces industries²⁶⁷. Elle devra être déclinée en Plan National de Développement des Industries Agro-Alimentaires/PND-IAA, avec pour interventions premières, un diagnostic de toutes les filières et l'analyse des perspectives de leur croissance, ainsi qu'un plan d'actions prioritaire. Il s'articule autour de cinq axes, et son plan d'action poursuit six objectifs stratégiques²⁶⁸.

Construite fondamentalement sur l'objectif du plein emploi et de satisfaction de la demande interne du pays, la stratégie algérienne de développement a montré les limites d'un projet de politique agro-alimentaire indépendante et donc celles de l'engagement pour un seuil de sécurité d'approvisionnement relativement fiable des besoins alimentaires de la population²⁶⁹. Par ailleurs, l'aggravation des problèmes alimentaires internationaux a mis à nu les limites des politiques

²⁶² <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/174/8/1/9320>

²⁶³ Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000 <https://om.ciheam.org/om/pdf/b14/CI960045.pdf>

²⁶⁴ Agroligne : L'Agroalimentaire dans les pays du Maghreb : L'Algérie, un marché à investir 2017, <https://www.agroligne.com/>

²⁶⁵ Problématique du Développement des Industries Agroalimentaires en Algérie <https://euijournal.org/index.php/esi/article/view/4999/4803>

²⁶⁶ Les premières assises nationales des industries agroalimentaires: Cap sur l'industrie agroalimentaire, revue Industrie Algérie, n° 01, janvier 2011, p41.

²⁶⁷ Table ronde sur l'agro-industrie: Aboutir à un véritable marché commun africain, revue "Industrie Algérie", publication trimestrielle du MI-PME-PI, avril 2011, numéro spécial, p20.

²⁶⁸ Voir détails sur les objectifs et axes autour desquels s'articulent la stratégie et son plan national de développement des IAA in [L'industrie agroalimentaire en Algérie: Etat des lieux et ... - ASJP, https://www.asjp.cerist.dz](https://www.asjp.cerist.dz) by AAH Abdelhakim — www.kpmg.com/dz .
17 -Rapport sur les premières assises nationales des industries agroalimentaires, op-cit, p34. 18 -Publi-dossier, supplément au MOCI...

²⁶⁹ Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000 <https://om.ciheam.org/om/pdf/b14/CI960045.pdf>

nationales suivies depuis un demi-siècle, non seulement, en raison des stratégies développées mais aussi, souvent à cause des conditions de mise en œuvre des actions programmées, de l'adhésion et des capacités des acteurs²⁷⁰. Il faut aussi citer dans ce contexte, le Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) 2014-2021 qui avait pour priorité de conforter le développement et la diffusion de systèmes de production performants à différents niveaux la fois : économique, environnemental, sanitaire et social et s'articule autour des principes d'autonomie, de compétitivité, de diversité...²⁷¹. Le PNDAR constitue également une démarche devant assurer les synergies entre les exploitations agricoles, unités économiques de base mais aussi entités ayant des fonctions sociales et environnementale importantes, les pouvoirs publics et les investisseurs et autres acteurs économiques, dans le respect des vocations et spécificités des écosystèmes et espaces ruraux.

(2) Pour le sous-secteur du textile: Score= 2 ; Score pondéré= 0,12

En 2010, afin de réanimer la production textile algérienne, le gouvernement a mis en place un plan de relance du secteur en y injectant deux milliards de dollars. Le plan de relance visait la modernisation des matériels et équipements devenus obsolètes, datant parfois de l'ère coloniale, l'amélioration de la situation financière des entreprises, l'encouragement de l'investissement productif, et l'apport d'une série de partenariats avec des opérateurs étrangers²⁷². La volonté des autorités algériennes de mettre en œuvre des politiques et des réglementations pour promouvoir le secteur des textiles, de l'habillement et des cuirs s'exprime sous plusieurs formes et à différentes périodes avec pour souci de rendre l'outil de production performant à travers diverses initiatives et programmes pour ne citer que la création des Fonds de Promotion de la Compétitivité Industrielle (FPCI), les avantages accordés aux investisseurs et avec partenariat et les aides à l'exportation et le soutien par des Fonds de Garantie des Crédits à la PME (FGAR). Dans le même esprit, les opérateurs économiques algériens sont à la recherche de formules pour relancer la filière des textiles et ses riches créneaux qui peuvent être d'un grand apport à l'Algérie en matière d'exportation et d'investissement. En effet, disposant de puissants atouts, le secteur du Textile en Algérie est un secteur stratégique porteur d'avenir qui permettrait d'atteindre un effectif de 2 milliards d'euros d'exportation Textile-Habillement à l'horizon 2022. Selon les statistiques et les plans d'actions proposés par les experts de la filière, il ressort que suite aux efforts fournis par l'état afin de redynamiser, les industries textiles, bonneterie et confection ont grimpé de près de 12%²⁷³.

Pour continuer cette progression, l'industrie des cuirs et chaussures en Algérie a réalisé un «partenariat solide» selon la règle 51-49% avec des entreprises étrangères notamment italiennes ou Turques pour le transfert de technologie et de savoir-faire dans cette branche industrielle, ce qui contribuerait largement à satisfaire le marché national qui se caractérise par une demande assez forte en produits de qualité et des besoins non satisfaits (4%) et d'ouvrir les portes du marché international. Une attention spéciale a été portée à la formation avec un investissement de 200

²⁷⁰ Problématique du Développement des Industries Agroalimentaires en Algérie <https://eujournal.org/index.php/esj/article/view/4999/4803>

²⁷¹ Voir plus pour les objectifs et orientations stratégiques à <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-developpement-agricole-et-rural-pndar-2014-2021>

²⁷² Tafouk W., Yetou K., 2016. Réflexion sur le secteur du textile et habillement en Algérie « comment freiner les importations et encourager la production nationale ?

²⁷³ <https://www.textyle-expo.com/textile-algerie.php#:~:text=Les%20entreprises%20Alg%C3%A9iennes%20du%20textile,vis%20son%20importance%20et%20la>

millions de Dinars sur le capital humain²⁷⁴. En 2021, un comité de concertation et de dialogue social de la filière «Cuir et textile» a été installé en vue de relancer le secteur du textile et la consultation entre les principaux acteurs, à savoir le ministère de l'Industrie et l'UGTA, d'identifier les problématiques et les difficultés qui entravent le développement de la filière et de trouver des solutions et de mettre en place une démarche pour assurer la pérennité de ses activités²⁷⁵.

(3) Pour le Sous-secteur des TIC: Score = 1 ; Score pondéré = 0,16

Sur le plan mondial, malgré la multiplication des investissements en Algérie, l'effet de levier économique des TIC n'arrive toujours pas à suivre. L'indice de la préparation aux technologies NRI mentionne le 98^{ème} rang parmi les 121 pays étudiés. Les quelques places gagnées entre 2017 et 2019 ne renforce pas la position de l'Algérie numérique. Ces dernières places s'expliquent par la mauvaise infrastructure TIC lui valant la 109^{ème} place, combinée à la 93^{ème} place dans les compétences, la 108^{ème} place dans le rôle joué par l'institution dans la réglementation de l'économie numérique et la 87^{ème} place dans les retombées des TIC sur le reste de l'économie. Les limites dans le cadre réglementaire (111^{ème}) et les insuffisances dans l'environnement des affaires et de l'innovation (108^{ème}), le contenu des données disponibles (108^{ème}) et l'état d'Internet des objets (110^{ème}) entravent sérieusement les capacités positives des TIC²⁷⁶.

Pendant longtemps, et comme n'ont cessé de le montrer les études et les enquêtes, le niveau d'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication par les entreprises algériennes, tous secteurs confondus, était assez faible. En effet, en 2010, 20% seulement des entreprises disposaient d'un outil informatique efficient, 15% possédaient un site internet propre à elles, et 50% ne bénéficiaient pas d'un système comptable adéquat, selon les résultats d'une enquête sur le niveau d'utilisation des TIC par les entreprises algériennes. A la même période, une étude du Centre de recherche en économie appliquée pour le développement indique que l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie se limite à l'acquisition de l'outil informatique et dont l'utilisation est jugée «restreinte». Selon un autre travail présenté par le CREAD lors des rencontres franco-maghrébines d'affaires TIC e-3M Alger 2010 », 81,6% de ces entreprises, relevant du dispositif de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes /ANSEJ, avaient recours à l'utilisation des TIC dans la gestion (acquisition des PC) sans pour autant disposer d'un site web pour l'échange instantanée d'informations et l'archivage. Toutes les données disponibles confirment que beaucoup reste à faire pour ce qui concerne les entreprises. En effet, plus de 500 000 entités sont considérées comme sous-digitalisées même si elles y sont de plus en plus sensibles. 90 % d'entre-elles pensent que leur métier sera affecté par les tendances digitales et 71% investissent moins de 10% dans la transformation technologique, selon le baromètre Deloitte de la maturité digitale des entreprises en Afrique²⁷⁷. Sur la base de ce constat, le ministère de de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de

²⁷⁴ <https://www.textyle-expo.com/textile-algerie.php#:~:text=Les%20entreprises%20Alg%C3%A9riennes%20du%20textile,vis%20son%20importance%20et%20la>

²⁷⁵ <https://ecotimesdz.com/relance-du-secteur-du-cuir-et-textile-en-algerie-seule-la-volonte-politique/#:~:text=Economie%20%26%20finances%20Industries,Relance%20du%20secteur%20du%20cuir%20et,Alg%C3%A9rie%20%3A%20Seule%20la%20volont%C3%A9%20politique%E2%80%A6&text=La%20production%20industrielle%20des%20textiles,7%25%20%C3%A0%20plus%20de%2070%25>

²⁷⁶ Les TIC au centre du développement économique: potentiel facteur d'émergence en Algérie <https://www.asip.cerist.dz/en/downArticle/154/15/1/160135>

²⁷⁷ Zoom sur le secteur des TICs en Algérie http://www.cepex.nat.tn/upload/file_manager/files/Secteur%20TIC%20en%20Algerie.docx

Source : NTIC

l'investissement a lancé alors d'autres enquêtes menées par l'Entreprise de gestion des systèmes d'information (ECOFI) pour affiner l'état des lieux dans le but d'évaluer les méthodes utilisées par les firmes algériennes pour la collecte, l'analyse et l'exploitation des informations nécessaires à la prise de décision et d'exploiter les résultats obtenus pour le développement de la compétitivité des entreprises algériennes. Le programme e-Algérie 2013 mis sur place a eu pour objectifs : 1) soutenir l'appropriation des TIC par les PME, 2) développer les applications pour l'amélioration des performances des entreprises et 3) développer l'offre de services en ligne par les entreprises²⁷⁸.

L'Algérie est dans une phase de transition numérique. Il y a un fort besoin exprimé dans tout ce qui concerne l'économie numérique. De nouvelles opportunités apparaissent avec le nouveau cadre juridique régissant le secteur des communications électroniques et la promulgation de la loi sur le commerce électronique. Par ailleurs, la refonte du cadre régissant le secteur des TIC offre de nouvelles perspectives pour le développement de l'économie numérique. La loi sur les communications électroniques en vigueur met fin au monopole de l'opérateur historique sur la boucle locale et apporte le concept de mutualisation et de co-localisation des infrastructures, la portabilité du numéro notamment. La loi de 2018 sur le commerce électronique a « structuré » cette activité avec ses énormes perspectives de développement dans un cadre juridique spécifique qui régit la relation webmarchand-consommateur. Selon une enquête de Jumia 100% des consommateurs algériens affirment utiliser internet pour prospecter avant de procéder à l'achat et préférer les commandes en ligne afin de gagner du temps²⁷⁹.

La volonté chez l'État algérien de généraliser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication est plus que probante comme en témoigne le progrès prometteur réalisé par certains secteurs ainsi que l'impact positif sur l'amélioration du service prodigué aux citoyen(e)s, outre l'intérêt particulier qu'accorde le Gouvernement aux initiatives innovantes dans ce domaine. Un certain nombre, dont certaines seront citées parmi les plus récentes, est intervenu pour concrétiser la nouvelle vision du gouvernement algérien dans le domaine du numérique, redynamiser l'activité économique dans les domaines de l'innovation, unifier les vues et mettre en place une stratégie unifiée et globale dans le domaine du numérique et utiliser les technologies de l'information et de la communication²⁸⁰. L'État a aussi énormément investi dans le cadre des PNR (programmes Nationaux de recherche) et du Comité National d'Évaluation et de Programmation de la Recherche Universitaire (CNEPRU) sous forme de subventions directes pour appuyer le développement des laboratoires de recherches traitant sur des sujets jugés prioritaires et s'inscrivent dans les stratégies de développement de l'économie nationale.

Avec plus de 90 000 km de fibre optique déployée par l'opérateur historique Algérie Télécom, le maillage se poursuit avec la perspective de dépasser les frontières vers l'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, l'Algérie possède une énergie bon marché qui pourrait permettre au pays d'utiliser des techniques de tri-génération avec le gaz pour une meilleure performance énergétique des data-centers. Du côté des pouvoirs publics, un effort important a été consenti pour la numérisation de

²⁷⁸ Algérie: Enquête sur l'utilisation des TIC par les entreprises <https://www.balancingact-africa.com/news/telecoms-fr/20623/alg%C3%A9rie-enqu%C3%AAt-sur-l'utilisation-des-tic-par-les-entreprises>

²⁷⁹ Zoom sur le secteur des TIC en Algérie http://www.cepex.nat.tn/upload/file_manager/files/Secteur%20TIC%20en%20Algerie.docx Source : NTIC

²⁸⁰ Développement de la numérisation: adoption d'un projet de décret présidentiel ; Novembre 2019 <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/97075-adoption-d-un-projet-de-decret-presidentiel-portant-creation-d-une-agence-nationale-pour-le-developpement-de-la-numerisation>

l'administration qui a abouti à de multiples services comme la carte Chifa (santé) et les papiers d'identité biométriques (passeport, carte d'identité et permis de conduire)²⁸¹. Et cela a continué. Faisant suite à des Assises Nationales de haut niveau qui se sont tenues sous la supervision du Premier Ministre, avec pour objectif d'évaluer le taux de numérisation des établissements et administrations publiques, le décret présidentiel portant création de l'Agence Nationale pour le Développement du Numérique (ANDN) a été signé le 26 novembre 2019. Selon son article 2, le rôle de l'ANDN est chargée de l'élaboration d'une stratégie nationale, de la mise en œuvre et du suivi de cette stratégie et ce avec la contribution de tous les départements ministériels, les instances, le secteur économique et la société civile. Elle a pour mission de mettre sur la table toutes les questions relatives à la numérisation, et plus particulièrement tout ce qui concerne la modernisation des administrations et institutions publiques et de définir les grands contours en matière de promotion de l'utilisation des nouvelles technologies, ce qui permettra l'émergence d'une économie numérique. Selon les autorités compétentes, la création de cette agence intervient également pour consolider les incitations et les facilitations entreprises en faveur de cette catégorie de start-up notamment dans le projet de loi de finances 2020 ainsi que des recommandations de la rencontre nationale organisée en 2019 au profit des start-up.

En effet, dès 2019, les ministères de l'Intérieur et du Travail ont mis en place les mesures qui permettaient aux start-up de bénéficier des locaux de l'OPGI et l'ENPI, dont la consécration d'un quota de 8.000 locaux pour les start-uppers. Le ministre de l'Intérieur lui-même a fait état aussi d'instructions données aux walis à l'effet de contacter les présidents des Assemblées Populaires Communales (P/APC) pour « consacrer des programmes obligatoires au titre du budget pour l'exercice 2020 pour le financement des projets innovants proposés par des start-up à l'effet de prendre en charge les besoins des citoyens et d'améliorer le service public ». Dans ce contexte et pour être en phase avec les avancées que connaît le monde en termes d'écosystème des start-up et réunir le cadre adéquat pour la créativité et l'adaptation les services de la wilaya d'Alger ont procédé, en partenariat avec le Groupe SONATRACH, à la création d'un centre technologique, « un incubateur d'excellence » pour l'ensemble des acteurs activant dans ce domaine des start-up. A cette occasion, plusieurs conventions ont été signées entre les collectivités locales, des entreprises publiques et des start-up de plusieurs wilayas concernant de projets sur les solutions intelligentes en matière de service public local²⁸².

Les pouvoirs publics se soucient aussi de la qualité des services fournis. C'est ainsi que suite à une opération de contrôle et d'évaluation effectuée du 16 février au 12 mars 2020, qui a porté dans une première phase sur cinq (5) wilayas (Adrar, Blida, Constantine, Djelfa et Tlemcen), l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques (ARPCE) a sanctionné financièrement les opérateurs de téléphonie mobile, Djezzy, Mobilis et Ooredoo, pour un montant global de plus de 172 millions de DA pour leur «manquement» aux exigences de couverture et de qualité de service de leurs réseaux 4G. A titre d'exemple, Mobilis n'a atteint qu'un taux de 12.27% à Tlemcen au lieu de 20%, en conformité avec son obligation de couverture. Djezzy a enregistré des manquements dans trois wilayas, à savoir Adrar, Tlemcen et Blida avec respectivement 19,60, 37,04 et 41,64% au

²⁸¹ Zoom sur le secteur des TICs en Algérie http://www.cepex.nat.tn/upload/file_manager/files/Secteur%20TIC%20en%20Algerie.docx
Source : NTIC

²⁸² <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/97613-entree-en-service-avant-fin-2019-de-l-agence-nationale-pour-le-developpement-de-la-numerisation>

lieu de 30, 40 et 70% d'obligation de couverture. Ooredoo a été sanctionné pour un manquement à Blida avec 16,49% au lieu des 20% requis. L'opérateur public Algérie Télécom vient en 2^{ème} position dans les sanctions (après Djezzy) mais les manquements de couverture n'ont pas été publiés²⁸³.

Lors de la 5^{ème} édition de l'Ericsson Day Live 2021, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Économie de la connaissance et des start-up a rappelé la grande importance que l'Algérie accorde à la digitalisation des différents secteurs à travers le développement des infrastructures afin de booster l'économie mais aussi de répondre aux besoins des différents acteurs des TIC et du consommateur algérien. Il a mis l'accent sur la disponibilité du gouvernement qui ne ménagera pas ses efforts pour que ces infrastructures puissent avoir un véritable impact sur l'économie nationale et un retour sur investissement²⁸⁴.

ii. *Les pouvoirs publics apportent-ils un soutien tangible ou peut-on espérer un tel soutien ? Si oui, décrivez et fournissez la preuve de ce soutien. Poids de la question guidée dans le Critère 3 est 30%*

(1) Pour le sous-secteur agroalimentaire: Score= 4; Score pondéré= 0,24

Les pouvoirs publics ont toujours apporté un soutien tangible au secteur de l'agriculture et ses différentes composantes dont la transformation agroalimentaire. Entre autres investissements, il est possible de citer à titre d'exemple, les dépenses publiques pour l'agriculture qui ont représenté en 2013, 18,63 % du PIB contre 7,70 % en 1995. La part de l'agriculture dans les dépenses totales de l'État s'est améliorée de 1,26 point entre ces deux dates (passant de 2,42 % du PIB en 1995 à 3,68 % en 2013). Le financement des différents plans de développement du secteur au cours de la période 2000/2015 a nécessité une enveloppe globale de 1041,28 Mds DA se décomposant en 255,79 Mds DA au titre du budget d'équipement et 785,49 Mds DA au titre des fonds. Les consommations se sont quant à elles élevées au total à 777,06 Mds DA dont 196,11 Mds DA au titre du budget d'équipement et 580,95 Mds DA au titre des fonds²⁸⁵. Parmi les politiques du secteur, il faut noter « la politique de Renouveau Agricole », 2008-2025, et « le plan national d'appui aux industries agroalimentaires », élaboré par le Ministère de l'Industrie et celui de l'Agriculture et du Développement Rural, lancé en 2010²⁸⁶.

(2) Pour le sous-secteur du textile: Score= 2; Score pondéré= 0,12

Afin de permettre à l'industrie du textile, de l'habillement et des cuirs de mieux contribuer à la couverture des besoins du marché national et de retrouver sa place dans le marché international, le Ministère de l'Industrie a accompagné à partir de 2016, plusieurs projets d'abord dans le Public avec la création du joint-venture algéro-turc « TAYAL », inauguré en 2018, et pour ce qui est du Privé, il a soutenu à Adrar la culture de coton (production : 20.000 tonnes /an), en plus d'un certain nombre de partenariats pour la production de la fibre synthétique pour ne citer que le pôle chimique de Hadjar Essoud (Skikda)²⁸⁷.

²⁸³ Dernières actualités des TIC en Algérie <https://www.24hdz.com/category/up-tics/tics/page/6/?amp>

²⁸⁴ <https://www.aps.dz/economie/132226-l-algerie-accorde-une-grande-importance-a-la-digitalisation-pour-booster-l-economie>
Décembre 2021

²⁸⁵ <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137632/document>

²⁸⁶ Agroligne : L'Agroalimentaire dans les pays du Maghreb : L'Algérie, un marché à investir 2017, <https://www.agroligne.com/>

²⁸⁷ Evalliance : Textile et habillement : 2017, <https://www.evalliance.eu/>

Plus concrètement, le gouvernement algérien a pris la décision de soutenir les industries dont celle du textile afin de pouvoir augmenter les parts de la production nationale à 25 %. C'est ainsi que les entreprises du secteur ont pu bénéficier de crédits bancaires estimés à 23,5 milliards de DA. Par ailleurs, le Conseil de Participations l'État (CPE) a mis en place un plan d'assainissement du secteur public en approuvant la transformation de ses sociétés du textile en deux grandes entreprises, l'une, regroupant sept sociétés, reste société publique spécialisée dans la production des chaussures et de l'habillement, et devient propriété du ministère de la défense avec un capital de 60% et l'autre, avec une participation à 40% devient une société de gestion des participations des industries de transformation. Elle produit les tenues militaires et ceux des autres corps de l'État²⁸⁸.

(3) Pour le sous-secteur des TIC: Score = 4 ; Score pondéré= 0,24

Depuis l'année 2000, l'Algérie a adopté une politique publique dédiée à la création de zones technologiques dans le but d'encourager l'économie du numérique. C'est dans ce cadre que l'Agence Nationale de Promotion et de Développement des Parcs Technologiques (ANPT) a été mise en place en 2007. Placée sous la tutelle du MPTIC, cette agence se veut l'instrument de l'État en matière de conception et de mise en œuvre de la politique nationale pour la promotion et le développement des parcs technologiques. La première réalisation de l'ANPT a été la construction du premier parc technologique, le cyberparc de Sidi Abdellah, cité précédemment et qui est opérationnel depuis 2009. Au cœur de l'écosystème TIC en Algérie, il offre des incitations aux entreprises qui opèrent dans le domaine des technologies de l'information. Son bâtiment multi-locataires héberge une grappe de trente-cinq entreprises et accueille l'unique centre d'appel d'ATM Mobilis qui compte deux cents emplois. Il est connecté au réseau de fibre optique et offre à ses locataires des connexions Wimax, XDSL, FTTX et wifi. Le parc dispose d'un immeuble incubateur opérationnel depuis mai 2010. Actuellement, plus de treize entreprises y sont hébergées et soixante-deux porteurs de projets de création d'entreprises y sont accompagnés. L'incubateur assure, également, un appui au profit de quatorze start-up en démarrage d'activité. Sur le volet recherche, le cyberparc accueille le Centre d'Études et de Recherches des TIC (CERTIC) dont la mission est de fédérer l'ensemble des études et de la recherche dans ce domaine. L'ANPT a également mis en œuvre un plan de développement quinquennal 2010-2014 pour la mise en place de trois autres parcs technologiques régionaux à Ouargla, Annaba et Oran. Dans le cadre de sa mission d'encouragement de l'entrepreneuriat et de l'innovation, l'ANPT a décidé d'implanter, en parallèle aux parcs régionaux, des incubateurs et des pépinières d'entreprises au sein des universités. C'est une option stratégique qui a visé le développement d'un écosystème d'innovation et d'entrepreneuriat et une plus grande ouverture des universités sur leur environnement socio-économique. C'est dans cet esprit qu'a été lancés «Technobridge » au sein de l'INTTIC ainsi que l'incubateur de l'Université de Batna.

Pour l'administration électronique, et selon l'e-Government Development Index (EGDI), l'Algérie accuse un retard. Selon ce rapport, l'Algérie est classée 136^{ème} en 2014 sur 193 pays, avec un indice²⁸⁹ de 0,3106 en dessous de la moyenne mondiale (0,4712). En raison de ce retard, la

²⁸⁸ <https://www.djazairss.com/fr/lnr/291929>

²⁸⁹ Ce classement international tient compte de trois critères : l'infrastructure et les réseaux des télécoms, le capital humain et les services en ligne (e-gov, e-participation, open gouvernement data, etc.).

thématique de l'e-gouvernement a été mise au cœur de la stratégie e-Algérie 2013²⁹⁰. Depuis 2000, le gouvernement a lancé différents chantiers pour encourager l'utilisation des technologies de l'information par les administrations et les organismes publics, espérant ainsi opérer une transformation des modes de travail et d'organisation et donner un meilleur accès aux informations aux citoyens. De plus, l'Algérie dispose d'une politique publique pour la confiance numérique qui se fonde principalement sur la mise en place d'un dispositif juridique de protection contre la cybercriminalité et les infractions qui touchent les systèmes d'information soutenue par la loi 09-04 du 5 août 2009 relative à la prévention et à la lutte contre les infractions liées aux TIC. Il faut noter aussi la stratégie e-Algérie qui a été élaborée pour encourager « l'appropriation de l'usage des TIC en vue d'une mutation vers la société fondée sur le savoir et l'économie numérique » et un plan développement quinquennal 2010-2014 qui vise la mise en place de trois autres parcs technologiques régionaux à Ouargla, Annaba et Oran, mis en œuvre par l'ANPT²⁹¹. Plus concrètement, Des investissements importants ont été faits par l'Algérie dans le secteur du TIC. D'après l'édition 2012 du rapport de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) ayant trait au développement de l'économie de l'information, l'Algérie a investi 4 586 millions de dollars en 2011 dans les TIC, dont 144 millions dans le développement logiciel et 228 millions dans les services informatiques. Cependant, des efforts financiers plus importants sont nécessaires, notamment dans le développement des contenus (logiciels et applications), si l'Algérie souhaite tirer avantage de l'économie numérique²⁹².

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications électroniques (ARPCE) est une institution indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée en 2000, avec des amendements relatifs à la poste et aux communications électroniques en 2018. Comme son intitulé l'indique, elle a pour mission de favoriser le développement des secteurs de la poste et des communications électroniques. L'ARPCE a obtenu le sceau WebTrust²⁹³ for Certification Authority pour ses activités d'Autorité Économique de Certification Électronique (AECE). Cette certification est une étape clé pour l'instauration d'un climat de confiance numérique essentiel à la mise en œuvre des projets de digitalisation et de transformation numérique dans la branche économique en Algérie²⁹⁴. L'AECE encadre l'activité de certification électronique dans les échanges électroniques entre les entreprises, entre l'entreprise et le citoyen et entre les citoyens et ce via le suivi et le contrôle des prestataires de services de certification électronique qui fournissent les services de signature et de certification électroniques au profit du public. Elle est chargée du suivi et du contrôle des Prestataires de Services de Certification Électronique, est l'un des principaux acteurs dans le développement d'une économie numérique en Algérie, et ce en délivrant des autorisations et des certificats électroniques aux Prestataires de Services, lesquels fournissent à leur tour les

²⁹⁰ http://www.ipemed.coop/adminipemed/media/fich_article/1437049773_IPEMED%20-%20Les%20TIC%20au%20Maroc,%20en%20Algerie%20et%20en%20Tunisie_2014.pdf

²⁹¹ IPEMED : Les TIC au Maroc, en Algérie et en Tunisie 2014, <http://www.ipemed.coop/>

²⁹² http://www.ipemed.coop/adminipemed/media/fich_article/1437049773_IPEMED%20-%20Les%20TIC%20au%20Maroc,%20en%20Algerie%20et%20en%20Tunisie_2014.pdf

²⁹³ WebTrust est un référentiel destiné aux autorités de certification permettant d'accroître la confiance des consommateurs concernant le commerce et les transactions électroniques ainsi toute autre application PKI (Public Key Infrastructure). Il repose sur un ensemble de principes et de critères couvrant plusieurs volets notamment la sécurité physique et logique, l'intégrité, la disponibilité, la confidentialité ainsi que la protection des données personnelles.

²⁹⁴ <https://www.mpt.gov.dz/fr/content/r%C3%A9gulateur>

services de signature et de certification électroniques au profit du public, permettant d'effectuer diverses transactions électroniques d'une manière sécurisée et fiable²⁹⁵.

Plusieurs barrières ont freiné pendant longtemps le développement des autoroutes de l'information dont il faut citer en premier les infrastructures (la bande passante du Cerist est bien en dessous des normes internationales) puis l'équipement avec l'utilisation d'un matériel informatique obsolète et des prix exorbitants pour des ordinateurs plus modernes. Cependant, le gouvernement a pris les décisions qui s'imposaient dès le début des années 2000 pour ne citer que le lancement de l'ADSL²⁹⁶ au début des années 2000 comme indiqué précédemment. Cet autre acquis s'est inscrit dans un cadre de concertation favorisant la vulgarisation et la promotion de l'accès pour tous (ou du moins le maximum possible) à internet. Il s'est agi de mettre en œuvre une stratégie en faveur du développement économique du pays à travers les différents secteurs²⁹⁷. Bien plus, la création à Alger du premier parc technologique « le Cyberparc de Sidi Abdallah » s'est inscrite dans le cadre de la stratégie nationale visant à édifier une Société de l'Information et accélérer la transition de l'Algérie vers une économie du savoir. Projet stratégique d'envergure nationale, le Cyberparc de Sidi Abdallah est à la fois un catalyseur du secteur des TIC et un propulseur de l'innovation. Le Cyberparc d'Alger est conçu dans un cadre large qui comprend à la fois des objectifs spécifiquement sectoriels ainsi que des objectifs plus larges de développement économique. C'est un parc technologique concurrentiel de classe mondiale offrant une infrastructure de pointe et des services aux entreprises et institutions TIC²⁹⁸.

Un autre exemple du soutien des pouvoirs publics au secteur des TICs de la promotion de l'innovation technique, numérique et technologique est celui du premier accélérateur « dar-tech ». En effet, considérant comme impératif de doter le climat de travail des startups d'espaces permettant de booster et d'accélérer l'innovation, le ministère délégué auprès du Premier ministre en charge de l'Économie de la connaissance et des startups a livré au parc Dounia à Alger, « Dar-Tech » le premier accélérateur public de startups vers la fin 2020. Premier du genre en Algérie, cet accélérateur se veut un carrefour pour l'innovation technologique et s'appuiera sur une plateforme de données numériques incluant les renseignements des opérateurs nationaux et étrangers ainsi que les différentes parties prenantes dans l'accompagnement des porteurs de projets. Outre les entreprises innovantes, les porteurs de projets nécessitent également des espaces et des moyens à même de promouvoir leur innovation et aplanir les difficultés et entraves qu'ils peuvent rencontrer sur le terrain. Les incubateurs sont appelés à développer les idées proposées par les porteurs de projets qui seront accompagnés pour cristalliser le projet en une période de 9 mois. Les porteurs de projets s'orientent, par la suite, vers les accélérateurs pour chercher ensemble les moyens de financement du projet pour 2 ou 3 années suffisantes d'ailleurs pour traduire l'idée sur le terrain. Il est prévu que le secteur de renforcer par d'autres projets d'accélérateurs similaires à travers plusieurs wilayas du pays²⁹⁹.

²⁹⁵ <https://aece.dz/>

²⁹⁶ Asymmetrical Digital Subscriber Line

²⁹⁷ Place de l'Algérie dans le monde des TIC, <https://manifest.univ-ouargla.dz/archives/facult%C3%A9-des-sciences-economiques,-des-sciences-commerciales-et-des-sciences-de-gestion-fsescsg/204-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%AC%D8%A7%D8%B1%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%83%D8%AA%D8%B1%D9%88%D9%86%D9%8A%D8%A9-15%D9%8817-%D9%85%D8%A7%D8%B1%D8%B3-2004/1888-place-de-l%E2%80%99alg%C3%A9rie-dans-le-monde-des-tic.html>

²⁹⁸ <http://wikimapia.org/14207614/fr/Cyber-Parc-Sidi-Abdallah>

²⁹⁹ Livraison prochaine de « Dar-Tech » premier accélérateur public de startups, 2020 <https://www.24hdz.com/dar-tech-accelereur-startups/>

Enfin, nul ne peut nier que les autorités compétentes font tout pour pallier aux difficultés auxquelles le secteur des TIC peut faire face, mais il est admis aussi qu'elles doivent faire un plus par rapport aux appels à la révision du cadre fiscal et juridique pour ne citer à titre d'exemples que les contraintes rencontrées par les acteurs de l'e-commerce et le-paiement en Algérie, nouveau service qui nécessite la révision du cadre juridique du commerce électronique, notamment la loi 18-05 du 10 mai 2018, en tenant compte des évolutions intervenues. Une autre préoccupation soulevée par le Groupement Algérien des Acteurs du Numérique (GAAN) concerne le taux de 19 % de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) institué sur les opérations de commerce électronique dans le cadre de la loi de finances 2022, alors qu'il était de 9 % auparavant. Cette disposition est contraire la vision politique sur le secteur des TIC et à l'opposé de ce qui devrait être fait pour encourager le e-commerce et peut renforcer le marché parallèle sur Internet³⁰⁰.

b) Disposition des acteurs de la chaîne, des pouvoirs publics, des donateurs et des organisations à évoluer, à collaborer et à harmoniser les interventions

i. Quels sont les donateurs/organisations d'aide, prêts à collaborer ? Poids de la question guidée dans le Critère 3 est 10%

En fait, il s'agit plus de partenariat que de donations ou de financements.

(1) Pour le Sous-secteur agroalimentaire: Score = 4; Score pondéré = 0,08

Les capacités et le potentiel de l'industrie agro-alimentaire appellent une multitude de partenariats dont le plus important est celui de l'Algérie avec l'Union Européenne. En effet, l'UE représente 49,2% des importations et 68,3% des exportations algériennes. C'est en 2017, que la coopération algéro-européenne a été cadrée avec le lancement du Programme d'Action pour le Développement Rural et de l'Agriculture en Algérie (PAP-ENPARD-Algérie). D'un montant de 20 millions d'euros financé à parts égales entre l'Algérie et l'Union Européenne, le programme vise à appuyer la stratégie de diversification de l'économie algérienne et de redynamisation des territoires ruraux par des activités productives en vue de l'augmentation des revenus et de l'emploi³⁰¹.

Il est possible de citer à titre d'exemple, le « Programme d'Appui au Secteur de l'Agriculture, y compris dans la gestion de l'eau, l'agro-industrie et la pollution agricole (PASA) », qui est cofinancé par l'Union européenne (UE), le Ministère Fédéral Allemand pour la Coopération Économique et le Développement (BMZ) et l'agence d'exécution française Expertise France (EF) à la hauteur de 16 550 000 euros. Le programme a été mis en œuvre d'octobre 2018 pour être clôturé en septembre 2022.

Dans le cadre de la coopération avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), la coopération allemande par l'intermédiaire de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, l'agence d'exécution allemande et Expertise France (EF), l'agence d'exécution française soutiennent la mise en œuvre du PASA en partenariat avec l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie (INRAA)³⁰². Le PASA a adopté et adapté une stratégie qui répond aux besoins spécifiques des femmes tout en s'assurant que ces dernières bénéficient des activités mises en œuvre, au même titre que les hommes. Pour cela, il s'est agi notamment du

³⁰⁰ <https://www.aps.dz/economie/134477-paiement-par-internet-plus-de-7-8-millions-d-operations-effectuees-en-2021#:~:text=ALGER%20%2D%20Plus%20de%207%2C8,de%20la%20mon%C3%A9tique%2C%20Madjid%20Messaoudene.>

³⁰¹ <https://www.djazagro.com/Le-salon/Le-marche-algerien>

³⁰² <https://pasa-algerie.org/>

recours à un matériel audio-visuel pédagogique ou de sensibilisation pour pallier l'obstacle de l'analphabétisme et à des formations de proximité sur le terrain par les conseillers agricoles dont ont bénéficié des centaines d'oléicultrices et d'oléifactrices ne pouvant pas se déplacer, ainsi être. Parmi elles, certaines femmes seront identifiées et accompagnées pour devenir elles-mêmes des oléicultrices-relais, capables de diffuser sur le terrain les bonnes pratiques et d'appuyer leurs pairs³⁰³.

Cependant, c'est la Chine qui est le 1^{er} fournisseur de l'Algérie (16%), devant la France (10,5%), l'Italie (9,4%), l'Espagne (7,6%), l'Allemagne (6,6%), les États-Unis (5,3%), la Turquie (4%), l'Argentine (2,5%), la République de Corée (2,3%), le Brésil (2,2%).

(2) Pour le **sous-secteur du textile** : Score= 2 ; Score pondéré= 0,04

Quatre à cinq accords pour autant de projets dans la production de textile ont été signés dès 2016 entre des opérateurs privés et publics, avec l'éventualité d'intégrer des partenaires étrangers, pour objectif d'offrir aux citoyen(ne)s algérien(ne)s des produits de qualité tout en allant chercher des marchés à l'extérieur. L'intérêt de ce type de partenariat repose sur la complémentarité des deux secteurs public et privé qui ont tout à gagner pour ne citer que le marché de 4 milliards de dollars en Algérie mais demeure très peu exploité. En fait, cette initiative (privé-public) a eu lieu à un moment où les entreprises étaient en phase et prêtes pour ce genre de jumelage dans la cadre de plans de développement dont certains étaient en cours, et d'autres déjà réalisés³⁰⁴. Le partenariat international, quant à lui, constitue un axe stratégique dans le développement de la filière du textile. Le meilleur exemple est le complexe de Relizane pour la production de fil, projet fruit d'un partenariat algéro-turc qui est destiné à couvrir une grande partie du marché national et 60% de sa production à l'exportation³⁰⁵ sachant que ce partenariat a aussi permis la réouverture des sept complexes du textile, ceux de Draa Ben Khedda, Souk Ahras, M'sila, Batna, Tlemcen, Sebdou et Bejaïa.

En mars 2021, le ministre de l'industrie a lancé une série de réunions avec les représentants de cinq organisations patronales la Confédération Générale des Entreprises Algériennes (CGEA), la Confédération Algérienne du Patronat Citoyen (CAPC), la Confédération Nationale du Patronat Algérien (CNPA), de la Confédération des Industriels et Producteurs Algériens (CIPA) et de l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP)³⁰⁶ avec pour objectif de lancer une concertation avec les investisseurs et les opérateurs économiques afin de les impliquer dans la démarche de relance industrielle et plus particulièrement pour le secteur des textiles qui est l'un de ceux qui ont fait face au plus d'aléas³⁰⁷. En septembre 2021, un avant-projet de loi relative au Partenariat Public-Privé (PPP) élaboré par le secteur des finances, a été examiné par le gouvernement algérien. Il s'inscrit dans le cadre des chantiers prévus dans son Plan d'action. Son objectif est d'établir une nouvelle forme de relation contractuelle liant le secteur public au secteur privé, comme « une alternative

³⁰³ <http://pasa-algerie.org/journee-internationale-de-la-femme-rurale-comment-garantir-une-pleine-participation-des-femmes-au-programme-pasa/>

³⁰⁴ Des partenariats public-privé pour relancer le textile <https://dzayer24.com/des-partenariats-public-privé-pour-relancer-le-textile-56e798a9ac2e4c64235b0a32-a>

³⁰⁵ Des partenariats public-privé pour relancer le textile <https://dzayer24.com/des-partenariats-public-privé-pour-relancer-le-textile-56e798a9ac2e4c64235b0a32-a>

³⁰⁶ Voir aussi <http://elmouchir.caci.dz/category/15/150/15006/1500609/> et Catalogue des Associations Professionnelles & des *Organisations Patronales*, <https://www.industrie.gov.dz/IMG/asso-pro.pdf>

³⁰⁷ Bacha tient des réunions avec les représentants d'organisations patronales <https://www.aps.dz/economie/118673-bacha-tient-des-reunions-avec-les-representants-d-organisations-patronales>

prometteuse" dans le financement des projets d'infrastructures économiques et sociales en mesure de générer des ressources financières à travers leur exploitation. Selon la même source, le PPP devrait permettre aussi de « bénéficier des capacités financières, managériales et du savoir-faire du secteur privé et de garantir contractuellement l'effectivité des services ainsi que leurs fournitures dans les délais et avec la qualité requise tout en maintenant le caractère public des infrastructures réalisées dans ce cadre »³⁰⁸.

(3) Pour le sous-secteur des TIC : Score= 3 ; Score pondéré= 0,06

En Algérie, il existe plusieurs espaces de concertation, de recherche et d'activités centrés sur les TIC qui rassemblent les différents acteurs du marché à savoir, les entreprises privées et publiques, les établissements d'enseignement et de formation, les instituts de Recherche & Développement, les groupes de réflexion et sociétés d'études de marché, les services aux entreprises, incubateurs d'entreprises, les centres de conférence, hôtel de classe internationale, dans le but de créer des synergies grâce à la proximité et aux interactions entre les membres de la grappe des TIC³⁰⁹. On peut citer principalement le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication³¹⁰ (MPTIC), l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques, le Centre d'Études et de Recherche en Information Scientifiques et Techniques et le Centre de Développement des Technologies Avancées...

Il faut rappeler aussi que le 17 novembre 2015, une convention a été signée pour la mise en place du cluster TIC par un certain nombre d'entreprises algériennes du secteur des technologies de l'information et de la communication avec l'Agence nationale de promotion des parcs technologiques (ANPT). À sa création, le cluster TIC regroupait 32 entités, dont une vingtaine d'entreprises publiques comme Algérie Telecom, Mobilis, et d'autres privées, comme Condor ainsi que des start-up actives dans le domaine du web, du développement des logiciels, de la production électronique et de la géolocalisation. Cette initiative a été motivée par le besoin qu'ont ressenti ces entreprises de se regrouper pour développer l'économie numérique en Algérie, et ont décidé de rassembler certains efforts et d'être une force de proposition. Il est hébergé dans les locaux du Cyberpark de Sidi-Abdellah³¹¹.

En décembre 2020, l'opérateur public Algérie Télécom a élaboré un nouveau cahier de charges qui « met en avant leurs spécificités en simplifiant les dossiers et les procédures, et donne plus de clarté et de lisibilité par rapport au besoin du secteur public » pour faciliter l'accès des start-up TIC aux marchés publics. Présenté lors d'une réunion avec le ministre de la Poste et des Télécommunications, et le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Microentreprises, ce nouveau cahier de charges a mis fin aux diverses clauses discriminatoires contenues dans l'ancien et ouvre la porte aux jeunes Tech-entrepreneurs. Plus de 2300 microentreprises TIC s'étaient déjà inscrites sur le nouveau portail électronique Safqatic, lancé cinq mois plus tôt par le département concerné dans l'optique d'instaurer la transparence et les règles de probité pour l'accès à la commande publique et le suivi des marchés³¹². Un autre bon exemple de

³⁰⁸ Gouvernement: un avant-projet de loi relative au partenariat public-privé examiné, 30 Septembre 2021

<https://www.aps.dz/economie/128181-gouvernement-un-avant-projet-de-loi-relative-au-partenariat-public-privé-examine>

³⁰⁹ <http://wikimapia.org/14207614/fr/Cyber-Parc-Sidi-Abdellah>

³¹⁰ Il faut savoir que ce secteur a souvent changé de portefeuille et d'intitulé comme certainement observé tout au long de ce chapitre

³¹¹ <https://www.agenceecofin.com/gouvernance/1811-33909-algerie-les-entreprises-tic-se-sont-regroupees-pour-former-un-cluster>

³¹² <https://aita.dz/algerie-telecom-a-elabore-un-nouveau-cahier-de-charges-pour-faciliter-l'accès-des-start-up-tic-aux-marchés-publics/>

coopération entre les différents acteurs de la CV est le projet de « Dar-Tech », premier accélérateur public de startups, devant être livré fin 2020, a été réalisé par le Groupe SONATRACH et la wilaya d'Alger, une administration publique et une entreprise citoyenne contribuant à l'effort national de promotion des startups et des compétences. Une fois prêt, cet accélérateur s'érigera en un espace de débat d'idées et un carrefour réunissant les propriétaires d'accélérateurs et incubateurs, des représentant-e-s de banques et centres de recherche et des représentant-e-s d'entreprises publiques et privées qui bénéficieront des nouveaux projets pour optimiser leur rendement. La gestion de ce projet, dont les travaux de réalisation ont débuté en juillet 2019, se fera par une entreprise privée sous l'autorité du département des startups, en charge de l'introduction et de la programmation des renseignements concernant aussi bien les porteurs de projets que les opérateurs concernés³¹³.

ii. *Dans quelle mesure le secteur sans but lucratif est-il présent et utilisable dans la CV. Poids de la question guidée dans le Critère 3 est 10%*

(1) Pour le sous-secteur agroalimentaire : Score= 1 ; Score pondéré= 0,02

Comme tous autres secteurs industriels, le sous-secteur de l'IAA bénéficie d'un certain nombre de partenariats avec des organisations professionnelles, patronales ou syndicales qui lui permettent de se renforcer, d'améliorer ses interventions et son rendement de même que son accès aux marchés aussi bien au niveau national qu'international. Toutefois l'utilisation de ces organisations dans la chaîne de valeurs nécessite un peu plus d'efforts pour être plus bénéfique au secteur.

Les organisations de la société civile algérienne sont très actives. Elles ont commencé à se développer à partir de la fin des années 80 avec l'ouverture du paysage politique et ont accentué leur engagement et leur travail lors de moments difficiles que traversaient le pays à partir du début des années 90 avec le terrorisme pour apporter leur appui aux femmes surtout parmi les plus vulnérables, comme c'est le cas des femmes dans les zones rurales. Il faut souligner que les associations féminines ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement socio-économique des femmes rurales ne sont pas nécessairement issues de ce milieu. Pour exemple, l'Association Nationale « Femme et Développement Rural (ANFEDR) a réhabilité des infrastructures socio-éducatives et socio-économiques de la commune de Bordj T'har, dans la wilaya de Djidjel. En plus des actions de réhabilitation (cantine, salle de soins, école et centre de formation pour jeunes filles), l'association a aidé à la plantation d'arbres fruitiers par l'octroi de 18 600 plants de pommiers, oliviers, pruniers et poiriers au bénéfice de 650 familles avec réalisation de trois points de captage d'eau. Il y a eu également une remise de 560 ruches pleines avec hausses pour au profit de 72 femmes avec l'outillage apicole, le traitement, le sucre pour nourrir les abeilles et les extracteurs. Les bénéficiaires ont aussi été ciblées par des actions d'encadrement technique spécialisé dont une formation en apiculture et en suivi des vergers et des ruches. Un autre exemple est celui de l'association espagnole « le CERAI » qui a mis en réseau sept associations qui travaillent pour la femme rurale réparties en trois noyaux géographiques d'action : Le noyau Ouest composé de quatre associations, Tamari, association pour la promotion de la femme rurale de la wilaya d'Oran, APPEPT, Association pour la Propreté, Protection de l'Environnement et de la Promotion du Tourisme Oran, association Chougrani Aprosch d'Oran, APFFH, Association pour la Promotion de la Femme et la Fille

³¹³ Livraison prochaine de « Dar-Tech » premier accélérateur public de startups, 2020 <https://www.24hdz.com/dar-tech-accelérateur-startups/>

Hachémite d'El Hachem, Mascara. Le noyau Djelfa, Assala de Djelfa, AWSTPF, Association de Wilaya Sciences et Travail pour la Promotion de la Femme de Messaad³¹⁴.

(2) Pour le **sous-secteur du textile** : Score= 1 ; Score pondéré= 0,02

Le secteur du Textile en Algérie est un secteur stratégique porteur d'avenir qui dispose de puissants atouts, qui pourraient permettre d'atteindre milliards d'euro d'exportation Textile-Habillement à l'horizon 2022 selon les statistiques et les plans d'actions proposés par le gouvernement et les experts de la filière. Cela aurait une chance d'être réalisé à la condition d'une utilisation concrète et sincère du partenariat public-privé et de ses différentes composantes pour ne citer que les organisations patronales et syndicales ainsi que les chambres de commerce.

(3) Pour le **sous-secteur des TIC** : Score= 4; Score pondéré= 0,08

En Algérie, il existe plusieurs programmes qui visent le renforcement et le développement du secteur des TIC pour ne citer que le programme du Fonds Spécial de Développement des Régions du Sud (FSDRS) qui a élaboré le schéma directeur 2010-2020 des 14 wilayas des hauts plateaux, ou encore le programme d'appui aux PME/PMI et à la maîtrise des TIC. Il faut toutefois noter aussi l'émergence d'associations œuvrant dans le secteur des TIC dont on peut citer l'Association Algérienne des Technologies de l'Information (AITA) qui a été initiée en 2004 dans le but de promouvoir les TIC en Algérie. Nationale, AITA est constituée d'acteurs exerçant dans le domaine des TIC tels: infrastructure, réseau et sécurité, cloud, big data et analytics, backup & recovery, sourcing, outsourcing, consulting & services, formation et maintenance. Composée de 50 membres, avec +1000 Employés dont 70% sont des Diplômés Universitaires. Son volume d'affaires est de +35 MD DZD (270 Million \$), avec +4000 Certifications Techniques. A travers ses différents domaines d'action et d'interventions au niveau national, régional et international, sa mission essentielle est de promouvoir le numérique et de contribuer à l'économie numérique. AITA couvre un large éventail de services en collaboration avec les constructeurs d'équipements informatiques ou télécoms, les intégrateurs, les importateurs/grossistes de logiciels et de matériel, les revendeurs d'équipements informatiques... et tout autre secteur d'activité qui s'intègre dans le concept des TIC. Quatre années après sa création, AITA a décidé d'insuffler un nouvel essor à son action, en se proposant de sensibiliser l'opinion publique sur les enjeux et l'importance des TIC dans la société algérienne, mais également de structurer et d'assainir la profession³¹⁵.

iii. *Les acteurs de la chaîne sont-ils ouverts à la discussion et la coopération ? Pourquoi ? Poids de la question guidée dans le Critère 3 est 20%*

(1) Pour le **sous-secteur agroalimentaire** : Score= 1; Score pondéré= 0,04

Selon une étude de 2016, les acteurs partagent une culture et des valeurs communes mais pas en termes d'actions collectives en collaborant tout au long des projets de développement. La connectivité et la cohérence entre les différents maillons des chaînes de valeurs au sein du secteur agroalimentaire demeure faible et mal structurée mais à fort potentiel de développement³¹⁶. Pourtant, les acteurs de la chaîne semblent avoir évolué depuis en étant actuellement plus ouverts à

³¹⁴ Nadia Ait Zai : Droits fonciers des femmes en Algérie <https://ciddef-dz.com/wp-content/uploads/2021/04/ProprieteFonciere.pdf>

³¹⁵ <https://aita.dz/presentation-2/>

³¹⁶ Bessaoud, J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, W. Khechimi. Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM. 2019, pp.82. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137632/document>

la discussion et à la coopération que ce soit dans le cadre des triparties aussi bien pour le dialogue social ou même la relance sectorielle (secteur public, secteur privé et syndicats) ou dans un cadre de politiques, de financement et/ou de collaboration au sein des chaînes de valeur dans le secteur agroalimentaire. Dans ce contexte, il faut nommer essentiellement les Ministères de l'Industrie, de la PME et de la Promotion des Investissements ainsi que le Centre Technique des Industries Agroalimentaires. La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) joue aussi un rôle leader dans un cette coopération avec le Ministère de l'Agriculture. Les Chambres d'agriculture et de Commerce sectorielles occupent aussi une place assez importante dans cette dynamique.

Bien plus, il semble que les « choses » soient en train de bouger dans le secteur avec un consensus et un engagement quasi-général pour que le secteur se porte mieux. C'est ainsi que, s'exprimant lors d'un colloque, organisé le 13 novembre 2021, à Tizi-Ouzou, sur le thème "la filière agro-alimentaire: entre diagnostic et mécanismes de relance", la présidente de la Confédération Générale des Entreprises Algériennes (CGEA), a estimé que *"le salut de la filière agroalimentaire se situe sur un réel dialogue social économique et sur une écoute attentive et une coordination parfaite entre les différents départements ministériels"* soulignant l'importance d'une *"parfaite coordination" intersectorielle pour la relance de la filière agroalimentaire, citant nommément l'agriculture, les finances, les transports, l'énergie et le commerce*³¹⁷.

(2) Pour le sous-secteur du textile : Score= 1 ; Score pondéré= 0,04

Selon une étude de 2016, portant réflexion sur ce secteur en Algérie, l'industrie du textile se caractérisait par l'absence de travail d'équipe et d'une responsabilité collective pour le développement du sous-secteur mais également l'inexistence d'une politique commerciale et marketing et enfin la concurrence interne (entre filières)³¹⁸ mais les choses ont commencé à changer très vite. C'est ainsi que tout comme pour les autres secteurs en crise, les acteurs de la chaîne textile et autres se sont ouverts à la discussion et à la coopération que ce soit dans le cadre des triparties aussi bien pour le dialogue social, celui de la relance sectorielle (secteur public, secteur privé et syndicats) ou encore celui des politiques, du financement et/ou de la collaboration au sein des chaînes de valeur dans le secteur des textiles, confection, cuir...

En fait, ces acteurs ont très vite compris que la coopération est la seule possibilité pour la renaissance de l'industrie du textile en Algérie. Dans ce contexte, il est possible de citer le complexe TAYAL de Relizane avec sa production révisionnelle de 60 millions de mètres de tissu et 30 millions de pantalons «jeans» par an dont 40% destinés au marché national et le reste à l'exportation à hauteur de 60% coopère avec le groupe GETEX, actionnaire majoritaire. A travers ces deux entités, l'état vise à restructurer durablement l'ensemble des branches textiles et métiers pour voir émerger des milliers de TPE & PME dans la confection et l'habillement, la tannerie et la mégisserie³¹⁹, la chaussure et la maroquinerie, la distribution, l'ingénierie, la formation, les études.... Ce n'est que grâce à la coopération entre tous les acteurs de la chaîne que, ce mégaprojet pourra être

³¹⁷ <https://www.aps.dz/economie/130654-la-relance-de-l-agroalimentaire-necessite-une-parfaite-coordination-intersectorielle>

³¹⁸ Taoufik walid et Yettou Katia, Réflexion sur le secteur du textile et habillement en Algérie « comment freiner les importations et encourager la production nationale ? », 2016. 118P. UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA. <http://www.univ-bejaia.dz/jspui/bitstream/123456789/1506/1/r%C3%A9flexion%20sur%20le%20secteur%20du%20textile%20et%20habillement%20en%20alg%C3%A9rie.pdf>

³¹⁹ La mégisserie désigne la spécialité qui consiste à préparer les petites peaux (agneaux, moutons, chèvres) en vue de leur transformation

«optimisé». Pour rappel c'est aussi grâce à la coopération que la relance des unités de textile³²⁰. Par ailleurs, c'est aussi à l'occasion d'évènements nationaux et internationaux pour ne citer que le Salon International du Textile, Habillement, Cuir et Équipements «TEXSTYLE EXPO »³²¹ que le cercle des acteurs de la chaîne ont l'opportunité de se rencontrer et d'avoir des échanges entre eux et différents autres acteurs tant nationaux qu'internationaux parmi les producteurs de matières premières, fabricants de machines et de produits finis, prêt-à-porter ainsi que les créateurs et les spécialistes en design.

(3) Pour le sous-secteur des TIC : Score= 2 ; Score pondéré= 0,08

Les acteurs du secteur TIC en Algérie sont ouverts à la discussion et à la coopération mais pendant longtemps, comme tous les vœux pieux, cette coopération était ralentie pour ne pas dire pratiquement inexistante à cause de la faible intégration des TIC dans les administrations et les organisations professionnelles et les entreprises et ce, même pour les acteurs locaux individuels. En effet, les pouvoirs publics se contentaient souvent de suivre le développement du sous-secteur, parfois avec un certain retard mais pas avec la dynamique sociale et/ou la réactivité rapide requise et ce, bien qu'il existait divers programmes et initiatives servant à renforcer la coordination entre ces différents acteurs³²². Cependant, là-aussi la situation a beaucoup évolué.

En effet, il existe plusieurs canaux de coopération entre les acteurs de la CV dont certains ont été cités précédemment. Parfois et cela le contexte, cette coopération peut même s'étendre au-delà du secteur, comme ce fût le cas de la pandémie Covid-19. C'est ainsi qu'en décembre 2021, la 5ème édition de l'Ericsson Day Live a été organisée regroupant les acteurs de l'écosystème numérique, dont les représentants des opérateurs fixes et mobiles (Groupe Télécom Algérie, Mobilis, Djezzy et Ooredoo) et du secteur des startups, venus partager leurs avis et recommandations concernant la rapide mutation du marché des télécoms. En effet, le secteur a connu un essor sans précédent, boosté par la pandémie du coronavirus (Covid-19), imposant des exigences d'un mode de consommation nouveau qui a fait exploser la demande en matière de connectivité, de services en ligne, d'outils de collaboration et d'interaction dans la société. Dans son intervention, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Économie de la connaissance et des start-up a estimé que la pandémie de Coronavirus a été « *une opportunité pour l'ensemble des secteurs notamment des start-up de se développer plus rapidement* ». « *La pandémie a été un véritable catalyseur pour l'activité économique et un accélérateur extrêmement important pour la digitalisation tous azimuts* »³²³.

D'autres exemples de coopération méritent d'être rappelés comme celle entre le ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Économie de la connaissance et des start-up et le ministère de la Poste et des Télécommunications, notamment avec le Groupe télécom Algérie qui étudient ensemble comment rentabiliser les investissements dans les infrastructures, comment faire de l'économie digitale un véritable levier de la croissance économique et comment faire pour que les startups puissent développer des solutions dans le numérique et participer activement à la

³²⁰ Draâ Ben Khedda, A Tizi Ouzou, Béjaïa, Batna, Jijel, Sétif, Constantine, Khenchela, Biskra, Djelfa, Laghouat, Saïda, Tissemsilt, Oran, Aïn Témouchent, Tlemcen, Alger, Blida Et Bouira

³²¹ <https://www.algex.dz/index.php/agenda/foires-salons-en-alg%C3%A9rie/332-salon-international-du-textile-habillement-cuir-et-equipements-textstyle-expo>

³²² IPEMED : Les TIC au Maroc, en Algérie et en Tunisie 2014, <http://www.ipemed.coop/>

³²³ <https://www.aps.dz/economie/132226-l-algerie-accorde-une-grande-importance-a-la-digitalisation-pour-booste-l-economie> Décembre 2021

diversification de l'économie nationale et aux exportations³²⁴. Un autre concerne l'accord signé entre Algérie Poste, le Groupement d'Intérêt Économique de la Monétique (GIE Monétique) et la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) qui est entré en vigueur en janvier 2020, un service de paiement électronique a été lancé, au titre de l'interopérabilité entre Algérie Poste (carte dahabia) et le Réseau interbancaire (carte CIB). Cette collaboration vient renforcer le processus de généralisation de l'utilisation des moyens de paiement électronique et devrait permettre à plus de 10 millions de détenteurs/trices de carte monétique de bénéficier du service du paiement en ligne³²⁵. En janvier 2022, l'opérateur Djezzy³²⁶ et l'École Nationale Supérieure d'Informatique (ESI) ont conclu un accord-cadre dont les principaux axes de collaboration portent essentiellement sur la recherche et développement, la formation continue et l'échange de connaissances et de compétences. A travers cette initiative, Djezzy entend apporter sa contribution, en tant qu'entreprise publique économique à la création d'un environnement propice au développement de l'université algérienne en établissant des ponts entre le monde économique et celui de l'enseignement supérieur, précise le communiqué³²⁷.

Section II - Analyse des principaux résultats de la Matrice

Les données de la matrice de sélection ont été évaluées sur une échelle de 1 à 4 selon le degré de réponse apporté par les informations recueillies dans la bibliographie. Ainsi, le tableau ci-dessous résume les scores obtenus pour chaque critère selon la méthodologie de comparaison des sous-secteurs.

Tableau 16 - Résultats des scores par critères de comparaison des sous-secteurs en Algérie

Critères et taux de notation	Score Maximum	Sous-secteur 1 : Agroalimentaire	Sous-secteur 2 : Textiles	Sous-secteur 3 : TIC
Dimension Économique (40%)	1,6	1,4	0,8	1,1
Dimension Genre et Inclusion Sociale (40%)	1,6	0,64	0,48	1,16
Dimension Institutionnelle (20%)	0,8	0,62	0,34	0,52
TOTAL (100%)	4	2,66	1,62	2,78

1. Au niveau de la dimension économique

Le **secteur agricole** a participé à l'économie nationale, en termes de production, avec une proportion de 12,3% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2019. La valeur ajoutée du secteur agroalimentaire qui génère l'équivalent de 19 % de la valeur ajoutée agricole, représente près de la moitié (46 %) de la valeur ajoutée du secteur industriel et 40 % de l'emploi industriel, hors hydrocarbures pour les deux données. De plus, le marché local connaît une forte demande en produits agroalimentaires où l'alimentation représente 45% des dépenses des ménages. En plein développement, l'industrie agro-

³²⁴ <https://www.aps.dz/economie/132226-l-algerie-accorde-une-grande-importance-a-la-digitalisation-pour-booster-l-economie> Décembre 2021

³²⁵ <https://www.24hdz.com/paiement-par-internet-operations-effectuees/>

³²⁶ En janvier 2015, le Fonds National d'Investissement (FNI) prend le contrôle de 51% du capital de la société alors que responsabilité du management de l'entreprise revient au partenaire étranger, le Groupe VEON (anciennement Vimpelcom), 5^{ème} groupe mondial de télécoms, dont le siège est à Amsterdam (Pays Bas), et coté à la bourse de Nasdaq sous le symbole VIP

³²⁷ <https://dia-algerie.com/djezzy-signe-un-accord-cadre-avec-lecole-nationale-superieure-dinformatique-esi/>

alimentaire est la deuxième du pays avec pour rappel, ses 140 000 salariés et ses 17 000 entreprises industrielles, dont 95% gérés pas le secteur privé. L'Algérie est le premier acheteur africain de denrées alimentaires avec 75% de ses besoins assurés par les importations. Toutefois, étant donné le fort potentiel de ce secteur pour bon nombre de ses produits, il existe une forte volonté de développement agricole et rural (20 Mds USD) pour non seulement réduire les importations tout en couvrant les besoins nationaux mais aussi augmenter les exportations.

Dans ce contexte, avec la création de 4 technopoles de 500 industries agroalimentaires et le lancement du Plan National de Développement des Industries Agroalimentaires, le principal résultat attendu est d'augmenter le poids des IAA au PIB (hors hydrocarbures) de 50% à 60%³²⁸. Dans les faits, le secteur des industries agroalimentaires (IAA) a connu une progression vigoureuse au cours de ces 20 dernières années. Il occupe une place de choix dans l'approvisionnement du marché national en produits qui constituent la base du système alimentaire et nutritionnel algérien (farine, semoule, pâtes alimentaires, lait et produits laitiers, huiles alimentaires, tomate industrielle, sucre). Privé à plus de 80%, ce secteur contribue aujourd'hui à hauteur de 50 à 55% au PIB industriel, hors hydrocarbures. Il est le premier employeur du secteur industriel (40% de l'emploi avec près de 150 000 actifs occupés). Ce sont les entreprises des filières « céréales », « lait », « eaux » et « boissons non alcoolisées » qui sont les figures clés de ce paysage³²⁹.

En 2019, la production du **sous-secteur du textile**, représente 0,15% du PIB national et son marché est de l'ordre de 400 millions d'USD, comblé à 96% par des importations. Le textile public algérien est doté de 37 unités de production de supports textiles et de cotonnière. Le secteur privé du textile est doté d'un total de 5 000 unités (60% dans la confection, 20% dans la bonneterie, 19% dans le tissage et finissage, quelques unités de filatures coton et de texturation). En plus des unités spécialisées notamment dans les mégisseries, les tanneries, des PME et des PMI de chaussures et des maroquineries avec une concentration dans les régions de Médéa, Tlemcen et Alger, il existe 3000 ateliers pour l'artisanat caractérisés par une grande diversité de produits. La demande en termes de confection et habillement est de l'ordre de 150 millions d'articles, 30 millions de poids carrés en cuirs et peaux, 50 millions de paires de chaussures qui ont à peine couvert 60% des besoins. En effet, l'estimation de la couverture en Algérie est estimée à 160 Millions DA/an soit 4% qui a quelque peu augmenté en 2019 soit à 10%. Ceci place ce sous-secteur face à une extrême faiblesse de satisfaction de la demande du marché due à ses incapacités propres mais aussi à toutes les concurrences à cause d'un marché ouvert. Toutefois à partir de la deuxième décennie des années 2000, les choses ont commencé à changer grâce aux nouveaux investissements et partenariats du gouvernement.

Enfin, le **sous-secteur des TIC** est considéré comme étant en plein essor. En plus des données présentées au niveau de chaque dimension et les réponses apportées à chaque question de la matrice, les meilleurs indicateurs des progrès faits en Algérie dans le secteur TIC mais aussi sa dynamique pour ne pas dire son effervescence aussi bien au niveau national, régional qu'international à travers l'organisation d'événements stratégiques dont quelques exemples ont été précédemment cités parmi les plus récents³³⁰ mais aussi d'autres en préparation qui donnent une

³²⁸ <https://www.djazagro.com/Le-salon/Le-marche-algerien>

³²⁹ Près de 3 000 entreprises présentes dans l'agroalimentaire, Projet d'appui à l'initiative Enpard Méditerranée, Le Chiffre. d'Affaires on Oct 13, 2020 <https://lechiffredaffaires.dz/pres-de-3-000-entreprises-presentes-dans-lagroalimentaire/>

³³⁰ D'autres peuvent être consultés sur <https://www.aps.dz/algerie/tag/TIC>

idée de la volonté politique et de l'engagement des acteurs de la CV pour faire avancer le secteur des TIC, mais aussi la reconnaissance et la crédibilité que lui accordent de ses partenaires.

Il s'agit en l'occurrence de l'organisation, en mars 2022, du Salon Professionnel sur les Technologies de l'information et de la communication réservé aux décideurs IT, « ICT MAGHREB 2022 »³³¹ qui va accueillir plus de 5 000 visiteurs professionnels et 150 exposants dont les principaux acteurs algériens du secteur des TIC ainsi que 40 % d'entreprises étrangères parmi lesquelles les grandes multinationales. En effet, au-delà des outils et des solutions présentés, l'ICT MAGHREB s'affirme comme une plate-forme de réflexion sur l'actualité et l'évolution des TIC mettant à la disposition des présents, acteurs et décideurs, les grandes tendances du marché, découvrir de nouveaux matériels et solutions IT, opportunités de rencontrer des experts, ainsi que des clients du secteur public et privé en plus des partenariats stratégiques avec des entreprises étrangères, grâce à sa dimension internationale.

Bien plus, la nouvelle plateforme de Matchmaking B2B et Networking, va faciliter mise en relation entre différents groupes tels que les acheteurs et les vendeurs, les entrepreneurs et les investisseurs, etc. Dans ce contexte, 2 000 rendez-vous sont prévus. L'organisation d'un autre salon « Algeria 2.0 Summit » est reprise par le Groupement Algérien des Acteurs du Numérique (GAAN) alors que les procédures administratives restent sous la charge des deux principaux organisateurs, xMedia et Leadersoft. Le salon attend la participation de 30 pays d'Afrique, pour sa 10^{ème} édition, il a été rebaptisé « Digital African Summit » et se tiendra fin mai-début juin toujours à Alger, sous le parrainage des hautes instances du pays, avec plus de 500 participants nationaux et internationaux, sur une superficie d'exposition de 8 000 mètres carrés, comprenant les acteurs de la Tech, les DSI, les délégations économiques, les entreprises de capital-risque, les startups, les managers d'entreprises, les personnalités politiques, les organisations et confédérations patronales et professionnelles. L'objectif des Acteurs du Numérique comme déclare le président de leur groupement est de « ramener des donneurs d'ordre d'Afrique et des Directeurs des systèmes d'information (DSI) afin de concrétiser les objectifs d'exportation des services algériens vers les pays africains »³³². Pendant 4 ans, Algeria Summit 2.0 a été sponsorisé par Facebook qui pourrait être là aussi en 2022.

Les performances de la **Dimension Économique** dans les trois sous-secteurs se présentent comme suit:

Critères et taux de notation	Score Maximum	Sous-secteur 1: Agroalimentaire	Sous-secteur 2: Textiles	Sous-secteur 3: TIC
Dimension économique (40%)	1,6	1,4	0,8	1,1

Au niveau économique, le sous-secteur agroalimentaire a été le mieux noté avec 1,4 point notamment grâce à sa contribution à l'économie 12,3% du PIB et les 40 % de couverture de l'emploi industriel, hors hydrocarbures. Le sous-secteur des TIC est positionné en deuxième place dans la comparaison avec un score de 1,1 et ce, du fait de sa contribution de 4% au PIB. Enfin le sous-secteur du textile s'est attribué un score de 0,8, en raison de sa

³³¹ <https://www.ictmaghreb.com/wp-content/uploads/2021/07/ICTMAGHREB-BROCHURE-FRENCH.pdf>

³³² <https://ecotimesdz.com/contact/>

faible contribution au PIB de 0,15% en 2019, mais aussi sa forte dépendance de l'importation qui comble 96% de la demande du marché local.

2. Au niveau de la dimension genre et inclusion sociale

Les femmes ont une place prépondérante au niveau de la **production agricole** et jouent également un rôle important dans le sous-secteur agroalimentaire mais dans les deux cas en tant que main d'œuvre. C'est ainsi que par exemple, elles sont au premier plan dans la chaîne de valeur « huile d'olive », présentes à toutes les étapes de la production et de la transformation. Toutefois, du fait des représentations sociales, elles accèdent plus difficilement à la formation et font rarement partie d'associations professionnelles.

Au niveau du **sous-secteur du textile**, il est principalement dominé par des femmes qui travaillent en tant qu'ouvrières avec des écarts significatifs dans les salaires par rapport aux hommes, en plus de leur privation de droits sociaux. Pour les femmes entrepreneures, des difficultés d'accès aux crédits, un faible niveau en matière de gestion, une absence de culture commerciale et une absence de formation professionnelle sont observés. Il est à noter également que ni l'effectif des femmes actives ni le nombre des femmes chefs d'entreprises en textile n'est disponible.

Enfin, bien que la discipline **des TIC** se caractérise par la prédominance des femmes dans les promotions universitaires et malgré les divers programmes et initiatives qui leur sont dédiés et leur capacité à renforcer la coordination entre les différents acteurs, leur situation dans ce sous-secteur reste « précaire et floue ». Il faut souligner toutefois que la faiblesse des données aussi bien démographiques ou autres caractéristiques n'a pas permis d'analyser ou d'évaluer leurs rôles, leurs postes, le degré de leur intégration dans le sous-secteur en général ou les entreprises en particulier en tant qu'employées par rapport à l'accès à la propriété de ces entreprises, leur gestion, la prise de décision en tant que cheffes d'entreprises. Il n'a pas été possible de corroborer les déclarations officielles des responsables ministériels en l'absence de donnée statistique.

Les performances de la **Dimension Genre et Innovation Sociale** dans les trois sous-secteurs se présentent comme suit :

Critères et taux de notation	Score Maximum	Sous-secteur 1: Agroalimentaire	Sous-secteur 2: Textiles	Sous-secteur 3: TIC
Dimension Genre & Inclusion Sociale (40%)	1,6	0,64	0,48	1,16

Le sous-secteur des TIC a été le mieux noté avec un score de 1,16 et ce, en raison de la plus forte présence des femmes cheffes d'entreprise dans les services en général et à des postes de responsabilité (40%). Le sous-secteur agroalimentaire se retrouve en deuxième position avec un score de 0,64 notamment par la forte présence des femmes marquée toutefois par un travail précaire, des activités faiblement ou non rémunérées et n'étant pas considérées comme «actives» par une partie de la population. Enfin, avec 0,48, le sous-secteur du textile a le score le plus bas, y-compris à cause de l'importance du secteur informel dans la branche textile-confection. Il est représenté comme regroupant des travailleuses indépendantes mais en réalité ces dernières sont souvent exploitées, aussi bien au sein de leur famille que par leur employeur. Très mal payées, elles ne sont pas affiliées au régime de la sécurité sociale pour celles qui

exercer à domicile pour l'industrie du textile, laquelle fait appel à une main d'œuvre jeune et peu qualifiée.

3. Au niveau de la dimension institutionnelle

L'appui institutionnel pour le secteur **agroalimentaire** en Algérie a été mis en évidence avec le Plan National de Développement des Industries Agroalimentaires qui a été élaboré par les Ministère de l'Industrie et celui de l'Agriculture et du Développement Rural, en 2010 mais également avec la Politique de Renouveau Agricole qui porte une vision jusqu'en 2025. Ces initiatives visent à réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger, en veillant à ce que le marché intérieur soit suffisamment approvisionné et à des prix acceptables.

Le **sous-secteur du textile** en Algérie est marqué historiquement par l'absence de travail d'équipe et d'une responsabilité collective pour le développement du sous-secteur, l'absence d'une politique commerciale et marketing et enfin la concurrence interne (entre filières)³³³ même si la situation a beaucoup évolué et que les acteurs de la CV ont enfin compris l'importance de leur coopération pour sortir le secteur dans l'ornière dans laquelle il se trouvait, pour ne mentionner que le groupe public des textiles et cuirs (GETEX), le complexe TAYAL, l'Association Algérienne pour la Promotion de l'Industrie, l'Association Nationale des Commerçants et Artisans, les ministères directement concernés tels que le Ministère de l'Industrie et celui du Commerce en plus des autres institutions publiques et organisations privées ont bon nombre a précédemment cité. En 2021, et pour relancer le secteur du textile, un comité de concertation et de dialogue social de la filière « Cuir et textile », entre le Ministère de l'Industrie et l'UGTA a été installé. L'objectif est d'identifier les problématiques et les difficultés qui entravent le développement de la filière, afin de trouver des solutions et de mettre en place une démarche pour assurer la pérennité de ces activités³³⁴.

Enfin, pour le **sous-secteur des TIC**, l'Algérie a adopté depuis 2000, une politique publique dédiée à la création de zones technologiques. C'est dans ce cadre que l'Agence Nationale de Promotion et de développement des parcs Technologiques (ANPT) a été mise en place en 2007. De plus, l'initiative de l'e-gouvernement a été mise au cœur de la stratégie e-Algérie 2013 servant à faciliter et encourager l'utilisation des technologies de l'information par les administrations et les organismes. Enfin, l'Algérie dispose d'une politique publique pour la confiance numérique qui s'est basée principalement sur la mise en place d'un dispositif juridique de protection contre la cybercriminalité et les infractions qui touchent les systèmes d'information. D'autres mesures juridiques ont été prises pour renforcer les initiatives et les services dans le secteur comme détaillé plus haut, pour ne citer que le e-commerce. Après un lancement tardif et difficile dans les années 90, l'Algérie a pu voir enfin cette dernière décade des retours sur investissements avec l'évolution du sous-secteur et les progrès accomplis pour ce qui est de son infrastructure, de ses équipements et de ses services ou

³³³ Taoufik wald et Yettou Katia, Réflexion sur le secteur du textile et habillement en Algérie « comment freiner les importations et encourager la production nationale ? », 2016. 118P. UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

<http://www.univ-bejaia.dz/jspui/bitstream/123456789/1506/1/r%C3%A9flexion%20sur%20le%20secteur%20du%20textile%20et%20habillem ent%20en%20alg%C3%A9rie.pdf>

³³⁴ <https://ecotimesdz.com/relance-du-secteur-du-cuir-et-textile-en-algerie-seule-la-volonte-politique/#:~:text=Economie%20%26%20finances%20Industries-Relance%20du%20secteur%20du%20cuir%20et,Alg%C3%A9rie%20%3A%20Seule%20la%20volont%C3%A9%20politique%E2%80%A6&text=La%20production%20industrielle%20des%20textiles,7%25%20%C3%A0%20plus%20de70%25.>

encore de l'entrepreneuriat et startups dans ce domaine. Une politique de l'État qui ne souffre d'aucun doute, cible la numérisation de l'administration et des services publics. Les acteurs du sous-secteur y-compris gouvernementaux soutenus par l'État et par leurs propres motivations, a fait de l'économie numérique son cheval de bataille. Qu'il s'agisse de téléphonie mobile, d'internet fixe ou mobile, le nombre d'utilisateurs/trices a quadruplé et dépasse actuellement le nombre d'habitants du pays. L'usage des TIC est entré dans les traditions de la société algérienne. Beaucoup d'indicateurs sont déjà au vert et même si beaucoup reste à faire, il est certain qu'il n'y aura plus de retour en arrière.

Les performances de la **Dimension Institutionnelle** dans les trois sous-secteurs se présentent comme suit :

Critères et taux de notation	Score Maximum	Sous-secteur 1: Agroalimentaire	Sous-secteur 2: Textiles	Sous-secteur 3: TIC
Dimension Institutionnelle (20%)	0,8	0,62	0,34	0,52

Au niveau de la dimension institutionnelle, c'est le sous-secteur de l'agroalimentaire qui est au 1^{er} rang avec un score de 0,62. Cela renvoie essentiellement à la volonté de l'état étant de garantir la sécurité alimentaire et de réduire la dépendance aux importations et d'appuyer pour ce faire, la mise en œuvre de la politique de renouveau agricole d'ici 2025. Avec un score de 0,52, le sous-secteur des TIC se retrouve 2^{ème} grâce, entre autres, à la mise en place de la politique publique pour la confiance numérique et des dispositifs juridiques de cybercriminalité. Enfin, avec son 0,34, le sous-secteur des textiles s'est placé en dernière position du fait des difficultés majeures qu'il subit depuis deux ou trois décennies, malgré la série de mesures prises et le nombre d'initiatives lancées par les différents acteurs pour y faire face et relancer le secteur.

4. Analyse des résultats & SWOT

Il est important de souligner que des difficultés spécifiques à la phase de collecte des données ont été rencontrées en termes de disponibilité et de cohérence. Les informations sur le sujet en question en Algérie comme dans les autres pays couverts par ce travail sont extrêmement limitées, pour ne pas dire rares. Une complication supplémentaire était due au fait que, lorsqu'elles étaient disponibles, les données trouvées pouvaient être contradictoires, dépassées ou décalées, selon les sources consultées, entravant davantage le processus. Les réponses et les scores cumulés dans la matrice classent les différents sous-secteurs avec une moyenne sur 4 comme détaillé dans le tableau suivant :

Tableau 17 - Scores de l'ACVSG en Algérie

Critères et barème de notation	Score Maximal	Sous-secteur 1 : Agroalimentaire	Sous-secteur 2 : Textiles	Sous-secteur 3 : TIC
Dimension Économique (40%)	1,6	1,4	0,80	1,1
Dimension Genre et innovation sociale (40%)	1,6	0,64	0,48	1,16

Dimension Institutionnelle (20%)	0,8	0,62	0,34	0,52
TOTAL (100%)	4	2,66	1,62	2,78

L'application de la matrice décisionnelle de sélection des chaînes de valeurs sensibles au genre aux 3 sous-secteurs en Algérie (Agroalimentaires, Textiles et TIC) fait ressortir que par rapport aux deux autres sous-secteurs, le sous-secteur des Technologies de l'Informations et de Communication est porteur du plus fort potentiel et à plusieurs niveaux (voir réponses aux dimensions économique et institutionnelle). Toutefois, l'économie numérique bien qu'initée nécessite une attention et des efforts soutenus pour ce qu'elle peut offrir comme possibilités de développement pour les acteurs du secteur et les citoyen-e-s.

Par ailleurs, il est regrettable de noter que, malgré tous les efforts déployés, il a été juste impossible de conduire une consultation avec les acteurs et les parties prenantes concernés et ce, malgré toutes les tentatives et les efforts fournis dans ce sens, y-compris des réunions virtuelles dont l'une a été organisée avec l'aide de la Confédération Algérienne du Patronat Citoyen (CAPC) qui n'a pas ménagé ses efforts. Malheureusement, bon nombre d'entrepreneurs, hommes et femmes, n'ont pas respecté leur engagement. Et de ce fait, seuls les résultats de la recherche documentaire (analyse de situation), et analyse des trois dimensions économique, genre et inclusion sociale et institutionnelle (matrice) ont permis d'aller plus loin dans l'analyse. Les données qui ont semblé le plus crédibles et parmi les plus récentes avec des références précises ont été trouvées dans les médias électroniques dont les Agences de Presse nationale comme l'APS pour l'Algérie.

Afin de consolider et de valider ces résultats, et tout en tenant compte des limites connues de cet outil, un exercice SWOT a été réalisé sur la base des données disponibles de la révision documentaire et collecte des données et des résultats de leur analyse qui ont permis de mettre en évidence les avantages et les inconvénients reflétés par le sous-secteur des Technologies de l'Information et de la Communication en Algérie.

Tableau 18 - Analyse SWOT du sous-secteur des TIC en Algérie

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Un potentiel économique considérable Le renforcement de la coordination entre les différents acteurs Un sous-secteur à caractère transversal impacte tous les secteurs de l'économie La prédominance des femmes dans les promotions universitaires, notamment dans les filières des TIC Divers programmes et initiatives dédiés aux femmes et aux jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Le manque d'accès aux solutions de paiement tels que PAYPAL malgré les initiatives prises pour le paiement en ligne par Algerie Poste (carte dahabia) et le Réseau interbancaire (carte CIB) Absence de statistiques suivies des femmes dans le sous-secteur Peu de données sur la présence des femmes dans le sous-secteur et leur accès aux postes décisionnels dans les entreprises des TIC
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Les perspectives de développement et investissement important de la part de l'état dans l'éducation TIC avec une politique publique dédiée à la création de zones technologiques, qui d'encourage l'économie du numérique 	<ul style="list-style-type: none"> Forte concurrence à l'échelle mondiale dans le sous-secteur TIC Faible pénétration du digital dans les services publics Faiblesse de la numérisation de l'administration et des services publics,

- Plus de 500 000 entités sous-digitalisées, mais de plus en plus sensibles aux tendances du digital
 - Un marché du logiciel prometteur et en croissance grâce aux progrès technologiques faits par le secteur financier – banques et compagnies d’assurances, par les entreprises publiques et la montée en puissance des entreprises privées portées par la volonté du gouvernement de diversifier l’économie et de promouvoir les exportations
 - Les possibilités de développement considérable offertes aux entrepreneurs (créneau de production et marché) et ce, à cause ou grâce à la faiblesse de la digitalisation des services publics
 - L’appui public en matière de politique publique contre la cybercriminalité
- Faiblesse de l’accès aux marchés extérieurs

Conclusions & Recommandations

1. Conclusions

Dès son indépendance, l'Algérie a pris des mesures pour assurer l'égalité devant la loi des femmes et des hommes et un accès égal à l'éducation, à la formation et à l'emploi qui se sont matérialisés par de nombreuses réformes et adhésion aux cadres juridiques internationaux. Toutefois, selon le rapport mondial sur l'écart entre les sexes, l'Algérie se positionne à la 136^{ème} sur 156 pays. Son meilleur score est en matière de taux de scolarité grâce à un classement à la 84^{ème} place. Bien que les taux d'alphabétisation s'élèvent à 87,4% pour les hommes et 75,3 % pour les femmes, avec des taux toutefois nettement plus élevés chez les femmes vivant en milieu rural, il existe des écarts Genre en matière de taux de scolarisation et de niveau d'éducation mais qui ont été comblés pour être en faveur des femmes plus le niveau d'instruction augmente. Le pays obtient un score de 1 qui correspond à l'Égalité parfaite) en matière de taux d'inscription dans l'enseignement supérieur avec 64,4% de filles contre 38,8% de garçon à l'université.

Malgré cette évolution, des inégalités persistent toujours à plusieurs niveaux tels que le taux de participation des femmes à la vie active qui est d'environ 18,7% pour les femmes contre 73,6% des hommes, mais aussi un taux de chômage beaucoup plus important pour les femmes (20,4%) que pour les hommes (9,1%). Cette inégalité est expliquée³³⁵ par la faible mobilité des femmes qui hésitent à s'engager dans une activité loin de leur foyer. L'étude souligne également l'insuffisance d'information sur leurs droits en général et sur les dispositifs mis à leur disposition pour accéder, soit au marché du travail, soit à l'auto-emploi ou encore, à l'entrepreneuriat et ce malgré le mouvement associatif qui fait des efforts pour informer les femmes et vulgariser les dispositifs de soutien.

La persistance des disparités liées au genre sur le marché du travail algérien (un faible taux d'activité et un chômage féminin élevé), en dépit de l'évolution du comportement d'activité des femmes durant ces dernières décennies (recul de l'âge au premier mariage et progression des niveaux d'instruction) est due à une multiplicité de facteurs complexes, notamment socioculturels. De nombreuses femmes qui ont une activité à domicile non rémunérée par exemple dans le secteur agricole, de l'élevage, de la transformation des produits agricoles, du textile, de la confection, etc. Elles ne sont pas considérées comme « actives » par une partie de la population. Le poids des traditions et les contraintes familiales participent également à limiter les possibilités des femmes en matière d'action, de déplacement ou de travail³³⁶. Sur le plan de l'entrepreneuriat féminin, la présence des femmes reste très faible, que ce soit par rapport aux hommes ou par rapport à la proportion de femmes dans l'ensemble de la population.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit ou ne restreint la participation des femmes à la vie politique. Elles jouissent du droit de vote et d'être élue de par la Constitution. Toutefois, les femmes ne sont que peu représentées au sein des assemblées élues. L'Assemblée Populaire Nationale ne compte que 26% de femmes contre 74% d'hommes. De plus, l'accès aux

³³⁵ FES, étude exploratoire sur l'accès des femmes au marché du travail en Algérie, 2016. P.40. <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/algerien/13438.pdf>

³³⁶ https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/mission-and-objectives/features/WCMS_233867/lang--fr/index.htm

postes décisionnels dans la fonction publique reste assez limité même si elles représentent 40,7% de l'effectif total des fonctionnaires en Algérie³³⁷.

La persistance de stéréotypes de genre au sein de la société dans son ensemble, la famille, et les structures politiques, la discrimination, des institutions encore peu sensibles aux réalités auxquelles font face les femmes, un partage inégalitaire des tâches domestiques et de soins non-rémunérées, le manque de ressources (humaines, financières et de temps), l'absence d'infrastructures et de services publics adaptés aux rôles multiples des femmes; la précarité de leur situation professionnelle et l'absence d'égalité salariale ainsi que leur accès limité à la protection sociale sont autant de facteurs déterminants et limitants la participation pleine et effective des femmes dans la sphère publique³³⁸.

Comme précisé précédemment (Chap. 1), à travers la Constitution Algérienne³³⁹, l'État garantit l'égalité entre hommes et femmes notamment par l'article 36. De plus, les réformes du Code de la famille en 2005³⁴⁰ ont consacré le principe de l'égalité entre les époux, les femmes algériennes sont désormais affranchies de la règle d'obéissance à leur mari. Pour les droits économiques, la législation algérienne du travail garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme à travers l'article 69 de la Constitution.

L'Algérie a été le premier pays de la région à adopter un cadre juridique clair criminalisant la violence à l'égard des femmes (2015). Révisée en 2020, la Constitution algérienne stipule clairement dans son article 40, les obligations de l'État en matière de sécurité et de protection des femmes. Toutefois, nonobstant les avancées juridiques, le problème de la VFG demeure préoccupant, particulièrement exacerbé en tant de confinement, malgré l'absence de données fiables sur le sujet³⁴¹. Au niveau international, l'Algérie est signataire de plusieurs traités et conventions pour ne citer que la CEDEF ou les conventions fondamentales de l'OIT qui promeuvent l'égalité des sexes et la non-discrimination entre les femmes et les hommes. Cependant elle a émis des réserves concernant l'exercice des droits civils de la femme avec la priorité ayant été accordée au droit national³⁴².

Incontestablement, comme partout ailleurs dans le monde, les répercussions de la pandémie du coronavirus se sont lourdement fait sentir en Algérie, sur le secteur des Petites et Moyennes Entreprises, influant sur les politiques publiques, aussi bien économiques que financières. Le Système des Nations Unies/SNU, a reconnu que tous les secteurs de l'économie sont touchés mais à des degrés d'impact différents³⁴³. Les mesures restrictives/préventives prises dans des différents domaines sont la cause de la forte baisse des revenus des PME et le recul de l'activité économique.

³³⁷ DGFPPRA, Agrégats relatifs aux effectifs de la Fonction Publique, <http://www.dgfp.gov.dz/fr/stat.asp#f>

³³⁸ PNUD. Les femmes dans la sphère publique en Algérie Participation égale à la prise de décision. 2021. 9.P. Note préparée à l'occasion de la 65ème Commission de la condition de la femme (CSW65).

<https://www.dz.undp.org/content/dam/algeria/docs/publications/Policy%20Brief%20CSW65%20FINAL%201603.pdf>

³³⁹ République Algérienne démocratique et populaire. Constitution de la République Algérienne démocratique et populaire. 2016. P.36. Présidence de la république, Secrétariat Général du Gouvernement.

³⁴⁰ République Algérienne démocratique et populaire, Code de la famille. 2007. P.30. Présidence de la république, Secrétariat Général du Gouvernement. <https://www.joradp.dz/trv/ffam.pdf>

³⁴¹ <https://mena.fes.de/blog/e/violences-contre-les-femmes-en-temps-de-confinement-en-algerie>

³⁴² Mohamed Dif, Séminaire régional pour les hauts cadre de l'administration UniDem « la femme et le marché de l'emploi ». 2017. P.35. [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-UD\(2017\)039-f](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-UD(2017)039-f)

³⁴³ Analyse rapide de l'impact socio-économique du COVID-19 sur l'Algérie et propositions pour une relance durable et résiliente, préparé par le Système des Nations Unies en Algérie En collaboration avec le Bureau Maghreb de la Commission Économique pour l'Afrique <https://www.undp.org>

Selon une enquête conduite par le Centre de Recherche en Économie Appliquée pour le Développement/CREAD sur « l'impact socio-économique de la pandémie de la Covid-19 en Algérie », des entreprises algériennes sondées ont indiqué avoir perdu en moyenne 50% de leurs chiffres d'affaires en 2020 à cause de la pandémie du Covid-19. Parmi les secteurs les plus touchés, le CREAD cite ceux des services et de la manufacture. C'est ainsi que le secteur du transport de marchandises a subi « paradoxalement » une perte de 90 % du CA en 2020, suivi du secteur des services et le secteur de l'industrie agroalimentaire. A cause des mesures du confinement, 93% des entreprises interrogées ont noté des difficultés à commercialiser leurs produits. 63% d'entre elles ont dû opter pour un arrêt total de l'activité à cause du confinement ou l'absence de clients. Les effets ont touché aussi les ressources humaines avec 11% des entreprises qui ont subi des pertes à cause du confinement du personnel. En effet, 56% du personnel n'a pas pu rejoindre son lieu de travail en 2020 à cause de la crise sanitaire. Un impact ressenti de façon plus importante dans les secteurs des services et celui du BTP, y-compris à cause du manque de transport. 8% des entreprises ont relevé des problèmes de financement et l'augmentation de leurs créances durant cette période³⁴⁴. En fait, les entreprises ont fait face à des pertes substantielles qui menacent leur fonctionnement et leur solvabilité, notamment les petites entreprises dont le secteur informel qui se définit aussi bien par la vente à la sauvette, les activités génératrices de revenus sans enregistrement que les grandes entreprises bien établies qui ne déclarent pas la totalité de leur chiffre d'affaires. Une grande partie de travailleurs a été exposée à des pertes de revenus et à perdre leur travail. Les femmes dans l'informel sont susceptibles d'être impactées de manière significative également car elles occupent une place importante dans le secteur informel, même si leurs activités sont souvent non rémunérées³⁴⁵.

Bien que l'Évaluation Rapide n'ait pas pu être menée en Algérie, malgré tous les efforts, la recherche documentaire, les évaluations et les analyses qui ont été conduites à ce sujet confirment que les PME algériennes, à l'instar de leurs consœurs dans le monde et dans la région, se sont trouvées confrontées aux défis et aux risques liés à la pandémie et ce, dès le confinement et même après. En effet, l'ensemble des unités de production et de commercialisation ont été touchées par les mesures préventives prises par les autorités telles que la fermeture des commerces ou des lignes de transport. Cette situation a provoqué une baisse importante de la demande sur les produits et les services de première nécessité, ce qui a induit un ralentissement remarquable de l'activité économique.

L'Analyse de Chaîne de Valeur Sensible au Genre et l'application de la matrice décisionnelle de sélection des chaînes de valeurs sensibles au genre aux 3 sous-secteurs en Algérie (Agroalimentaires, Textiles et TIC) a fait ressortir le sous-secteur des Technologies de l'Informations et de Communication comme celui au plus fort potentiel. Toutefois, l'économie numérique bien qu'initiale nécessite une attention et des efforts soutenus pour ce qu'elle peut offrir comme possibilités de développement pour les acteurs du secteur et les citoyen-e-s.

L'analyse transversale des résultats de l'analyse de la situation (quantitative et qualitative), de la revue de la littérature, y-compris en relation avec l'impact lié à la pandémie du Covid-19 et de

³⁴⁴ <http://www.cread.dz/>

³⁴⁵ Analyse rapide de l'impact socio-économique du COVID-19 sur l'Algérie et propositions pour une relance durable et résiliente, préparé par le Système des Nations Unies en Algérie En collaboration avec le Bureau Maghreb de la Commission Économique pour l'Afrique <https://www.undp.org>

l'ACVSG, a fait ressortir un certain nombre de préoccupations et a montré que dans le sous-secteur des technologies de l'information et de la communication, comme d'ailleurs dans les deux autres sous-secteurs, les femmes entrepreneures ont de nombreux besoins non satisfaits.

Les plus grands défis auxquels font face les femmes désirant créer une entreprise se situent à différents niveaux : la peur de se lancer liée dans certains milieux à l'image négative des femmes qui travaillent et dans l'entrepreneuriat en particulier, les faibles moyens financiers et le manque de soutien de l'entourage. Outre le contexte social et culturel lequel, en général, n'encourage pas l'autonomisation des femmes, il y a un manque de formation en gestion d'entreprise qui impacte l'efficacité économique mais aussi de promotion de l'entrepreneuriat féminin en Algérie³⁴⁶.

2. Recommandations

Lors d'un panel dédié à la réforme du financement pour encourager l'investissement féminin, organisé à l'occasion du Forum International de la Femme (FIF), les recommandations ont porté sur la mise en place de modes de financement spécifiques dédiés au soutien des femmes entrepreneures, notamment à travers des fonds d'investissement et des prêts à des taux bonifiés. De plus, la création d'un fonds spécial pour le financement des PME féminines, a été recommandée, soulignant l'intérêt d'impliquer le secteur des assurances pour faciliter les prêts bancaires aux entreprises féminines³⁴⁷.

Dans l'objectif de garantir une véritable égalité entre hommes et femmes de nombreux défis sont à soulever, d'une part il est urgent d'améliorer l'accès à l'information sur les structures d'accompagnement et incubateurs de l'État ainsi que les avantages fiscaux disponibles ; que les autorités et les associations locales s'impliquent activement dans la dynamisation de l'entrepreneuriat féminin car elles sont proches des habitant-e-s et connaissent la réalité du terrain. En effet, de nombreuses femmes souhaitant travailler ne connaissent pas les opportunités de formation et le potentiel de secteurs porteurs, pour ne citer que comme l'économie verte ou l'agroalimentaire en comparaison avec les pays voisins qui restent peu explorés³⁴⁸. Enfin, il est aussi important de soutenir l'image de la femme active en Algérie par une meilleure sensibilisation et mise en place de la culture entrepreneuriale des femmes et la réduction des pressions sociales de la part de la société.

La pression pour ne pas dire le choc que la pandémie de Covid-19 a fait peser sur les pays du monde entier a bien mis en évidence la nécessité de capitaliser sur l'autonomisation économique des femmes. La participation à des activités économiques permet aux femmes d'apporter des changements positifs dans leur vie, avec des effets d'entraînement positifs pour leur famille, leur communauté et la société. Offrir aux femmes l'égalité des droits et des chances dans l'éducation et sur leur lieu de travail, y compris un environnement de travail sans violence et des espaces publics sûrs, n'est pas seulement une fin en soi, mais une condition préalable à l'exploitation et la jouissance de leur plein potentiel.

L'analyse transversale des résultats de l'analyse de la situation (quantitative et qualitative), de la revue de la littérature, y-compris en relation avec l'impact lié à la pandémie du Covid-19 et de

³⁴⁶ <https://www.wikigender.org/fr/wiki/lentrepreneuriat-feminin-en-algerie/>

³⁴⁷ <https://www.aps.dz/economie/132543-entrepreneuriat-feminin-plaidoyer-en-faveur-de-modes-de-financements-specifiques>

³⁴⁸ <https://www.wikigender.org/fr/wiki/lentrepreneuriat-feminin-en-algerie/>

l'ACVSG, a fait ressortir un certain nombre de préoccupations et a montré que dans le sous-secteur des technologies de l'information et de la communication, comme d'ailleurs dans les deux autres sous-secteurs, les femmes entrepreneurs ont de nombreux besoins non satisfaits. Malgré les difficultés à organiser des réunions et des enquêtes sur le terrain pour discuter et valider ces résultats, il a tout de même été possible de consulter les parties prenantes concernées lors d'événements tels que le séminaire régional en Décembre 2021, ou quelques consultations au niveau national, qui ont confirmé les priorités à prendre en considération, soutenues par un certain nombre de recommandations :

- *Au niveau des politiques et des programmes :*
 - Le pays doit impérativement soutenir les politiques et les programmes qui favorisent l'emploi et l'esprit d'entreprise des femmes, afin d'instaurer une économie plus égalitaire et tournée vers l'avenir du travail.
 - L'analyse a confirmé que les femmes sont majoritaires dans l'enseignement supérieur y compris dans les domaines STEM, mais cela ne se traduit pas nécessairement par des emplois dans ces domaines. Comprendre comment combler ce fossé est déterminant pour l'avenir, notamment en facilitant l'accès aux services techniques et financiers et en renforçant le rôle des femmes dans l'économie numérique, compte tenu de la volonté des politiques publiques à investir dans le digital.
- *Décortiquer et analyser l'impact des normes sociales pour mieux comprendre certaines attitudes et certains comportements, obstacle auquel font face les femmes à la réalisation de leur plein potentiel :*
 - La compréhension des normes sociales permettra d'éclairer les moteurs qui sous-tendent les tendances conservatrices en matière d'égalité des sexes observées dans la mise en œuvre des politiques envers les femmes. Cela peut mettre en évidence les possibilités d'interventions ciblées qui contribuent à des attitudes et des comportements plus équitables.
- *Au niveau du renforcement des capacités techniques et institutionnelles :*
 - Un meilleur accès à la formation technique et managériale,
 - Une meilleure capacité de gestion des ressources humaines et financières,
 - Une meilleure compréhension des réglementations régissant le secteur d'activité de l'entreprise, mais aussi une veille pour maintenir l'entreprise en conformité avec les exigences réglementaires,
 - Des capacités et des compétences en matière de planification commerciale, y compris l'adoption de nouvelles technologies dans la gestion des entreprises, telles que le commerce électronique et le marketing numérique,
 - La mise en réseau avec d'autres chef-fe-s d'entreprises dans un esprit de collaboration et d'échanges d'informations relatives à leur domaine et aux éventuelles opportunités.

ANNEXES

Annexe 1 : Women, Business and the Law, Algérie 2021³⁴⁹

	QUESTION	REPONSE	BASE LEGALE
Mobilité	Une femme peut-elle choisir son lieu de résidence de la même manière qu'un homme?	Oui	Aucune restriction n'a pu être trouvée
	Une femme peut-elle voyager hors de son domicile de la même manière qu'un homme.	Oui	Aucune restriction n'a pu être trouvée
	Une femme peut-elle demander un passeport de la même manière qu'un homme ?	Non	Loi No. 14-03 Relative aux Titres et Documents de Voyage, Art. 7; Formulaire de demande de Passeport
	Une femme peut-elle voyager hors du pays de la même manière qu'un homme ?	Oui	Aucune restriction n'a pu être trouvée
Lieu de Travail	Une femme peut-elle obtenir un emploi de la même manière qu'un homme?	Oui	Aucune restriction n'a pu être trouvée
	La loi interdit-elle la discrimination dans le travail fondée sur le sexe?	Non	Aucune disposition applicable n'a pu être trouvée
	Existe-t-il une législation sur le harcèlement sexuel dans le travail?	Oui	Loi No. 15-19 du 30 décembre 2015, Art. 6(341. Bis)
	Existe-t-il des sanctions pénales ou des recours civils pour le harcèlement sexuel dans le travail ?	Oui	Loi No. 15-19 du 30 décembre 2015, Art. 6(341. Bis)
Rémunération	La loi impose-t-elle une rémunération égale pour un travail de valeur égale?	Oui	Loi No. 90-11, Art. 84
	Une femme peut-elle travailler de nuit comme un homme?	Non	Loi No. 90-11, Art. 29
	Une femme peut-elle occuper un emploi jugé dangereux au même titre qu'un homme ?	Non	Loi No. 90-11, Art. 11
	Une femme peut-elle occuper un emploi industriel au même titre qu'un homme?	Oui	Aucune restriction n'a pu être trouvée
Mariage	N'y a-t-il pas de disposition légale qui oblige une femme mariée à obéir à son mari ?	Oui	Aucune disposition applicable n'a pu être trouvée
	Une femme peut-elle être chef de famille au même titre qu'un homme?	Non	Aucune restriction n'a pu être trouvée
	Existe-t-il une législation traitant spécifiquement de la violence domestique?	Oui	Loi No. 15-19 du 30 décembre 2015, Arts. 2(266. Bis- 266. bis 1) et 4(330. Bis)
	Une femme peut-elle obtenir un jugement de divorce de la même manière qu'un homme?	Non	Code de la Famille, Arts. 48-49 et 53-56
	Une femme a-t-elle le même droit de se remarier qu'un homme?	Non	Code de la Famille, Art. 58
Parentalité	Un congé payé d'au moins 14 semaines est-il offert aux mères?	Oui	Loi No. 83-11, Arts. 28 et 29
	Le gouvernement administre-t-il la totalité des prestations du congé de maternité?	Oui	Loi No. 83-11, Art. 72

³⁴⁹ <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35094>

	Les pères ont-ils droit à un congé payé?	Oui	Loi No. 9-11, Art. 54
	Existe-t-il un congé parental rémunéré?	Non	Aucune disposition applicable n'a pu être trouvée
	Le licenciement des employées enceintes est-il interdit?	Non	Aucune disposition applicable n'a pu être trouvée
Entreprenariat	La loi interdit-elle la discrimination dans l'accès au crédit basée sur le sexe?	Non	Aucune disposition applicable n'a pu être trouvée
	Une femme peut-elle signer un contrat de la même manière qu'un homme?	Oui	Aucune restriction n'a pu être trouvée
	Une femme peut-elle enregistrer une entreprise de la même manière qu'un homme?	Oui	Code de Commerce, Arts. 7
	Une femme peut-elle ouvrir un compte bancaire de la même manière qu'un homme?	Oui	Aucune restriction n'a pu être trouvée
Actifs	Hommes et les femmes ont-ils les mêmes droits de propriété sur les biens immobiliers?	Oui	Code de la Famille, Art. 37
	Les fils et les filles ont-ils les mêmes droits d'hériter des biens de leurs parents?	Non	Code de la Famille, Arts. 141-142, 144-148 et 153
	Les conjoints survivants, hommes et femmes, ont-ils les mêmes droits d'hériter des biens?	Non	Code de la Famille, Arts. 144 et 145
	La loi accorde-t-elle aux conjoints une autorité administrative égale sur les biens pendant le mariage?	Oui	Code de la Famille, Art. 37
	La loi prévoit-elle l'évaluation des contributions non monétaires ?	Non	Aucune disposition applicable n'a pu être trouvée
Pension	L'âge auquel les hommes et les femmes peuvent prendre leur retraite avec une pension complète est-il le même?	Non	Loi No. 16-15, Art. 6
	L'âge auquel les hommes et les femmes peuvent prendre leur retraite avec une pension partielle est-il le même?	Non	Loi No. 83-11, Art. 6 bis; Ordonnance No. 97-13, Art. 2
	L'âge de la retraite obligatoire est -il le même pour les hommes et les femmes?	Non	Code du Travail, Art. 66; Loi No. 83-12, Art. 10
	Les périodes d'absence du travail pour cause de garde d'enfants sont-elles prises en compte dans les prestations de retraite?	Oui	Loi No. 83-12, Art. 11

Annexe 2: Score de l'Algérie dans l'Index WBL ³⁵⁰

WBL Indicateur	Mesure de la composante	Algérie
L'indicateur de mobilité mesure les contraintes sur l'agence et la liberté de mouvement d'une femme, deux facteurs susceptibles d'influencer sa décision d'entrer dans la population active et de s'engager dans une activité entrepreneuriale.	<ul style="list-style-type: none"> •• Si une femme peut choisir son lieu de résidence de la même manière qu'un homme. •• Si une femme peut voyager hors de son domicile de la même manière qu'un homme. •• La femme peut-elle demander un passeport de la même manière qu'un homme ? •• Une femme peut-elle voyager hors du pays de la même manière qu'un homme ? 	75
L'indicateur relatif au lieu de travail analyse les lois qui influent sur la décision des femmes d'entrer sur le marché du travail, y compris la capacité juridique des femmes et leur aptitude à travailler, ainsi que les protections sur le lieu de travail contre la discrimination et le harcèlement sexuel. <i>La législation anti-discrimination est positivement associée à l'emploi et aux revenus des femmes, tandis que le harcèlement sexuel peut avoir une influence négative sur les trajectoires professionnelles des femmes.</i>	<ul style="list-style-type: none"> •• Si une femme peut obtenir un emploi de la même manière qu'un homme. •• Si la loi interdit la discrimination dans le travail fondée sur le sexe. •• S'il existe une législation sur le harcèlement sexuel dans le travail. •• Existe-t-il des sanctions pénales ou des recours civils pour le harcèlement sexuel dans le travail ? 	75
L'indicateur de rémunération mesure les lois affectant la ségrégation professionnelle et l'écart salarial entre les sexes.	<ul style="list-style-type: none"> •• Si la loi impose une rémunération égale pour un travail de valeur égale. •• Si une femme peut travailler de nuit comme un homme. •• Si une femme peut occuper un emploi jugé dangereux au même titre qu'un homme ? •• Si une femme peut occuper un emploi industriel au même titre qu'un homme. 	50
L'indicateur de mariage mesure les contraintes juridiques liées au mariage et au divorce. <i>Il a été constaté que la discrimination juridique à l'encontre des femmes, y compris les limites à leur capacité à être chef de famille, est négativement corrélée à leur participation au marché du travail. L'inégalité des droits en matière de mariage et de divorce peut également avoir des effets négatifs sur le pouvoir de négociation des femmes au sein du ménage et mettre en péril leur sécurité financière lorsqu'un divorce est prononcé.</i>	<ul style="list-style-type: none"> •• Si aucune disposition légale n'oblige une femme mariée à obéir à son mari. •• Si une femme peut être chef de famille au même titre qu'un homme. •• S'il existe une législation traitant spécifiquement de la violence domestique. •• Si une femme peut obtenir un jugement de divorce de la même manière que l'homme •• Si une femme a le même droit de se remarier qu'un homme. 	60
L'indicateur de parentalité examine les	<ul style="list-style-type: none"> •• Si un congé payé d'au moins 14 semaines est offert aux 	60

³⁵⁰ <https://wbl.worldbank.org/en/wbl>

<p>lois affectant le travail des femmes pendant et après la grossesse. Les femmes sont plus susceptibles de reprendre le travail si la loi rend obligatoire le congé de maternité.</p>	<p>mères.</p> <ul style="list-style-type: none"> •• Si le gouvernement administre la totalité des prestations du congé de maternité. •• Si les pères ont droit à un congé payé. •• S'il existe un congé parental rémunéré •• Si le licenciement des employées enceintes est interdit 	
<p>L'indicateur d'entrepreneuriat mesure les contraintes qui pèsent sur les femmes qui créent et gèrent une entreprise. L'accès à un compte bancaire est fortement corrélé avec l'offre de travail des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •• Si la loi interdit la discrimination dans l'accès au crédit basée sur le sexe. •• Si une femme peut signer un contrat de la même manière qu'un homme •• Si une femme peut enregistrer une entreprise de la même manière qu'un homme. •• Si une femme peut ouvrir un compte bancaire de la même manière qu'un homme. 	75
<p>L'indicateur Actifs examine les différences entre les sexes en matière de droit de propriété et d'héritage.</p> <p><i>L'amélioration des droits de propriété et de succession est positivement associée aux revenus et à l'emploi des femmes, ainsi qu'à l'accès des femmes au logement et à la terre.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> •• Si les hommes et les femmes ont les mêmes droits de propriété sur les biens immobiliers •• Si les fils et les filles ont les mêmes droits d'hériter des biens de leurs parents. •• Si les conjoints survivants, hommes et femmes, ont les mêmes droits d'hériter des biens. •• Si la loi accorde aux conjoints une autorité administrative égale sur les biens pendant le mariage. •• Si la loi prévoit-elle l'évaluation des contributions non monétaires ? 	40
<p>L'indicateur Pensions évalue les lois affectant le montant de la pension d'une femme.</p> <p><i>La retraite anticipée peut creuser l'écart potentiel entre les sexes en matière de niveau de pension et accroître le risque de pauvreté des femmes dans leur vieillesse.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> •• Si l'âge auquel les hommes et les femmes peuvent prendre leur retraite avec une pension complète est le même. •• Si l'âge auquel les hommes et les femmes peuvent prendre leur retraite avec une pension partielle est le même. •• Si l'âge de la retraite obligatoire est le même pour les hommes et les femmes. <p>Whether the mandatory retirement age for men and women is the same.</p> <ul style="list-style-type: none"> •• Si les périodes d'absence du travail pour cause de garde d'enfants sont-elles prises en compte dans les prestations de retraite. 	25

Annexe 3: Liste Bibliographique

1. Aboutir à un véritable marché commun africain, revue "Industrie Algérie", publication trimestrielle du MI-PME-PI, avril 2011, numéro spécial, p20.
2. Activité, Emploi & Chômage ; Septembre 2015, No726
<https://www.ons.dz/IMG/pdf/DSEmploi0915.pdf>
3. Adoption des TIC en 2019: l'Algérie réalise de nouveaux progrès
<https://www.aps.dz/sante-science-technologie/99102-adoption-des-tic-en-2019-l-algerie-realise-de-nouveaux-progres>
4. Agroligne : L'Agroalimentaire dans les pays du Maghreb : L'Algérie, un marché à investir2017, <https://www.agroligne.com/>
5. Algérie : Enquête sur l'utilisation des TIC par les entreprises
<https://www.balancingact-africa.com/news/telecoms-fr/20623/alg%C3%A9rie-enqu%C3%AAte-sur-l'utilisation-des-tic-par-les-entreprises>
6. Algérie : Le gouvernement veut réduire de 2 milliards de dollars la facture d'importation des produits alimentaires : Face à un effondrement des réserves en devise Fatma Ben dhaou,12.10.2021
<https://www.aa.com.tr/fr/afrique/alg%C3%A9rie-le-gouvernement-veut-r%C3%A9duire-de-2-milliards-de-dollars-la-facture-d-importation-des-produits-alimentaires/2390240>
7. Algérie poste lance le paiement mobile grâce à l'application Baridi Mob
<https://aita.dz/algerie-poste-lance-le-paiement-mobile-grace-a-lapplication-%e2%80%8ebaridimob/>
8. Australian Digital Group, 2018. Developing the Work force for a Digital Future: Addressing critical issues and planning for action.
https://cdn.aigroup.com.au/Reports/2018/Developing_the_workforce_for_a_digital_future.pdf
9. Bacha tient des réunions avec les représentants d'organisations patronales
<https://www.aps.dz/economie/118673-bacha-tient-des-reunions-avec-les-representants-d-organisations-patronales>
10. Bello, Alessandro ; Blowers, Tonya ; Schneegans, Susan et Tiffany Straza (2021), Pour être intelligente, la révolution numérique devra être inclusive. Dans : Rapport de l'UNESCO sur la science : la course contre la montre pour un développement plus intelligent. UNESCO : Paris.
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375429_fre
11. Bessaoud, J.-P. Pellissier, J.-P. Rolland, W. Khechimi. Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie. [Rapport de recherche] CIHEAM-IAMM. 2019, pp.82.
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137632/document>

12. Chabi Nabil et NALOUF Siham, La participation des femmes au marché du travail et la croissance économique en Algérie. 2018.76P. Université Abderrahmane Mira de Bejaia. <http://www.univ-bejaia.dz>
13. Département fédéral des affaires étrangères DFAE : Rapport Économique Algérie, juillet 2020, <https://www.s-ge.com//rapport-economique-algerie-2020>
14. Dernières actualités des TIC en Algérie <https://www.24hdz.com/category/up-tics/tics/page/6/?amp>
15. Des partenariats public-privé pour relancer le textile <https://dzayer24.com/des-partenariats-public-privé-pour-relancer-le-textile-56e798a9ac2e4c64235b0a32-a>
16. Développement de la numérisation: adoption d'un projet de décret présidentiel ; Novembre 2019 <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/97075-adoption-d-un-projet-de-decret-presidentiel-portant-creation-d-une-agence-nationale-pour-le-developpement-de-la-numerisation>
17. DJAZAGRO : Le Marché des Industries Alimentaires en Algérie, 2016, <https://www.agroligne.com/>
18. Djazagro : Potentiel et opportunités en Algérie <https://www.agro-media.fr/actualite/djazagro-potentiel-opportunités-algerie-23493.html#:~:text=L'industrie%20agroalimentaire%20est%20la%20deuxième%20industrie%20de%20l'Alg%C3%A9rie.&text=Le%20pays%20est%20le%201er,CA%20de%20l'industrie%20nationale.20/02/2017>
19. En Algérie, fin des subventions généralisées sur les produits de base <https://information.tv5monde.com/afrique/en-algerie-fin-des-subventions-generalisees-sur-les-produits-de-base-432894>
20. Enquête emploi auprès des ménages 2004, Office National des Statistiques, Alger-2005- <https://www.ons.dz/>
21. Enquête emploi de l'ONS (2012 cité en <https://hal-upec-upem.archives-ouvertes.fr/hal-01683931/document>
22. Evalliance : Textile et habillement : 2017, <https://www.evalliance.eu/>
23. Fatima Tahir Metaiche, Abdeslam Ben diabdellah, Les femmes entrepreneures en Algérie : Savoir, Vouloir et Pouvoir! L'Harmattan|2016/2n°26 | pages219à240 <https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2016-2-page-219.htm>
24. Fatima-Zahra Biaz, fondatrice de « New-workLab »(interview) <http://www.2m.ma/fr/programme/20170306-quelle-place-dans-le-digital-et-les-tic-pour-les-femmes/>
25. Formation des femmes dans les TIC: "Réduire la fracture numérique et mettre fin aux inégalités"-Algerie360, <https://www.algerie360.com/formation-des-femmes-dans-les-tic-reduire-la-fracture-numerique-et-mettre-fin-aux-inegalites/#:~:text=La%20femme%20joue%20un%20r%C3%B4le%20fondamental%20dans%20le%20d%C3%A9veloppement%20des,conseil%C3%A8re%20au%20minist%C3>

[%A8re%20des%20PTIC.&text=Selon%20elle%2C%20l'Etat%20a,march%C3%A9s%20na
tional%2C%20r%C3%A9gional%20et%20international](#)

26. Frémissement de secteur de textile en Algérie : une industrie de fil en aiguille, 2017
<https://www.algerie360.com/fremissement-du-secteur-du-textile-en-algerie-une-industrie-de-fil-en-aiguille/>
27. Global Gender Gap Index, 2021 <https://www.statista.com/statistics/244387/the-global-gender-gap-index/>
28. Gouvernement : un avant-projet de loi relative au partenariat public-privé examiné, 30 Septembre 2021 <https://www.aps.dz/economie/128181-gouvernement-un-avant-projet-de-loi-relative-au-partenariat-public-privé-examine>
29. HAL : Algérie, l'emploi féminin en transition 2007, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/>
30. Hors hydrocarbures : les prix à la production en hausse 1^{er} trimestre, 08 Août 2021
<https://www.aps.dz/economie/125847-secteur-industriel-public-les-prix-a-la-production-en-hausse-de-2-7-au-1er-trimestre>
31. <https://www.arabbarometer.org/wp-content/uploads/Sexual-Harassement-Domestic-Violence-Arab-Citizens-Public-Opinion-2019.pdf>
32. <http://elmouchir.caci.dz/category/15/150/15006/1500609/etCataloguedesAssociationsProfessionnelles&desOrganisationsPatronales> ,
<https://www.industrie.gov.dz/IMG/asso-pro.pdf>
33. <http://eprints.univ-batna2.dz/1024/1/ing%20Zouina%20Ameur.pdf>
34. <http://madrp.gov.dz/monsieur-le-ministre-a-pris-part-aux-travaux-de-la-conference-nationale-sur-la-femme-rurale/>
35. <http://pasa-algerie.org/journee-internationale-de-la-femme-rurale-comment-garantir-une-pleine-participation-des-femmes-au-programme-pasa/>
36. <http://webcache.googleusercontent.com/>
37. <http://wikimapia.org/14207614/fr/Cyber-Parc-Sidi-Abdellah>
38. <http://www.aleca.tn/wp-content/uploads/2018/04/Le%20secteur%20des%20TICs%20et%20ALECA.pdf>
39. http://www.cepex.nat.tn/upload/file_manager/files/Secteur%20TIC%20en%20Algerie.docxSource
40. http://www.cepex.nat.tn/upload/file_manager/files/Secteur%20TIC%20en%20Algerie.docxSource
41. <http://www.getex.dz>
42. <http://www.giacagro.com/qui-soummes-nous/>
43. http://www.ipemed.coop/adminlpemed/media/fich_article/1437049773_IPEMED%20-%20Les%20TIC%20au%20Maroc,%20en%20Algerie%20et%20en%20Tunisie_2014.pdf
44. <http://www.onagri.nat.tn/uploads/divers/enquetes-structures/index.htm>

45. http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf
46. <https://aece.dz/>
47. <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-developpement-agricole-et-rural-pndar-2014-2021>
48. <https://aita.dz/algerie-telecom-a-elabore-un-nouveau-cahier-de-charges-pour-faciliter-lacces-des-start-up-tic-aux-marches-publics/>
49. <https://aita.dz/le-ministre-belmahdi-veut-utiliser-les-tic-pour-lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>
50. <https://aita.dz/presentation-2/>
51. <https://datareportal.com/reports/digital-2021-algeriaciteinhttps://www.aps.dz/sante-science-technologie/117728-algerie-le-nombre-d-internautes-a-augmente-de-3-6-millions-en-une-annee>
52. [https://datareportal.com/reports/digital-2021-algeriaetlesdetailsai\)Quelestlepoidséconomiqueetlavaleurajoutéedusecteur?Poidsdelaquestiondanslecritère1est25%](https://datareportal.com/reports/digital-2021-algeriaetlesdetailsai)Quelestlepoidséconomiqueetlavaleurajoutéedusecteur?Poidsdelaquestiondanslecritère1est25%)
53. <https://dia-algerie.com/djezzy-signe-un-accord-cadre-avec-lecole-nationale-superieure-dinformatique-esi/>
54. <https://docs.euromedwomen.foundation/>
55. <https://ecotimesdz.com/contact/>
56. <https://ecotimesdz.com/relance-du-secteur-du-cuir-et-textile-en-algerie-seule-la-volonte-politique/#:~:text=Economie%20%26%20finances%20Industries-,Relance%20du%20secteur%20du%20cuir%20et,Alg%C3%A9rie%20%3A%20Seule%20la%20volont%C3%A9%20politique%E2%80%A6&text=La%20production%20industrielle%20des%20textiles,7%25%20%C3%A0%20plus%20de70%25.>
57. <https://ftdes.net/rapports/textile.fr.pdf>
58. <https://gomytech.gomycode.co/gomycode-lance-elle-son-programme-de-bourses-pour-les-femmes/#:~:text=Inside%20Gomycode-,GOMYCODE%20lance%20ELLEVATE%2C%20son%20programme%20de%20bourses%20pour%20les%20femmes,dans%20le%20monde%20du%20travail;>
59. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137632/document>
60. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02137636/document>
61. <https://iace.tn/>
62. <https://intaj.net/who-we-are/>
63. <https://lecourrier-dalgerie.com/competitivite-mondiale-en-tic-lalgerie-gagne-sept-places/>
64. <https://mena.fes.de/blog/e/violences-contre-les-femmes-en-temps-de-confinement-en-algerie>
65. <https://pasa-algerie.org/>

66. <https://pasa-algerie.org/journee-internationale-de-la-femme-rurale-comment-garantir-une-pleine-participation-des-femmes-au-programme-pasa/>
67. https://publications.iom.int/system/files/pdf/egypt_labour_market_report.pdf
68. <https://www.24hdz.com/paiement-par-internet-operations-effectuees/>
69. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/alg%C3%A9rie-le-gouvernement-veut-r%C3%A9duire-de-2-milliards-de-dollars-la-facture-d-importation-des-produits-alimentaires/2390240>
70. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/alg%C3%A9rie-le-gouvernement-veut-r%C3%A9duire-de-2-milliards-de-dollars-la-facture-d-importation-des-produits-alimentaires/2390240>
71. <https://www.agenceecofin.com/formation/3010-81934-egypte-30-000-jeunes-seront-formes-dans-le-domaine-de-l-intelligence-artificielle-grace-a-un-partenariat-avec-google>
72. <https://www.agenceecofin.com/gouvernance/1811-33909-algerie-les-entreprises-tic-se-sont-regroupees-pour-former-un-cluster>
73. https://www.agroligne.com/IMG/pdf/agroligne_web_97.pdf
74. <https://www.algeriabusiness.info/agroalimentaire-donnees-sectorielles-2019/>
75. <https://www.algerie-eco.com/2021/10/05/telephonie-et-internet-en-algerie-les-chiffres-du-1er-semester-2021-arpce/#:~:text=Le%20nombre%20des%20abonn%C3%A9s%20actifs,dernier%20bilan%20de%20l'ARPCE>
76. <https://www.algex.dz/index.php/agenda/foires-salons-en-alg%C3%A9rie/332-salon-international-du-textile-habillement-cuir-et-equipements-textstyle-expo>
77. <https://www.aps.dz/algerie/tag/TIC>
78. <https://www.aps.dz/economie/130654-la-relance-de-l-agroalimentaire-necessite-une-parfaite-coordination-intersectorielle>
79. <https://www.aps.dz/economie/132226-l-algerie-accorde-une-grande-importance-a-la-digitalisation-pour-booster-l-economie Décembre2021>
80. <https://www.aps.dz/economie/134477-paiement-par-internet-plus-de-7-8-millions-d-operations-effectuees-en-2021#:~:text=ALGER%20D%20Plus%20de%207%2C8,de%20la%20mon%C3%A9tiqu%2C%20Madjid%20Messaoudene>
81. <https://www.aps.dz/economie/86180-le-secteur-agricole-contribue-a-hauteur-de-12-3-au-pib-national>
82. <https://www.aps.dz/economie/90247-textile-le-made-in-algeria-reprend-progressivement-sa-place-sur-le-marche-national>

83. <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/112310-une-plateforme-a-la-disposition-des-nouveaux-bacheliers-pour-l-ouverture-de-comptes-ccp>
84. <https://www.aps.dz/sante-science-technologie/97613-entree-en-service-avant-fin-2019-de-l-agence-nationale-pour-le-developpement-de-la-numerisation>
85. <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/174/8/1/9320>
86. <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/360/6/2/49819>
87. <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/428/2/1/66396>
88. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/51075>
89. <https://www.businessfrance-tech.fr/2021/10/06/le-marche-des-logiciels-en-algerie-une-tendance-haussiere-qui-se-confirme/>
90. <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-economie-2017-2-page-107.htm>
91. <https://www.djazagro.com/Le-salon/Le-marche-algerien>
92. <https://www.djazairess.com/fr/lnr/291929>
93. <https://www.fao.org/3/v8195f/v8195f01.htm>
94. <https://www.fellah-trade.com/>
95. <https://www.giz.de/en/downloads/giz2015-PAD-FR.pdf>
96. <https://www.ictmaghreb.com/wp-content/uploads/2021/07/ICTMAGHREB-BROCHURE-FRENCH.pdf>
97. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1584#:~:text=Le%20secteur%20tertiaire%20recouvre%20un,sant%C3%A9%20et%20l'action%20sociale.>
98. <https://www.intracen.org/news/tournant-e-commerce-entreprises-femmes-tunisie/>
99. <https://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/ArabStates/Documents/events/2016/DigitalTransformation/Pres/Strat%C3%A9gies%20nationales%20pour%20le%20d%C3%A9veloppement%20de%20l'E2%80%99C3%A9conomie%20num%C3%A9rique%2C%20samia%20chakri.pdf>
100. <https://www.jeuneafrique.com/>
101. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/texturation/77633>
102. <https://www.lavieeco.com/economie/textile-les-exportations-ont-augmente-de-23-depuis-debut-2021/>
103. <https://www.mpt.gov.dz/fr/content/produits-activit%C3%A9s-tic>
104. <https://www.mpt.gov.dz/fr/content/r%C3%A9gulateur>
105. <https://www.ons.dz/>
106. <https://www.pretaporter.com/wp-content/uploads/2018/05/etat-de-lieux-perspectives-algrie-2014-maj-2016.pdf>
107. <https://www.textyle-expo.com/textstile-algerie.php>

108. <https://www.textyle-expo.com/textile-algerie.php#:~:text=Les%20entreprises%20Alg%C3%A9riennes%20du%20textile,vis%20son%20importance%20et%20la>
109. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/>
110. <https://www.tsa-algerie.com/textile-un-marche-de-4-milliards-de-dollars-entierement-domine-par-limportation-a-bas-prix/>
111. <https://www.tsa-algerie.com/textile-un-marche-de-4-milliards-de-dollars-entierement-domine-par-limportation-a-bas-prix/>
112. <https://www.wikigender.org/fr/wiki/lentrepreneuriat-feminin-en-algerie/>
113. IACE, 2019. Rapport National de l'Emploi. <https://www.iace.tn/rapport-national-sur-lemploi-2019/>
114. ILO, Wages and Working Hours in the Textiles, Clothing, Leather and Foot wear Industries https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/publication/wcms_300463.pdf
115. Inauguration en Algérie du plus grand site de textile d'Afrique, <https://www.trt.net.tr/francais/economie/2018/01/15/inauguration-en-algerie-du-plus-grand-site-de-textile-d-afrique-888743>
116. Industrial Development Authority 2009 quoted in Population Council, Gender and work in the MENA Region: Poverty, Job Quality and Labor Market Dynamics. Working paper series, No 13, 13 June 2011
117. INS : Statistiques Issues du Répertoire National des Entreprises 2020, <http://www.ins.tn/statistiquesissuesdurépertoirenationaldesentreprises>
118. IPEMED : Les TIC au Maroc, en Algérie et en Tunisie 2014, <http://www.ipemed.coop/>
119. ITU : Un avenir plein de promesses Dans Le Secteur Des Tic Pour Une Nouvelle Génération De Femmes, février 2012, <https://www.itu.int/>
120. L'Industrie Agro-alimentaire en Algérie : État des lieux et perspectives de développement. <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/417/7/1/86470>
121. L'industrie agroalimentaire en Algérie : État des lieux et...-ASJP, <https://www.asjp.cerist.dz> by AAH Abdelhakim— www.kpmg.com/dz.17 -Rapport sur les premières assises nationales des industries agroalimentaires, op-cit, p34.18-Publication, supplément au MOCI, ...
122. L'industrie agroalimentaire en Algérie : État des lieux et...-ASJP, <https://www.asjp.cerist.dz> by AAH Abdelhakim — www.kpmg.com/dz.17 -Rapport sur les premières assises nationales des industries agroalimentaires, op-cit, p34.18-Publication, supplément au MOCI...
123. L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ? Y. Ben abdallah-CREAD Alger <https://www.gate.cnrs.fr/uneca07/communications%20pdf/Benabdallah-Rabat07.pdf>

124. l'Inde fait mieux que l'Europe, par Nicola Düll | 12 mars 2021, <https://www.metiseurope.eu/2021/03/12/les-femmes-dans-les-metiers-de-linformatique-et-du-numerique-linde-fait-mieux-que-leurope/>
125. l'Inde fait mieux que l'Europe, par Nicola Düll | 12 mars 2021, <https://www.metiseurope.eu/2021/03/12/les-femmes-dans-les-metiers-de-linformatique-et-du-numerique-linde-fait-mieux-que-leurope/>
126. Lamia Benhabib, Philippe Adair, Inégalités et discrimination à l'embauche sur le marché du travail algérien in Revue française d'économie 2017/2 (Vol.XXXII), pages 107 à 134, <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-economie-2017-2-page-107.htm>
127. Le marché algérien <https://www.djazagro.com/Le-salon/Le-marche-algerien>
128. Le rôle du numérique dans la promotion de l'économie Manal Nechar, Mohamed Saadaoui Département économie, École Nationale Supérieure Agronomique (ENSA), <http://www.ipco-co.com/ESMB/vol13/167.pdf>
129. Le secteur du textile algérien sinistré, A. Belkessam, 22 Septembre 2009, https://www.econostrum.info/Le-secteur-du-textile-algerien-sinistre_a1545.html#:~:text=Aujourd'hui%2C%20la%20part%20du,'atteint%20pas%20les%201%25
130. Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1584#:~:text=Le%20secteur%20tertiaire%20recouvre%20un,sant%C3%A9%20et%20l'action%20sociale>.
131. Les femmes et les TIC en Algérie, 2012 <https://www.nTICweb.com/it/6539-les-femmes-et-les-TIC-en-algerie.html>
132. Les premières assises nationales des industries agroalimentaires : Cap sur l'industrie agroalimentaire, revue Industrie Algérie, n°01, janvier 2011, p41.
133. Les premières assises nationales des industries agroalimentaires : Stratégie nationale de développement des industries agroalimentaires, mars 2010, p 11 cité in L'Industrie Agro-alimentaire en Algérie : État des lieux et perspectives de développement. <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/417/7/1/86470>
134. Les stratégies agricoles et agro-alimentaires de l'Algérie et les défis de l'an 2000 <https://om.ciheam.org/om/pdf/b14/C1960045.pdf>
135. Les technologies de l'information au Maroc, en Algérie et en Tunisie Vers une filière euromaghrébine des TIC ? http://www.ipemed.coop/adminlpemed/media/fich_article/1437049773_IPEMED%20-%20Les%20TIC%20au%20Maroc,%20en%20Algerie%20et%20en%20Tunisie_2014.pdf

136. Les TIC au centre du développement économique : potentiel facteur d'émergence en Algérie <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/154/15/1/160135>
137. Livraison prochaine de «Dar-Tech» premier accélérateur public de startups, 2020 <https://www.24hdz.com/dar-tech-accelereur-startups/>
138. Nadia AitZai : Droits fonciers des femmes en Algérie <https://ciddef-dz.com/wp-content/uploads/2021/04/ProprieteFonciere.pdf>
139. Place de l'Algérie dans le monde des TIC, <https://manifest.univ-ouargla.dz/archives/facult%C3%A9-des-sciences-economiques,-des-sciences-commerciales-et-des-sciences-de-gestion-fsescsg/204-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%AC%D8%A7%D8%B1%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%83%D8%AA%D8%B1%D9%88%D9%86%D9%8A%D8%A9-15%D9%8817-%D9%85%D8%A7%D8%B1%D8%B3-2004/1888-place-de-l%E2%80%99alg%C3%A9rie-dans-le-monde-des-tic.html>
140. Plus de 70 exposants au Salon national de la numérisation et des technologies de l'information à Constantine PUBLIÉ LE 16/12/2021 <https://aita.dz/plus-de-70-exposants-au-salon-national-de-la-numerisation-et-des-technologies-de-linformation-a-constantine/>
141. Pôle Soummam : Journée Internationale de la Femme Rurale : Comment garantir une pleine participation des femmes au Programme PASA? <http://pasa-algerie.org/journee-internationale-de-la-femme-rurale-comment-garantir-une-pleine-participation-des-femmes-au-programme-pasa/>
142. Près de 3000 entreprises présentes dans l'agroalimentaire, Projet d'appui à l'initiative Enpard Méditerranée, Le Chiffre d'Affaires Oct13, 2020 <https://lechiffredaffaires.dz/pres-de-3-000-entreprises-presentes-dans-lagroalimentaire/>
143. Problématique du Développement des Industries Agroalimentaires en Algérie <https://eujournal.org/index.php/esj/article/view/4999/4803>
144. Quel potentiel des TIC au profit des femmes ? 18/05/2012 https://www.mtc.gov.tn/index.php?id=291&L=3&tx_ttnews%5Bpointer%5D=96&tx_ttnews%5Btt_news%5D=1022&tx_ttnews%5BbackPid%5D=291&cHash=05129c4231
145. Rachid Jankari, Les technologies de l'information au Maroc, en Algérie et en Tunisie Vers une filière euromaghrébine des TIC?. 2014.74P. Institut de prospective économique du monde méditerranéen. <http://www.ipemed.coop/>
146. Relance du secteur du cuir et textile en Algérie par Eco-Times Dans Industries ; <https://ecotimesdz.com/relance-du-secteur-du-cuir-et-textile-en-algerie-seule-la-volonte-politique/>
147. Salon International Textile, habillement, cuir et équipements 2019 : RELANCE DE L'INDUSTRIE, <https://www.textyle-expo.com/>

148. Sécurité alimentaire et développement agricole en Afrique subsaharienne Dossier pour l'accroissement des soutiens publics Rapport principal
<https://www.fao.org/3/a0627f/a0627f.pdf>
149. Source Office National des Statistiques publiés par Nadia AitZai :Droits fonciers des femmes en Algérie <https://ciddef-dz.com/wp-content/uploads/2021/04/ProprieteFonciere.pdf>
150. Status of women in the Middle East and North Africa <http://swmena.net/en/report/91>
151. Table ronde sur l'agro-industrie : Aboutir à un véritable marché commun africain, revue "Industrie Algérie", publication trimestrielle du MI-PME-PI, avril 2011, numéro spécial, p20.
152. Taoufik Walid et Yettou Katia, Réflexion sur le secteur du textile et habillement en Algérie «comment freiner les importations et encourager la production nationale ? », 2016. 118P. Université Abderrahmane Mira de Bejaia. <http://www.univ-bejaia.dz/jspui/bitstream/123456789/1506/1/r%C3%A9flexion%20sur%20le%20secteur%20du%20textile%20et%20habillement%20en%20alg%C3%A9rie.pdf>
153. Textile : Tayal obtient de nouveaux certificats de qualité pour accéder aux marchés internationaux <https://www.algerie-eco.com/2020/05/18/textile-tayal-obtient-de-nouveaux-certificats-de-qualite-pour-acceder-aux-marches-internationaux/>
154. Textile expo : Le textile en Algérie, 2019 <https://textyle-expo.com/textile-algerie.php>
155. Textile: le "Made in Algeria" reprend progressivement sa place sur le marché national <https://www.aps.dz/economie/90247-textile-le-made-in-algeria-reprend-progressivement-sa-place-sur-le-marche-national2019>
156. Texturation : Opération ayant pour objet de modifier les propriétés physiques des fils de filaments continus synthétiques, et notamment de leur conférer une frisure permanente permettant d'accroître leur volume.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/texturation/77633>
157. The Garment Industry Needs More Women Leaders
<http://www.ipsnews.net/2021/05/garment-industry-needs-women-leaders/>
158. UN Women: Women's Participation In The Agricultural Sector, Rural Institutions And Community Life, 2018
https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/reach_jor_unw_agriculture_report_final_unw_format.pdf
159. United Nations Secretary-General, Kofi Annan Statement to the World Summit on the Information Society, Geneva, 10 December 2003 quoted in Gender equality and empowerment of women through ICT, United Nations Division for the Advancement of Women Department of Economic and Social Affairs, September 2005
<https://www.un.org/womenwatch/daw/public/w2000-09.05-ict-e.pdf>
160. WDI (World Development Indicators is the primary World Bank collection of development indicators, compiled from officially recognized international sources)
<http://wdi.worldbank.org/>

161. WDI and OAMDI (Open Access Micro Data Initiative is a dynamic and unique project led by Economic Research Forum/ERF, making since 2013 micro data available to the data users) <https://erf.org.eg/oamdi/>
162. World Economic Forum Global Gender Gaps Report, Insight Report, March 2021 http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf